

Intégration de l'agriculture dans le projet urbain

*Les cas du Parc Agricole Récréatif et Culturel (P.A.R.C.) de la Blécherette et
du parc agro-urbain «parcfertile» de Bernex*

Diane Lamon

Sous la direction du Dr. Joëlle Salomon Cavin

Sous l'expertise de Cristina Woods

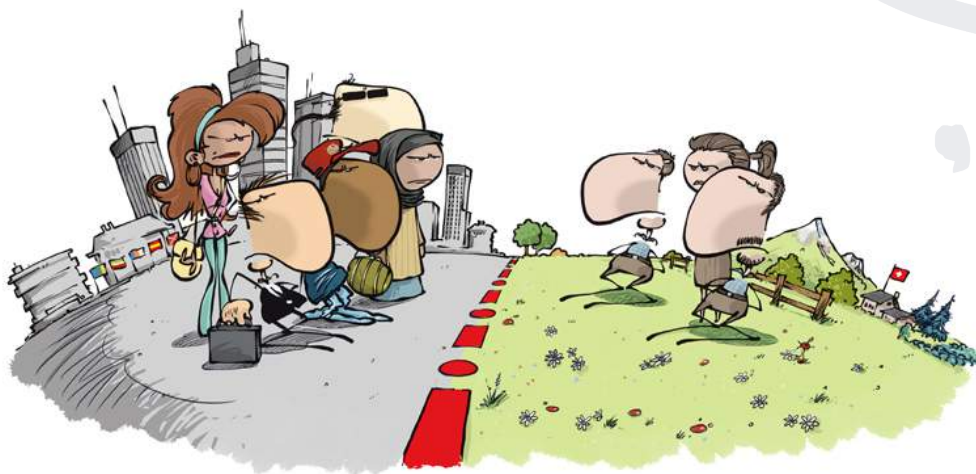


Illustration : François Maret

*« L'agriculture n'est pas la valeur d'ajustement de l'extension de la ville.
Il faut créer des limites entre les territoires à réunir pour éviter l'étalement.
Mais pour que la limite tienne, elle ne doit pas être barrière, mais projet. »*

Bernard Reichen, architecte, Grand prix de l'urbanisme 2005

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été rendue possible grâce à l'aide et au soutien de nombreuses personnes.

Mes tous premiers remerciements vont à ma directrice de mémoire, Madame Joëlle Salomon Cavin. Je tiens tout d'abord à lui exprimer ma profonde gratitude pour avoir suscité tout au long de mes études cet intérêt pour la thématique agricole, mais également pour ses précieux conseils qui ont permis d'orienter et de cadrer ce travail.

Un remerciement tout particulier est également adressé à Madame Cristina Woods pour avoir accepté d'être l'experte de ce travail de fin d'étude. Egalement mandataire des deux cas d'étude analysés, j'en profite pour lui témoigner toute l'admiration que je porte à son travail.

Je remercie Madame Sarah Koller et Monsieur Cyril Mumenthaler, tous deux doctorants à l'Université de Lausanne, pour leurs encouragements et conseils qui m'ont énormément aidée.

Je tiens également à remercier les différents acteurs interviewés qui ont consacré de leur temps pour répondre à mes questions et dont l'implication a également contribué au résultat de ce travail.

Enfin, je remercie chaleureusement ma famille pour leur oreille attentive et plus particulièrement ma mère et ma sœur pour leurs multiples relectures ainsi que Fabien pour son soutien sans faille.

Résumé court

Ce travail de mémoire se concentre sur l'intégration de l'agriculture en milieu urbain. Pour ce faire, il propose de s'intéresser à la mise en place de parcs publics agricoles. En Suisse romande, deux projets sont actuellement en cours : le Parc Agricole, Récréatif et Culturel (P.A.R.C.) de la Blécherette dans l'agglomération Lausanne-Morges et le parc agro-urbain de Bernex dans celle du Grand-Genève. Elaborés dans un contexte de franges urbaines, ces projets ambitionnent de protéger et valoriser ce lieu de subtile rencontre entre l'espace urbain et l'espace rural. Ce travail a eu pour objectif de retracer la genèse de l'intégration de l'agriculture à ces deux projets urbains.

Résumé long

Sous l'effet du phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain, les limites des villes se sont étendues et la figure de la ville a muté vers un urbain généralisé. Ce phénomène engendre paradoxalement un renouveau dans le lien ville-campagne puisque l'urbain englobe dans ses extensions des pans entiers d'espaces agricoles. Longtemps séparées de leurs fonctions productrices, les villes saisissent alors l'occasion de rediscuter des relations entre la ville et l'agriculture.

Le propos général de ce travail de recherche a consisté à discuter de l'intégration de l'agriculture au projet urbain, et notamment dans le contexte des franges urbaines. Plus précisément, il a porté sur le devenir de ces territoires ouverts agricoles situés à la rencontre entre la ville et la campagne ainsi que sur les stratégies mises en place pour traiter de ces zones dites « de transition ». Cette problématique est traitée sous l'angle de l'analyse de deux cas d'étude : le projet du Parc Agricole Récréatif et Culturel (P.A.R.C.) de la Blécherette dans le contexte du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le projet de parc agro-urbain « parcfertile » de Bernex dans celui du Grand Genève. Tous deux proposent un parc public agricole *a priori* soucieux d'intégrer la composante agricole et ont vu le jour en limite de ville, dans le contexte des franges.

Ce travail s'est intéressé à la genèse de ces parcs au travers de l'outil méthodologique de la chronique de dispositif qui a ainsi permis de relever les éléments contextuels, acteurs, actions et controverses de chacun de ces projets. Ce procédé a abouti à discuter de la place de l'agriculture au sein de ces projets et a démontré que cette dernière ne comportait pas le même degré d'intégration entre les deux. En effet, alors que le cas d'étude de Bernex amène à un réel processus d'intégration de l'agriculture au milieu urbain, celui développé dans le parc d'agglomération de la Blécherette n'en est resté qu'à l'étape du concept. Ce travail discute des différences entre ces projets et des mécanismes qui favorisent l'intégration de l'agriculture au projet urbain.

Mots clefs

Agriculture | Agriculture urbaine | Agriculture périurbaine | Parc public agricole | Parc agricole | Parc agro-urbain | Projet agri-urbain | Espaces publics agricoles | Franges | Espaces ouverts | Intégration | Ville-campagne | Limite | Paysage | Périurbanisation | Projet urbain | Agglomération

Liste des abréviations

DGA	Direction générale de l'agriculture
DGNP	Direction générale de la nature et du paysage
EES	Etude environnementale stratégique
GANL	Groupement des agriculteurs du nord lausannois
GRTA	Genève « Région - Terre Avenir »
LAgr	Loi sur l'agriculture
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LITAgglo	Loi sur les infrastructures de transport du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
LPromAgr	Loi sur la promotion de l'agriculture
MAP	Mesure d'accompagnement paysage
OU	Office de l'urbanisme
PAA	Projet agricole d'agglomération
PAFVG	Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
P.A.R.C.	Parc agricole récréatif et culturel
PDCn	Plan directeur cantonal
PDLi	Plan de directeur localisé intercommunal
PDQ	Plan de quartier
PDR	Plan directeur régional
PSD	Projet stratégique de développement
SAGR	Service de l'agriculture
SDA	Surface d'assolement
SDNL	Schéma directeur nord lausannois

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE — INTRODUCTION	10
1. Quand la ville devient urbaine	11
2. Vers un besoin de nature	12
3. Le périurbain au cœur de la relation ville-campagne	13
4. Structure du travail	14
DEUXIÈME PARTIE — ÉTAT DE L'ART	16
1. La relation ville-campagne	17
1.1. Définition des termes associés	17
1.2. Historique de la relation ville-campagne	18
1.2.1. <i>De l'entente cordiale</i>	18
1.2.2. <i>Aux rapports de domination et de consommation</i>	19
1.2.3. <i>L'ère transactionnelle : urbanisation de l'agriculture et agrarisation de la ville</i>	21
1.3. De la ville-nature à la ville-campagne	23
1.3.1. <i>La ville-nature</i>	23
1.3.2. <i>La ville-campagne</i>	24
1.4. L'agriculture urbaine	25
1.4.1. <i>Définitions</i>	25
1.4.2. <i>Une pratique multifonctionnelle à incidence spatiale</i>	26
1.5. Conclusion	28
2. L'interface ville-campagne	29
2.1. La transition ville-campagne, définitions et enjeux	29
2.1.1. <i>La limite et la frontière</i>	29
2.1.2. <i>Le front urbain et la frange urbaine</i>	30
2.1.3. <i>Les espaces ouverts</i>	33
2.2. L'interface ville-campagne, porteuse de nouvelles identités territoriales	36
2.3. Conclusion	38
3. Les espaces ouverts agricoles	39
3.1. Les projets de territoires agri-urbains	39
3.1.1. <i>Enjeux des espaces ouverts agricoles</i>	39
3.1.2. <i>Des territoires à co-construire</i>	40
3.1.3. <i>Les projets de territoires agri-urbains</i>	41
3.2. Vers des parcs publics agricoles	42
3.2.1. <i>Les parcs agricoles</i>	42
3.2.2. <i>Les espaces publics agricoles</i>	44
3.3. Conclusion	47
TROISIÈME PARTIE — PROBLÉMATIQUE	48
1. Questions de recherche	49
2. Choix des cas d'étude	50
2.1. Le Parc Agricole, Récréatif et Culturel (P.A.R.C.) de la Blécherette	50
2.2. Le parc agro-urbain « parcfertile » de Bernex et Confignon	50
3. Méthodologie	51
3.1. Chronique de dispositif ou analyse de chronique	51
3.2. Littérature scientifique	53

3.3. Documents cadres	53
3.4. Entretiens	53
3.4.1. Entretiens exploratoires	53
3.4.2. Entretiens semi-dirigés	54
3.5. Apports et enseignements	56
QUATRIÈME PARTIE — ÉTUDE DE CAS	58
1. La Politique des agglomérations	59
1.1. Origine, définition, thématiques et portée	59
1.2. Place et évolution de la thématique agricole	60
1.3. Les espaces ouverts, des espaces multifonctionnels à préserver	62
1.4. Conclusion	63
2. Le « P.A.R.C. », un Parc Agricole Récréatif et Culturel	64
2.1. Chronique de dispositif	64
2.2. Le contexte du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)	65
2.2.1. Présentation du projet d'agglomération	65
Gouvernance	66
2.2.2. Place et évolution de la thématique agricole	67
Projet d'agglomération de première génération	67
Etude Environnementale Stratégique (EES) et l'étude Parc-Nature-Paysage (PNP)	67
Projet d'agglomération de deuxième génération	68
Guide environnemental	69
Plan directeur cantonal (PDCn)	69
2.2.3. Les parcs d'agglomération, un outil de sauvegarde des espaces ouverts	70
2.2.4. Synthèse	71
2.3. Le parc agricole, culturel et récréatif (P.A.R.C.) de la Blécherette	72
2.3.1. Présentation du Schéma directeur nord lausannois (SDNL)	72
Gouvernance	73
Un territoire complexe sous pression	73
Contenu et thématiques	74
Place de l'agriculture au sein du SDNL	75
2.3.2. Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage	75
Contexte d'émergence	75
Cahier des charges, objectifs et composition de l'étude	76
Deux périmètres, deux études	77
2.3.3. Suivi de l'étude	79
2.3.4. Le « Volet A » et la place de la question agricole	79
Le chapitre « Agriculture »	79
Les mesures « Agriculture »	80
Le paysage agricole : campagne agricole et pénétrante agricole	81
Les mesures paysagères agricoles	82
Synthèse : quels apports pour la thématique agricole ?	84
2.3.5. « Volet B » : quand le parc d'agglomération devient le P.A.R.C.	85
Un parc d'agglomération à clarifier et sous pression	85
Les espaces agricoles comme lien	87
Redéfinition du périmètre en trois périmètres et localisation des infrastructures	89
Thématiques débattues et recevabilité du projet	90
Le P.A.R.C., un élément clef de la planification agricole du SDNL ?	90
Quel avenir pour le P.A.R.C. ?	92
2.4. Conclusion	92
3. Le parc agro-urbain de Bernex	94
3.1. Chronique de dispositif	94
3.2. Le contexte de l'agglomération franco-valdo-genevoise	95
3.2.1. Présentation du projet d'agglomération	95

Gouvernance	96
Les périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA)	97
3.2.2. <i>Place et évolution de la thématique agricole</i>	98
Le projet d'agglomération de première génération	98
Le Plan paysage	100
Le Projet agricole d'agglomération	102
Le projet d'agglomération de deuxième génération	105
3.2.3. <i>Influence des projets d'agglomération sur les autres documents cadres</i>	107
Le Plan directeur cantonal (PDCn)	107
Le Projet de développement régional (PDR) de l'agriculture genevoise	109
3.2.4. <i>Un lexique pour dialoguer et des fermes urbaines pour aller plus loin</i>	110
Lexique genevois : la production agricole d'agglomération	110
Etude sur les fermes intra-urbaines	111
3.2.5. <i>Synthèse</i>	113
3.3. Le parc agro-urbain « parcfertile » de Bernex	114
3.3.1. <i>Bernex, du PACA au PSD</i>	114
Contexte général	114
Suivi du Projet stratégique de développement (PSD) de Bernex	116
3.3.2. <i>La MAP Bernex</i>	117
3.3.3. <i>Concours international d'espaces publics</i>	119
Cahier des charges du concours	119
Projet lauréat	122
3.3.4. <i>Intégration des agriculteurs</i>	123
Groupe agricole	123
Intégration au jury du concours	123
Appropriation du projet : participation au concours et intégration au projet lauréat	124
3.3.5. <i>Mise en œuvre</i>	125
Plan directeur de quartier (PDQ)	125
Affectation et mise en zone	127
Financement	128
Portage du projet	129
3.4. Conclusion	129
CINQUIÈME PARTIE — DISCUSSION	132
1. Rappel des objectifs de la recherche	133
2. Analyse comparative et retour sur les questions de recherche	134
2.1. Des contextes d'agglomération favorables à l'intégration de l'agriculture ?	134
2.1.1. <i>Faible intégration dans le contexte du PALM</i>	134
2.1.2. <i>L'agriculture, une composante du projet du Grand Genève</i>	135
2.1.3. <i>Une intégration par phases</i>	136
2.2. Des projets de parcs agri-urbains ?	137
2.2.1. <i>Origine des projets : des territoires sous pression</i>	137
2.2.2. <i>Intégration de l'agriculture, résultat d'actions concrètes et d'acteurs clés</i>	138
2.2.3. <i>Intégration des agriculteurs et développement agri-urbain</i>	139
2.2.4. <i>Mutation de l'agriculture</i>	140
2.2.5. <i>Superposition des fonctions</i>	141
2.2.6. <i>Franges urbaines</i>	142
2.3. Conclusion : l'outil du parc public agricole	143
SIXIÈME PARTIE — CONCLUSION	146
BIBLIOGRAPHIE	150
TABLE DES ILLUSTRATIONS	160
ANNEXES	164

Première partie

Introduction



1. Quand la ville devient urbaine

La ville est morte et l'urbain est désormais roi selon Françoise Choay (Choay, 1994). Cette mutation n'est pourtant qu'un évènement récent de l'histoire des villes. Leur développement a été marqué par différentes phases au cours du temps et les diverses formes urbaines qui en résultent en témoignent encore aujourd'hui (Ascher, 1995). Ces mutations se réfèrent aux régimes d'urbanisation qui ont rythmé des phases successives de développement urbain et qui continuent à se perpétuer au rythme de l'évolution des structures sociétales et des modes de régulation et d'organisation de l'espace. De la période urbaine pré-industrielle qui caractérise surtout la ville médiévale relativement homogène à tissu dense et bien délimitée, en passant par la période industrielle marquée par l'exode rural et l'explosion de la population citadine, les formes urbaines rencontrées aujourd'hui sont un palimpseste auquel s'ajoute l'ère post-industrielle qui interpelle désormais sur la durabilité de son modèle. En effet, cette dernière phase est marquée par un fort exode urbain qui a colonisé la campagne et bouleversé en quelques décennies les morphologies urbaines héritées de plusieurs siècles de développement.

Le processus de périurbanisation, traduisant les extensions spatiales en périphérie des villes, a laissé place à la généralisation de l'urbain : « *L'extension des zones urbaines continue, mais se fait de manière plus dispersée, plus éparpillée. Ce ne sont plus les caractéristiques urbaines qui définissent la ville (continuité du bâti, etc.), mais le mode de vie des populations qui détermine les zones urbaines.* » (Fussen et al., 2003 : 6). Résultat des changements de modes de vie, mais également des moyens de mobilité à disposition permettant de réduire la contraction espace-temps, l'étalement urbain a désormais transformé la morphologie urbaine de manière inédite en la diffusant sur le territoire environnant : « *La morphologie des espaces métropolitains se caractérise désormais à la fois par l'étalement, la polycentralité, la fragmentation spatiale, l'indéfinition des limites de l'espace urbain dans des nouvelles configurations territoriales qui s'inscrivent dans des aires de plus en plus étendues, rendues dépendantes des déplacements automobiles.* » (Da Cunha, 2013 : 23).

De par ces mutations tant spatiales que sociétales, les enjeux qu'impose l'ère de la périurbanisation sont nombreux et complexes : consommation des ressources, congestion autoroutière, accaparement de terres agricoles par des quartiers pavillonnaires, imperméabilisation du sol, consommation énergétique, pollution due à l'utilisation des transports individuels motorisés, désinvestissement des centres-villes, etc. A ce titre, ce nouveau type de développement urbain est souvent qualifié « d'insoutenable » (Berque et al., 2006) et se situe bien loin du dogme du développement durable qui souhaite désormais régir les villes.

2. Vers un besoin de nature

Le constat de cet exode d'un nouveau genre a amené les chercheurs à percer les motivations qui poussent les citadins à s'exurbaniser. Bien que les raisons soient souvent multiples, les résultats observés traduisent que les aspirations personnelles sont un facteur prépondérant, notamment en termes de proximité avec des espaces naturels : « *Les désirs et les choix des individus sont un des facteurs clés de l'étalement urbain. (...) La nature, paraissant plus proche qu'en ville, semble être une motivation supplémentaire. Pour ces différentes raisons, la vie à l'extérieur de la ville représente, aux yeux de beaucoup, une meilleure qualité de vie.* » (Fussen et al., 2003 : 11). En effet, les images associées à la ville sont souvent perçues de manière péjorative et nombreux sont les citadins qui souhaitent s'en éloigner afin d'acquérir leur bout de verdure personnel.

Paradoxalement, dans cette quête de nature, le phénomène de l'étalement urbain engendre toutefois une dualité importante. En effet, les nouveaux habitants qui migrent dans les zones périurbaines en quête de nature contribuent en même temps à leur destruction : « *Dans sa forme actuelle, marquée par le gaspillage (d'espace, d'énergie...), il [phénomène généralisé d'étalement urbain] repose en effet sur une contradiction fatale à plus ou moins long terme : la quête de nature (sous forme de paysage) y entraîne la destruction de la nature (en terme de biosphère).* » (Berque et al., 2006 : 10 cités dans Dias, Langumier et Demange, 2008 : 149). Pour pallier à cette problématique, les urbanistes et aménagistes tentent de limiter cet exode urbain en rendant son milieu plus attractif et accueillant. L'un des partis pris est alors de ramener de la nature en milieu urbain dans le but d'y accroître la qualité de vie et ainsi de pouvoir contrebalancer la forte densification qui le caractérise : « *Contrepoint à la densification urbaine, les espaces de nature « ordinaire » servent un urbanisme plus durable, et contribuent ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité des centres urbains.* » (Le Grand Lyon, 2012 : 1).

Les solutions proposées de la part des aménagistes afin de freiner cet étalement urbain peinent toutefois à émerger : « *Dans tous les cas, ces stratégies ne parviennent pas véritablement à juguler l'expansion urbaine dont la dynamique semble inaltérable.* » (Ruegg, 2006 : 2). Les premiers territoires à céder sous le coup de ces extensions urbaines sont les espaces en bordure des villes, appelés franges urbaines : « *L'étalement urbain que connaissent la plupart des grandes villes européennes se caractérise souvent sur les franges urbaines par l'éparpillement désordonné d'un urbanisme résidentiel, essentiellement pavillonnaire, qui glisse continûment en consommant les territoires qui l'entourent.* » (Vidal et Vilan, 2011 : 1). Les villes cherchent donc encore et toujours à se réinventer pour tenter d'instituer un nouveau régime d'urbanisation qui serait plus soutenable que l'actuel.

3. Le périurbain au cœur de la relation ville-campagne

Si la périurbanisation renvoie à une urbanisation diffuse dans les zones rurales proches des centres, elle est également marquée par une absence de continuité du bâti (Rérat, 2001 : 42). Morphologiquement, cela se traduit par un enchevêtrement de terrains bâtis et d'espaces ouverts dont le sol est à caractère rural ou naturel : « *Ainsi, les villes englobent des pans entiers de nature, d'espaces non construits. Les morceaux de nature deviennent des morceaux de ville, nous sommes partout à la fois en ville et dans la nature. De plus, le nombre d'espaces inoccupés, non construits et de dents creuses ne cessent d'augmenter.* » (Thentz, 2011 : 9). La conséquence directe de cette évolution morphologique est que, en incluant de plus vastes espaces naturels ou ruraux dans ses zones urbaines, la ville se retrouve désormais « à la campagne », et vice-versa : « *La forme urbaine diffuse, étalée, fragmentée, instaure un nouveau rapport de la ville à la nature. La nature, en tant que matérialité, entre dans la ville sous l'effet de la diffusion urbaine, mais également comme résultat d'une volonté d'allier ville et nature, ville et campagne.* » (Banzo, 2009 : 16). En intégrant ces nouvelles portions toujours plus larges de territoires naturels, la nature urbaine se diversifie et est désormais également composée d'espaces de loisirs de périphérie ou encore de territoires agricoles (Novaria, 2003 : 13).

Les limites entre la ville et la campagne sont désormais floues, si bien que la périurbanisation interroge cette relation en proposant de nouvelles figures territoriales. Le processus de périurbanisation a longtemps été perçu selon une double négation impliquant à la fois une perversion de la ville et de la campagne (Remy, 2004 : 255). Toutefois, cette vision réductrice semble désormais évoluer vers une acceptation plus constructive, reconnaissant la complexité de ces territoires : « *[Il est possible] d'offrir une vision riche de ces territoires aux franges de la ville, qui apparaissent plus incertains et complexes que leur statut de simple produit d'un étalement urbain, d'une aspiration vague à la propriété ou du désir flou d'une proximité de la nature ne le laisse généralement penser.* » (Dumont et Hellier, 2010 cités par Matthey, 2011 : 4). En effet, la question périurbaine se renouvelle et, ne cédant plus sous le coup des accusations, cherche à composer avec l'existant. Elle permet notamment d'apporter un nouveau regard sur la nature en milieu urbain et les enjeux des territoires qui caractérisent désormais le couple ville-campagne : « *C'est que, dans cette histoire urbaine, la question périurbaine dérange en ceci qu'elle interpelle un vieux couple épistémologique, classique des sciences de la société et de ses espaces, mais qui ne lui fait par définition guère de place : le couple ville / campagne.* » (Vanier, 2005 : 1).

Au centre de ce débat se situent les espaces agricoles de l'interface ville-campagne, lieux à la fois de confrontation, mais également de rencontre entre les dynamiques rurales et urbaines. Désormais intégrés à l'expansion urbaine, ils viennent également modifier les relations entre l'agriculture et la ville : « *D'une part, les espaces agricoles (et plus largement les espaces ouverts) sont désormais identifiés comme un lieu d'exercice de l'urbanisme, et plus largement de la planification urbaine ; d'autre part, la profession agricole négocie la légitimité de l'exercice de l'activité agricole et de sa place (spatiale) de plus en plus à une échelle locale, notamment celle où se prennent les décisions d'urbanisme.* » (Duvernoy et al., 2005 : 91).

4. Structure du travail

Le propos général de ce travail de recherche vise à discuter de l'intégration de l'agriculture au projet urbain, et notamment dans le contexte des franges urbaines. Plus précisément, il porte sur le devenir de ces territoires ouverts agricoles situés à la rencontre entre la ville et la campagne et notamment sur les stratégies mises en place pour traiter de ces zones périurbaines dites « de transition ». Il s'inscrit à la fois dans la problématique générale de l'intégration de l'agriculture au projet urbain, de la préservation des terres agricoles ainsi que de la conservation des espaces ouverts.

Cette étude adopte une méthodologie essentiellement qualitative et se structure en deux parties. La première partie propose un état de l'art afin de mettre en évidence les différents concepts associés à la relation ville-campagne, à leur espace de transition mais également à la place de l'agriculture dans le projet urbain. Elle sera elle-même divisée en trois sous-chapitres :

- Le premier traitera de la relation ville-campagne selon une approche historique, en définissant notamment ses principaux concepts et termes associés, pour ensuite questionner celui de l'agriculture urbaine.
- Le deuxième s'attèlera à considérer les espaces qui prennent lieu à l'interface de cette relation. Pour ce faire, les notions de limite et frontière ou encore de front urbain, de frange et d'espace ouvert seront discutées pour qualifier cette zone de transition.
- Le troisième considèrera la composante agricole qui caractérise ces espaces ouverts en marge des villes et qui participe aujourd'hui à la conception urbaine. Il s'agira alors de traiter des différentes modalités de l'intégration de l'agriculture au projet urbain, notamment au travers des parcs publics agricoles.

Cette revue de littérature permettra ensuite de préciser la problématique, de définir la question de recherche et les sous-questions associées ainsi que d'exposer la méthodologie requise.

La deuxième partie sera consacrée à l'analyse des deux cas d'étude : le projet du Parc Agricole Récréatif et Culturel (P.A.R.C.) de la Blécherette dans le contexte du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le projet de parc agro-urbain « parcfertile » de Bernex dans celui du Grand Genève. Ce travail propose dans un premier temps de considérer la place et l'intégration de l'agriculture dans le contexte élargi de la Politique des agglomérations mise en place par la Confédération. Il est ensuite proposé de resserrer le champ d'analyse autour des deux contextes dans lesquels s'insèrent les projets interrogés. Les analyses menées sur la base des différents documents cadres mais également sur celle des divers entretiens réalisés dans le cadre de cette étude permettront de questionner la genèse de ces projets, de leurs prémisses jusqu'à leurs implications actuelles (contexte, rôle des acteurs impliqués, stratégies et objectifs poursuivis, concrétisation, etc.).

Les deux projets seront ensuite analysés de manière comparative au regard des différents concepts et connaissances mis en lumière dans l'état de l'art. Cette partie de synthèse reviendra sur les principaux résultats obtenus pour les comparer avec les questions de recherche établies au préalable. Une conclusion finalement ensuite clôt le développement.

Deuxième partie

Etat de l'art



1. La relation ville-campagne

Le couple ville-campagne témoigne d'une relation complexe qui fait appel à une multitude de notions dont les définitions varient selon les époques et les auteurs. Cette première partie est consacrée à une revue de littérature qui vise à la fois à identifier et définir les principaux concepts qui concourent à la réflexion de ce travail ainsi qu'à discuter des enjeux qui les accompagnent. La relation ville-campagne est analysée sous un angle historique qui, de l'émergence des villes, retrace leur évolution et leur rapport jusqu'aux tendances actuelles.

1.1. DÉFINITION DES TERMES ASSOCIÉS

Ville et campagne sont souvent définies en opposition l'une de l'autre. En général, la définition de la ville précède celle de la campagne. Elle consiste notamment en une « *agglomération aux fonctions quasi-exclusivement non-agricoles, formant une centralité par rapport à l'espace rural ambiant, auquel elle confère une certaine impulsion ; la ville est structurante d'espace* » (Wackermann, 2005 : 404). De cette définition, plusieurs constats peuvent être tirés quant à sa relation avec la campagne.

La définition proposée par Wackermann positionne la ville comme un élément structurant l'espace et traduit un rapport de domination sur la campagne. Cet élément est également présent dans la définition de Dunlop : « *Elle [la ville] est d'abord un espace relatif à la campagne qui l'entoure, même si l'on peut lire le rapport ville/campagne comme une relation dans laquelle la première « domine » la seconde (...).* » (Dunlop, 2005 : 54).

L'espace rural est l'espace de la campagne, dont la définition est obtenue par défaut et qui est la résultante de la soustraction de l'espace urbain au territoire (Chapuis, 2014). En effet, la ville forme une centralité dans l'espace rural qui fait référence à un terme « *désignant, globalement, les campagnes dans leur complexité sans réduire celles-ci aux manifestations d'activités agricoles* » (Levy et Lussault, 2013 : 884). En d'autres termes, l'espace rural fait référence aux campagnes, sans pour autant les limiter uniquement à leur caractère agricole. L'agriculture implique en effet des activités productives et peut être définie comme : « *l'activité de production de matières premières et de biens de consommation végétaux et animaux, directement ou indirectement obtenus à partir du sol* » (Levy et Lussault, 2013 : 62).

Pour relever cette opposition ville-campagne, Banzo ajoute que : « *La campagne naît de la ville car c'est la ville qui la révèle comme entité spécifique. (...) La campagne se construit par le regard des citoyens qui lui octroie sa dimension paysagère.* » (Banzo, 2009 : 30). A ce titre, l'auteur relève la dimension paysagère de la campagne pour établir une distinction entre les deux entités. Le paysage, largement défini au sein de la littérature, consiste en une « *unité géographique ou ensemble d'unités géographiques s'offrant au regard* » (Saffache, 2003 : 251). La question du regard soulevé par Banzo et Saffache permet de relever le caractère subjectif qui le caractérise et qui est également partagé par Dunlop, pour qui le paysage est « *un regard sur le monde qui se fait depuis un point de vue particulier, à un moment particulier* » (Dunlop, 2009 : 18). Les composantes du paysage sont ainsi multiples et évolutives au cours du temps.

La récente dilution de l'urbain sur le territoire vient cependant remettre au cause la définition de la campagne. Ainsi, la campagne est également désormais entendue comme une « *configuration spatiale caractérisée par des densités humaines faibles ou moyennes et qui, soit est la composante principale d'un espace rural, soit constitue un gradient d'urbanité qui possède un lien historique avec ce type d'espaces* » (Levy et Lussault, 2013 : 144). En ces termes, et selon les auteurs, la campagne est désormais une figure particulière de l'urbain. L'évolution de ce terme s'explique notamment par celle du couple ville-campagne au cours des différents âges de la ville, élément qui est discuté au chapitre ci-après.

1.2. HISTORIQUE DE LA RELATION VILLE-CAMPAGNE

La ville et la campagne ont partagé de nombreuses phases d'évolution communes en se nourrissant de relations réciproques. Après une phase de rupture qui est venue brutalement distancer la relation de ces deux entités, la ville contemporaine les invite désormais à se reconnecter, autant de par leur position spatiale que par les rapports qu'elles entretiennent.

1.2.1. De l'entente cordiale

Le premier témoin de l'évolution concertée entre la ville et la campagne provient de la création même des cités (Torre, 2013 : 3). En effet, les villes trouvent leur essence il y a quatre millénaires dans l'élaboration de nouvelles techniques de cultures permettant la sédentarisation des populations, jusque-là nomades (Pinson, 2009 : 2). Les relations entre la ville et ses espaces ruraux se sont ensuite pérennisées et renforcées, notamment de par l'émergence des villes marchandes qui offraient les lieux de vente pour les produits issus des zones rurales : « (...) *villes et espaces ruraux ont souvent évolué de concert, comme en témoigne par exemple la croissance des villes marchandes ou des villes de foires, dont une des fonctions était de constituer des places pérennes et équipées d'infrastructures nécessaires à l'échange des marchandises et tout particulièrement des produits agricoles acheminés des zones rurales* » (Torre, 2013 : 3). Les relations territoriales, qu'ont entretenues la ville et la campagne durant les millénaires qui ont suivi, ont été dictées par la question de l'approvisionnement alimentaire (Vidal et Fleury, 2009 : 5). En effet, Von Thünen (1783-1850) a établi dans ses recherches entre 1827 et 1842 que les villes se trouvaient situées au centre de territoires fertiles, organisés selon une logique concentrique (cf. figure 1).



Figure 1 : Schéma d'organisation radioconcentrique des couronnes agricoles d'après le modèle de Von Thünen (thegreenhorns.wordpress.com)

Les emplacements situés à proximité de la ville étaient réservés aux produits de culture avec un temps de conservation court. A contrario, dans les couronnes les plus éloignées des centres-villes, étaient cultivés les produits de garde (céréales, etc.) qui n'étaient que peu affectés par le transport et dont la conservation était moins difficile. Au-delà s'étendaient les zones de pâturages, lesquelles marquaient la limite de l'espace rural et de celui dit « sauvage » (Vidal et Fleury, 2009 : 5).

L'harmonie entre la ville-marchande et sa campagne environnante a duré de nombreux siècles jusqu'à ce que le bouleversement de la révolution industrielle ne vienne la remettre en cause dès, la fin du XVIII^{ème} siècle. Les rapports entre les deux entités changent : les progrès techniques permettent une plus grande production agricole et la population des campagnes désenfle au détriment de celle des villes (Torre, 2013 : 4). Les villes gonflent autant en termes de population qu'en termes de pouvoir et se mettent rapidement en réseau les unes avec les autres. L'une des conséquences de cette évolution est la mise à distance des zones de production toujours plus éloignées des lieux de consommation, phénomène renforcé par le perfectionnement des moyens de transport (Torre, 2013 : 4).

1.2.2. Aux rapports de domination et de consommation

Au XIX^{ème} siècle, les grandes cités industrielles, touchées par la pollution et une forte concentration de population, sont frappées par des vagues d'épidémies et doivent être assainies. La campagne, ou du moins les images qui lui sont associées, joue un rôle prépondérant dans cette volonté de salubrité : *« La campagne – la banlieue d'alors – est réparatrice et compensatrice, ce qui n'échappe pas aux concepteurs de ville, on ne les appelle pas encore «urbanistes», qui souhaitent associer, combiner, entremêler la ville et la campagne, du moins l'idée que l'on se fait de ces deux réalités sociales et culturelles. »* (Paquot, 2004 : 84). Ainsi, certains urbanistes voient une solution en la campagne, alors perçue en opposition à la ville. L'un des précurseurs de ce mouvement est l'architecte espagnol Soria (1844-1920) qui, en réponse aux villes qu'il considérait comme *« des tumeurs menaçantes »*, proposa de construire des cités linéaires dont le modèle était basé sur les transports en commun et qui permettrait de lutter contre l'exode rural qu'il qualifiait d'anarchique (Mehdi et al., 2012 : 3). Les villes étaient alors pensées le long des axes de transport qui accueilleraient de part et d'autre les quartiers résidentiels, eux-mêmes entourés de campagne (cf. figure 2).

C'est également suite à ce contexte de chaos industriel et en guise de dénonciation du devenir des villes que Howard-Ebenezer (1850-1928) a conçu son modèle de cité-jardin dans le but de faire concorder les aménités rurales et urbaines (Salomon Cavin, 2007 : 4). Paru en 1898, le modèle prévoyait de dépasser l'opposition ville-campagne en développant des cités jardins d'environ 30'000 habitants (cf. figure 3). Ces dernières étaient reliées entre elles par des systèmes de transport en commun et gravitaient autour d'une ville principale. Ce modèle a eu un impact considérable sur la planification urbaine, notamment pour les nombreuses villes qui ont repris le principe de la « green belt », une ceinture verte visant à contenir l'urbanisation au moyen de la préservation de ses campagnes environnantes.

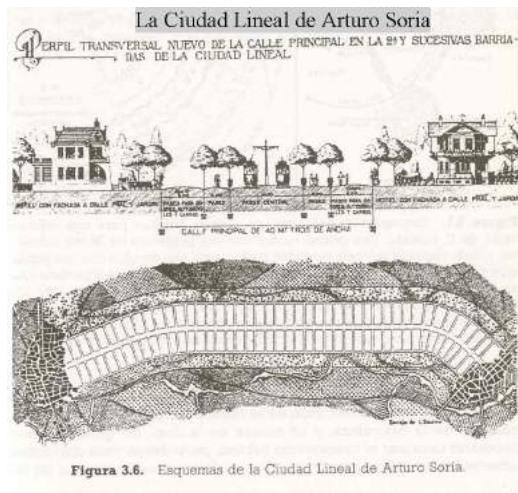


Figure 2 : La ville linéaire de Soria
(www.photobucket.com)

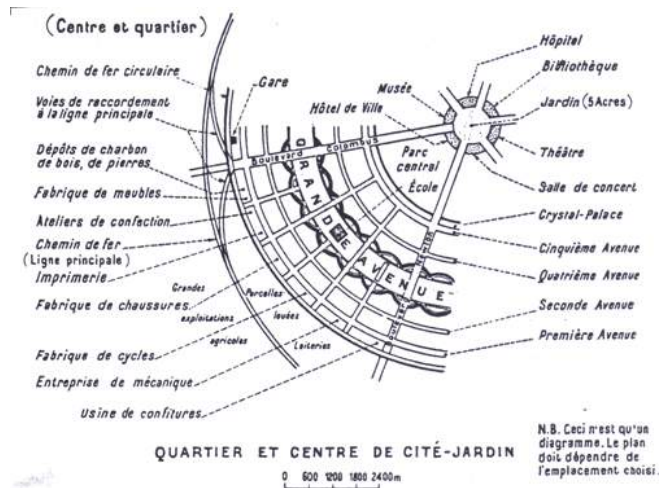


Figure 3 : La cité jardin de Howard Ebenezer (www.pintinterest)

Toutefois, la réalité diverge de l'utopie et ces modèles ne connaissent pas le succès escompté. Bien au contraire, le déséquilibre engendré par l'ère industrielle s'accroît entre les villes et les campagnes. A partir de ce revirement industriel, Vanier s'est attaché à décrire la relation ville-campagne en trois époques. La première correspond à l'âge de la domination de la ville sur la campagne : « Avec la révolution industrielle s'affirment des rapports de domination économique et sociale de la ville sur la campagne, fondés sur une division spatiale du travail dont l'analyse est à l'origine de l'économie en tant que science. » (Vanier, 2005 : 2). Rodger reprendra ces propos en expliquant que la ville exerce un pouvoir de domestication et de colonisation sur la campagne (Rodger cité dans Banzo, 2009 : 34). Cette dernière connaît également une forte transition en entrant dans une phase de déruralisation induite notamment par une baisse du nombre d'agriculteurs. La campagne perd ainsi de sa ruralité et reste délaissée par la majorité des citadins qui ne la considèrent qu'au travers de ses qualités paysagères.

Cette première phase de domination, qui a prévalu jusque vers 1950, laisse place à la seconde dite de consommation : « A l'empire de la production, imposé par la révolution industrielle, s'ajoute puissamment à partir des années 1970 l'empire de la consommation, celle de la campagne par la ville, imposé par la révolution urbaine des années 1950-1970. » (Vanier, 2005 : 7). En effet, après avoir connu un phénomène de concentration, les villes connaissent rapidement celui de la diffusion qui amène à une périurbanisation, soit un retour à la campagne de la part de nombreux citadins en mal de ville : « Le couple rural – urbain, ou ville – campagne, (...) est ainsi mis en péril par une montée de l'urbain et de ses déclinaisons. » (Torre, 2013 : 5). Les citadins ne sont plus uniquement séduits par la campagne pour l'espace qu'elle offre, mais également pour les valeurs qu'elle comporte : « Les campagnes ouvrent alors les horizons d'un mieux-être. » (Banzo, 2009 : 34).

La dynamique du couple rural-urbain est une fois de plus chamboulée et l'urbain se diffuse dans les campagnes, sans pour autant qu'une réelle relation s'installe entre eux deux. En effet, la ville s'étale, se déploie, empiète sur sa voisine rurale jusqu'à englober ses campagnes, ses forêts et ses lacs, mais les relations de voisinage entre les deux entités sont au point mort puisque la juxtaposition des deux milieux n'implique que peu d'échange respectif. Ainsi, loin du modèle de Broadacre City développé par Wright et qui proposait un retour à la campagne généralisé, la ville a désormais envahi

la campagne, sans pour autant y redévelopper une réelle ruralité. En d'autres termes, les citadins colonisent leur campagne, tout en conservant leurs pratiques urbaines : « *La campagne s'urbanise par la transformation des modes de vie des populations qui y résident et par l'instauration d'activités jusqu'alors concentrées dans l'enceinte des villes.* » (Banzo, 2009 : 34).

1.2.3. L'ère transactionnelle : urbanisation de l'agriculture et agrarisation de la ville

Vanier définit le troisième âge comme celui de la transaction où le rapport ville-campagne a perdu ses limites : « *Ils ont multiplié les situations d'imbrication et d'hybridation entre villes et campagnes, de segmentation, de morcellement, et de redifférenciation de deux mondes, l'urbain et le rural, habitués à vivre l'un par l'autre, mais aussi à proclamer leur unité respective, qui a pourtant volé en éclat.* » (Vanier, 2005 : 6). La ville contemporaine est désormais marquée par deux phénomènes complémentaires : l'urbanisation de l'agriculture et l'agrarisation de la ville (Salomon Cavin et Ernwein, 2014 : 31). Ainsi, par ce double processus d'interpénétration, les distinctions entre milieux urbanisés et milieux ruraux s'estompent. L'urbain se généralise et modifie avec lui le rapport ville-campagne en donnant une place prépondérante à la campagne sur laquelle il s'étend.

Le phénomène de l'urbanisation de l'agriculture fait référence à la diffusion de la ville sur ses campagnes environnantes et traduit le processus d'étalement urbain. L'une des premières conséquences est la transformation de l'agriculture au contact des nouvelles extensions urbaines (Salomon Cavin et Ernwein, 2014). Cette transformation implique de nouveaux enjeux pour le secteur agricole, mais lui offre également un panel d'opportunités. En effet, les surfaces agricoles subissent constamment la pression urbaine et diminuent au profit des zones bâties, mais bénéficient également de nouvelles possibilités de développement dues à la proximité urbaine (mise en place de nouveaux services : loisirs, agriculture de proximité, marchés à la ferme, etc.) (Salomon Cavin et Ernwein, 2014) (cf. figure 4). Une deuxième conséquence est le déversement des pratiques urbaines dans les espaces ruraux : « *L'urbanisation de l'agriculture a également lieu de manière plus discrète, via les demandes citadines de paysage, d'espaces de loisirs et de détente et de protection de l'environnement.* » (Le Caro, 2007 ; Nahmias et Le Caro, 2012 cités dans Salomon Cavin et Ernwein, 2014 : 32).



Figure 4 : Exemples de marchés à la ferme
(www.fermedestourbieres.ch (gauche) et www.lafermedesbouillons.fr (droite))

Le second processus, l'agrarisation de la ville, renvoie au phénomène inverse, soit à une part toujours plus importante de l'agriculture en ville, autant en fonction de son occupation spatiale que de la présence de certaines de ses pratiques (cf. figure 5) (Salomon Cavin et Ernwein, 2014 : 32). Dans ce sens, c'est l'agriculture même qui s'insère dans le milieu urbain et qui cherche à le réinventer : « *L'agriculture peut également apparaître comme un outil permettant de changer la ville, tant dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales que morphologiques.* » (Salomon et Ernwein, 2014 : 32). Ce phénomène d'incursion agricole est plus récent et amène à une évolution de la nature en milieu urbain qui semble cependant se modifier et intégrer désormais la composante agricole : « *Alors que la notion de nature s'imposait à la fois dans les agendas des politiques et dans les revendications des habitants des villes — au risque d'une indifférenciation des catégories de nature et d'agriculture — se manifeste depuis quelques années un retour de l'intérêt pour la question agricole dans et à proximité de la cité.* » (Torre, 2013 : 7). Cette « nature urbaine », généralement composée de parcs ou squares, ouvre alors une nouvelle catégorie en laissant entrer la dimension agricole et peut s'exprimer à l'intérieur de ses limites bâties.



Figure 5 : Exemple de mise en culture du sol urbain
(www.fao.org)

Chalas et Donadieu relèvent également cette double dynamique qui caractérise désormais la ville contemporaine en définissant pour ce faire le concept de ville-nature : « *La ville-nature, cela signifie que la nature ou la campagne contribue à faire la ville et, inversement, que la ville intègre et protège la campagne. (...) La ville-nature peut se définir comme le résultat d'une double dynamique : dynamique d'urbanisation de la nature, ou de la campagne, et dynamique de ruralisation de la ville à la fois.* » (Chalas, 2003 : 7). Ainsi, a contrario de la ville ancienne ou moderne, la ville contemporaine bouleverse la relation ville-campagne en dessinant une ville à la fois urbaine et rurale. La ville-nature et la ville-campagne sont deux figures représentatives de ce double processus, dont « *L'oxymore et le trait d'union traduisent l'idée que la construction qui en résulte n'est plus le fruit d'une opposition mais plutôt d'une combinaison, d'une association.* » (Banzo, 2015 : 3).

1.3. DE LA VILLE-NATURE À LA VILLE-CAMPAGNE

1.3.1. La ville-nature

La « ville-nature » est un concept défini par Chalas pour traduire l'évolution de ce double processus d'interpénétration de la ville et de la campagne. Il propose de dépasser l'opposition qui régit souvent le rapport entre ces deux entités : « *Ces deux figures se tiennent : le développement de l'une appelle le développement de l'autre. Ces deux figures de la ville contemporaine supposent également l'existence d'une troisième figure qu'elles ont elles-mêmes engendrée : la ville-nature.* » (Chalas, 2003 : 7).

La ville-nature, telle que définie par Chalas, permet d'appréhender la nouvelle complémentarité qui se dessine désormais entre la ville et sa campagne : « *La ville-nature, c'est donc des espaces ruraux ou naturels intégrés dans la ville et faisant office d'identités ou de références urbaines nouvelles, de nouveaux pôles et même de nouveaux centres urbains, au même titre que les grandes zones commerciales, les grands centres de loisirs, les pôles d'activités réputés, les édifices monumentaux ou même les vieux centres-villes.* » (Chalas, 2003 : 1). Le terme est basé sur cinq concepts clés : l'interpénétration, la centralité, la sensorialité, la monumentalité ainsi que le vide structurant (Chalas, 2010 : 1).

Le concept **d'interpénétration** fait référence au double processus de l'urbanisation de la nature et de la ruralisation de la ville. Ce constat renvoie à la diffusion de l'urbain qui touche le phénomène de métropolisation : « *De par son extension même, la ville englobe des pans entiers de nature agricole ou non agricole qui deviennent dès lors des morceaux de ville.* » (Duchamp cité dans Chalas, 2010 : 1). En effet, les territoires sont devenus urbains, que ce soit par leur occupation spatiale ou par leur influence : « *Là où il y a territoire, il y a ville aujourd'hui, plus ou moins de ville, mais suffisamment pour que tout habitant se sente partout en ville.* » (Chalas, 2010 : 2). Chalas explique qu'il y a une importante évolution de ce que l'on peut considérer comme nature urbaine : « *De sorte que les morceaux de nature agricole ou sauvage qui aujourd'hui surgissent au sein même de l'urbain sont à la ville-territoire ou à la métropole contemporaine ce que les parcs, les squares et autres espaces publics arborés ou fleuris étaient à la ville d'hier, c'est-à-dire des espaces verts à la taille de ce que sont devenues les villes, à savoir des conurbations vastes, polycentriques et discontinues.* » (Chalas, 2010 : 2). Ainsi, cette dualité qui caractérise le phénomène d'interpénétration impose selon Chalas de dépasser les clivages encore existants entre la ville et la nature pour se tourner vers une forme d'hybridation.

La **centralité** renvoie au nouveau rôle des espaces verts. Le propos de Chalas tient au fait que le rôle de centralité peut désormais être exercé par la nature : « (...) *[il est possible de] concevoir que la nature, agricole ou sauvage, puisse remplir les fonctions de nouvelle centralité urbaine.* » (Chalas, 2010 : 3). En effet, ces espaces peuvent désormais occuper une position centrale à l'échelle de la ville ou de l'agglomération : « *Dans ce cas, c'est l'extension même de la ville de manière large et disparate qui a transformé de fait les territoires de nature autrefois périphériques en territoires centraux.* » (Chalas, 2010 : 3). Il se peut également que leur position géographique ne soit pas centrale, mais

plutôt périphérique, et que les activités qu'ils accueillent ainsi que les comportements qui y sont associés lui attribuent ce rôle. La question de la centralité ne fait donc pas référence à la situation spatiale de ces espaces, mais à l'intensité qu'ils accueillent, en termes d'usages notamment.

La **sensorialité** se réfère à la nature sensible. En ce sens, elle implique que la nature peut s'apprécier par l'ensemble des sens corporels et non pas que par la vue. Chalas traduit cette idée en expliquant le « *passage du paysage au jardin* » pour retranscrire l'évolution de nos comportements et attentes (Chalas, 2010 : 5). Cela signifie donc que la nature n'est plus seulement une portion de territoire que l'on admire de loin mais qu'elle peut désormais être pratiquée.

La **monumentalité** implique que la nature peut posséder à la fois un rôle de repère, de mémoire ou encore de centralité : « *Nous étions habitués à ce que la monumentalité urbaine soit minérale et située dans les centres-villes historiques ou nouveaux. Il faudra désormais se faire à l'idée que la monumentalité urbaine peut être également végétale et périurbaine.* » (Chalas, 2010 : 7).

Le **vide structurant** joué par la nature lui attribue finalement tout autant la possibilité de façonner le territoire que les espaces bâtis, notamment en conservant des zones d'aération nécessaires face aux densifications urbaines croissantes.

1.3.2. La ville-campagne

La ville-campagne est une vision du rapport ville-nature défendue principalement par Donadieu. Le concept fait référence à celui de ville-nature défini par Chalas, mais en positionnant l'agriculture comme contributrice principale à ce rapport : « *Dans la ville-campagne, qui est un cas de figure agricole de la ville-nature, c'est l'agriculteur ou le jardinier qui est à l'origine de la production des formes du paysage, avec ou sans le cadre des règles imposées par les citoyens, ou concertées avec eux.* » (Donadieu, 2003 : 170). Par ces termes, l'auteur entend que l'espace agricole est perçu comme une « *véritable infrastructure urbaine* » (Donadieu, 2003 : 170). Il insiste ainsi sur l'importance de l'agriculture dans les aménagements naturels urbains qui ne se limitent désormais plus aux parcs et jardins au cœur des villes : « *Devenu une valeur politique, le vert urbain n'est plus seulement celui des parcs et jardins publics, mais aussi celui des espaces agricoles, forestiers et naturels.* » (Donadieu, 2003 : 158). Ainsi, à l'image du *Continuous Productive Urban Landscape* défini par Bohn et Viljœn, les espaces ouverts agricoles peuvent désormais également participer à la construction du tissu urbain en lui apportant des zones de respiration.

Donadieu utilise également le terme de « campagnes urbaines » ou encore celui de « ville-agricole » pour expliquer que l'agriculture est désormais un élément de composition territoriale permettant de répondre aux différentes attentes diversifiées des citoyens : « *En d'autres termes, la production des aménités des paysages agricoles périurbains devient une pratique aussi importante que celle des biens alimentaires.* » (Donadieu, 2003 : 170). Ce propos est également repris par Poulot et Aragau qui utilisent également la terminologie de « ville-village » pour traduire cette notion. Les auteurs relèvent non seulement l'évolution des pratiques citoyennes en termes d'urbanité, mais également de celle dans la conception de la ville : « *Ces évolutions vers une ville-campagne et une ville-village, qui témoignent de nouvelles attentes vis-à-vis de la ville et des pratiques d'urbanité, appellent de nouvelles manières de faire la ville centrées sur la conservation d'espaces ouverts et sur la recherche de territoires pertinents pour un développement local.* » (Poulot et Aragau, 2012 : 6).

Le concept de « ville-campagne » va au-delà d'une simple volonté de production locale en reconnaissant l'ensemble des biens et services que l'agriculture peut fournir en milieu urbain, qu'ils soient marchands ou non : « *L'activité agricole s'inscrit dans la sphère marchande quand elle produit, par exemple, des biens et services ornementaux (pépinières, floriculture en serres ou de plein champ, entreprises d'espaces verts), pédagogiques (fermes pédagogiques), ou de loisirs (agritourisme, chasse, pêche, etc.). Mais ils peuvent aussi échapper à l'univers de la marchandise et être identifiés comme des biens et des services d'intérêt public quand des agriculteurs gèrent des espaces ouverts urbains et périurbains à des fins d'aménités récréatives et de qualité du cadre de vie.* » (Donadieu et Fleury, 2003 : 21). Aujourd'hui, il semble que l'agriculture urbaine puisse participer à la recomposition urbaine en constituant des vides structurants. Ces derniers, en s'associant aux systèmes de parcs et aux trames vertes, peuvent constituer des ossatures fortes pour structurer le tissu urbain.

1.4. L'AGRICULTURE URBAINE

1.4.1. Définitions

L'agriculture, évoluant désormais au contact des villes, peut être qualifiée d'urbaine ou de périurbaine. Sa définition est depuis longtemps débattue par de nombreux spécialistes : « *Trouver une définition partagée de la nature et des rôles de l'agriculture dans le projet urbain est pourtant loin d'être facile pour l'ensemble des acteurs concernés.* » (Nahmias et Le Caro, 2012 : 3). Les auteurs précisent que les définitions varient non seulement au sein de la communauté scientifique, mais également selon la perception de l'acteur concerné (agriculteurs, urbanistes, habitants, etc.). Il s'agit dès lors de questionner cette notion au travers de quelques définitions.

Selon Aubry, l'agriculture urbaine fait référence à : « *des formes variées d'agriculture localisées en ville ou à la périphérie des villes, dont les produits agricoles et les services annexes qu'elles fournissent sont en majeure partie à destination des villes, et qui utilisent des ressources (foncières, de main d'œuvre, d'eau, de capital etc.) qui peuvent faire l'objet de concurrences mais aussi de complémentarités avec des usages urbains* » (Aubry, 2013 : 1).

Donadieu discute quant à lui de la différence entre l'agriculture dite urbaine de celle dite périurbaine. A ce titre, il fait remarquer que la distinction qui réside entre les deux termes provient des nuances dans les relations que l'agriculture entretient avec le milieu urbain. En effet, alors que l'agriculture périurbaine appelle à une simple juxtaposition des territoires, l'agriculture urbaine renvoie à des relations plus étroites entre les deux entités : « *L'agriculture péri-urbaine, au strict sens étymologique, est celle qui se trouve en périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production. Avec la ville, cette agriculture peut soit n'avoir que des rapports de mitoyenneté, soit entretenir des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, elle devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville.* » (Fleury et Donadieu, 1997 : 1).

Nahmias et Le Caro perçoivent l'agriculture urbaine comme une : « *agriculture pratiquée et vécue dans une agglomération par des agriculteurs et des habitants aux échelles de la vie quotidienne et du territoire d'application de la régulation urbaine. Dans cet espace, les agricultures – professionnelles ou non, orientées vers les circuits longs, les circuits courts ou l'autoconsommation – entretiennent des*

liens fonctionnels réciproques avec la ville (alimentation, paysage, récréation, écologie) donnant lieu à une diversité de formes agri-urbaines observables dans le ou les noyaux urbains, les quartiers périphériques, la frange urbaine et l'espace périurbain » (Nahmias et Le Caro, 2012 : 13). Les auteurs introduisent alors les différentes typologies que peuvent prendre des agricultures ayant un lien fonctionnel réciproque avec la ville (cf. figure 6).

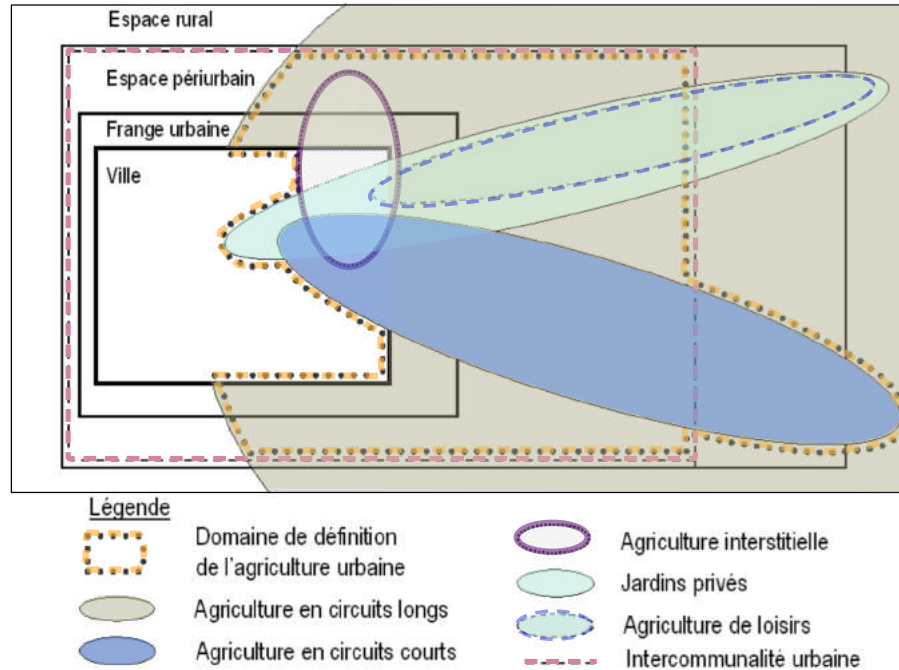


Figure 6 : Domaines de définition de l'agriculture urbaine selon Nahmias et Le Caro (Modifié de Nahmias et Le Caro, 2012 : 12)

Plusieurs éléments sont à considérer au sein de ces définitions. Dans un premier temps, Nahmias et Le Caro s'accordent avec la définition de Donadieu en mettant au centre la notion de « *liens fonctionnels réciproques avec la ville* », notamment au travers de la mise en place de circuits courts (vente directe, marché à la ferme, etc.). Les deux auteurs introduisent ensuite la multiplicité des pratiques qui caractérise l'agriculture urbaine en rappelant la distinction entre une activité professionnelle ou non, mais également entre la multitude de formes sous lesquelles elle peut être pratiquée (agriculture sur les toits, jardins familiaux, ou encore agriculture professionnelle intra-urbaine). Cet élément est également repris par Aubry pour qui l'agriculture urbaine peut prendre « *des formes variées* ». Finalement, les deux auteurs abordent la question de la répercussion en termes de formes spatiales que peut engendrer ce type de production en milieu urbain ou en bordure de ville. Ce dernier élément sera notamment discuté ci-après.

1.4.2. Une pratique multifonctionnelle à incidence spatiale

L'agriculture urbaine est une notion assez récente pour les pays de l'hémisphère nord qui questionne quant à ses capacités de production : « *Aujourd'hui, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, de la volonté d'un aménagement plus durable des territoires, de l'augmentation du prix de l'énergie, de la densification des villes et du souhait des élus d'apporter des réponses aux attentes*

des consommateurs pour plus de produits alimentaires locaux, de nombreux acteurs s'interrogent sur la question de l'agriculture en ville et sur les modalités du passage (ou du retour) à un système alimentaire plus local. » (Torre, 2013 : 12). Toutefois, l'agriculture urbaine connaît un succès grandissant en milieu urbain non pas uniquement grâce à sa fonction productive, mais notamment de par son caractère multidimensionnel : « A travers le monde, l'agriculture urbaine interpelle une multifonctionnalité signalée à travers différentes sphères d'intervention relevées dans la littérature, soit l'aménagement urbain, l'environnement, l'économie, la sécurité alimentaire, la santé, le loisir, l'éducation et les interactions sociales. » (Duchemin et al., 2008 cité dans Duchemin et Wegmüller, 2010 : 3) (cf. figure 7). En effet, la production en milieu urbain permet de remplir un certain nombre de fonctions : « contribution à l'approvisionnement alimentaire des villes, création d'emplois et de valeurs économiques, fonctions environnementales de protection des villes contre des risques, comme les inondations, fonction paysagère aux côtés d'autres espaces ouverts, fonctions récréatives et éducatives avec les fermes pédagogiques, création de lien social, voire de réinsertion sociale (...) » (Aubry et Pourias, 2013 : 145).

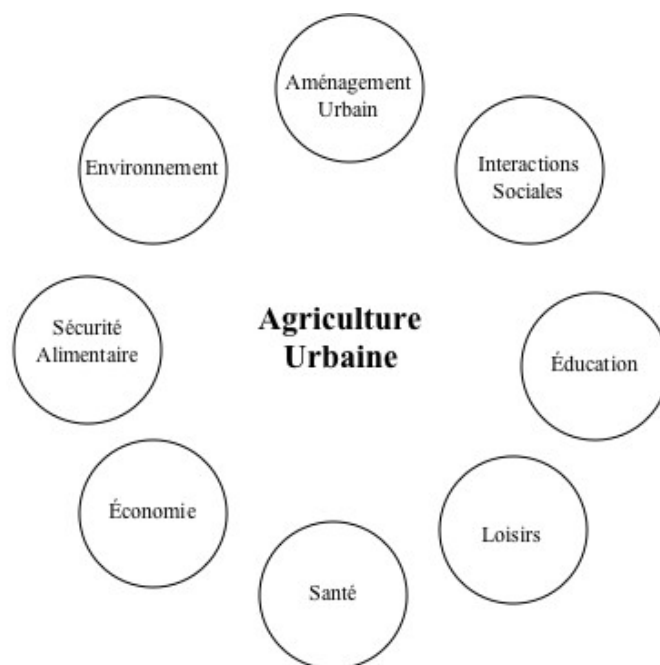


Figure 7 : Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine (Duchemin et Wegmüller, 2010)

De plus, ce type de production impacte également sur l'organisation spatiale de la ville : « Aujourd'hui, il semble que l'agriculture urbaine puisse participer à la recomposition urbaine en constituant des vides structurants. Ces derniers, en s'associant aux systèmes de parcs et aux trames bleues, peuvent constituer des ossatures fortes pour structurer le tissu bâti. » (Daune et Mongé, 2011 : 95). Ainsi, selon Salomon Cavin, la lutte contre l'étalement, la demande à la fois sociale et environnementale de nature en ville ou encore la reterritorialisation de l'alimentation pour une production locale sont les trois enjeux majeurs liant l'agriculture et le développement urbain durable (Salomon Cavin, 2012 : 23). L'agriculture urbaine interroge donc désormais les différents décalages entre les attentes urbaines (délassement, loisirs, etc.) et les impératifs qui dictent le monde agricole ou encore entre les interrelations des formes urbaines et agricoles (Salomon Cavin, 2012 : 25).

Cet élément a également été défendu par Nahmias et Le Caro dont la définition, basée sur la rencontre des différentes typologies des espaces et d'agricultures, permet de soulever trois éléments quant à l'impact spatial de l'agriculture urbaine (Nahmias et Le Caro, 2012 : 13) :

- « *le croisement entre types d'espaces et d'agricultures produit une large gamme de formes agro-urbaines,*
- *les recouvrements entre types d'agriculture produisent toutes sortes d'hybridations qui multiplient le potentiel créatif des parties-prenantes et permettent à la ville de voir évoluer les fonctionnalités de ses agricultures,*
- *le gradient de centre à périphérie permet d'établir une hiérarchisation dans le degré d'urbanité des espaces agricoles étudiés et de porter une attention particulière aux effets de frontière morphologique et institutionnelle qui caractérisent respectivement la frange urbaine et la limite du territoire de l'intercommunalité urbaine ».*

Ainsi, outre le rapprochement de la ville et de ses espaces agricoles, l'agriculture urbaine amène également une nouvelle position pour les agriculteurs dont les territoires sont désormais intégrés dans une dynamique urbaine : « *Mais le phénomène mérite que l'on s'y arrête, ne serait-ce que parce que de nouvelles formes d'organisation, souvent innovantes, voient le jour dans ce cadre, et aussi parce que la place de l'agriculture y est fortement réinterrogée, ainsi que le rôle joué par la profession agricole dans ce mouvement.* » (Torre, 2013 : 7).

1.5. CONCLUSION

Les relations tissées entre ville et campagne ont, au cours du temps, connu une succession de va-et-vient, alternant entre opposition et complémentarité : « *C'est une longue histoire que celle de l'opposition ville-campagne, une histoire nourrie de relations complexes, d'amours, de rejets, de frictions, d'interfaces, mais aussi de frontières mouvantes et de jonctions entre les deux mondes.* » (Torre, 2013 : 5). La généralisation de l'urbain offre dès lors un nouvel enjeu, celui de saisir les opportunités qui naissent au sein de ces nouvelles figures urbaines que sont la ville-nature, ou encore la ville-campagne dans son acceptation agricole, pour concevoir le développement urbain. En effet, ces dernières traduisent certes la double interpénétration entre les deux entités, mais annoncent également les multiples enjeux qui définissent ces nouvelles figures urbaines : « *La campagne, aux marges de la ville, mais aussi celle du centre des villes doit être perçue et abordée comme un nouvel enjeu territorial, permettant de retisser des relations entre ville et nature.* » (Daune et Mongé, 2011 : 12). L'agriculture trouve ainsi place dans la relation ville-campagne tout comme dans la nouvelle acception de « nature urbaine ». La suite de cet état de l'art propose de questionner la thématique agricole qui prend place au sein de la relation ville-campagne. Il s'agit de l'aborder sous l'angle de la zone de rencontre entre ces deux entités et des enjeux qu'elle induit (partie 2), mais également sous celui de l'intégration de l'agriculture au milieu urbain au moyen de la thématique des espaces ouverts agricoles (partie 3).

2. L'interface ville-campagne

L'avènement d'une campagne toujours plus présente en milieu urbain au travers du rapprochement spatial entre ces deux entités amène dans un premier temps à reconsidérer l'opposition qui a longtemps prévalu, mais également à s'interroger sur l'état et la nature de leur zone de contact et de l'identité de ces nouveaux territoires.

2.1. LA TRANSITION VILLE-CAMPAGNE, DÉFINITIONS ET ENJEUX

Définir la limite entre la ville et la campagne est devenu un exercice complexe : « *Définir un seuil au-delà duquel une région n'est plus rurale est une mission impossible. La composition relève d'une emblématique à caractère culturel. L'espace transitionnel, la lisière plus ou moins large remplacent la notion de frontière qui supposerait une coupure nette.* » (Remy, 2004 : 261). A ce titre, les dénominations recensées pour traduire cette limite sont plurielles et oscillent entre différents concepts tels que la limite et la frontière ou encore le front urbain et la frange avec leurs espaces ouverts.

2.1.1. La limite et la frontière

La notion de limite est un concept discuté par Raffestin qui considère la limite comme : « (...) *une ligne tracée [qui] instaure un ordre qui n'est pas seulement de nature spatiale mais encore de nature temporelle en ce sens que cette ligne ne sépare pas uniquement un « en-deçà » et un « au-delà » mais en outre un « avant » et un « après »* » (Raffestin, 1986 : 3). Pour Raffestin, la limite est certes porteuse de différence, mais elle est également le fruit d'une relation (Raffestin, 1986 : 5). Plus concrètement, elle traduit l'importance de considérer les composantes qui se trouvent de chaque côté de cette limite afin de la pérenniser : « *Toute limite est le fruit d'une négociation quasi permanente entre des projets distincts d'utilisation du sol.* » (Salomon Cavin et Ruegg, 2007 : 150) (cf. figure 8).

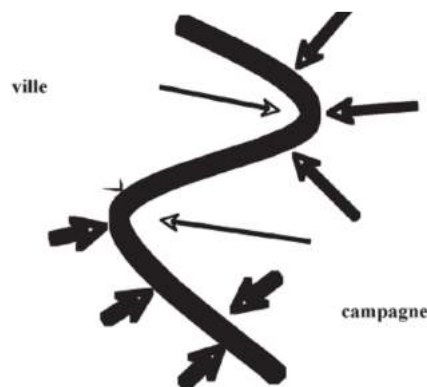


Figure 8 : Faire de la limite un projet
(Salomon Cavin et Ruegg, 2007 : 150)

La notion de limite renvoie à celle de frontière que Raffestin définit comme un « *sous-ensemble de l'ensemble des limites* » (Raffestin, 1986 : 5). Toutes deux possèdent pour ainsi dire les mêmes fonctions, à savoir de traduction, de régulation, de différenciation et de relation (Raffestin, 1986 : 18).

La limite traductrice a pour rôle de relater une volonté ou encore une intention ; la limite régulatrice délimite des territoires tant sur les plans politiques, qu'économiques, sociaux ou encore culturels ; la limite de différenciation fait référence à la nécessité de percevoir une distinction entre les éléments ; enfin, la limite de relation renvoie aux territoires qu'elle juxtapose en leur permettant autant de se confronter que de développer une collaboration (Raffestin, 1986 : 16-20).

Ainsi, limite et frontière sont des notions proches qui peuvent se traduire par des morphologies extrêmement diverses et qui sont amenées à évoluer : « *Dans les conditions actuelles, il faut songer à développer des typologies qui tiennent compte des relations susceptibles de prendre naissance à travers la frontière.* » (Raffestin, 1986 : 16). Cet élément est également repris par Ruegg qui défend la nécessité de reconnaître qu'une limite puisse être composite et qu'elle puisse intégrer une diversité pour « *augmenter potentiellement la palette des solutions à même d'assurer la durabilité de la limite entre les territoires et de redonner du sens à la ville dans ses formes urbaines contemporaines.* » (Ruegg, 2006 : 8).

2.1.2. Le front urbain et la frange urbaine

Front urbain

En tant que zone frontière, le front urbain peut être défini comme « *la limite morphologique de l'espace bâti* » (IAU, 2010 : 8). En ces termes, il renvoie à une définition purement morphologique qui n'inclut par l'aire d'influence de ces territoires : « *Cette limite visible ne correspond ni à la limite fonctionnelle de la ville, dont l'influence se poursuit bien au-delà, ni à la limite fonctionnelle du rural.* » (IAU, 2010 : 8). Cependant, cette notion de front urbain possède une double acceptation : « *Le front urbain se traduit à la fois par une limite, dans le sens où il exprime la volonté de contenir l'étalement urbain, et par un espace de lien, de transition entre l'espace bâti et l'espace ouvert.* » (IAU, 2010 : 6). En ces termes, le front urbain comporte une certaine épaisseur qui, en plus d'une ligne de contact, lui attribue un espace de transition (cf. figure 9).

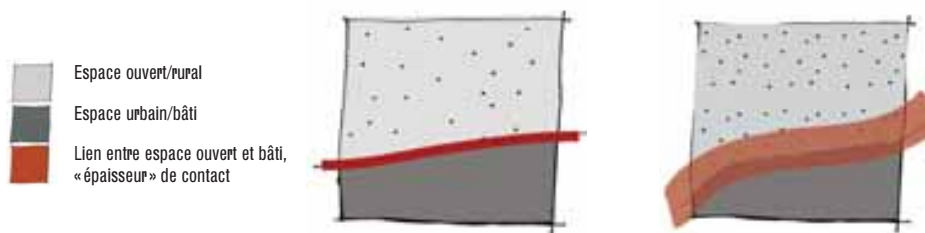


Figure 9 : Epaisseur de la zone de contact ville-campagne (IAU, 2010)

Deux typologies existent dans la définition du front urbain : le front urbain extérieur et le front urbain intérieur (IAU, 2010 : 6) :

- Le front urbain extérieur marque « *les limites physiques de l'agglomération (ville ou village), en contact avec les espaces ruraux, agricoles, boisés et naturels* ».
- Le front urbain intérieur « *donne sur des espaces ouverts urbains (surfaces en eau, bois enclavés, espaces verts, voire infrastructures dégagées)* ».

Le front urbain peut donc être défini comme un lieu de rencontre : « *Un front urbain n'est pas un simple trait sur une carte, mais un lieu subtil de rencontre entre deux territoires de forte identité : l'espace urbain et l'espace rural.* » (IAU, 2010 : 7). Il questionne donc la relation ville-campagne en y relevant non pas l'opposition qui a longtemps prévalu entre ces deux entités, mais en encourageant leur dialogue réciproque : « *Il s'agit de faire en sorte que chaque espace regarde l'autre au lieu de lui tourner le dos, que ces espaces différents se nourrissent l'un l'autre, s'influencent positivement et se transforment ensemble.* » (IAU, 2010 : 6) (cf. figure 10).

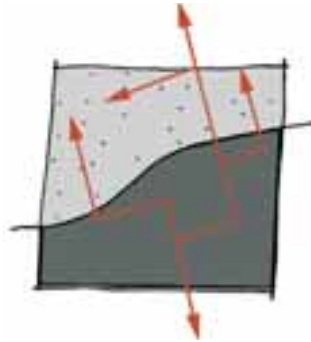


Figure 10 : Echanges ville-campagne dans leur zone de transition (IAU, 2010)

Frange

La notion de frange, signifiant littéralement « *en bordure de* » (Larousse, 2015), se rapproche de l'acceptation large du front urbain. Ainsi, loin d'exprimer une simple frontière entre des zones urbanisées ou non, les franges s'apparentent bien plus à des espaces de transition : « *Affectée par son contact avec la limite urbaine de la ville, la frange est une zone de transition, autant par son utilisation du territoire que par ses caractéristiques sociales et démographiques.* » (Marchand et Charland, 1993 : 5). Dans la relation ville-campagne, la frange remplace la notion de frontière : « *On ne parle plus de la frontière ville-campagne, mais bien de franges, d'épaisseurs, de continuités.* » (Daune et Mongé, 2011 : 12). Dans la littérature, ce concept est également retrouvé sous la terminologie de « *lisière* » qui, tout comme la frange, fait appel à « *l'espace de transition qui met en relation l'espace bâti (la ville) avec l'espace non bâti (forêt, champ, prairie, parc, friche...)* » (ADEUS, 2014 : 13).

La frange est toutefois un concept qui laisse place à l'interprétation en tant qu' « *espace plus ou moins net et imprécis, mal défini et marginal, séparant la ville de la campagne* » (Antoni, 2009 : 75). Le premier scientifique à traiter de cette zone de transition entre la ville et la campagne est Louis, un géographe allemand dont la première publication à ce sujet date de 1936 (Van Oort, 1996 : 1). Il attribue à cette zone le nom de « *Stradtrandzone* », soit une zone qui a comme caractéristique principale sa composition hétérogène, comportant tant des éléments ruraux qu'urbains (Van Oort, 1996 : 1). Cette idée est reprise en 1942 par Wehrwein qui publie lui aussi un article sur la frange en démontrant qu'elle fait référence à « *une aire caractérisée par une hétérogénéité de fonctions rurales et urbaines, par des conflits, ainsi que par une succession d'utilisations de l'espace* » (Wehrwein cité dans Van Oort, 1996 : 2). Ainsi, la terminologie varie entre les scientifiques défenseurs de l'appellation « *frange urbaine* » pour qui l'influence principale de ce phénomène provient de l'urbanisation, et ceux qui reconnaissent également le rôle prépondérant de l'espace rural dans la formation de ces territoires et qui optent dès lors pour le terme « *frange périurbaine* » (Marchand et Charland, 1993 : 7-8).

La frange est donc une notion sur laquelle les scientifiques peinent à s'accorder quant à sa définition. Dans le cadre de ce travail, le choix de définition s'est porté sur celle établie par le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) : « *La frange urbaine, en tant que zone de transition entre l'agglomération et le paysage ouvert, contient des surfaces s'étendant de part et d'autre de la limite de zone à bâtir.* » (FSP, 2015). La zone de transition à laquelle fait référence la frange peut donc se comprendre comme une interface, soit « *un plan ou une ligne de contact et d'interaction entre des entités spatiales distinctes* » (Dunlop, 2009 : 46). En d'autres termes, la frange offre un nouveau regard sur la relation des deux entités qu'elle lie : « *Dans ce contexte, le rapport rural-urbain longtemps situé en termes d'opposition, se modifie aujourd'hui et tend à estomper la séparation ville/campagne dans de vastes régions urbaines aux contours flous.* » (Bertrand et al. 2006 : 4).

Les différentes études menées sur ces portions de territoires périurbains que sont les franges ont mis en évidence les enjeux de ces zones engendrés par le processus de dilution des villes : « *L'espace des métropoles, dans le passé récent, a été particulièrement sollicité sur ses franges par la périurbanisation et les implantations d'équipements, provoquant une fragmentation du territoire agricole et sa fragilisation.* » (Bayle et al., 2010 : 3). En effet, les franges ont montré leur caractère dynamique, cédant généralement sous le poids de l'urbanisation : « *Les murs d'enceinte sont rasés depuis longtemps, les limites urbaines modernes sont devenues des franges caractérisées par une interpénétration de la ville et de la campagne.* » (Wolf, 2011). L'enjeu actuel des franges urbaines réside donc dans le maintien, voire dans la valorisation, de leurs espaces ouverts agricoles. Ces derniers intègrent à la fois le fonctionnement spatial du monde agricole ainsi que les attentes urbaines toujours croissantes. En effet, dans une logique de réserves foncières, les espaces ouverts des franges urbaines ne sont généralement pas aménagés, mais l'arrivée massive de nouveaux logements crée brutalement une augmentation de leur fréquentation et pose la question de leur transformation : « *Une autre interrogation concerne la transformation d'espaces délaissés en espaces prisés comparables à des fronts de mer ou à des fronts de parcs urbains.* » (Vanbutsele et Declève, 2015 : 4). Des mesures peuvent ainsi être prises pour stopper le grignotage de ces espaces en marge des villes, pour les qualifier et ainsi enrayer leur disparition : « *Cette logique suppose que l'espace ouvert soit privé d'une certaine marge sur ses bords non pas pour y construire un nouveau bord bâti, mais plutôt pour y implanter des espaces non bâtis mais néanmoins aménagés.* » (Vanbutsele et Declève, 2015 : 3). Ainsi, les auteurs statuent sur le fait que les franges doivent désormais être prises en compte dans le projet urbain en tant que lieu stratégique en y apportant autant de soin qu'à sa consœur bâtie : « *Ils entraînent plutôt une nouvelle définition des relations entre des quartiers et des morceaux de campagne ou de nature pour que ces milieux se complètent et cessent de se tourner le dos. La condition est de traiter la partie non bâtie de la lisière avec autant d'intérêt que sa partie bâtie.* » (Vanbutsele et Declève, 2015 : 4).

A ce titre, les franges sont également un levier quant à l'intégration de l'agriculture au projet urbain (ADEUS, 14 : 39). Procéder ainsi revient donc à adopter un urbanisme basé sur l'« inversion du regard », pratique qui consiste à « *inverser la logique de développement radioconcentrique de la ville qui voudrait que le centre soit plus prisé que la périphérie, que les terrains en bordure aient moins de valeur que les terrains centraux* » (Vanbutsele et Declève, 2015 : 6). Cette vision aménagiste privilégie ainsi la trame des vides parmi lesquels font partie les espaces agricoles.

2.1.3. Les espaces ouverts

La notion d'espace ouvert est directement en lien avec celle de frange. Le terme renvoie à un espace non-bâti dont le sol est à caractère rural ou naturel : « *L'espace ouvert est une expression utilisée par les urbanistes pour désigner les superficies non bâties intégrées dans le fonctionnement des aires urbanisées.* » (Banzo, 2009 : 5). Ces espaces ont suscité de forts débats dans le choix du vocabulaire à adopter pour les décrire. Ainsi, alors que la littérature anglo-saxonne s'accorde sur le terme d' « *open space* », la recherche francophone oscille entre des terminologies diverses telles que « *espaces périurbains non bâtis* », « *espaces naturels agricoles et forestiers* » ou encore « *espaces verts* » (Poulot, 2014 : 3). Dans un but de clarté, le choix du terme pour cette recherche sera porté sur le terme d'espace ouvert qui fait référence à une « *zone — petite ou grande, permanente ou temporaire, publique ou privée — située à l'intérieur ou à la périphérie d'une région urbaine, où la nature prédomine soit en raison de l'état initial (agriculture, forêts) soit par une action d'aménagement (parcs), de protection (sites classés) ou d'abandon (carrières délaissées d'infrastructures...) [qui] assure des fonctions variées et complémentaires, économiques, esthétiques et paysagères, récréatives, biologiques et même scientifiques et pédagogiques* » (Strong, 1968 cité dans Poulot, 2014 : 3). Ainsi, leur définition impliquant une large acceptation, les espaces ouverts peuvent être très diversifiés. Ils possèdent toutefois les critères prépondérants de ne pas être bâtis, de faire partie du domaine végétal, de se trouver sous l'influence d'une aire urbaine ou encore d'être multifonctionnels.

L'espace ouvert est un concept directement relié avec l'ère de la périurbanisation que Banzo nomme le contexte de l'urbain dans son acceptation large : « *L'histoire des espaces périurbains est celle de la rencontre entre deux formes d'organisation territoriale : celle de la ville, qui se définit comme une combinaison plus ou moins contrôlée entre ses besoins économiques et résidentiels, et celle des espaces ouverts, agricoles ou dits « naturels », potentiellement insérés dans des systèmes aux échelles variées.* » (Vidal et Fleury, 2009 : 1). La diffusion de l'urbain a, en abolissant les frontières avec la campagne, englobé des portions d'espaces naturels qui jouent désormais le rôle d'interstices entre les formes urbaines (Novaria, 2003 : 15). Ainsi, la notion d'espace ouvert fait implicitement référence à celles de limite, de frontière ou encore de frange, les trois étant liées : « *L'espace ouvert nous situe dans une tierce pensée. Il s'agit de se dégager des rapports binaires ville-campagne, ville-nature, privé-public, etc., pour se placer sur un troisième axe.* » (Banzo, 2009 : 10).

Le programme européen *Interreg Sustainable Open Space*¹ a défini l'espace ouvert : « *Open space is a term used by landscape planners and landscape architects for land areas that are intentionally left undeveloped as fields and forests while the land around them is developed into buildings and pavement.* » (Banzo, 2009 : 6). En ces termes, l'espace ouvert n'est plus seulement la résultante d'une diffusion urbaine éparpillée, mais peut se positionner comme un outil stratégique des aménagistes. C'est également un point de vue défendu par Urban qui propose de conserver ces territoires pour compenser une expansion urbaine incontrôlée : « *Open space, a concept employed to*

¹ Programme issu des politiques européennes en matière de cohésion et d'intégration territoriale mené de 2003 à 2005 à l'Université de Leeds Beckett (Royaume-Uni) dans le Centre pour le développement urbain et le management environnemental (Centre for Urban Development et Environmental Management) de la Faculté en art, environnement et technologie.

offset or counterbalance unchecked urban expansion, refers to the conservation of landscapes retaining characteristics of presettlement environments, pastoral agricultural lands, or restored areas meant to re-create or mirror such landscapes. » (Urban, 2006 cité par Banzo, 2009 : 6). En effet, les espaces ouverts possèdent un rôle essentiel dans le développement durable d'une région urbaine en représentant de véritables poumons verts ou encore des zones de respiration face à un bâti toujours plus dense. En tant qu'espace végétal, ils sont ainsi un grand gage de qualité à la fois environnementale, paysagère et sociale en contribuant au bien-être et au cadre de vie des citoyens.

Les espaces ouverts des franges urbaines viennent ainsi complexifier la limite ville-campagne. Alors que définir une limite ou une frontière à une échelle relativement large (régionale ou locale) peut être aisé, la tâche se complique à l'échelle infra locale (cf. figure 11). En effet, le tracé de la ligne apparaît bien plus sinueux qu'aux échelles territoriales précédentes et laisse ainsi place à une zone de transition qu'est la frange, où le tissu urbain est ponctué de poches végétales. Les espaces ouverts des franges participent désormais à la morphologie urbaine et prennent part au système urbain (Banzo, 2009 : 39). A ce titre, Donadiou qualifie ce dernier de forme urbaine, vivante et évolutive (Donadiou, 2003 : 163). Ainsi, l'espace ouvert présente un certain nombre d'enjeux dont celui de forcer à dépasser les catégories jusque-là utilisées, mais également les champs de compétences et les disciplines (Banzo, 2015 : 10).

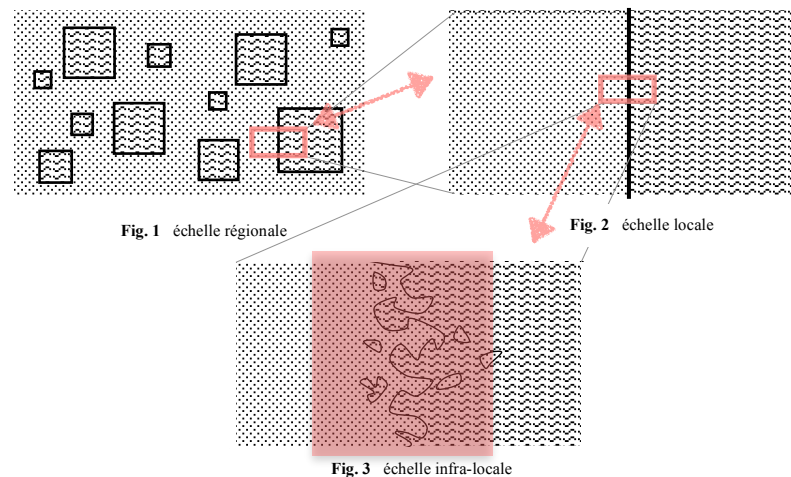


Figure 11 : Les espaces ouverts des franges, des réalités à l'échelle infra-locale (modifié à partir de Ruegg, 2006)

Ces espaces ouverts peuvent également avoir une composante agricole à l'image du concept de Continuous Productive Urban Landscape (CPUL) : « *Continuous Productive Urban Landscape (CPUL) is a design concept advocating the coherent introduction of interlinked productive landscapes into cities as an essential element of sustainable urban infrastructure.* » (Bohn et Viljœn, 2011 : 150). Pour Barthassat, le caractère productif de ces espaces est directement lié à la question paysagère : « *Cette perspective de la terre nourricière aux franges urbaines (...) constitue un enjeu de taille (patrimoine collectif et facteur de sociabilité), il devient un sujet du projet de paysage pour la ville.* » (Barthassat, 2011 : 110). Cette réflexion sur le paysage constitue ainsi une entrée pour la mise en évidence de ces espaces ouverts. Banzo complète ces propos en y ajoutant l'importance de leur dimension sociale, politique et idéologique : « *Si le retour du paysage traduit clairement une continuité avec la ville du 19^{ème} siècle, la ville du 21^{ème} siècle impose de nouveaux enjeux à l'espace ouvert :*

l'affirmation de son rôle social, politique et idéologique à travers la composante « nature ». » (Banzo, 2009 : 50).

D'un point de vue spatial, les espaces ouverts sont une forme urbaine, composante du système urbain qui exprime la trame des vides : « *L'espace ouvert naît du regard de ceux qui font la ville. La morphologie urbaine se conçoit dans le rapport des pleins aux vides. L'espace ouvert exprime alors le vide.* » (Banzo, 2009 : 19). Banzo, défend ainsi que ces espaces doivent être associés aux réflexions menant au projet urbain, tout comme Barthassat : « *Concevoir un projet de territoire et un développement durable/harmonieux des villes signifie également se donner les moyens de garantir les différentes fonctions des espaces non bâtis.* » (Barthassat, 2011 : 110). C'est en procédant au processus « d'inversion du regard » que les espaces ouverts deviennent infrastructures urbaines (cf. figure 12).

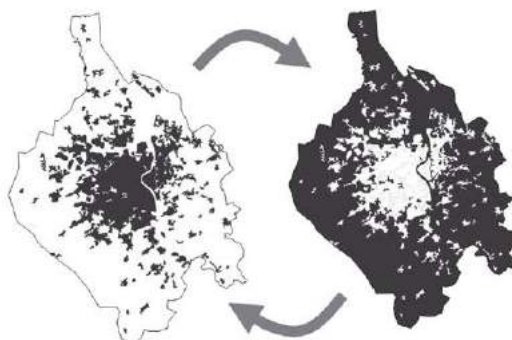


Figure 12 : Exemples d'inversion du regard pour le cas de Bordeaux
(Banzo, 2009 : 186)

Multidimensionnels, les espaces ouverts remplissent un nombre important de fonctions : « *Les espaces non bâtis, comme les espaces verts, agricoles ou naturels, représentent pour la population un atout important en terme de qualité et un complément indispensable aux zones urbanisées.* » (Barthassat, 2011 : 110). Une étude menée de 2009 à 2012 au sein de l'Ecole Polytechnique de Zürich (ETHZ) a également révélé le rôle de ce type d'espace au sein notamment d'une agglomération : « *Un réseau d'espaces non construits attrayant joue un rôle central pour la qualité de vie des habitants, le bien-être des travailleurs, le climat et la biodiversité, tout autant que pour l'agriculture et la sylviculture !* »². A ce titre, l'étude dénonce toutefois le critère « résiduel » attribué à ces surfaces qui ne sont pas réellement intégrées dans les planifications ou, si c'est le cas, de manière sectorielle. Ces espaces jouent tout particulièrement un rôle prépondérant dans l'offre d'espaces publics : « *L'espace ouvert devient un bien commun qu'il convient de conserver et de valoriser pour rendre les villes plus viables et plus durables. La fonction d'espace public, pour laquelle il est sollicité, pose un réel défi à la pratique urbanistique.* » (Banzo, 2009 : 16). Cet élément est relayé par l'auteur sous la notion de publicisation. Cet élément fait référence à « *un droit de regard du public sur le privé* » qui révèle les enjeux environnementaux et paysagers de ces espaces et induit une « *ouverture, une accessibilité des campagnes, donc des espaces privés, aux pratiques publiques* » (Banzo, 2009 : 38).

² Eidgenössische Technische Hochschule Zürich (ETHZ) (2012). *Planning of Landscape and Urban design. Aménagement de l'espace non construit en milieu suburbain*. [En ligne] Disponible sur http://www.irl.ethz.ch/plus/research/decision_support/SUFE/index_fr

A titre de synthèse, Banzo propose un schéma quant à l'émergence de l'espace ouvert en tant que composante du territoire donnant lieu à de multiples problématiques (Banzo, 2009 : 16) (cf. figure 13). Premièrement, il naît d'une recomposition territoriale induite par l'évolution du rapport ville-campagne. Deuxièmement, il implique le renforcement des liens entre ces deux entités qui doivent désormais opter pour un nouveau chemin : « *celui de l'imbrication, de la collaboration, des complémentarités pour un développement durable en accord avec une pensée écologique et systémique et répondant aux nouvelles attentes des citoyens* » (Banzo, 2009 : 16). Finalement, l'espace ouvert est un « *bien commun [qui] se construit à travers l'action publique, moyen de faire valoir l'intérêt général sur l'intérêt particulier* » (Banzo, 2009 : 16). Ce dernier point relève le caractère central de ces espaces dans la construction de nouveaux territoires, notamment au travers des composantes paysagères et environnementales définies au moyen du principe de publicisation.

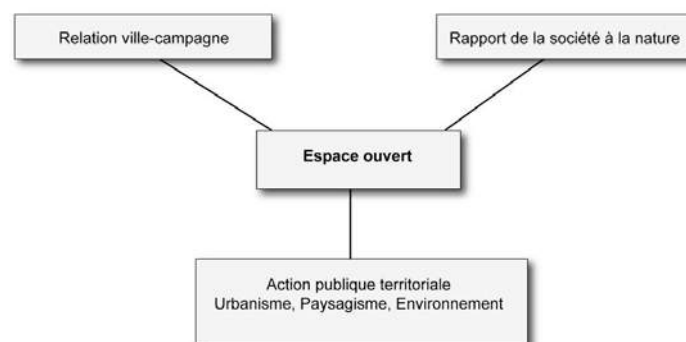


Figure 13 : Construction de l'espace ouvert
(Banzo, 2009 : 16)

2.2. L'INTERFACE VILLE-CAMPAGNE, PORTEUSE DE NOUVELLES IDENTITÉS TERRITORIALES

La complexité de la définition tant théorique que matérielle de la zone de transition ville-campagne remet en cause les fondements de la pensée fonctionnaliste qui avait jusque-là fractionné l'espace urbain en autant de zones que de fonctions identifiées (Donadieu et Fleury, 2009 : 12). La donne a cependant changé puisque désormais les zones se mêlent, autant que les fonctions : « *Le débat est ouvert sur les « figures » de la ville contemporaine et sur sa diversité* » (Chalas, 2000 cité dans Bertrand et al., 2006 : 336). De la confrontation ville-campagne, mais désormais aussi de leur rencontre, peuvent naître de nouveaux espaces, symboles de nouvelles figures urbaines.

L'espace périurbain, se trouve au cœur du débat. En effet, la périurbanisation induit « *une rupture dans la forme de la croissance urbaine qui, de continue devient discontinue* » (Dunlop, 2009 : 57). Ces territoires interpellent de par leur caractère hybride et la vision négative qui dominait jusque-là change. Ils ne sont plus conçus comme un lieu de confrontation ville-campagne, mais comme celui de leurs rencontre, échange et interaction : « *Aujourd'hui, il apparaît dépassé de parler d'opposition rural-urbain et plus fructueux de rendre compte d'une imbrication rural-urbain. De ce point de vue, nous considérons que les territoires périurbains sont le fruit de la rencontre, de la co-construction, entre d'une part, une dynamique urbaine et de l'autre, des capacités de réponse variées des espaces*

ruraux soumis à influence urbaine. » (Bertrand et Marcelpoil, 2001 : 319). Le périurbain est donc, notamment au travers de ses franges et de ses espaces ouverts, une zone à caractère hybride en perpétuelle mutation et qui présente notamment de nombreux espaces en devenir (Serrano et Vianey, 2008 : 171).

Même si les scientifiques ne s'accordent pas encore sur la dénomination à adopter pour ces nouveaux espaces qualifiés d'hybrides, ils semblent convaincus de l'émergence de nouveaux territoires « d'entre-deux » qui n'appartiennent ni au domaine urbain, ni au rural mais qui sont soumis à leur double influence : « *Les mots constituent un enjeu majeur de ce débat. Comme alternative au terme « périurbain », jugé imprécis, impropre ou péjoratif, apparaissent ainsi dans la littérature des termes illustrant l'altérité, tels que « tiers espace » (Rémy, 2004, reprenant l'expression de Jean Viard, 1990) ou « entre-ville » (Sieverts, 2004), mais surtout des expressions hybrides illustrant le mélange de catégories jusque-là considérées comme contradictoires, telles que « ville-nature » ou « ville-campagne », et construites pour interroger leur capacité à concilier nature et citadinité, et à juger la forme urbaine du point de vue de sa durabilité.* » (Salomon Cavin, 2006 : 410). Il s'agit dès lors de discuter de ces concepts afin de les définir et de comprendre leurs réelles implications.

Le concept de « **tiers espace** » a été utilisé à la fois par Remy, Viard et Vanier. Bien que leur définition varie, tous ces auteurs concordent à accepter ce concept comme révélateur de la notion « d'entre deux » :

- Remy aborde la problématique des pratiques sociales en postulant que « (...) *le tiers espace est un lieu où s'invente une nouvelle manière de vivre et même, osons le paradoxe, une nouvelle manière de faire la ville* » (Remy, 2004 : 255). En ce sens, il fait référence aux choix faits par les individus pour centraliser leurs pratiques urbaines en dehors de la ville (Vanier, 2003 : 1).
- Viard détermine le tiers espace en questionnant les différentes formes de nature : « *le tiers espace est la « nature emparquée », entre l'espace totalement produit par les hommes (à commencer par l'espace agricole) et l'espace qui leur échappe totalement, celui de la nature sauvage* » (Vanier, 2003 : 1).
- Vanier discute également ce concept en postulant que le tiers-espace traduit l'évolution de la relation ville-campagne qui est désormais dominée par des rapports de transaction (Vanier, 2005 : 6). Ceci correspond au troisième âge de la relation ville-campagne défini précédemment. Vanier expose le concept de tiers espace comme « *une troisième catégorie d'espaces, portant des enjeux de gestion et d'aménagement qui sont mi-urbains mi-ruraux, couvre de larges zones autour des métropoles proprement dites, et fait une part importante des régions urbaines ou aires métropolisées* » (Vanier, 2003 : 2). L'auteur le définit comme une troisième catégorie d'espace qui exprime un troisième type de situation spatiale qui n'est ni ville ni campagne, mais plutôt mi-ville mi-campagne. Il expose également le fait qu'une des caractéristique de cet espace est qu'il n'est pas durable puisque soumis à la progression de l'urbain et rappelle que ce « tiers-espace » en est encore réduit à un terme conceptuel qui n'est pas un espace clairement défini et qui ne possède pas de forme institutionnelle qui lui soit propre (Vanier, 2000 : 82).

Le concept de « **Zwischenstadt** » ou « **Entre-ville** » a été défini par Sieverts qui attribue à ce terme une triple dimension : « *une dimension spatiale au sens d'une interpénétration de l'espace bâti et du*

paysage ouvert, une dimension économique au sens de la coexistence d'une économie agissant localement et d'une économie opérant sur le plan mondial, et une dimension historique au sens où ce territoire urbain encore si jeune, qui existe seulement depuis quelques décennies et se trouve dans un état transitoire, évolue vers une nouvelle forme urbaine que nous ne pouvons pas encore connaître » (Sieverts cité dans Bonzani et al., 2011 : 1). Le but est ainsi de pouvoir appréhender au travers d'un concept les évolutions récentes du territoire urbanisé et notamment de pouvoir saisir les logiques qui lui sont intrinsèques.

Un autre concept mobilisé traduisant cette double influence est celui d' « **espaces intermédiaires** ». Merle l'utilise pour caractériser des espaces marqués par l'hybridation et la mixité (Merle, 2011 : 91). L'auteur explique que ces espaces sont souvent définis comme ne faisant pas partie des centres ou des périphéries, mais qu'un autre regard peut également y être porté : « Les espaces intermédiaires, souvent présentés *comme des espaces « ni, ni », seraient donc d'abord et avant tout des espaces « et, et ».* » (Merle, 2011 : 92). Ce concept traduit également une possibilité de dépasser la dichotomie qui réside entre des espaces à appartenance rurale contre ceux plus urbains (Bonerandi, Landel et Roux, 2003 : 66). En opposition à d'autres dont l'identité est plus affirmée, les trois auteurs caractérisent ces territoires comme des espace mixtes, moyens et incertains (Bonerandi, Landel et Roux, 2003 : 71). En effet, ces trois adjectifs essentiels rappellent le caractère à la fois rural et urbain de ces espaces, leur position face à des espaces dits extrêmes ou encore la fragilité de ces territoires et dont le devenir reste indéfini.

Finalement, la « **ville-nature** » et la « **ville-campagne** » sont deux concepts discutés au préalable dans cet état de l'art. En tant qu'espace d'entre deux, ce concept traduit la construction contemporaine de ces territoires parsemés d'espaces ouverts qui sont désormais intégrés dans la ville (Poulot, 2013 : 3). A ce titre, ces espaces ouverts font office de nouvelles identités ou encore références urbaines.

2.3. CONCLUSION

La mise en évidence des notions de limite et de frontière, complétées par celle d'interface, a permis de mettre en évidence la richesse qui caractérise les franges urbaines. La limite n'est plus uniquement frontière, mais elle est rencontre, identité, projet. Riches d'une multitude d'espaces ouverts, les bordures des villes invitent les aménagistes à « inverser leur regard » pour laisser place à la complémentarité : « *Un nouveau paysage urbain qui n'est plus pensé à partir de l'organisation de l'espace construit, mais à partir de l'organisation réciproque du construit et du non construit.* » (Follea, 2008 : 7). Ces « vides » sont ainsi à la fois porteurs d'identité, mais également de projets multiples : « *Demain, ces espaces seront repositionnés au cœur de l'organisation urbaine pour les enjeux qu'ils concentrent et qui concernent tous les citoyens : gestion de l'eau (risques et besoins), confort climatique, nature en ville, agriculture de proximité, préservation de la biodiversité.* » (ADEUS, 2014 : 5). C'est notamment le cas des espaces ouverts agricoles qui introduisent un nouvel élément dans la relation ville-campagne : « *La frange urbaine est un autre espace spécifique du déploiement des rapports entre l'agriculture et la ville.* » (Nahmias et Le Caro, 2012 : 5). Il s'agit dès lors d'explorer spécifiquement ces espaces ouverts agricoles qui composent ces franges.

3. Les espaces ouverts agricoles

L'intérêt porté aux territoires d'interface qui caractérisent la nouvelle alliance entre la ville et la campagne amène inévitablement à interroger la place de l'agriculture en milieu urbain. Longtemps considérés comme des réserves foncières pour les extensions urbaines, les espaces agricoles jouent désormais un rôle essentiel dans la composition urbaine. Cette partie consiste donc à s'intéresser aux différentes évolutions que connaissent les espaces agricoles dans la limite ville-campagne.

3.1. LES PROJETS DE TERRITOIRES AGRI-URBAINS

3.1.1. Enjeux des espaces ouverts agricoles

Les territoires agricoles en marge des villes présentent à la fois des traits urbains et ruraux : « *L'agriculture périurbaine est le lieu de la rencontre physique, et (potentiellement) culturelle des milieux urbains et ruraux.* » (Branduini et Scazzosi, 2011 : 41). Les franges dessinent ainsi de nouveaux paysages dont la composition reflète la pénétration de l'expansion urbaine dans le tissu agricole (Branduini et Scazzosi, 2011 : 41). Ces éléments amènent donc à repenser la figure du périurbain ainsi que les nouveaux enjeux des zones de transition entre ville et campagne. Parmi ces derniers, se trouve l'agriculture qui caractérise ces territoires de transition et en transition : « *Entre campagnes agricoles et villes, naissent des espaces, difficiles à qualifier, à cerner dans leurs caractéristiques, leurs dynamiques et en particulier dans les dynamiques spécifiques à l'agriculture.* » (Bonerandi, Landel et Roux, 2003 : 67). Bonerandi, Landel et Roux se sont intéressés à cette problématique et ont formulé quatre hypothèses sur le devenir et la place de l'agriculture dans ces espaces ouverts de transition (Bonerandi, Landel et Roux, 2003 : 74) :

- La première hypothèse fait référence à une agriculture qui demeure intensive et où la concurrence entre espace agricole et extension urbaine pour l'accaparement des terres reste prépondérante.
- Le deuxième cas de figure est celui d'une agriculture qui s'adapte en partie aux attentes urbaines en fournissant des produits labellisés et de qualité au moyen de ventes directes ou encore en offrant des activités pédagogiques ou récréatives. Les auteurs avancent dès lors que l'intérêt porté par les urbains sur cette nouvelle offre rurale favoriserait la pérennité des exploitations.
- La troisième hypothèse postule que les espaces ruraux s'intègrent complètement aux logiques urbaines en servant par exemple de coupures vertes ou encore de zones de détente et loisirs.
- La quatrième imagine finalement que les espaces agricoles soient entretenus temporairement, jusqu'à ce qu'ils disparaissent au profit d'un paysage bâti.

Les multiples scénarios définis démontrent que l'évolution de la question agricole est incertaine, spécialement au contact de territoires urbains. Tantôt les territoires peuvent continuer à s'ignorer, tantôt les villes et leur agriculture peuvent donc considérablement renforcer leurs liens et interactions.

Ce dernier point peut ainsi conduire au développement d'une agriculture urbaine ou périurbaine avec ses implications définies précédemment, mais il peut également amener à ce que l'agriculture étoffe son rôle en renforçant son caractère multidimensionnel : « *La réponse à ces nouvelles demandes sociales engage les agriculteurs à adopter un modèle d'agriculture durable et multifonctionnelle capable d'offrir, au delà des produits agricoles de qualité, des services publics écosystémiques récréatifs, éducatifs et socio-environnementaux.* » (Giacché, 2014 : 28). Cet élément est d'autant plus vrai dans les franges urbaines, où les portions d'espaces ouverts agricoles sont en contact direct avec les territoires urbains. De plus, en tant que lieu de cohabitation, les espaces agricoles périurbains doivent composer avec d'importants intérêts souvent contradictoires : « *Pour les citoyens, il y a une demande d'utilisation d'une campagne de qualité, considérée comme une ressource pour les loisirs ; pour les agriculteurs, il y a un besoin de compléter leurs revenus par des activités complémentaires à la production agricole, aussi bien que la nécessité de plus de reconnaissance de leur rôle dans les politiques urbaines ; pour certains propriétaires (publics et privés, qui ne coïncident pas toujours avec les agriculteurs), il est nécessaire de maintenir en bon état leur patrimoine agricole, en particulier les bâtiments alors que d'autres sont intéressés par l'urbanisation et la construction.* » (Branduini et Scazzosi, 2011 : 41).

3.1.2. Des territoires à co-construire

Que ce soit dans une logique d'adaptation ou de préservation, la complexité de ces espaces agricoles de franges, complétée par l'incertitude de leur développement, force désormais les aménagistes et urbanistes à questionner leurs relations avec les espaces urbanisés, et vice-versa. En effet, malgré leur rapprochement soudain induit par l'étalement urbain, les relations entre le monde agricole et urbain peinent à émerger : « *La mouvance perpétuelle de cette zone de contact entre ces deux mondes qui s'ignorent ne permet pas d'élaborer des projets de territoire cohérents.* » (Vidal et Vilan, 2008 : 1). En outre, et ce malgré leur proximité spatiale, le statut quo qui fait foi résulte non seulement du manque de relations entre les différents acteurs des deux milieux : « *On peut considérer que la principale difficulté que rencontrent les projets d'urbanisme proposés dans les franges urbaines tient au fait que la rupture établie entre les cultures citadines et les cultures agricoles concerne aussi les professionnels de l'aménagement.* » (Fleury et Vidal, 2009 : 6).

En recherche de solutions, Fleury et Vidal proposent dès lors de s'intéresser à stabiliser cette interface en y réalisant des projets permettant d'intégrer autant les attentes urbaines que le fonctionnement spatial du milieu agricole : « *Longtemps assimilés à la nature, par simple opposition à l'espace urbain, les territoires de l'agriculture doivent désormais être intégrés aux projets urbains avec leur propre logique spatiale, si l'on veut éviter que les franges urbaines ne soient réduites à un cordon de terres en friches.* » (Fleury et Vidal, 2009 : 1). L'élément soulevé par les auteurs consiste à envisager que la préservation mais également la valorisation des franges urbaines passent par l'intégration de l'agriculture en tant que partie prenante de la conception urbaine. Outre le fait de s'intéresser aux différentes modalités d'intégration de l'agriculture au projet urbain, il s'agit de considérer également les modalités de co-construction qu'exigent ces territoires. Cet élément est alors défini dans le chapitre suivant.

3.1.3. Les projets de territoires agri-urbains

Les projets de territoires agri-urbains présupposent une modalité inédite de l'espace qui permet à la fois d' « assurer la pérennité de l'activité agricole et des espaces ouverts associés tout en donnant sens au cadre de vie des habitants du périurbain » (Poulot, 2013 : 7). Ils souhaitent donc rompre avec une vision fonctionnaliste en impliquant des logiques de partage sur un même espace. Cette problématique envisage ainsi à la fois une valorisation des espaces ouverts, mais également des espaces agricoles : « (...) *vides réhabilités comme promesse de bien-être social urbain, les espaces agricoles ne peuvent devenir agri-urbains que s'ils sont transformés en lieux vécus et appropriés par les citoyens, au moins symboliquement* » (Donadieu, 2003 : 163).

Pour ce faire, les projets de territoires agri-urbains proposent de dépasser les clivages qui pourraient exister entre les acteurs de ces deux entités et ainsi établir un dialogue. En effet, l'intégration de l'agriculture en milieu urbain dans le cadre de ces projets de territoires agri-urbains amène ainsi à co-construire le territoire. Pour Vidal, cet élément de co-construction est essentiel pour permettre la prise en compte des attentes des deux entités et il s'agit de réaliser un projet de territoire basé sur une « concertation et d'échange culturel qui permette la compatibilité entre les désirs citoyens et la réalité fonctionnelle de l'agriculture d'aujourd'hui » (Vidal, 2009 : 5). Pour Branduini et Scazzosi, il implique « la participation des différents acteurs impliqués dans les prises de décisions qui concernent le futur de leur territoire » (Branduini et Scazzosi, 2011 : 41). Ainsi, cette hybridation présente au sein du territoire doit également s'exprimer dans les formes de gouvernance des projets en regroupant la multiplicité des acteurs concernés (Poulot, 2014 : 16).

Les projets agri-urbains appellent ainsi à redéfinir la place de l'agriculture au sein des projets des villes ou des agglomérations, mais également à positionner les agriculteurs en tant qu'acteurs principaux de ces nouvelles mutations urbaines : « Ce n'est plus simplement le maintien d'une ceinture verte qui est en jeu mais la recherche de nouvelles imbrications entre espaces agricoles et société urbaine. Si les agriculteurs sont clairement désignés comme les acteurs principaux de ces transformations, la réussite du projet mobilise toutes les composantes de la société périurbaine et réclame des modalités inédites de concertation et d'action entre la ville et la campagne. » (Poulot, 2008 : 275). Cet élément est également partagé par Duvernoy et al., pour qui la présence des agriculteurs est un élément central dans la co-construction d'un projet ainsi que pour son appropriation : « Dans d'autres situations, la prise en compte de l'agriculture peut être fondée sur une véritable co-construction, si des représentants du monde agricole sont associés à l'élaboration du projet urbain. La concertation laisse augurer une meilleure appropriation des objectifs du projet de territoire par les agriculteurs. » (Duvernoy et al., 2005 : 95). L'un des principaux enjeux de ces projets agri-urbains consiste ainsi à attribuer à l'agriculture la place qu'elle mérite. En effet, l'agriculture a souvent été intégrée au projet urbain sous un angle paysager ou environnemental. Il s'agit dès lors de dépasser la confusion qui peut régner entre « nature » et « agriculture » : « L'agriculture, prise en considération plus tardivement, a d'abord été regardée pour les caractéristiques d'espace ouvert qu'elle représente et, à ce titre, assimilée à une « nature par défaut ». C'est à corriger ces erreurs de lecture et à intégrer les logiques spatio-économiques de l'agriculture dans les projets périurbains que devront s'atteler les agriurbanistes. Ils auront aussi pour charge de mieux faire connaître la réalité de l'agriculture moderne qui, pour peu que l'on fasse l'effort de la comprendre, peut s'avérer capable de

produire elle aussi des paysages appréciables. » (Fleury et Vidal, 2009 : 6-7). Pour dépasser la simple considération environnementale, les projets agri-urbains doivent nécessairement être basés sur un partenariat avec les professionnels du monde agricole : « *En l'absence d'un partenariat initial avec les instances professionnelles, c'est le plus souvent à partir de préoccupations environnementales, ou sur la place des espaces naturels dans la trame urbaine, que les agriculteurs périurbains sont sollicités à posteriori pour « entretenir l'espace » et adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, en réponse aux demandes urbaines.* » (Duvernoy et al., 2005 : 95).

Pour Poulot, l'intégration de l'agriculture au projet urbain se fait nécessairement en deux étapes. La première est une étape préalable nécessaire qui consiste en « *la reconnaissance d'un sens à conserver et développer l'agriculture dans et pour la ville en constitue la première étape : elle est une expression de la publicisation de l'agriculture et de ses espaces qui s'impose comme un des fondements des partenariats agriculture/ville en émergence* » (Poulot, 2014 : 15). La deuxième appelle à dépasser cette reconnaissance en mettant en place un véritable dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés quant aux différentes modalités d'intégration : « *Le processus appelle ensuite à des discussions serrées sur les périmètres et les modalités d'action avec à tous les stades des formes de contrôle des uns et des autres – à tout le moins un droit de regard.* » (Poulot, 2014 : 15).

Finalement, Donadieu revient sur la notion de pérennisation de ces territoires agricoles en frange urbaine en postulant que dans ce nouveau contexte d'hybridation ville-campagne induit par la généralisation de l'urbain, l'opposition doit laisser place à la discussion : « *Dans ces conditions nouvelles, le tissu urbain n'est plus construit seulement sur le modèle d'une opposition entre les valeurs citadines et agraires, mais aussi sur celui d'une association bénéfique entre les formes et les fonctions rurales et la vie citadine. Les campagnes deviennent des parties de la ville, parfois de manière pérenne si les actions publiques et les agriculteurs convergent dans un même projet agri-urbain.* » (Donadieu, 2003 : 158). En d'autres termes, l'auteur explique que la co-construction de ces territoires est un élément essentiel pour leur pérennisation.

3.2. VERS DES PARCS PUBLICS AGRICOLES

3.2.1. Les parcs agricoles

Le parc agricole est un outil de co-construction développé dans le but de gérer et protéger les territoires agricoles situés à proximité des aires urbanisées et de renforcer les relations entre la ville et son agriculture (Giacché, 2014 : 21). A l'image des parcs développés à la fin du XIX^{ème} siècle pour préserver la nature en milieu urbain, les parcs agricoles visent à protéger les espaces agricoles au moyen d'une « *institution formalisée de gestion du territoire* » (Fanfani, 2006 cité dans Branduini et Scazzosi, 2011 : 43). La mise en place d'un tel outil répond à l'impératif de planifier le territoire agricole périurbain puisque ce dernier regroupe, comme vu précédemment, un certain nombre d'attentes : « *Au strict plan du fonctionnement des exploitations agricoles, l'effet est généralement positif et réel, à cause de la sécurisation de l'investissement agricole (Thibodeau et al., 1986). Mais ces espaces ne peuvent pas, de par leur position spatiale, se limiter à être producteurs de biens agricoles ; ils sont trop exposés à tous les usages des citoyens, licites (la promenade) ou moins (la*

décharge sauvage ou le rodéo automobile) et des villes (localisation des activités polluantes ou dangereuses). » (Donadieu et Fleury, 1997).

L'émergence de ces zones protégées en espace périurbain que sont les parcs agricoles est assez récente et suit une diffusion progressive. En effet, pour Giacché, seuls quatre parcs agricoles sont recensés en Europe et ces derniers datent de la fin des années 90' et du début des années 2000 : le Parc agrari de Sabadell (2005) et le Parc agrari de Baix Llobregat (1998) en Espagne, Parco agricolo Sud di Milano (1990) et le Parco agricolo della piana (2005) en Italie (Giacché, 2014 : 21) (cf. figure 14).

Parc agrari de Sabadell (ES) (2005)	Parc agrari de Baix Llobregat (ES) (1998)	Parco agricolo Sud di Milano (IT) (1990)	Parco agricolo della piana (IT) (2005)
« Un projet d'aménagement du territoire qui vise à préserver l'espace agro-forestier en assurant la continuité de l'agriculture et de l'élevage (secteur primaire) dans la commune, en les rendant économiquement viables. En outre, il offre des activités de loisirs comme la randonnée pédestre, des ateliers verts, des visites et l'éducation environnementale. »	« Outil pour le maintien de l'espace agraire, en développant à la fois l'activité économique qui y est intrinsèque en améliorant en même temps la qualité environnementale. Ainsi l'espace agricole agit comme un élément d'équilibre d'un point de vue environnemental, économique et territorial. »	« Structure territoriale qui vise principalement à la production primaire, à sa protection et sa valorisation, et même [...] à la jouissance culturelle, ludique, de loisirs, de l'environnement par les citoyens, en termes compatibles avec la destination principale. »	A la fois « le continuum des zones agricoles existant encore, qui justifient une occasion extraordinaire de qualifier l'urbanisation qui est pratiquement sur tous les côtés » et « un ensemble de réseaux capables de décrire à la fois la continuité des zones agricoles et leur facilité d'utilisation comme un grand parc agricole, et les liens entre les zones agricoles et les zones urbaines voisines. »

Figure 14 : Définitions des parcs agricoles (tiré de Giacché, 2014)

Ces parcs varient entre eux selon le nombre de communes impliquées, leur superficie ou encore le nombre d'habitants qu'ils accueillent, mais tous ont comme caractéristique commune de se situer dans un contexte de forte urbanisation. A ce titre, Giacché rappelle qu'il n'existe pas encore de définition « unique et partagée » des parcs agricoles, mais que cette dernière varie selon le cas concerné (Giacché, 2014 : 21). Même si tous partagent la volonté de protéger les espaces agricoles, certains sont définis à travers le type d'espace concerné alors que d'autres le sont selon les activités recensées ou encore la fonction remplie. L'espace agricole apparaît donc à la fois comme un lieu de production, mais également comme un service public au travers des services environnementaux, paysagers, naturels et culturels retrouvés dans ces territoires ruraux (Giacché, 2014 : 24).

Giacché, sur la base de l'analyse de ces quatre cas d'étude, définit le parc agricole par « la présence d'un espace co-construit entre les acteurs, du maintien de l'espace et des activités agricoles par des acteurs (institutionnels ou pas) et du renforcement des liens entre villes et agriculture » (Giacché, 2014 : 28). En ce sens, le terme fait référence à un « pacte ville-campagne » incluant à la fois les municipalités, les agriculteurs et citoyens afin de conserver les territoires agricoles autant pour sa fonction économique que sociale, culturelle ou encore environnementale (Giacché, 2014 : 28). Même si ce pacte implique des relations de réciprocité entre les deux entités, les agriculteurs sont toutefois les acteurs principaux et doivent ainsi faire partie intégrante du projet.

Branduini et Scazzosi traitent également des déclinaisons possibles qu'entraîne la large définition des parcs agricoles. En effet, la mise en place d'un parc agricole peut être la résultante de deux types de démarches (Fanfani, 2006 cité dans Branduini et Scazzosi, 2011 : 44) :

- Un processus « *de l'urbain vers le rural* » où les institutions urbaines souhaitent protéger et conserver des espaces naturels en bordure de ville, notamment pour renforcer ou compenser l'offre d'espaces verts propres à la ville ou à l'agglomération. Les institutions urbaines dialoguent de ce fait avec les agriculteurs afin de parvenir à une gestion commune du territoire permettant de conserver des espaces agricoles tout en les rendant accessibles aux citoyens. C'est notamment ce procédé qu'a suivi le Parc de la Deûle dans l'agglomération lilloise (cf. image 15).
- Une démarche « *de l'agricole vers l'urbain* » où ce sont les agriculteurs qui engendrent le processus de concertation dans le but de valoriser la qualité des terres cultivées en ceinture urbaine : « *Ils s'allient alors aux collectivités territoriales locales (régions et provinces) afin de préserver les valeurs écologiques, sociales, culturelles et paysagères de l'espace agricole.* » (Branduini et Scazzosi, 2011 : 44).



Figure 15 : Parc de la Deûle, Lille
(<http://www.espacespublics-lillemetropole.fr>)

3.2.2. Les espaces publics agricoles

La notion d'espace public est largement étudiée dans la littérature. Les définitions sont multiples et l'acceptation du terme varie selon leur contexte. Alors que dans un premier temps, l'espace public abordait une acceptation politique pour définir un lieu de débat et de confrontation, le terme a évolué pour désormais définir des endroits accessibles gratuitement au public (Pacquot, 2009 : 3). Les espaces publics peuvent être définis comme des « *lieux que le public fréquente, indépendamment de leur statut* » (Fleury, 2014). Cette définition fait également référence au terme de « publicisation » construit en opposition à celui de privatisation et qui traduit le fait que ces espaces ne s'attachent pas au statut juridique du sol, mais prennent sens selon les pratiques sociales qu'ils accueillent (Sabbatier,

2008 : 1). Les espaces publics font appel à trois éléments essentiels que sont les formes, les fonctions et les usages. Le propos de ce chapitre ne vise pas à retracer l'histoire des espaces publics, mais il importe de rappeler que ces derniers ont évolué selon ces trois caractéristiques pour désormais posséder un rôle multifonctionnel. En d'autres termes, les espaces publics remplissent plusieurs fonctions, subissent divers usages et se matérialisent avec une multiplicité des formes qui se déclinent autant de la rue à la place urbaine ou encore au parc urbain, voire désormais périurbain.

La définition même des espaces publics permet une large acceptation des espaces susceptibles d'accueillir les interactions sociales qui le définissent. Pour cause, la ville contemporaine contribue à faire évoluer les catégories en proposant dans ses périphéries de nouvelles formes d'espaces publics (Delbaere, 2010 : 57). A ce titre, Delbaere qualifie ces espaces publics d'« émergents » qui, non situés au cœur des villes, constituent une nouvelle catégorie d'espaces publics (Delbaere, 2010 : 59). C'est notamment le cas des espaces ouverts des franges urbaines : « *En effet, ces espaces ouverts devenus cadre de vie et reconnus comme de beaux paysages sont l'objet de revendications de publicisation d'autant que les nouveaux habitants ont l'impression de terrains inoccupés sans propriétaires, donc libres.* » (Perrier-Cornet, 2002 cité dans Poulot, 2014 : 5). L'espace ouvert représente une nouvelle figure territoriale ayant la possibilité d'endosser le rôle d'espace public pour le périurbain : « *Ainsi, les espaces ouverts interviennent dans nombre de projets urbains pour produire de l'espace public dans des situations de co-présence et de mixité : la figure dominante est celle de parc urbain ou parc de campagne qui offre « des aires de respiration aux habitants et favorise des situations porteuses de cohésion sociale dans une logique de mixité fonctionnelle.* » » (Banzo et Valette, 2006 : 28 cités dans Poulot, 2014 : 6). En outre, le parc périurbain est notamment l'une des figures fréquemment rencontrées pour ces nouveaux espaces publics. Ces derniers ont été « *aménagés aux portes des agglomérations, entre des lisières urbaines récentes, souvent des bordures de grands ensembles de logements sociaux, et les coupures formées par les grandes infrastructures de transport propres à la ville contemporaines* » (Czerniak et Hargreaves, 2007 cités dans Delbaere, 2010 : 62).

C'est en faisant référence à la définition même d'espaces publics que l'on constate que les espaces ouverts agricoles sont également porteurs d'interactions et fréquentés par de plus en plus d'utilisateurs à la recherche de zones de détente et de loisirs de qualité : « *Dans les régions urbanisées, les attentes de la population sont particulièrement élevées en ce qui concerne l'accès à des espaces de détente et de loisirs et le maintien de paysages ouverts non encore urbanisés.* » (Salomon Cavin et Ernwein, 2014 : 32). En effet, afin de satisfaire une demande de loisirs en milieu urbain toujours plus croissante, de plus en plus d'espaces ouverts naturels ont connu ce phénomène de publicisation, comme notamment les forêts et plus récemment les espaces agricoles : « *Si nombre de forêts ont connu ce changement de statut et fonctionnent aujourd'hui comme des espaces d'accueil (Decoville, 2007), la question de l'ouverture des espaces agricoles, symboles d'une propriété privée sanctuarisée dans la loi, n'en est qu'à ses débuts.* » (Poulot, 2014 : 5). A ce propos, Banos explique que cette publicisation questionne la « *coexistence spatiale des usages* » en renvoyant « (...) d'une part à une diversification sociale et fonctionnelle des espaces ruraux, d'autre part à la montée en puissance d'un « *droit de regard* » de la société sur les activités agricoles et le devenir des campagnes » (Banos, 2011 : 25). Donadieu et Fleury se sont également attelés à comprendre l'évolution des espaces ouverts agricoles :

« Dans les aires périurbaines, cette nouvelle signification s'appuie sur le rôle d'infrastructure verte de l'espace agricole, en tant qu'espace ouvert à tous. Ce dernier prolonge, en périphérie de la ville, le réseau urbain des parcs et jardins publics, et plus généralement des réseaux et corridors verts. » (Donadieu et Fleury, 2003 : 22). Pour Donadieu, les espaces agricoles enclavés entre les villes et leurs grandes infrastructures sont aujourd'hui « de véritables parcs ruraux entretenus par les agriculteurs, mais investis discrètement, mais résolument, par les riverains » (Donadieu, 1998 cité dans Delbaere, 2010 : 64). Ainsi, Donadieu et Fleury avancent que les espaces ouverts de type agricole sont désormais à intégrer dans la conception urbaine, tout en questionnant eux aussi leurs usages : « Dorénavant, les espaces ruraux périurbains, agriculture comprise, sont susceptibles d'être reconnus pour leur valeur urbaine, ce qui justifie leur protection en tant que ressource d'espaces publics ; cette mutation pose la question des usages attendus. » (Donadieu, 2003 : 21).

La question des usages relevée à la fois par Donadieu et Banos est essentielle puisqu'elle appelle à intégrer à la fois les attentes de type rural et urbain : « Parallèlement, il s'agit de trouver des outils pour valoriser les terres agricoles autour des villes, non seulement en tant qu'espaces de loisir et de détente pour les citoyens mais aussi comme espaces productifs. » (Giacché, 2014 : 21). Ainsi, les espaces agricoles sont désormais marqués par une co-présence ou une co-existence des pratiques et usages qu'ils accueillent (Le Caro, 2007 : 335). Cette situation entraîne alors une évolution des relations et des interactions entre l'agriculture et les loisirs que ces espaces peuvent accueillir. Le Caro s'attèle à décrire ce phénomène sous une triple typologie : l'exclusion, l'adaptation et la valorisation (Le Caro, 2007 : 335) :

- Le phénomène **d'exclusion** qui peut régir la relation entre l'agriculture et les loisirs provient d'un rapport inégal entre eux : « Dans certains cas, le développement des loisirs tend à marginaliser l'agriculture. Dans d'autres, c'est l'agriculture qui ferme l'espace aux loisirs. » (Le Caro, 2007 : 337).
- Le phénomène **d'adaptation** s'observe entre les pratiques agricoles et récréatives lorsque les fonctions se modifient réciproquement : « Loin de conduire à une simple superposition d'usages, cette fonction récréative interfère, entre autres, avec la fonction productive, tandis qu'en retour le caractère agricole de l'espace peut influencer l'organisation de l'espace récréatif. » (Le Caro, 2007 : 335). Le Caro relève cependant que c'est généralement les loisirs et les fonctions récréatives qui s'adaptent aux pratiques agricoles, posant généralement des contraintes plus importantes (Le Caro, 2007 : 348).
- Enfin, le rapport de **valorisation** peut se manifester dans les deux sens : « Les loisirs peuvent valoriser le caractère agricole de l'espace de pratique, tandis que l'agriculture peut valoriser la demande récréative. » (Le Caro, 2007 : 352). De plus, une situation de coproduction est atteinte dans le cas d'une valorisation réciproque (Le Caro, 2007 : 352).

Delbaere affirme quant à lui que ces espaces émergents ne peuvent être uniquement pensés en situation de co-présence, mais qu'il faut également intégrer la notion de co-production (Delbaere, 2010 : 102). Cela demande une implication à part égale des acteurs, en référence notamment à la mise en place de projets agri-urbains.

3.3. CONCLUSION

Les espaces agricoles des franges urbaines sont des espaces en mutation qui invitent à renouveler le dialogue entre la ville et la campagne. Soumis à de multiples enjeux et attentes, ces espaces se voient attribuer de nouvelles fonctions avec lesquelles il faut désormais composer et qui connaissent une évolution constante. En effet, la publicisation de ces espaces appelle à faire évoluer leur rôle : *« Aujourd'hui, la valorisation croissante des aménités paysagères et récréatives de l'espace rural est indissociable d'une diversification de ses usages et pratiques. »* (Banos et Sabbatier, 2010 : 5). Toutefois, l'enjeu de ces territoires consiste également à prendre en compte les attentes du monde agricole dont le fonctionnement spécifique ne permet pas toujours de répondre aux synergies souhaitées de la part des urbains.

La mise en place de projets agri-urbains propose une démarche basée sur le dialogue et la mise en relation de ces deux entités. Trop longtemps considérés en tant que « vides » de la composition territoriale, les espaces agricoles des franges urbaines interrogent et mobilisent les acteurs concernés : *« Toujours dans cette logique, l'espace agricole ou « naturel » n'est pas un vide périphérique mais devient une composante intrinsèque de l'agglomération : un espace qui organise et qui structure l'agglomération intercommunale. »* (Follea, 2008 : 7). Ces projets visent non seulement à redéfinir la place de l'agriculture en milieu urbain, mais également à la pérenniser. A ce titre, l'outil du parc public agricole semble être une opportunité intéressante. En effet, la démarche pouvant avoir une origine urbaine ou rurale, le concept appelle à dépasser concrètement les oppositions entre ces deux entités et à définir un projet commun où l'une et l'autre en sortiront enrichies.

Troisième partie

Problématique



1. Questions de recherche

L'intérêt croissant porté par les scientifiques et chercheurs sur la question de la relation ville-campagne dans son évolution et ses implications actuelles, mais également sur l'évolution de la place de l'agriculture dans le projet urbain — notamment au travers des espaces ouverts agricoles — permettent de saisir la complexité qui caractérise les nouvelles figures territoriales de la ville contemporaine. Toutefois, ces territoires d'interface que sont les franges urbaines demeurent encore en marge des recherches et préoccupations : « *Cette situation d' « angle mort » de la recherche confirme alors que le défi des études sur l'espace périurbain est celui de la transversalité, entre urbain et rural.* » (Banos et Sabatier, 2010 : 4-5). Ainsi, ces territoires hybrides présentent une double identité qui peine à être considérée dans les projets d'aménagements dans lesquels ils sont désormais impliqués : « *On peut considérer que la principale difficulté que rencontrent les projets d'urbanisme proposés dans les franges urbaines tient au fait que la rupture établie entre les cultures citadines et les cultures agricoles concerne aussi les professionnels de l'aménagement.* » (Fleury et Vidal, 2009 : 6).

Des projets de type agri-urbain, soucieux de dépasser cette dualité et de réconcilier ces deux mondes, voient cependant le jour en limite de ville comme notamment avec la création d'espaces publics agricoles ou encore de parcs agricoles. Il s'agit dès lors de s'intéresser à ces nouvelles formes d'aménagement et d'y questionner l'intégration de l'agriculture. Pour ce faire, ce travail visera à discuter de la question de recherche suivante :

En quoi les parcs publics agricoles participent-ils à l'intégration de l'agriculture dans le projet urbain ?

Cette question de recherche sera traitée à l'aide d'un certain nombre de sous-questions :

- Quelle est la place de l'agriculture au sein des cas d'étude concernés ? Quelle est la genèse de son intégration ?
- Dans quel contexte les parcs publics agricoles ont-ils émergé ? Quelle est la genèse de ces parcs ? Quels ont été les motivations et objectifs poursuivis dans leur développement ? Quels ont été les principaux facteurs influençant leur conception ?
- Quels ont été les principaux acteurs ? Quand et comment les agriculteurs ont-ils été intégrés dans les projets de parcs publics agricoles ?
- Ces parcs sont-ils le fruit d'une co-construction ?

2. Choix des cas d'étude

Le choix des deux cas d'étude décrits ci-dessous s'est porté sur la conception de deux parcs publics agricoles. Elaborés par le même mandataire, tous deux semblent à priori proposer un outil intéressant pour rediscuter du lien ville-campagne et favoriser l'intégration de l'agriculture au projet urbain. En effet, ces projets s'ancrent dans un contexte de franges et permettent à la fois de protéger et valoriser ce lieu de subtile rencontre entre l'espace urbain et l'espace rural. Bien que leurs modalités d'intégration de l'agriculture au milieu urbain paraissent au premier abord similaires, tous deux sont toutefois conçus dans des contextes différents, élément qui va considérablement modifier leur élaboration respective.

2.1. LE PARC AGRICOLE, RÉCRÉATIF ET CULTUREL (P.A.R.C.) DE LA BLÉCHERETTE

Le premier cas d'étude de ce travail porte sur le P.A.R.C. (Parc Agricole, Récréatif et Culturel) de la Blécherette. Il est situé dans le contexte du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et plus précisément dans son Schéma directeur nord lausannois (SDNL). Ce projet interroge le lien entre la ville et la campagne ainsi que l'intégration de l'agriculture au milieu urbain, notamment du fait que cette portion de territoire comporte une part importante de territoires agricoles aux limites de la ville : *« Le secteur Nord Lausannois est un territoire de transition entre la campagne urbaine et la ville, un entrelacs d'espaces construits et d'espaces non bâtis. Ces derniers sont les plus vulnérables et les plus sensibles de la composition urbaine, qui tend à les investir. »* (SDNL, 2007 : 17). A travers la mise en place d'une stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage, ce projet offre une vision originale de ce que pourrait être un parc d'agglomération, soit un espace ouvert agricole en frange de l'agglomération. Le projet propose ainsi de s'ancrent dans une double réalité, à la fois urbaine et rurale, en formulant des recommandations directrices. Globalement, le projet traite autant des stratégies de préservation et d'intégration de terrains agricoles dans un tissu urbain que du déploiement d'espaces publics dans les portions de territoire en marge de la ville : *« C'est l'occasion de développer un projet urbanistique original qui concilie préservation de la nature, création d'un espace de détente pour les lausannois et pérennisation de l'agriculture de proximité. »*³.

2.2. LE PARC AGRO-URBAIN « PARCFERTILE » DE BERNEX ET CONFIGNON

Le second cas d'étude porte sur le parc agro-urbain « parcfertile » de Bernex et Confignon. Situé dans le canton de Genève qui dispose d'un espace restreint pour son développement urbain, il questionne la préservation de l'agriculture dans les planifications urbaines. En effet, l'urbanisation croissante qui touche la région genevoise amène à la création de nouveaux centres régionaux comme celui de Bernex, situé à l'Ouest de la ville de Genève. Les réflexions sur la qualité de vie accompagnent nécessairement ces extensions urbaines qui se doivent d'offrir des espaces publics pour leurs nouveaux habitants. A ce souci est couplée la conservation d'une césure verte entre le Rhône et l'Aire

³ Ville de Lausanne (s.d.). *Parc d'agglomération de la Blécherette* [En ligne]. Disponible sur <http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-demain/culture-nature-paysage/parc-d-agglomeration-de-la-blecherette.html>

identifiée dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois de première génération. De ces éléments est née la volonté d'établir un espace public au sein de cette césure. Cet espace a été pensé en ayant comme objectif une superposition des fonctions, ce qui a permis à l'agriculture de trouver une place au sein du développement de ce parc public. A terme, le projet propose la création d'un parc agro-urbain. Soumis à un concours international, il vise à la fois à pratiquer de l'agriculture urbaine, à promouvoir les produits de la région en intégrant une ferme intra-urbaine comme vitrine et pièce maîtresse ainsi qu'à fournir une zone de délasserment de qualité aux futurs habitants du quartier.

3. Méthodologie

Afin de répondre à la question de recherche et de traiter des différentes sous-questions qui lui sont liées, la méthodologie adoptée s'avère purement qualitative. Les données recueillies dans les documents cadres propres aux cas d'étude et au cours des différents entretiens ont été décryptées et analysées au moyen d'une chronique de dispositif.

3.1. CHRONIQUE DE DISPOSITIF OU ANALYSE DE CHRONIQUE

La chronique de dispositif (Paoli et Souldard, 2003) ou analyse de chronique (Rey-Valette et al., 2014) est un protocole méthodologique permettant d'appréhender un projet sous la forme de matrice chronologique en relatant dans le temps les interactions entre ses diverses composantes. L'intérêt porté dans ce procédé analytique est qu'il permet de « *narrer l'histoire d'un projet, de son émergence à la situation actuelle* » (Rey-Valette et al., 2011 : 43). De plus, il peut également être utilisé autant sur des actions de développement que sur des processus d'innovation ou encore des projets de recherche (Paoli et Souldard, 2003).

Cet outil vise à analyser un projet sous une perspective historique permettant à la fois d'identifier les différentes étapes qui ont permis son émergence, mais également les différents domaines concernés et les acteurs associés. Pour ce faire, Paoli et Souldard ont défini quatre variables permettant de décrire la construction chronologique d'un projet :

- **Les acteurs**, individuels ou collectifs, qui participent à un moment donné à la construction du projet. Il s'agit ainsi de relever leur entrée dans le projet, mais également d'analyser leur rôle et leur lien.
- **Les actions concrètes** qui traduisent les résultats obtenus et ce qui a amené au dispositif final.
- **Les controverses** qui permettent de relever les thématiques débattues et leur évolution au cours du temps.
- **Le contexte** qui amène à considérer les événements extérieurs qui viennent influencer le dispositif, ainsi que leurs effets.

L'outil de la chronique de dispositif est à la fois utilisé pour l'étude des modes de gouvernance territoriale, mais également pour des suivis de projets territoriaux. La notion de gouvernance territoriale se substitue à celle de gouvernement en induisant une modification des forces en présence pour régir l'intérêt général en intégrant des acteurs non-étatiques : « *En encourageant l'approche par projet et en donnant plus de marge de manœuvre aux acteurs locaux, la gouvernance territoriale pose la question de la notion d'intérêt qui devient ainsi un point central de la réflexion politique. L'intérêt général n'est plus (ou plus uniquement) dicté par un État — représenté par le binôme élu-fonctionnaire des grands corps d'État — qui se situerait au-dessus du jeu partisan et transcenderait les intérêts particuliers. Au contraire, il est en quelque sorte co-construit par les acteurs du territoire qui ont la charge de donner chair à des lignes directrices générales définies « d'en haut ». »* (Rey-Valette et al., 2011 : 27). En ce sens, la gouvernance territoriale consiste en un processus de coordination entre les différents acteurs ou groupes d'intérêts concernés par un projet. Pour ce faire, elle induit notamment dans son analyse des éléments propres à la participation ou encore au pilotage.

Au final, ce travail propose de s'inspirer de cet outil analytique afin de réaliser un tableau synoptique, synthétisant l'information recueillie, dans le but d'identifier les étapes et acteurs charnières du processus d'intégration de l'agriculture dans les deux cas d'étude retenus (cf. figure 16). Cet outil paraît particulièrement bien adapté pour l'analyse de ces deux cas d'étude car il permettra *in fine* de les comparer : « *La chronique de dispositif permet de reconstituer l'histoire d'un projet, pour pouvoir le comparer avec d'autres.* » (Soulard, 2011 : 54). Soulard relève à ce sujet que cet outil est particulièrement utilisé pour étudier des dispositifs de politiques publiques ou d'action de développement multi-acteurs, mais qu'il peut aussi être mobilisé en tant qu'outil de suivi pour des projets territoriaux (Soulard, 2011 : 54).

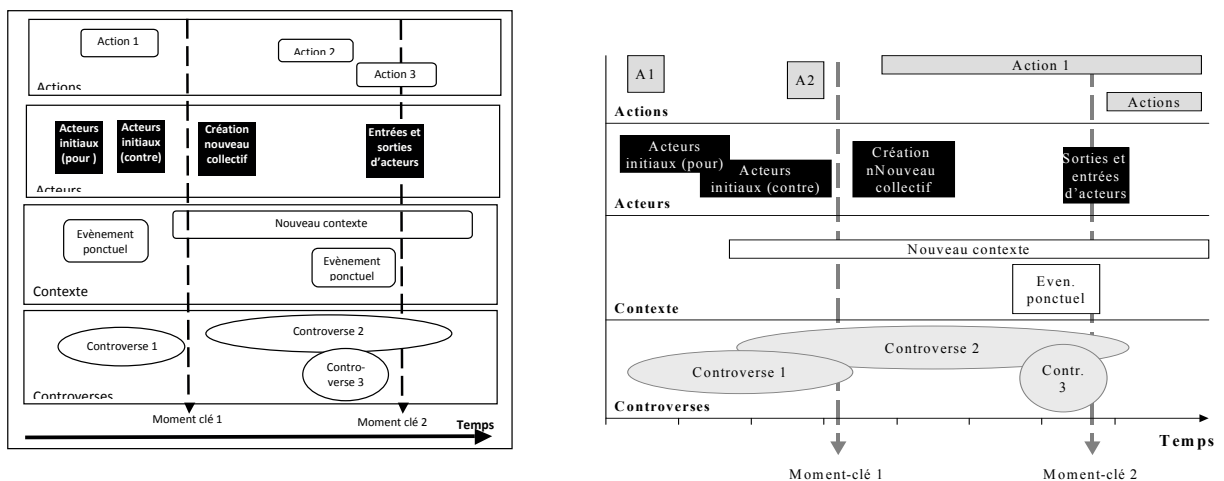


Figure 16 : Exemples de chroniques de dispositif (Rey-Valette et al., 2014 : 75 (gauche) et Soulard, 2014 : 54 (droite))

3.2. LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

L'analyse de la littérature effectuée dans le cadre de ce travail s'est déroulée en deux temps. La première phase de lecture et de recherche a permis de mettre en évidence la thématique générale de la relation ville-campagne et de ses principales implications. La deuxième période de lecture a affiné les recherches et a amené à la mise en évidence des différents concepts mobilisés au sein même de la relation entre ces deux entités. Elle a ainsi permis de recentrer l'analyse sur les thématiques agricoles et notamment sur la question de l'intégration de l'agriculture au projet urbain.

Les différents concepts identifiés définis dans le cadre de l'état de l'art seront par la suite mobilisés au sein même des deux études de cas. Les notions d'agriculture urbaine, d'espace ouvert agricole, de frange urbaine, de parc agricole ou encore d'espace public agricole sont notamment des éléments clés au vue de leurs définitions et enjeux associés. A terme, il s'agira donc de discuter de ces notions et de les confronter aux cas d'étude.

3.3. DOCUMENTS CADRES

Les deux cas d'étude n'ayant pour lors pas encore été réalisés concrètement, ce travail se base principalement sur l'analyse des différents documents de référence à l'échelle de l'agglomération ainsi qu'à celle du projet localisé. Elle fait pour cela appel aux différents documents directeurs ainsi qu'aux diverses réglementations en vigueur. En outre, l'ensemble des documents n'ayant pas encore fait l'objet d'une publication formelle, cette analyse se base également sur un certain nombre de documents de travail fournis suite aux entretiens réalisés.

3.4. ENTRETIENS

Les entretiens menés dans le cadre de ce travail de recherche ont été réalisés en deux phases. Les entretiens exploratoires sont intervenus en amont du projet dans le but de contextualiser les cas d'étude et d'affiner la problématique. Les entretiens semi-dirigés ont eu lieu *a posteriori* dans le but d'obtenir un maximum d'informations permettant de discuter de la problématique et des questions de recherche définies au préalable.

3.4.1. Entretiens exploratoires

L'entretien exploratoire est un outil qui intervient en complément des lectures et qui aide à préciser, voire définir, une problématique : « *Les entretiens exploratoires ont donc pour fonction principale de mettre en lumière les aspects du phénomène étudié auxquels le chercheur n'aurait pas pensé spontanément lui-même et à compléter ainsi les pistes de travail que ses lectures auront mis en évidence.* » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 58). Parvenir à un tel résultat nécessite que l'entretien soit préparé de manière à être souple et ouvert : « *Le motif en est très simple : les entretiens exploratoires servent à trouver des pistes de réflexion, des idées et des hypothèses de travail, non à vérifier des hypothèses préétablies.* » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 58).

Dans le cadre de ce travail, deux entretiens exploratoires ont été menés afin de mieux cerner le contexte des deux cas d'étude concernés. Le premier s'est déroulé avec Lukas Andriotis, adjoint au chef de projet du Schéma directeur nord lausannois (SDNL) avec qui la question des motivations de la réflexion sur le parc d'agglomération de la Blécherette a principalement été discutée. Ce premier entretien aura notamment offert une excellente introduction contextuelle du cas d'étude concerné. Un deuxième entretien exploratoire s'est déroulé avec Cyril Mumenthaler, chercheur à l'Université de Lausanne qui travaille actuellement sur la question des parcs agricoles en Suisse. L'apport de cette rencontre aura été multiple puisqu'elle aura permis à la fois de contextualiser le cas d'étude bernésien et d'identifier les principaux acteurs concernés ainsi que d'éclaircir de nombreux doutes et de préciser la problématique et les questions de recherche.

3.4.2. Entretiens semi-dirigés

Les entretiens semi-dirigés se différencient des entretiens exploratoires en ciblant plus l'échange sur les éléments que le chercheur souhaite vérifier au sein de son travail : « *Par rapport à l'entretien exploratoire, le chercheur concentrera d'avantage l'échange autour de ses hypothèses de travail sans exclure pour autant les développements parallèles susceptibles de les nuancer ou de les corriger.* » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 174). Ce type d'entretien est ainsi utile pour confronter les questions de recherche et fera l'objet d'une analyse de contenu. Les entretiens-semi directifs sont menés de manière à permettre à l'interlocuteur de s'exprimer sur le sujet discuté assez librement : « *en ce sens qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises* » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 174). Bien que l'entretien semi-dirigé nécessite la mise en place d'un guide d'entretien, le chercheur se doit de trouver un juste équilibre pour laisser l'interlocuteur relater les faits ainsi que recentrer la discussion si cela s'avèrerait nécessaire : « *Le chercheur s'efforcera simplement de recentrer l'entretien sur les objectifs chaque fois qu'il s'en écarte et de poser les questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même, au moment le plus approprié et de manière aussi naturelle que possible.* » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 174).

Les entretiens semi-dirigés menés au sein de cette recherche ont eu pour objectif de questionner les principaux acteurs des deux cas d'étude concernés, mais également des experts sur les questions de l'intégration de l'agriculture au milieu urbain. Ainsi, bien que la mise en évidence des principaux acteurs ait été faite au préalable, les entretiens auront au fur et à mesure permis d'enrichir la liste des acteurs à contacter. Les guides d'entretien, conçus respectivement pour chaque cas d'étude, ont été rédigés de manière à questionner l'intégration de l'agriculture dans les projets concernés ainsi que d'établir leur genèse et les principaux mécanismes. Un certain nombre de questions complémentaires sont ensuite intervenues selon l'analyse du projet du Parc Agricole Récréatif et Culturel (P.A.R.C.) ou du parc agro-urbain parcfertile de Bernex.

Les entretiens semi-dirigés ont principalement été réalisés auprès des porteurs de projets, à savoir les aménagistes, les urbanistes, les agriculteurs ainsi que les mandataires. Des experts ainsi que des membres de suivi de projet ont également été mobilisés. Les entretiens ont donc été différenciés pour les deux cas d'étude à l'exception de Madame Cristina Woods, architecte et co-fondatrice du bureau Verzone Woods Architecte (VWA), qui s'est avérée être la mandataire de ces deux projets.

Entretiens réalisés spécifiquement dans le cadre du Parc Agricole, Récréatif et Culturel (P.A.R.C.)

- Monsieur Jacques Baudet, Chef de projet, Schéma directeur Nord Lausannois (SDNL)
Membre du groupe technique de suivi du Chantier 4a et chef d'orchestre du projet
- Madame Adriana Rabinovich, Urbaniste-cheffe de projet, Projet d'agglomération Lausanne-Morges
Membre du groupe technique de suivi du Chantier 4a
- Monsieur Roland Schmidt, Responsable des domaines agricoles et des auberges foraines, Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne
Responsable du service de la Commune propriétaire de l'une des fermes concernées
- Monsieur Julien Guérin, à la fois urbaniste-géographe, Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne et Chef de projet, Schéma directeur de Centre Lausanne (SDCL)
Membre du groupe technique de suivi du Chantier 4a
- Monsieur Yan Wenger, Adjoint technique, Service d'urbanisme de la Ville de Prilly
Membre du groupe technique de suivi du Chantier 4a
- Monsieur Stéphane Auer, ingénieur communal, Commune de Romanel
Membre du groupe technique de suivi du Chantier 4a
- Monsieur David Bourdin, ingénieur agronome, Chef de projet à Agridea
Expert sur les relations entre ville et agriculture et mandataire du Volet C
- Monsieur Eric Ménétrety, agriculteur au Mont-sur-Lausanne, Groupement des agriculteurs du Nord Lausannois (GANL) et agriculteur au Mont-sur-Lausanne
Président du Groupement des agriculteurs du Nord Lausannois (GANL)
- Monsieur Gilles Cretigny, agriculteur à la ferme de Cery, Groupement des agriculteurs du Nord Lausannois (GANL) et agriculteur au Mont-sur-Lausanne
Membre du comité du Groupement des agriculteurs du Nord Lausannois (GANL)

Entretiens réalisés spécifiquement dans le cadre du parc agro-urbain

- Monsieur Emmanuel Ansaldi, Adjoint Scientifique, Direction générale de l'agriculture (DGA)
Membre de la Direction de projet du projet stratégique de développement de Bernex
- Monsieur Pierre Robyr, Chef de projet, Office de l'Urbanisme
Membre de la Direction de projet du projet stratégique de développement de Bernex
- Madame Tiphaine Bussy, architecte-paysagiste, Direction générale nature et paysage (DGNP)
Membre du jury du concours du parc agro-urbain et de la Direction de projet
- Monsieur Marcellin Barthassat, architecte-urbaniste, atelier ar-ter
Membre du jury du concours du parc agro-urbain et mandataire du Plan paysage
- Madame Olivia Boutay, ingénieure agronome, Acade (entretien téléphonique)
Mandataire pour l'accompagnement du groupe des agriculteurs de Bernex
- Monsieur Marc Favre, agriculteur et président d'AgriGenève
Membre du jury du concours du parc agro-urbain et membre du groupe des agriculteurs de Bernex

3.5. APPORTS ET ENSEIGNEMENTS

Le déroulement de ce travail a été jalonné d'étapes et de remises en questions. Premièrement, ce travail s'était porté sur l'analyse d'un seul cas d'étude, à savoir le projet du P.A.R.C. (Parc Agricole Culturel et Récréatif) de la Blécherette. Ce dernier ayant rapidement montré ses limites sur la question de l'intégration de l'agriculture au projet urbain, il a été proposé d'opter pour l'analyse d'un second cas d'étude : le parc agro-urbain de Bernex. Etant plus abouti, il aura alors permis de considérablement enrichir ce travail et ainsi de procéder à une analyse comparative avec le cas d'étude lausannois.

De plus, l'intégration du cas d'étude supplémentaire du parc agro-urbain de Bernex m'aura amenée à collaborer avec Cyril Mumenthaler, un doctorant de l'Université de Lausanne qui travaille également sur la question des parcs publics agricoles et notamment sur ce cas précis. Cette collaboration aura été une expérience extrêmement bénéfique et fructifiante. En effet, Cyril m'aura aidée à percevoir la problématique sous d'autres aspects que ceux jusque-là mis en évidence et ainsi d'enrichir mon travail. Ces apports auront également servi indirectement l'analyse du cas d'étude du parc de la Blécherette. En outre, cette collaboration m'aura notamment permis de mieux appréhender le domaine de la recherche académique.

Finalement, l'outil méthodologique de la chronique de dispositif aura fortement contribué à la réalisation de ce travail. En effet, cet outil aura été un véritable référent tout au long de cette étude. Premièrement, il aura été utile pour écrire les guides des entretiens semi-directifs et pour recentrer les discussions sur les éléments charnières de chacun des projets. De plus, il aura permis à la fois de trier et structurer la multitude d'informations en faisant ressortir les éléments essentiels propres à chacun des projets, et à la fois de précisément les ancrer dans une horizon temporel. Cet élément aura été une base fondamentale pour la rédaction de chacun des cas d'étude, mais également pour leur comparaison *in fine*. De ce fait, le chapitre suivant dédié à l'analyse des études de cas a été construit sur la base de la synthèse de la chronique de dispositif. C'est notamment pour cette raison que la présentation de cette dernière adviendra en amont de chacune des études de cas présentées. Cette chronique permettra, je l'espère, d'être un outil auquel le lecteur pourra se référer dans la description et l'analyse des différents aspects contextuels, actions, acteurs et controverses qui ont dicté la conception de ces parcs publics agricoles.

Quatrième partie

Etude de cas



1. La Politique des agglomérations

Cette partie vise à considérer la Politique des agglomérations, contexte dans lequel s'intègrent les deux cas d'étude retenus pour cette étude. Il s'agit de relater leur émergence ainsi que d'analyser la place que possède l'agriculture au sein de ces projets.

1.1. ORIGINE, DÉFINITION, THÉMATIQUES ET PORTÉE

La Politique des agglomérations de la Confédération a été mise en place en 2001 suite au constat de la croissance des zones urbaines sur le plan démographique, politique ou encore économique et des différents enjeux que cela entraînait : « *Dans le cadre du Rapport sur les centres urbains de 1999, le Conseil fédéral a reconnu que les zones urbaines sont confrontées à un certain nombre de problèmes spécifiques, qui tendent à détériorer la situation de la population et de l'économie des villes-centres, des communes d'agglomération et, dans une certaine mesure, de toute la Suisse.* » (Politique des agglomérations de la Confédération, 2001 : 7). La Politique des agglomérations est un outil de planification à l'échelle de la région urbaine et a pour but de fournir les recommandations permettant de répondre à son devenir souhaité. Soumis au droit cantonal au travers du Plan Directeur Cantonal (PDC) en vigueur, cet outil est caractérisé par une stratégie transversale qui lui permet de lier les différentes autorités entre elles. Elle permet ainsi une collaboration verticale (Confédération, cantons, communes), tout en étant basée sur une coopération horizontale avec une portée intercommunale. Cela permet d'adopter une vision concertée et coordonnée entre les différents acteurs du territoire et appelle à des coopérations et collaborations pour ces espaces fonctionnels. En ces termes, elle ne constitue pas une politique sectorielle à proprement parlé, mais plus une gouvernance qui transgresse les frontières communales (Politique des agglomérations, 2001 : 34).

Une agglomération peut être définie comme « *un regroupement de plusieurs communes* » (Saffache, 2004 : 24). Pour l'Office Fédéral de la Statistique (OFS), les agglomérations sont « *des ensembles de communes réunissant au moins 20'000 habitants, grâce à la réunion des territoires de plusieurs communes adjacentes* » (Schuler, Joye et Dessemontet, 2005). A cette dernière définition s'ajoute d'autres critères comme notamment le nombre d'habitants et l'évolution de la population, le lien de continuité de la zone bâtie, le rapport entre la population active occupée et la population résidente, la structure économique et les relations avec la zone centrale de l'agglomération via les pendulaires. Depuis 2014, la définition de l'agglomération a été adaptée, notamment suite à des changements de structures spatiales (OFS, 2015). Cette modification rentrera en vigueur avec la troisième révision des projets d'agglomération qui verra le jour en 2016.

Les projets d'agglomération sont des outils de planification à long terme renouvelés de manière périodique suivant un cycle de quatre ans. Les premiers projets d'agglomération ayant été validés en 2008 par la Confédération, les projets d'agglomération dits « de 2^{ème} génération » ont été soumis en 2012 et ceux de « 3^{ème} génération » doivent être rendus pour la fin 2016. Les thématiques et planifications de ces projets d'agglomération sont donc en perpétuelle évolution au fur et à mesure des successions de générations de projets.

Les motivations premières de la mise en place de la Politique des agglomérations visaient à contribuer au développement durable de l'espace urbain suisse au travers de trois objectifs, à savoir d'assurer à la fois l'attractivité économique des zones urbaines et la qualité de vie de ses habitants, de contribuer au maintien du réseau polycentrique des villes suisses ou encore de limiter la croissance spatiale des zones urbaines en favorisant un développement urbain vers l'intérieur (Politique des agglomérations, 2001 : 32). Le thème de la mobilité a été dans un premier temps un élément central en permettant d'assurer la coordination avec aménagement du territoire, la protection de l'environnement et les transports (Ruegg, 2009 : 11).

Les enjeux auxquels les espaces urbains suisses sont confrontés évoluent et les nouvelles versions doivent en tenir compte. Ainsi, il s'agit non seulement d'évaluer les impacts des projets entrepris, mais également de continuer à intégrer de nouvelles thématiques permettant de contribuer à un développement urbain durable. Ainsi, une analyse effectuée pour la période 2001-2010 révèle que : « *Outre les défis existants et en constante mutation, de nouveaux défis se posent aujourd'hui aux villes et aux agglomérations, à savoir la transformation des villes dans le but d'économiser l'énergie et de ménager le climat, l'évolution démographique (vieillesse de la population, accroissement démographique, habitat, santé) (...).* » (ARE et SECO, 2011 : 4). Plus récemment, de nouveaux défis territoriaux ont été mis en évidence dans l'espace urbain au travers de : la complexification de la coordination de l'urbanisation et des transports ; de la cohésion sociale mise à mal par l'évolution de la démographie et du marché du logement ; ainsi que de la raréfaction des ressources et la question climatique (OFS, Politique des agglomérations 2016+ de la Confédération, 2015). Ces enjeux imposent de nouvelles solutions durables concernant l'urbanisme, l'aménagement des espaces ouverts ou encore le développement du paysage (OFS, Politique des agglomérations 2016+ de la Confédération, 2015).

1.2. PLACE ET ÉVOLUTION DE LA THÉMATIQUE AGRICOLE

La première phase de la Politique des agglomérations ne traite pas de l'intégration de l'agriculture dans le développement urbain. Seul élément mentionné, la volonté de « *sauvegarder des espaces ruraux structurants, proches de l'état naturel, offrant des possibilités d'utilisation pour le tourisme, la détente, l'agriculture* » était développée indirectement dans la question de la limitation de l'extension spatiale des zones urbaines (Politique des agglomérations, 2001 : 34).

Cet élément évolue cependant lors du bilan réalisé pour la période 2001-2010, notamment au travers de la considération du rapport ville-campagne. Un paragraphe rappelle alors l'importance de coordonner la Politique des agglomérations avec celle des espaces ruraux : « *Les espaces urbains et ruraux ne peuvent pas être considérés séparément, mais sont étroitement liés à maints égards.* » (ARE et SECO, 2011 : 41). L'accent est également mis sur les zones de transition que sont les ceintures extérieures des agglomérations qui instaurent une forte interdépendance et appellent à de nouvelles collaborations : « *Pour exploiter les synergies et éviter les contradictions, la politique des agglomérations doit être constamment coordonnée avec les politiques des espaces ruraux.* » (ARE et SECO, 2011 : 41). Ainsi, la coordination et la coopération entre les deux entités doivent être renforcées, au niveau des projets et instruments à la fois de la Politique des agglomérations et de l'espace rural (ARE et SECO, 2011 : 41). A ce titre, la Conférence tripartite des agglomérations (CTA)

a, dans son rapport intitulé « *Accorder politique des agglomérations et politique de l'espace rural* », rappelé l'importance de développer un partenariat entre la ville et la campagne dans lequel les deux entités reposeraient sur un même pied d'égalité, et où une stratégie claire serait, au prime abord, réalisée pour l'espace rural : « *Il en résulte une concurrence entre le développement des agglomérations et celui des espaces ruraux : celui qui utilise le mieux ses atouts gagne au détriment de l'autre. Au vu de l'imbrication croissante entre ville et campagne, le risque est grand qu'à long terme les deux côtés sortent perdants de cette confrontation.* » (Berz Hafner et al., 2009 : 10). Le rapport vise à offrir une nouvelle compréhension du rapport ville-campagne en relevant, notamment au travers de différentes études de cas, les nouvelles complémentarités entre ces entités.

Le document intitulé « *Les défis urbains, du point de vue de la Confédération* » vise quant à lui à instaurer de nouveaux champs thématiques dans la Politique des agglomérations, voire à renforcer ceux existants, pour la troisième génération de projets d'agglomération. Pour ce faire, ce rapport relève les principaux défis urbains auxquels le territoire suisse doit désormais faire face. La pression exercée sur les espaces non construits en fait partie. Le rapport met ainsi en évidence le rôle essentiel de ces espaces au maintien de la qualité de vie des agglomérations : « *Un recul de la proportion d'espaces verts et de détente a des conséquences négatives sur le paysage, les terrains agricoles et l'environnement, ainsi que sur la qualité de vie de la population urbaine.* » (Ecoplan, 2012 : 40). Il révèle également que les « *exigences divergentes en termes d'utilisation des espaces publics se font de plus en plus sentir* » et que le développement urbain doit être accompagné d'espaces publics attrayants et multifonctionnels (Ecoplan, 2012 : 40). A ce titre, l'agriculture urbaine est intégrée dans le développement et la conservation de ces espaces ouverts : « *C'est ici qu'interviennent l'agriculture urbaine, la mise en valeur de friches, la transformation d'aires abandonnées en espaces-découverte aménagés pour apprécier la nature ainsi que la production d'une offre complémentaire de denrées alimentaires.* » (Ecoplan, 2012 : 40). Les termes sont alors évoqués, mais non développés.

Le rapport « *Politique des Agglomérations 2016+ de la Confédération* » inverse encore un peu plus la tendance en stipulant désormais que le clivage ville-campagne doit désormais être dépassé : « *La ville et la campagne ne doivent plus être considérées comme des entités antagoniques, mais comme des entités complémentaires et interdépendantes d'une Suisse diverse et plurielle.* » (Politique des agglomérations, 2015 : 5). Le rapport relève ainsi à de multiples reprises les interdépendances croissantes entre ces deux entités. Toutefois, l'agriculture ne trouve quant à elle pas de place au sein du rapprochement souhaité entre la ville et la campagne. En effet, c'est au travers de la thématique des espaces ouverts qu'il lui est demandé de « *continuer à fournir ces prestations importantes et multifonctionnelles dans les agglomérations* » (Politique des agglomérations, 2015 : 25). De plus, elle ne trouve pas de place au sein des critères retenus pour évaluer les projets définis dans le document intitulé *Directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération de 3^{ème} génération*. Les espaces agricoles sont évoqués au sein de la vision d'ensemble au travers des thématiques des paysages et des espaces ouverts, mais les deux stratégies sectorielles principales restent celles de la mobilité et de l'urbanisation.

1.3. LES ESPACES OUVERTS, DES ESPACES MULTIFONCTIONNELS À PRÉSERVER

Dans le cadre de l'évolution des différentes versions de la Politique des agglomérations, on retrouve surtout la notion d'espaces non bâtis : « *Les espaces exempts de constructions tels que les surfaces naturelles et les espaces verts, les espaces de transport pouvant être utilisés de façon multifonctionnelle et les espaces publics, mais aussi les zones agricoles et sylvicoles, constituent pour la population une contrepartie importante aux zones urbanisées construites et souvent utilisées de façon intensive.* » (ARE et SECO, 2011 : 37). Il est dès lors préconisé de renforcer leur rôle au sein des agglomérations, notamment par l'instauration de parcs d'agglomération. La mise en place de tels projets nécessite d'adopter « *une bonne gestion et une planification des espaces non bâtis* » afin de conserver des cadres de vie de qualité ou encore des zones de détente pour les habitants des agglomérations (ARE et SECO, 2011 : 38). Cette problématique de l'aménagement des espaces non bâtis est développée dans plusieurs rapports annexes, fruits de collaborations transversales.

La thématique de conservation des espaces ouverts ou espaces non bâtis fait dans un premier temps l'objet d'un document intitulé « *Aménagement de l'espace non construit en milieu suburbain* ». Ce projet, lancé en 2009 et validé en 2012, regroupe huit offices fédéraux travaillant sous la tutelle des offices fédéraux du développement territorial et du logement. Il avait pour objectif « *de mettre en évidence les interrelations dans l'espace non construit et de promouvoir un aménagement intégré de l'espace non construit* » (Metron, 2012 : 1). Le rapport rappelle l'importance de ces territoires ouverts au sein des agglomérations en termes d'attractivité, de biodiversité ou encore de qualité de vie ainsi que les forts enjeux que connaissent les zones suburbaines, en bordure des villes. Il recense les différentes prestations propres à ces espaces et les regroupe par catégories : prestations dans le domaine des habitats naturels et de la biodiversité ; prestations de production ; prestations de régulation ; prestations culturelles ainsi que prestations de support. A ce titre, le rapport rappelle que « *L'espace suburbain doit faire l'objet d'une stratégie paysagère intégrée développant et valorisant tant les espaces urbanisés que les zones de délasserement de proximité et les surfaces agricoles.* » (Metron, 2012 : 9). Les espaces agricoles prennent ainsi place au sein de ces espaces non-construits et se retrouvent inclus dans les différentes prestations. Ils représentent en effet une importante part du paysage urbain dans les agglomérations (cf. figure 17).

Ce rapport est complété en 2015 avec un guide intitulé « *Les espaces ouverts dans les agglomérations* » qui relate divers exemples d'aménagements d'espaces ouverts tant à l'échelle régionale que communale ou encore de quartiers (ARE et OFL, 2012). Ce document cite notamment les exemples des deux cas d'étude choisis dans le cadre de ce travail, à savoir un parc d'agglomération au sein de l'Agglomération Lausanne-Morges ainsi que le parc agro-urbain de Bernex.

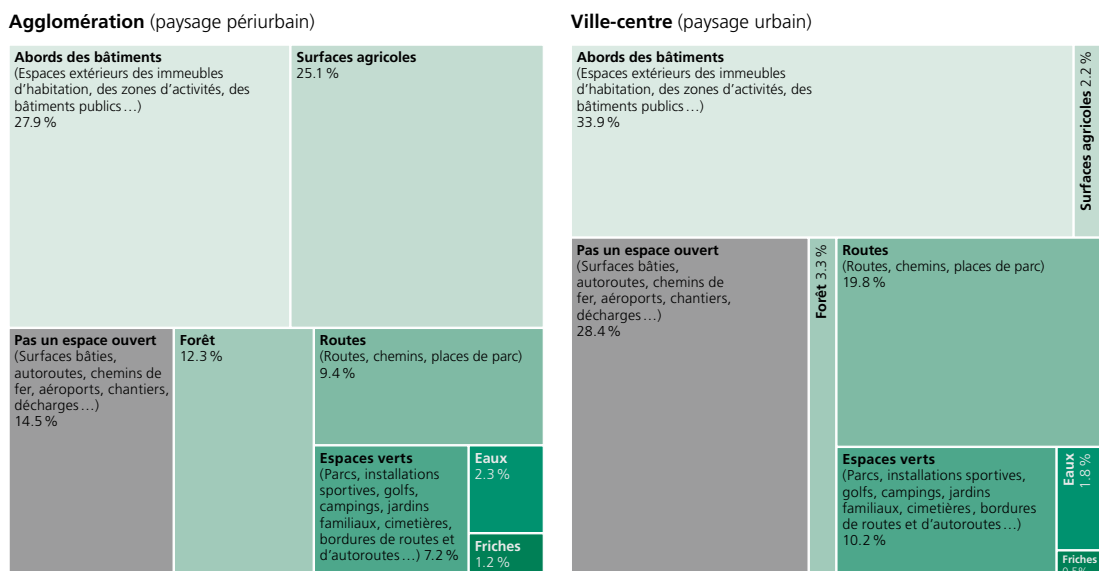


Figure 17 : Structure des espaces ouverts dans les agglomérations (ARE et OFL, 2012 : 9)

La thématique de préservation des espaces ouverts se retrouve finalement dans le rapport de la Confédération intitulé *Nature et paysage dans les projets d'agglomération : aide à la mise en œuvre*. Ce document est basé sur les directives des projets de troisième génération, avec lesquelles il est mené en parallèle. Il complète la publication précédente et vise à valoriser la nature et le paysage dans les projets d'agglomération. Le document contient des exigences de base qui préconisent une vision d'ensemble quant au développement des agglomérations englobant à la fois la thématique des transports, de l'urbanisation et du paysage. Le document encourage la mise en place de projets modèles quant à l'aménagement des espaces ouverts : « *Les différents projets soutenus concernent la thématique des espaces ouverts dans le tissu bâti mais également celles des zones de détente de proximité, de l'agriculture, du paysage, de l'activité physique, du sport et de la mobilité douce.* » (ARE et OFEV, 2015 : 31).

1.4. CONCLUSION

La politique des agglomérations est un outil récent mis en place par la Confédération qui permet de concevoir un projet de territoire en intégrant l'ensemble de ses composantes. Il permet notamment d'inciter financièrement les communes d'un territoire concerné à établir une vision concertée de développement : « *L'adoption au début des années 2000, d'une politique des agglomérations au niveau fédéral en Suisse, a permis de déclencher des programmes publics innovants en terme d'aménagement du territoire. Inciter financièrement les agglomérations à concevoir une vision intégrée entre urbanisation et mobilité tout en prenant en compte l'environnement a permis une nouvelle approche transversale des projets territoriaux.* » (Barthassat, 2011 : 109). Principalement axé sur les thématiques d'urbanisation et de mobilité, l'agriculture n'était toutefois pas intégrée aux prémices de la Politique des agglomérations. Le caractère transversal de cet outil a cependant permis de faire évoluer ses préoccupations initiales pour encourager à concevoir un projet de territoire avec toutes ses composantes. Ainsi, la thématique des espaces ouverts a pris lieu dans les différentes révisions des projets d'agglomération et la question agricole trouve petit à petit sa place sous l'angle des thématiques de l'environnement, du paysage ou encore des espaces non-construits.

2. Le « P.A.R.C. », un Parc Agricole Récréatif et Culturel

Ce premier cas d'étude débute par la présentation de la chronique de dispositif. Ses composantes sont ensuite détaillées par une mise en contexte du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et de son secteur du Schéma directeur nord lausannois (SDNL). Cette étape contextuelle est nécessaire pour permettre par la suite de mener une analyse plus détaillée quant aux différents éléments, événements et acteurs qui ont permis l'émergence du projet qui a pris place au sein du parc d'agglomération de la Blécherette. A toutes les échelles de planification, il s'agit alors de questionner la place et le rôle de l'agriculture.

2.1. CHRONIQUE DE DISPOSITIF

La chronique de dispositif présentée ci-dessous (cf. figure 18) regroupe les différents leviers impliqués dans l'analyse de ce cas d'étude qui ont contribué à la conception du parc agro-urbain. Elle a pour rôle de proposer une synthèse de l'ensemble des éléments contextuels, acteurs, actions et controverses qui ont participé à intégrer la thématique agricole à ce projet urbain.

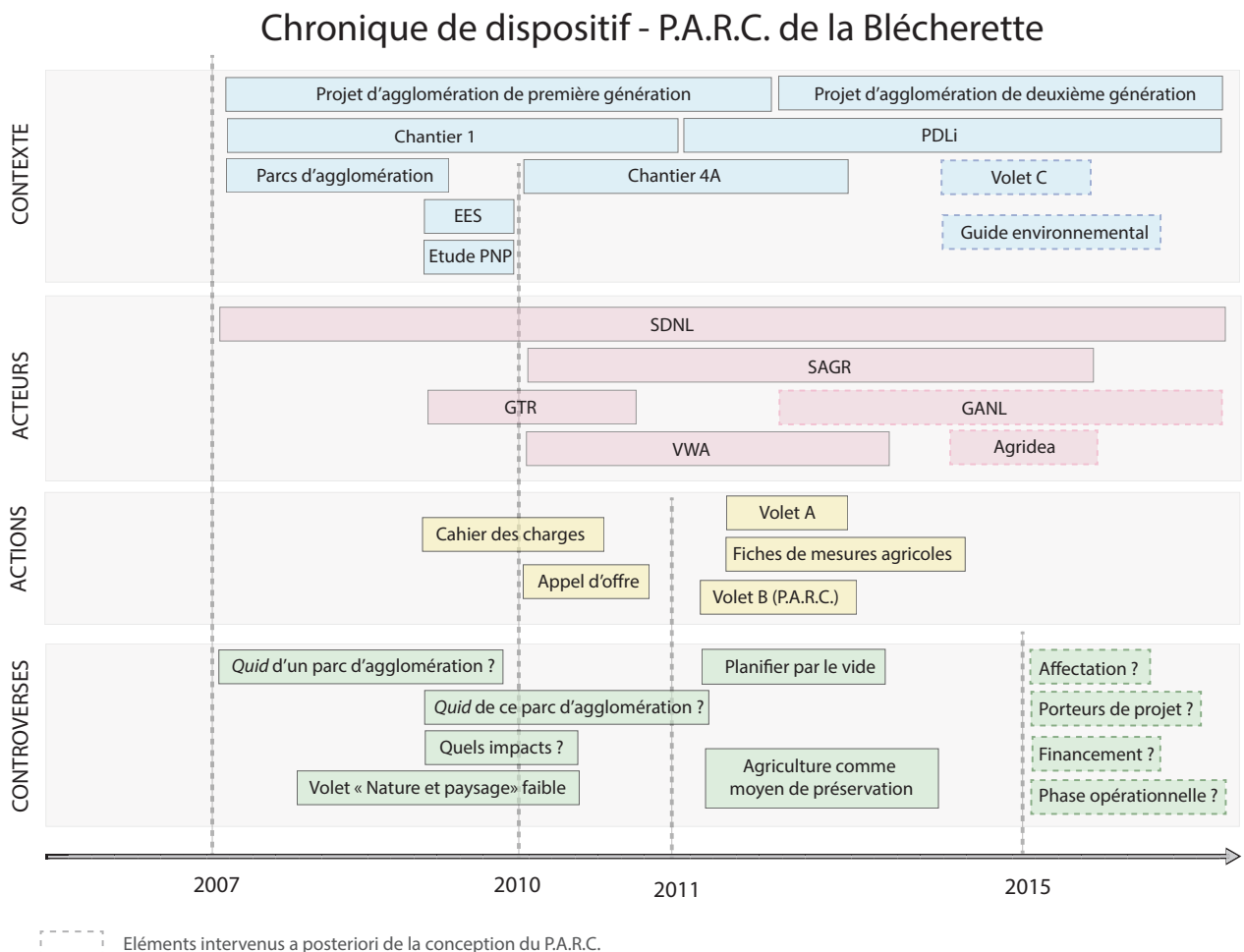


Figure 18 : Chronique de dispositif du P.A.R.C. de la Blécherette
(Diane Lamon, 2015)

La partie descriptive et analytique qui suit dans ce chapitre propose de narrer l'histoire de l'émergence du P.A.R.C de la Blécherette, le tout en mettant l'accent sur les éléments identifiés et reportés dans cette chronique de dispositif. Dans le but de détailler l'ensemble de ses composantes, le parti pris a consisté à les décrire et les analyser à la fois sous un angle chronologique, mais également en respectant un principe d'échelle, pour aller du plus général au plus particulier. Pour ce faire, la première partie propose de s'attarder sur les « éléments contextuels » à l'échelle du projet d'agglomération. Le discours est ensuite resserré à une échelle territoriale plus fine et permet de questionner l'émergence du parc à proprement parlé. Là encore des éléments contextuels sont présentés, et les « acteurs » ainsi que les « actions » occupent une place plus importante dans l'argumentaire. Enfin, les principaux questionnements qui ont accompagné la conception de ce parc sont repris dans la catégorie « controverses » et intégrés tout au long du propos. A terme, une conclusion reviendra sur les quatre leviers d'analyse que propose cet outil méthodologique.

2.2. LE CONTEXTE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

Cette première partie a pour but de présenter succinctement le schéma directeur au travers de son rôle, de la portée de ses documents ainsi que de son organisation générale. Il s'agira ensuite d'analyser la place de l'agriculture au sein de ses documents cadres et de comprendre de quelle manière ces derniers ont influé sur la conception du projet du P.A.R.C. de la Blécherette.

2.2.1. Présentation du projet d'agglomération

Le PALM est un projet d'agglomération initié en 2007 qui regroupe la région lausannoise et son aire d'influence. Concrètement, ce sont 27 communes réunies et réparties selon cinq secteurs géographiques : le Nord lausannois, l'Est lausannois, l'Ouest lausannois, le Centre Lausanne et la Région Morges (cf. figure 19). Chaque secteur est « responsables de la coordination et la mise en œuvre sur le terrain des projets d'aménagement »⁴ relatifs aux différentes communes qui le composent.

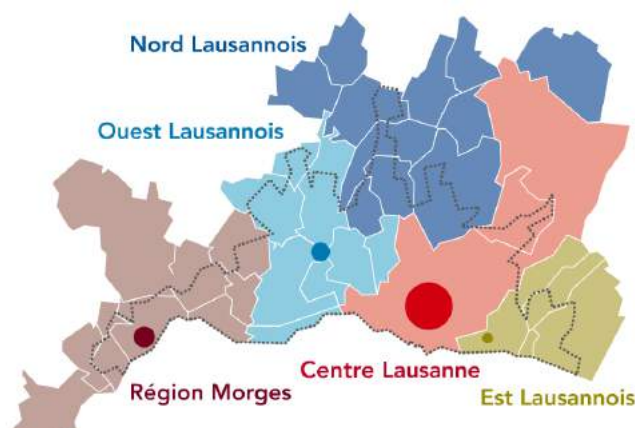


Figure 19 : Les cinq secteurs du PALM
(www.lausanne.morges.ch)

⁴ Projet d'agglomération Lausanne-Morges (2009). *Territoires et projets* [Page Web]. Disponible sur : <http://www.lausanne-morges.ch>

Le PALM est un instrument directeur fixant les grandes intentions de développement pour l'agglomération et n'ayant pas de portée contraignante. Il a été mis en place en réponse à la Politique fédérale des agglomérations de 2001 dans le but de porter une réflexion sur le devenir de la région. Il est utilisé comme un « *outil de pilotage [qui] permettra de retrouver une maîtrise indispensable de l'évolution de cette région* » (Urbaplan, 2007 : 8). En effet, la gestion communale réalisée de manière indépendante ne permet plus de faire face aux nombreux enjeux annoncés pour la région et laisse désormais place à une planification directrice coordonnée et intercommunale : « *Ce territoire est engagé dans un processus de développement non durable, trop puissant pour être maîtrisé à l'échelon communal et dont les habitants et les acteurs économiques subissent les effets de désorganisation, d'engorgement, de pollution et de gaspillage des ressources.* » (Urbaplan, 2007 : 10). L'agglomération est caractérisée par une forte croissance annoncée qui se traduit par un dynamisme économique, social et culturel important, tout en étant inséré dans des paysages à qualité élevée (Urbaplan, 2007 : 7).

Gouvernance

Le projet d'agglomération se positionne à un échelon intermédiaire entre l'échelle communale et cantonale sans toutefois posséder de force contraignante et est organisé comme tel (cf. figure 20) :

- Un organe décisionnel, le comité de pilotage (COPIL), réunit à la fois le Canton, les associations régionales (Lausanne Région et Région Morges) et les présidents des cinq schémas directeurs. Il joue le rôle de maître d'ouvrage et décide des principales orientations de développement pour l'agglomération ;
- Un groupe technique qui « *prépare les décisions et pilote des chantiers transversaux* » (PALM, Volume A, 2012 : 175). Il est composé des représentants techniques des services cantonaux, des communes et des régions ;
- Un bureau qui coordonne l'ensemble du projet d'agglomération ;
- Les conférences d'agglomération qui rassemblent « *les élus des communes concernées et leurs principaux partenaires* » (PALM, Volume A, 2012 : 175).

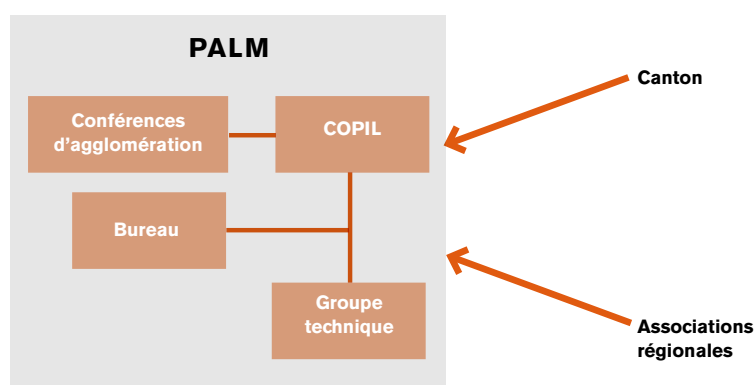


Figure 20 : Gouvernance du PALM
(PALM, Volume A, 2012 : 175)

2.2.2. Place et évolution de la thématique agricole

Cette partie s'attèlera à analyser la place et l'évolution de la thématique agricole au sein des documents cadres qui ont contribué à la mise en place du PALM.

Projet d'agglomération de première génération

Le premier rapport final du PALM déposé en 2007 à la Confédération est articulé autour des trois grandes thématiques de l'urbanisation, de la mobilité et des réseaux verts comprenant les parcs, la nature et le paysage. La thématique agricole n'a quant à elle que peu été intégrée puisque le terme « agriculture » n'apparaît aucunement dans ce premier document directeur. Seules sont évoquées les surfaces agricoles pour des questions de compensation de surfaces d'assolement (SDA). Même dans le volet environnemental « Réseau vert : parcs, nature et paysage », la présence de l'agriculture est faible puisque cette notion n'est abordée qu'indirectement au travers de celle des parcs d'agglomération ou encore des coulées vertes, en précisant que ces territoires peuvent être composés de terres agricoles. Il est alors demandé « (...) dans la mesure du possible, soutenir le maintien des activités agricoles et conserver les espaces verts boisés qui occupent ces secteurs » (Urbaplan, 2007 : 53).

Etude Environnementale Stratégique (EES) et l'étude Parc-Nature-Paysage (PNP)

Globalement, le projet du PALM avait reçu un bon retour de la part de la Confédération qui avait toutefois émis une retenue sur le volet paysage et environnement (Entretien, Chef de projet, SDNL, 2015). En effet, la Confédération estimait à l'époque que cette partie était trop faible, notamment au niveau des mesures proposées. Ainsi, en 2009, des représentants du PALM, des cinq schémas directeurs, des services de l'Etat concernés et de la Ville de Lausanne se sont réunis et ont mené conjointement deux études complémentaires : l'« Etude environnementale stratégique » (EES) ainsi que l'étude « Parc, Nature et Paysage » (PNP) (cf. figure 21). Le but était à terme de regrouper ces deux études afin de doter le PALM d'un outil opérationnel fournissant un certain nombre de mesures permettant d'intégrer les questions environnementales et paysagères en amont du processus de planification. Cette dernière étape ne s'est au final pas concrétisée mais les diagnostics établis auront nourri la réflexion du guide environnemental du PALM décrit ci-après.

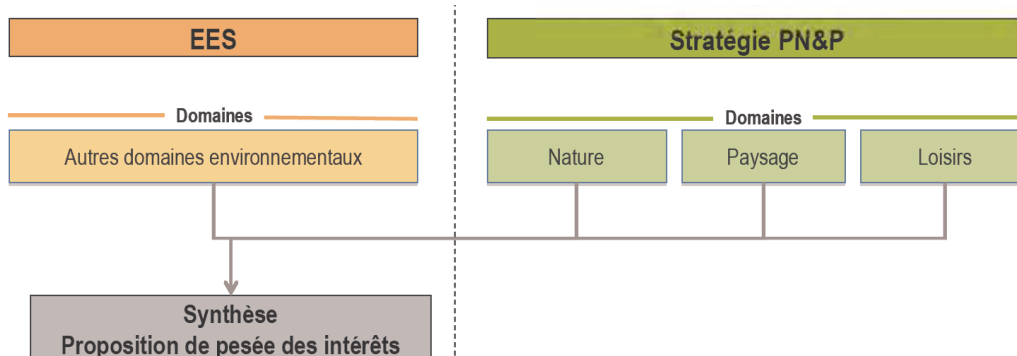


Figure 21 : Méthodologie générale pour l'EES et la PNP
(Parc, nature et paysage, 2010 : 23)

Alors que l'étude « *Parc, Nature et Paysage* » n'abordait pas la thématique agricole, elle occupe un chapitre complet dans l'EES au même titre que l'air, le bruit, l'eau, l'énergie, les sites pollués ou encore les rayonnements non-ionisants. Cette étude traite de la thématique agricole en définissant les objectifs pour l'agglomération, en établissant un diagnostic, en évaluant les impacts et les potentiels conflits ainsi qu'en recommandant des mesures. L'étude visait à préserver de manière qualitative et quantitative de vastes zones cohérentes selon leur intérêt agricole, paysager et identitaire ainsi qu'à valoriser cet espace agricole considéré comme un espace économique et naturel. Ce rapport avait notamment identifié la zone du futur parc d'agglomération de la Blécherette : « *Elle [zone agricole de taille importante] se situe clairement hors de la limite de l'urbanisation mais a néanmoins été intégrée au sein du périmètre de l'agglomération, car située à proximité du LEB et promise à des importants développements urbains. Cette zone, bien que coupée en deux par l'autoroute et entrecoupée par l'aérodrome de la Blécherette, garde une certaine cohérence.* » (CSD Ingénieurs, 2011 : 35). A ce titre, il était recommandé de préserver ce secteur pour « *sa qualité agricole intrinsèque, mais également pour sa fonction paysagère et identitaire dans le périmètre compact* » (CSD Ingénieurs, 2011 : 37).

Le rapport établissait également un potentiel pour l'agriculture urbaine. Il appelait à redéfinir le rôle de l'agriculture en ville, à encourager l'agriculture de proximité ou encore à valoriser au moyen d'un soin paysager particulier les franges agricoles en tant que transition entre l'urbanisation et le paysage agricole (CSD Ingénieurs, 2011 : 37). Cette étude n'ayant été publiée, elle n'a jamais été validée formellement et n'est donc pas un document de référence au sein de l'agglomération.

Projet d'agglomération de deuxième génération

Le projet d'agglomération déposé en 2012 à la Confédération s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur. Il continue à opter pour des stratégies de développement sectorielles autour des thématiques d'urbanisation, de mobilité et de paysage, mais vient rajouter un quatrième volet « *Environnement et énergie* ».

La question agricole trouve quant à elle place principalement au sein des deux derniers volets. La partie « *Paysage* » définit les espaces agricoles comme composantes du socle paysager de l'agglomération au même titre que les espaces forestiers ou viticoles (PALM, Volume A, 2012 : 143). C'est véritablement dans le nouveau volet « *Environnement et énergie* » qu'est intégrée la question agricole au projet d'agglomération. Dans le chapitre intitulé « *L'agriculture en agglomération* » est énoncé l'objectif de : « *maintenir cette agriculture urbaine et de promouvoir sa multifonctionnalité* » (PALM, Volume A, 2012 : 157). A ce titre, le rapport cite notamment l'intérêt de conserver des parcs agricoles pour garantir l'agriculture de proximité, sans pour autant les définir (PALM, Volume A, 2012 : 70).

Le rapport présente ensuite la stratégie du PALM basée sur les principes suivants (PALM, Volume A, 2012 : 158) :

- *Préserver de vastes zones cohérentes pour leur intérêt agricole, paysager et identitaire (limitation du morcellement et de l'enclavement) ;*
- *Valoriser l'espace agricole en tant qu'espace économique, naturel et paysager plutôt qu'en tant que réserve foncière ;*
- *Préserver les sols de manière quantitative et qualitative.*

Au final, le document invite à « *redéfinir la place de l'agriculture en ville dans l'agglomération en s'inspirant des démarches en cours dans le SDNL* » (PALM, Volume A, 2012 : 158).

Guide environnemental

Le guide environnemental est un document annexe qui vient compléter le projet d'agglomération de deuxième génération. Terminé en 2014, il est composé de deux parties définissant des mesures stratégiques présentées sous forme de fiches (ces dernières correspondant à celles du projet d'agglomération de 2012), ainsi qu'un guide pratique qui se positionne en tant qu'« *Outil d'aide à la décision et au développement des mesures infrastructurelles et d'urbanisation* » (Guide environnemental, 2014 : 5). Le guide est organisé selon trois objectifs, très proches de ceux développés dans la nouvelle stratégie sectorielle « *Environnement et énergie* » du projet d'agglomération de 2012, à savoir (Guide environnemental, 2014 : 5) :

- « *Le renforcement de la qualité biologique* » et traite de la nature en ville ;
- « *L'exploitation optimale et durable des ressources* » et intègre les questions énergétiques et agricoles ;
- « *La limitation des atteintes pour l'environnement* » pour maîtriser les nuisances (air, climat, bruit).

L'agriculture se voit donc dédiée l'entier d'un chapitre. Intitulé « *Redéfinir la place de l'agriculture / viticulture périurbaine dans l'agglomération* ». Les territoires du PALM y sont invités à s'inspirer des démarches en cours au sein du Schéma directeur nord lausannois (SDNL). A ce titre, l'objectif de l'agglomération est rappelé, à savoir : « *de maintenir cette agriculture urbaine et de promouvoir sa multifonctionnalité* », tout comme le fait que la stratégie du PALM vise notamment à préserver quantitativement et qualitativement les sols et les surfaces d'assolement ainsi que « *de vastes zones cohérentes pour leur intérêt agricole, paysager et identitaire* » (Guide Environnemental, 2014 : 18).

Plan directeur cantonal (PDCn)

Compte tenu de la nécessité pour un projet d'agglomération de respecter les planifications supérieures, il importe également d'analyser la place de l'agriculture au sein de ce document cadre. Ce dernier est rentré en vigueur en 2008 suite à son approbation par la Confédération et a été soumis à des modifications partielles dont la dernière date de janvier 2016. La thématique agricole est traitée dans la stratégie de préservation des ressources et est déclinée dans deux fiches de mesures.

La première fiche « *F1 - Préserver les terres agricoles* » fait appel à préserver les terres les plus favorables pour l'agriculture et traite de la préservation et la conservation des surfaces d'assolement (SDA). La deuxième fiche « *F2 - Accompagner l'économie agricole* » instaure une planification différenciée de l'espace rural avec notamment l'introduction de zones agricoles spécialisées. Ainsi, la thématique agricole n'est abordée que sous un angle règlementaire et formel.

2.2.3. Les parcs d'agglomération, un outil de sauvegarde des espaces ouverts

La notion de parc d'agglomération a été définie au sein du projet d'agglomération de première génération dans le troisième volet intitulé « Réseau vert : parcs, nature et paysage ». Ils sont succinctement présentés comme de « grands espaces multifonctionnels à dominante de verdure dont tout ou partie est ouvert au public » (Urbaplan, 2007 : 50). Il est également précisé que leur composition peut être multiple, permettant d'accueillir des aires de jeux, des jardins arborés, des cimetières, des forêts, mais aussi des terres agricoles ou encore des zones à bâtir ou des infrastructures (Urbaplan, 2007 : 50). Le projet du PALM appelle ainsi à tenir compte de leurs valeurs biologiques et paysagères, à conserver au maximum ces espaces ouverts, à limiter au possible les constructions dans leur périmètre ainsi qu'à y soutenir les activités agricoles.

Les parcs d'agglomération sont plus développés dans le projet d'agglomération de 2012. Le système de parc est alors défini comme composante de la trame paysagère de l'agglomération et comporte cinq grands espaces ouverts à préserver : La Blécherette, Rovéréaz, Sauvabelin, La Venoge et les plaines de Vidy (PALM, Volume A, 2012 : 143) (cf. figure 22).

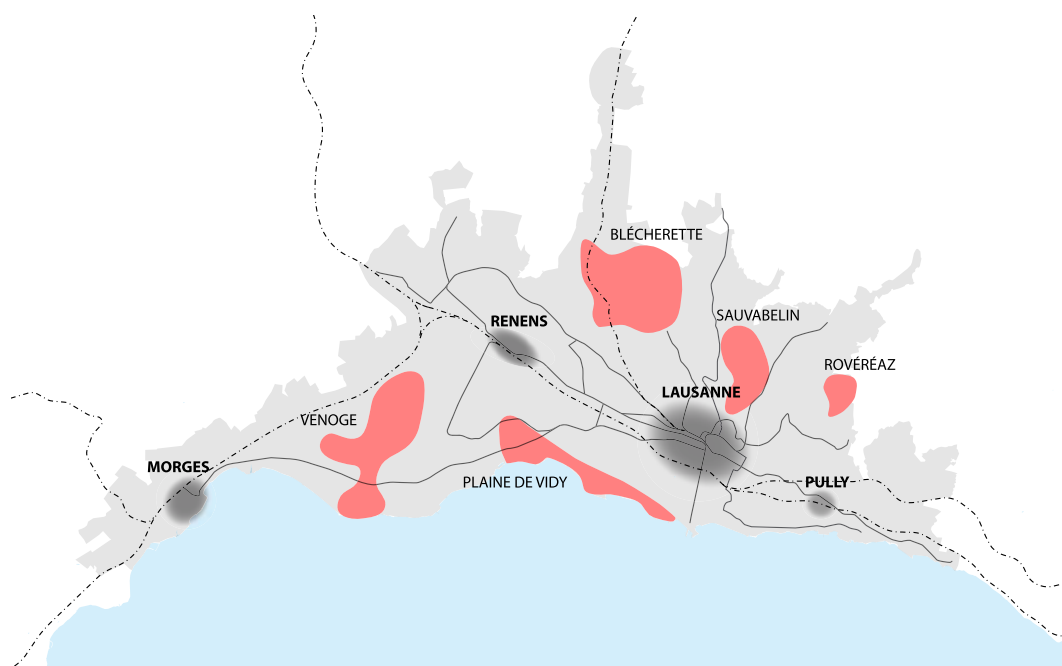


Figure 22 : Localisation des parcs d'agglomération
(PALM, Rapport de projet, Volume A, 2012 : 67)

Les parcs d'agglomération doivent jouer le rôle de symbole au sein de l'agglomération. Ils sont en quelque sorte une carte de visite et « fonctionnent comme des polarités d'agglomération, qui vivent en symbiose avec les territoires voisins et attirent des visiteurs provenant de lieux éloignés » (PALM, Volume A, 2012 : 143). Ils se caractérisent par une aire d'influence d'importance régionale, voire cantonale ; une bonne accessibilité, notamment en transports publics ; des qualités multiples présentes sur le lieu ; ou encore une vocation propre au site et donc différente de parc en parc. Leur emprise spatiale implique une échelle de gestion intercommunale faisant appel à un processus multi-acteurs.

En plus d'offrir un paysage ouvert à l'agglomération et ainsi qualifier la forte densification prévue au sein du périmètre compact, les parcs doivent être conçus en intégrant leur dimension multifonctionnelle, notamment : « (...) *en dosant avec soin les usages de loisirs, la production agricole et la biodiversité* » (PALM, Volume A, 2012 : 89). La question agricole prend ainsi place au sein de la mise en œuvre souhaitée pour ces parcs, permettant de préserver des espaces ouverts utiles à la fois en termes de qualité paysagère et écologique : « *La présence de zones agricoles dans les sites stratégiques du PALM constitue aussi un atout écologique et paysager majeur pour l'agglomération.* » (PALM, Volume A, 2012 : 68).

Le rapport du PALM 2012 entend donc préciser le contenu attendu de ces parcs et encourage également les schémas directeurs à se préoccuper de leur devenir. Pour ce faire, il est suggéré d'établir une stratégie impliquant notamment une identification des potentiels du lieu afin de s'appuyer sur les qualités existantes ainsi qu'une coordination avec les projets avoisinants (PALM, Volume A, 2012 : 146). A ce titre, il cite en exemple le projet mené au sein du parc d'agglomération de la Blécherette défini dans le SDNL.

2.2.4. Synthèse

L'intégration de l'agriculture au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) est un processus en cours. Le projet de 2007 l'intégrait uniquement au travers de la thématique des surfaces d'assolement, qui étaient alors perçues comme seul outil de préservation des terres agricoles. Le projet d'agglomération 2012 interroge quant à lui la place de l'agriculture au sein de l'agglomération. Son entrée est double étant à la fois intégrée dans les concepts « *Paysage* » et « *Environnement et Energie* ». De plus, le rapport reconnaît pour la première fois le critère multidimensionnel de l'agriculture. Il tend à la préserver dans l'ensemble du territoire de l'agglomération, mais également en bordure de ville et introduit pour cela les termes « *agriculture urbaine* » (PALM, Volume A, 2012 : 157) ou encore « *parc agricole* » (PALM, Volume A, 2012 : 70) sans pour autant les développer. Bien que l'agriculture soit nettement moins détaillée dans le volet Paysage, ce dernier est à mettre en lien avec la définition des parcs d'agglomération qui impliquent eux aussi la présence d'espaces agricoles et pourraient de ce fait constituer un levier d'intégration de l'agriculture au projet urbain.

Les démarches amorcées quant à cette intégration sont, bien que présentes, encore discrètes au stade du PALM 2012 et sont appelées à se renforcer. En effet, le projet d'agglomération est actuellement en révision pour sa troisième génération et l'agriculture est au centre du débat : « *Dans la révision du PALM 2016, on discute beaucoup de l'agriculture et puis le débat est de savoir si on met l'agriculture dans le chapitre environnement ou dans le chapitre paysage ? Et moi je dis, mais on met l'agriculture dans le chapitre de l'agriculture !* » (Entretien, Chef de projet, SDNL, 2015).

Eléments propres à l'agglomération lausannoise, les schémas directeurs ont une forte indépendance et sont également un moteur au sein de l'agglomération. C'est notamment le cas du Schéma directeur nord lausannois (SDNL) qui est le premier à avoir souhaité intégrer l'agriculture à sa planification directrice. Il est notamment cité en exemple à de multiples reprises au sein du PALM 2012. Il s'agit dès lors de poursuivre l'analyse en se concentrant sur ce schéma spécifique et les différents mécanismes qu'il a mis en place pour placer la thématique agricole au cœur des débats.

2.3. LE PARC AGRICOLE, CULTUREL ET RÉCRÉATIF (P.A.R.C.) DE LA BLÉCHERETTE

Après une description du contexte général du PALM ainsi qu'une analyse de la place de l'agriculture au sein de ce dernier, ce chapitre propose de se concentrer sur le contexte local d'émergence du projet de parc agricole, culturel et récréatif (P.A.R.C.) de la Blécherette, ainsi que sur les différents éléments qui ont abouti à la proposition de ce projet.

2.3.1. Présentation du Schéma directeur nord lausannois (SDNL)

Le Schéma directeur du nord lausannois (SDNL) est l'un des cinq secteurs qui compose le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM). Elaboré en 2007, il s'étend sur plus de 6'000 hectares et est composé de 12 communes : Sullens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne, Morrens, Cugy, Bretigny-sur-Morrens, Froideville, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Jouxpens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne (cf. figure 23).



Figure 23 : Périmètre du Schéma directeur nord lausannois (SDNL)
(Urbaplan, 2007 : 1)

Les schémas directeurs ont pour rôle d'assurer « *le pilotage stratégique et opérationnel pour la mise en œuvre des projets intercommunaux* » (PALM, Volume A, 2012 : 174). La délégation de cette compétence revient au fait que, l'échelon territorial étant plus petit, il est jugé plus efficace pour traiter de la question de l'opérationnalisation, celle-ci étant ensuite généralement mise en place par les communes : « *les Schémas directeurs sont des structures relativement autonomes, agissant en interlocuteurs du PALM et dialoguant avec lui, fortes de leur maîtrise des conditions locales de mise en œuvre* » (PALM, Volume A, 2012 : 174). Le Schéma directeur nord lausannois a pour rôle de définir une stratégie d'évolution pour le secteur concerné en énonçant un certain nombre d'objectifs et concevant une vision cohérente d'aménagement à long terme.

Gouvernance

Les différentes instances qui le composent sont d'une part un comité de pilotage (GROPIL) et d'autre part une cellule de pilotage technique (CPT) (cf. figure 24). Le GROPIL est l'assemblée délibérante à l'échelon du schéma directeur et regroupe onze syndics, un directeur des travaux de la Ville de Lausanne et un conseiller d'Etat. La CPT est composée des différents techniciens du Canton et des Communes du SDNL. Elle consiste en une plateforme d'échange qui a pour rôle de coordonner les différentes études entre elles à l'échelle du schéma directeur. Le bureau joue quant à lui le rôle de l'exécutif et est composé du président du GROPIL, des deux vice-présidents ainsi que du chef de projet du SDNL. Pour chaque chantier d'étude, le SDNL met en place un groupe décisionnel (COPIL) ainsi qu'un groupe technique (GT). Le COPIL concerne les différents syndics des communes du SDNL ainsi que les chefs des services de l'Etat concernés alors que le GT regroupe respectivement leurs techniciens.

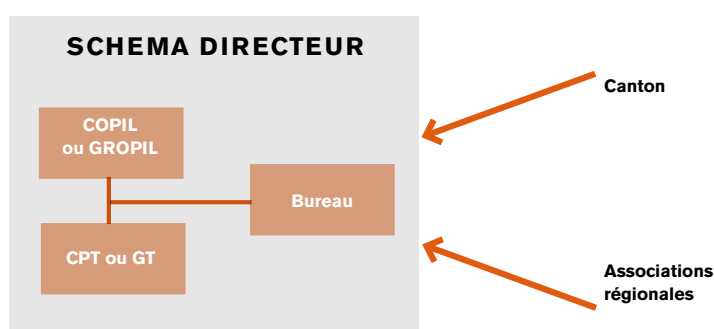


Figure 24 : Gouvernance du Schéma directeur nord lausannois (SDNL)
(PALM, Volume A, 2012 : 174)

Un territoire complexe sous pression

Le territoire du Schéma directeur nord lausannois est complexe et doté d'importantes qualités paysagères : « Il se trouve à l'intersection de trois composantes territoriales importantes : la forêt du Jorat, les espaces agricoles du Plateau et l'agglomération lausannoise. Il est traversé par l'autoroute A9 et plusieurs axes routiers secondaires. De nombreuses petites unités paysagères se dégagent au gré du relief et de l'urbanisation hétéroclite. Ces unités présentent des qualités certaines ainsi que des fragilités. Divers enjeux apparaissent alors liés à l'évolution du paysage, à l'effet de l'urbanisation sur les composantes naturelles, à la pression urbaine sur les terres agricoles, à la préservation et la gestion des forêts et à la gestion de l'eau. » (VWA, Volet A, 2012 : 8). Il présente ainsi des typologies variées alternant entre des paysages urbains, périurbains et ruraux (cf. figure 25). Sa position « à cheval sur la ville et la campagne » lui attribue une double identité à la fois urbaine et à la fois rurale (Le Nord Lausannois en projet, 2007 : 3). Le secteur se définit ainsi comme « la rencontre de la ville et de la campagne », élément trouvant une double traduction spatiale avec (Le Nord lausannois en projet, 2007 : 10) :

- Un « gradient progressif de formes d'occupation du sol » qui, du centre compact où les espaces naturels sont minoritaires et délimités par le tissu urbain, traverse une première couronne urbaine, puis une deuxième à orientation bien plus rurale avec une campagne marquée par des éléments bâtis ponctuels ou regroupés en localités.
- Un « emboîtement de couloirs d'urbanisation et de verdure » relatant l'interpénétration de la ville et de la campagne imposant la cohabitation des deux entités.

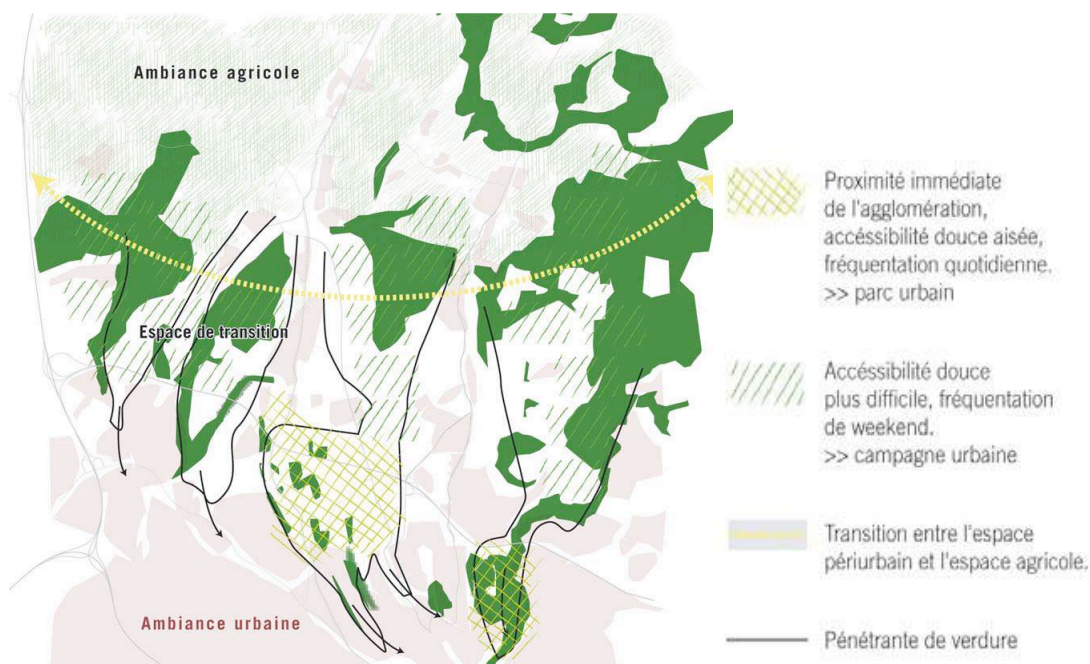


Figure 25 : Typologies des paysages du SDNL
(Urbaplan, 2007 : 20)

Le territoire du SDNL est également sous pression. Il est l'un des deux plus grands secteurs du PALM et présente de ce fait un fort potentiel de développement. Il prévoit dans son horizon proche fixé à 2020 une capacité d'accueil entre 19'000 et 25'000 habitants/emplois (Le Nord Lausannois en projet, 2007 : 18). La répartition ne sera pas équitable sur l'ensemble du territoire puisque la plus grande distribution se fera dans la première couronne à 72%, ce qui représente entre 13'500 et 18'000 habitants/emplois. La partie compacte de l'agglomération, étant déjà relativement dense, se verra attribuer les 24% (environ 4'500 à 6'000 habitants/emplois) alors que la deuxième couronne sera la zone la plus préservée de ce développement en accueillant uniquement 4% de cette prévision, soit environ 1'000 habitants/emplois. Les espaces agricoles occupent une bonne partie de l'espace en représentant 2'500 hectares sur les 6'000 du secteur et sont de ce fait les premiers menacés : « *Le secteur nord lausannois est un territoire de transition entre la campagne urbaine et la ville, un entrelacs d'espaces construits et d'espaces non bâtis. Ces derniers sont les plus vulnérables et les plus sensibles face à la pression urbaine, qui tend à les investir.* » (VWA, Volet A, 2011 : 7).

En réponse à ces défis, mais également à son contexte territorial, le schéma directeur a été élaboré avec comme mot clé d'opter pour un développement « *soigneusement mesuré* » (Le Nord Lausannois en projet, 2007 : 3). Il doit en effet être capable d'une part d'offrir une assez grande capacité d'accueil afin de répondre à la croissance de l'agglomération, et d'autre part de préserver les atouts paysagers et environnementaux de ce territoire qui en font un lieu à forte qualité de vie.

Contenu et thématiques

Le SDNL est organisé autour de trois grands volets que sont la mobilité, l'urbanisation et le paysage. Le volet paysage est le seul à avoir une vision à long terme fixée pour 2040. Il y est proposé de préserver des espaces libres ou non bâtis puisque ces derniers contribuent à structurer le territoire. Afin de pouvoir répondre à ces objectifs, des études sectorielles thématiques nommées « chantiers d'études » ont été mises en place. Ayant une valeur stratégique et directrice, ces études sont

annexées au schéma directeur et fixent les intentions de développement. Ces « chantiers d'études » sont au nombre de quatre :

- Le Chantier 1 définit le concept de développement de l'axe Axe LEB Lussex/Bel-Air. Initié en 2007, le chantier n'a toujours pas abouti et a désormais pris la forme d'un Plan de directeur localisé intercommunal (PDLi).
- Le Chantier 2 consiste en une étude stratégique d'accessibilité multimodale.
- Le Chantier 3 est actuellement en cours d'élaboration et porte sur la mise en place d'un forum économique.
- Le Chantier 4 est une étude intitulée « *Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage* ». Adoptée et validée par le SDNL, c'est dans ce chantier que s'inscrit le projet du P.A.R.C. qui sera développé ci-après.

Place de l'agriculture au sein du SDNL

Outre un constat récurrent de l'omniprésence de territoires agricoles et la mise en évidence des enjeux paysagers qui lui sont liés, le document directeur élaboré en 2007 ne fait en aucun cas référence à la thématique de l'agriculture. Cette dernière sera progressivement intégrée lors d'études complémentaires mises en place au sein des différents « Chantiers » qui deviendront alors les annexes du document directeur de base. Dans ce cas-ci, la *Stratégie de préservation de l'évolution de la nature et du paysage* (Chantier 4a) a un rôle central quant à l'intégration de l'agriculture au projet urbain.

2.3.2. Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage

Contexte d'émergence

Le Chantier 4a nommé « *Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage* » a été initié en 2010 en complément du Chantier 1 « *Axe LEB Lussex/Bel-Air* » lancé en 2007 en tant que tout premier projet du SDNL. Ce dernier est un projet d'urbanisation qui consiste en un développement urbain de 150 hectares sur l'axe du LEB pour les communes de Romanel, Lausanne et Jouxens-Mézery. Le Chantier 1, transformé en 2011 en un Plan directeur localisé (PDLi), correspond en partie au « site stratégique C (Romanel – Vernand – Cheseaux)⁵ » défini par le PALM (cf. figure 26). En plus de ce développement prévu dans l'Ouest du secteur du SDNL s'ajoutait le développement du « site stratégique B (Blécherette – Le Rionzi) » situé à l'Est, interpellant également le devenir du paysage de ce territoire : « *Avec la densification prévue dans les sites stratégiques B et C, les périmètres urbains et périurbains vont subir une pression environnementale énorme. Cette pression va obligatoirement se répercuter sur le paysage, les cours d'eau ainsi que les périmètres agricoles et forestiers de la 2^{ème} couronne et c'est pourquoi la stratégie du SDNL vise à garantir et à coordonner un développement respectueux de la nature et du paysage.* » (Chantier 4a, Cahier des charges, 2009 : 9). Avant approbation et validation du projet, l'ampleur du développement du site stratégique C nécessitait de vérifier ses impacts en termes de mobilité et de paysage,

⁵ Les sites stratégiques ont été mis en place lors du premier projet d'agglomération et correspondent aux secteurs destinés à accueillir la majorité du développement de l'agglomération.

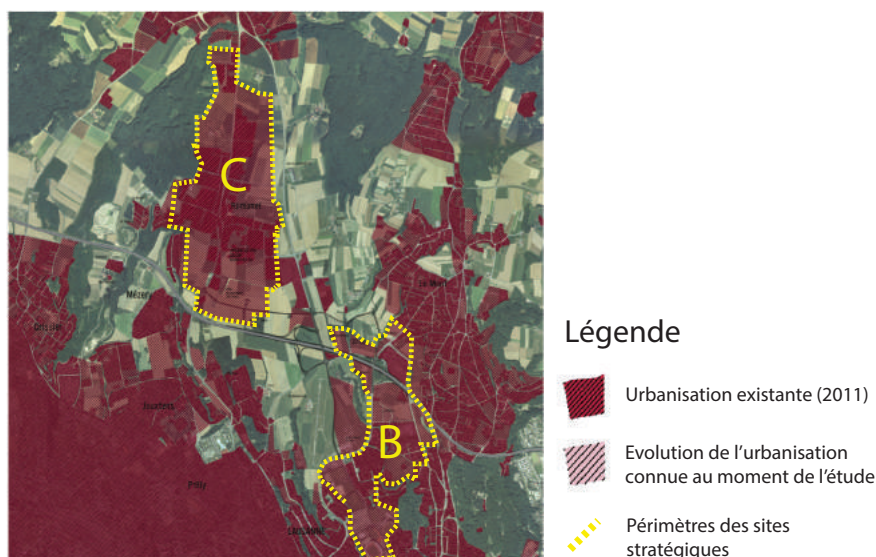


Figure 26 : Localisation des sites stratégiques B et C
(modifié à partir de VWA, Volet B, 2012)

Cahier des charges, objectifs et composition de l'étude

C'est à partir de ces demandes d'analyses complémentaires qu'a émergé le Chantier 4a dont le cahier des charges a été élaboré en vue d'un appel d'offre sous la direction du GROFIL du SDNL en 2009. Pour sa rédaction, le chef de projet du SDNL s'est entouré d'un groupe de travail composé de spécialistes au sein des services de l'Etat qui ont défini les thèmes à traiter dans ce mandat. Au terme de ce processus, l'objectif général a consisté à « *élaborer une stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage qui est une démarche visant à esquisser l'évolution souhaitable du paysage, en vue de son utilisation durable et de sa mise en valeur écologique et esthétique* » (Chantier 4a, Cahier des charges, 2009 : 4). Pour ce faire, il s'agissait de proposer une inversion du regard et de « *donner à ces espaces non bâtis une importance équivalente à celle du tissu bâti, valorisant par là la qualité de vie du nord lausannois* » (VWA, Volet A, 2012 : 7).

En mettant en place ce Chantier 4a, le SDNL a fait office de bon élève au sein du PALM. En effet, ce cahier des charges s'inscrivait également en réponse au volet *Environnement et Paysage* du PALM faiblement développé selon la Confédération dans le premier projet d'agglomération de 2007 : « *Il convient de renforcer les aspects « parc, nature et paysage », dont le traitement est actuellement assez sommaire. Ce point a notamment été soulevé lors des entretiens techniques avec la Confédération. Le principe d'une concrétisation de ce volet a été accepté par le Comité de pilotage du PALM le 14 novembre 2008.* » (Chantier 4a, Cahier des charges, 2009 : 6). Dès lors, et pour répondre aux attentes de la Confédération ainsi qu'à l'objectif du chapitre 3.8 du SDNL intitulé « *Garantir un développement respectueux du paysage* », il s'agissait d'une part d'affiner le diagnostic de ce territoire selon ses composantes naturelles et paysagères pour définir leurs forces, faiblesses et enjeux, mais également d'élaborer une stratégie. Cette dernière poursuivait un certain nombre d'objectifs dont la mise en œuvre était déclinée par des principes et mesures concrètes, éléments qui faisaient particulièrement défaut jusque-là : « *Il [le mandat] consiste en l'élaboration d'une stratégie globale pour tous les thèmes à traiter dans le périmètre d'étude. Des objectifs précis seront également définis, de même que les principes et démarches pour leur mise en œuvre.* » (Chantier 4a, Cahier des charges, 2009 : 14).

Pour ce faire, le cahier des charges imposait la réalisation de deux documents, à deux échelles territoriales différentes, à savoir :

- **Le Volet A**, dénommé « *Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage* », impliquait de définir la stratégie en elle-même de la préservation et de l'évolution de la nature et du paysage à l'échelle SDNL.

L'agriculture prenait place parmi les dix thématiques que le cahier des charges demandait de traiter (inventaires, espace bâti, paysage, nature, forêts, eau, sols, gestion des déchets et sites pollués ainsi que loisirs et détente). Pour la question agricole, il était requis de considérer la vocation, la pérennisation et la mise en œuvre de l'agriculture en milieu périurbain. Pour ce faire, le cahier des charges prévoyait d'établir un état des lieux de l'existant au niveau des structures agricoles ou para-agricoles retrouvées sur le territoire du SDNL, mais également de son potentiel. Le cahier des charges impliquait également de traiter de la question des différents conflits d'intérêts qui pourraient résulter de la rencontre entre les différents utilisateurs et acteurs du territoire concerné, de la problématique des réseaux écologiques au sein du périmètre ou encore d'établir un bilan de l'évolution des surfaces d'assolement (SDA).

- **Le Volet B**, intitulé « *Vocation et aménagement du parc d'agglomération* », prévoyait une étude de ce territoire plus restreint sur les différentes possibilités d'utilisation et/ou d'urbanisation.

Le second volet de cette étude avait pour but de réfléchir à la vocation de ce parc d'agglomération qui impliquait de nombreuses variables à définir. La première interrogation qui prenait lieu dans ce parc concernait la définition de son périmètre qui n'était pas identique entre le PALM et le SDNL. Le cahier des charges demandait donc de mettre en cohérence ces deux périmètres (Chantier 4a, Cahier des charges, 2009 : 22). Outre le périmètre, les attentes et objectifs divergeaient également entre les deux. Alors que le SDNL visait à définir les infrastructures compatibles avec la vocation du parc ou encore les principes d'accessibilité, le PALM mettait quant à lui l'accent sur les éléments de définition établis lors du PALM 2012 (prise en compte des valeurs biologiques et paysagères, mise en place de cheminements de mobilité douce, conservation des espaces ouverts libres de construction, maintien des activités agricoles, etc.).

Deuxièmement, au sein même du périmètre du parc d'agglomération étaient envisagés plusieurs projets dont les implantations prévues étaient à vérifier. A ce titre, en plus des deux territoires stratégiques définis par le PALM ainsi que de l'actuel aéroport de la Blécherette, le périmètre d'étude prévoyait d'accueillir les infrastructures suivantes (Chantier 4a, Cahier des charges, 2009 : 12) :

- Un projet de dépôt pour matériaux d'excavation (DMEX), nécessaire notamment de par l'importance des chantiers du quartier de développement « Métamorphose »,
- Un parking de 2'500 places au Solitaire afin de pallier au manque du parking actuel de la Pontaise qui allait être détruit,
- Une centrale de biométhanisation,

- Des terrains de sport dans le secteur de la Tuillère situé dans le quart Sud-Est du parc, le long de la route de Romanel,
- Un projet de dédoublement autoroutier de la bretelle autoroutière de la Blécherette.

En somme, l'étude visait à répondre à ces attentes et à définir l'identité et la vocation de ce parc d'agglomération, tout en intégrant les infrastructures ci-dessus qui pouvaient être considérées comme des contraintes : « *Il y avait plusieurs projets qui convoitaient cet espace qui n'avait de parc que le nom et l'étiquette sur la carte du PALM et puis la réflexion était de se dire : comment aborder la notion de parc ? qu'est-ce qui en fait un parc ? comment peut-on penser ce parc d'agglomération et quels projets ? quelles activités sont compatibles ou pas compatibles avec ce parc ?* » (Entretien, architecte, VWA, 2015).

A terme, ces analyses ont été regroupées sous un seul et même document, le projet du parc de la Blécherette ayant été annexé au document principal en tant que « Volet B ». Y seront également annexées des cartes et des fiches de mesures sur l'ensemble du territoire du SDNL.

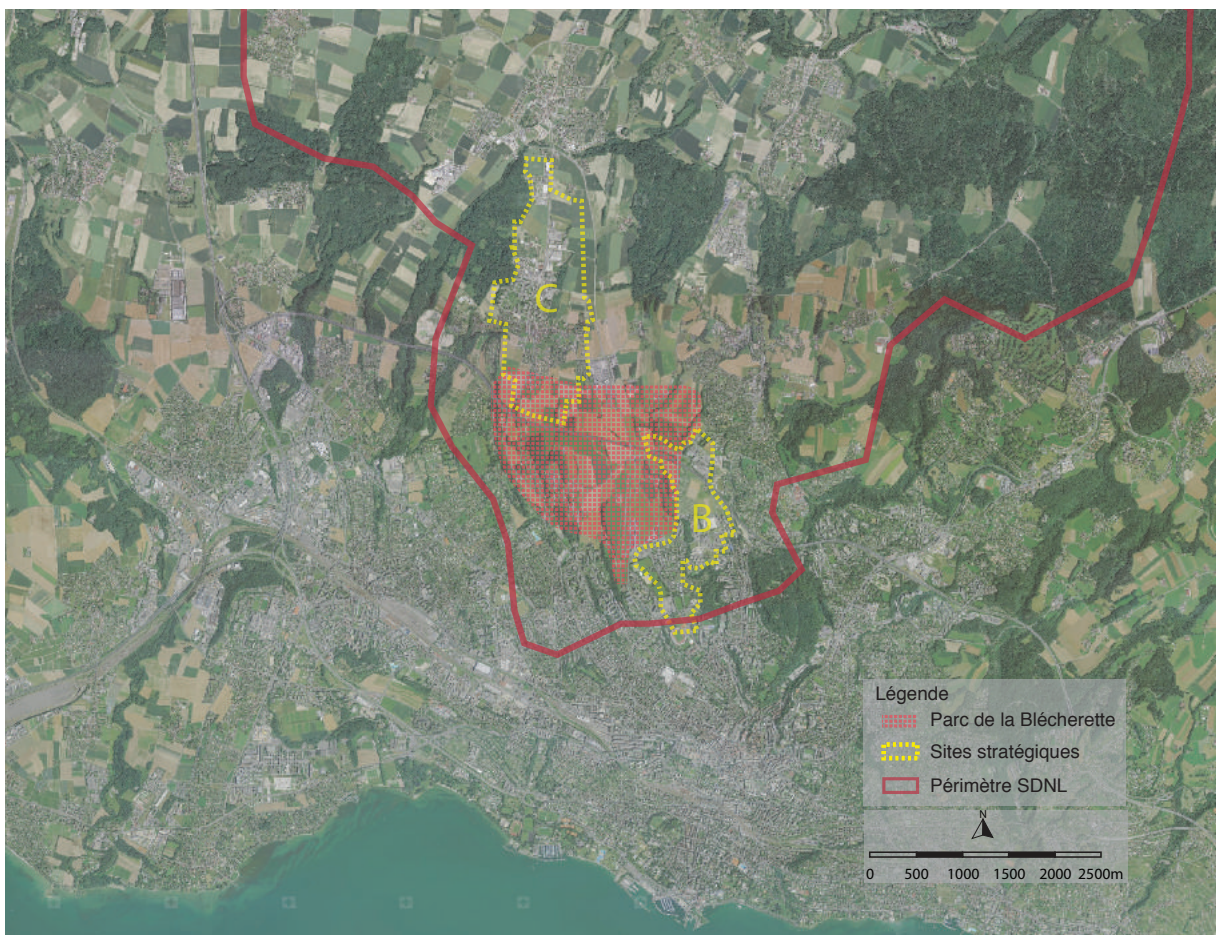


Figure 27 : Présentation du contexte global et situation du P.A.R.C.
(Diane Lamon, 2015)

2.3.3. Suivi de l'étude

Cette étude, lancée sous la forme d'un appel d'offre, a suscité l'intérêt de plusieurs mandataires. Pour leur audition et leur évaluation, le Chef de service s'est à nouveau entouré du groupe technique restreint (GTR) qui est rapidement tombé sur un consensus quant au choix du lauréat. Ceux-ci se composent d'un groupement de mandataires qui assemble un bureau d'architectes-paysagistes (VWA), assurant le rôle de pilote et de coordination, et une équipe pluridisciplinaire composée d'experts scientifiques (Communauté d'étude pluridisciplinaire (CEP)) pour traiter notamment du volet « environnement », le volet paysage étant assuré par le bureau VWA. Plus précisément, un ingénieur forestier, un biologiste, un hydrogéologue ainsi qu'une ingénieure agronome ont participé à l'élaboration de ce projet.

Bien que le Volet B du parc ne concernait pas l'ensemble des communes du SDNL (le parc d'agglomération touchant uniquement les communes de Lausanne, Romanel, Prilly et du Mont-sur-Lausanne), les acteurs du groupe de suivi ont été identiques à ceux du Volet A. C'est donc l'entièreté des représentants des 12 communes qui ont participé au projet du parc d'agglomération.

Le suivi de l'étude s'est déroulé selon le schéma ordinaire retrouvé au sein du SDNL et présenté précédemment. Ainsi, deux groupes de suivi distincts ont accompagné le mandat. D'une part, le groupe technique regroupait l'ensemble des techniciens et aménagistes des communes concernées ainsi que ceux des services de l'Etat. Ces derniers comprenaient usuellement le Service du développement territorial (SDT), le Service des eaux (SESA) et le Service des forêts de la faune et de la nature (SFFN) et comprenait pour la première fois le Service de l'agriculture (SAGR). D'autre part, le groupe décisionnel accueillait quant à lui leurs représentants respectifs, soit les différents Municipaux et Chefs de services. La seule exception quant à l'équilibre des forces en présence entre ces deux groupes de travail concernait la représentativité du monde agricole. En effet, alors que le Service de l'agriculture (SAGR) participait à un projet du PALM pour la première fois au sein du groupe technique, il était le grand absent du groupe décisionnel.

2.3.4. Le « Volet A » et la place de la question agricole

Le document résultant de cette étude propose dans sa première partie une vision d'ensemble de l'état des lieux de la nature et du paysage. Composé de cinq chapitres traitant des thématiques de nature, forêt, agriculture, eau et paysage, il est complété par 31 mesures qui ont pour objectif de les préciser : « *Ces fiches font office de «boîte à outils» visant à faciliter la mise en œuvre de mesures concrètes sur le territoire.* » (VWA, Volet A, 2012 : 13). Le tout est complété par une cartographie résumant les principaux résultats obtenus.

Le chapitre « Agriculture »

La question agricole trouve place dans ce premier document en tant que chapitre à part entière. L'analyse commence par un diagnostic qui fait état de la situation agricole de la première et de la deuxième couronne avec comme principal facteur d'influence, « *la proximité des zones urbanisées de*

Lausanne, Prilly et Jouxens-Mézery » (VWA, Volet A, 2012 : 30). En effet, les exploitations de la première couronne connaissent une production agricole qui est « *déjà en partie tournée vers la ville : marché à la ville, marché à la ferme, cueillette, accueil, fermes pédagogiques, pension pour chevaux* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n°29 : 1). En outre, certaines exploitations pratiquent déjà la vente directe. A contrario, la deuxième couronne héberge une agriculture plus traditionnelle et en perte de vitesse.

L'étude révèle la pression que subit particulièrement la première couronne, tout type de production confondu : « *D'après l'enquête on peut s'attendre à une diminution du nombre d'exploitations de 40% dans les 10 à 20 prochaines années principalement en raison de l'urbanisation.* » (VWA, Volet A, 2012 : 31). De ce constat, trois grandes recommandations y sont alors décrites :

- « *Soutenir les exploitations viables et déjà adaptées à la proximité de la ville pour assurer le maintien d'espaces agricoles dans la première couronne* »,
- « *Élargir l'offre de produits ou de prestations agricoles destinées aux citoyens et aux entités publiques, grands consommateurs de denrées alimentaires* »,
- « *Maintenir des entités spatiales cohérentes (limitation du morcellement et de l'enclavement)* ».

Un deuxième sous-chapitre dans cette partie « agriculture » traite de la question des SDA et fait état des lieux de la situation actuelle en intégrant les projets de plans d'affectation ayant une emprise sur les surfaces d'assolement. Le bilan présenté n'étant que provisoire car incomplet, notamment en raison d'un manque d'informations disponibles, il est également conseillé dans le document de procéder à l'établissement d'une « *stratégie au niveau régional de compensation des SDA* » (VWA, Volet A, 2012 : 33).

Les mesures « Agriculture »

Ce chapitre agricole est complété par la mise en place de trois mesures « *synthétisent les enjeux et propositions de recommandations d'aménagement et d'actions* » (VWA, Volet A, 2012 : 34).

La première fiche de mesures est la numéro 29 intitulée « *Filières de proximité* ». Celle-ci rappelle que la production agricole de la première couronne est « *déjà en partie tournée vers la ville* » de part différentes activités (marché à la ville, marché à la ferme, cueillette, accueil, fermes pédagogiques, pension pour chevaux) mais que l'enjeu majeur consiste au « *maintien de ces entités viables et déjà converties à la production de proximité.* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n° 29, 2012 : 1). La deuxième couronne est quant à elle décrite comme une agriculture « *plus traditionnelle tournée vers l'arrière pays* » et « *en perte de vitalité* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n°29, 2012 : 1). Ainsi, bien que les surfaces d'assolement jouent le rôle de préservation des terres agricoles, il n'en est rien du maintien de l'activité économique agricole. La mesure proposée appelle donc à « *revitaliser l'agriculture de la 2^{ème} couronne par la création de filières de vente directe et garantir le maintien de la production de proximité de la première couronne, voire la compléter avec des produits de la 2^{ème} couronne* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n°29, 2012 : 2). Dans une visée globale, les mesures requises invitent également à concerter les agriculteurs du périmètre du SDNL dans le but d'y constituer un groupement permettant de contribuer aux différents projets.

La fiche numéro 30 « *Maintien des exploitations viables existantes* » rappelle la pression sur l'espace agricole de la première couronne qui est « *le plus menacé à court et moyen terme* » et dont les « *exploitations actuellement fonctionnelles et viables pourraient être menacées par la suppression de surfaces agricoles, par l'enclavement et les difficultés d'accès.* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n°29, 2012 : 1). Elle met aussi en évidence le déclin des surfaces d'assolement au profit des futurs projets de développement urbain. La fiche de mesures insiste également sur l'importance du maintien d'une agriculture de proximité qui « *contribue au maintien d'une qualité paysagère chère aux citadins [et] revêt également la fonction de délasserment, de lien entre la ville et la campagne.* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n°29, 2012 : 1). Les mesures à entreprendre invitent alors à considérer les intérêts agricoles lors des nouvelles planifications, tant au niveau légal des SDA qu'à l'instauration d'activités rendues viables par la proximité de la ville. L'ensemble est pondéré avec le facteur « *situation individuelle* » qui n'a pas été précisé lors de l'étude, mais qui pourrait sensiblement affecter le devenir de ces exploitations (situation financière, reprise, etc.).

Finalement, la fiche numéro 31 « *Réseaux écologiques* » intègre la mise en place de nouvelles liaisons biologiques permettant de compléter le réseau écologique en espace agricole : « *La mise en œuvre de ces réseaux peut engendrer des nouveaux paysages agricoles.* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n°29, 2012 : 1).

Dans l'ensemble, ces trois mesures demandent la concertation et la participation des agriculteurs et proposent ainsi une mesure globale qui pourrait prendre forme sous « *la constitution d'une groupe d'agriculteurs représentants les intérêts et les impératifs de l'agriculture dans la poursuite des démarches du SdnL* » (VWA, 2012 : 34). Le rapport invite également à poursuivre l'analyse agricole en la complétant d'un volet agricole C dédié à la planification agricole qui permettrait « *d'intégrer et de défendre la position de l'agriculture dans le schéma directeur, (...) de mettre en évidence les besoins en surfaces et de les confronter, au sein d'un processus participatif, aux autres revendications du territoire (...) [ainsi que] réfléchir à son développement à long terme.* » (VWA, 2012 : 34). La démarche doit donc être volontaire et provenir de la part des agriculteurs eux-mêmes, tout en comptant sur un accompagnement de la part des membres du SDNL.

Le paysage agricole : campagne agricole et pénétrante agricole

La question agricole est également intégrée dans le chapitre 4 intitulé « *Paysage et espace bâti* ». En effet, elle met en évidence les notions de « *campagne agricole* » et de « *pénétrantes agricoles* » dans les cinq unités géographiques fonctionnelles (complétant celle de forêts, cours d'eau et urbanisation) (cf. figure 28).

La première unité définie, la campagne agricole, est retrouvée au nord du territoire du SDNL, et « *constitue un espace majoritairement cultivé, largement ouvert avec des dégagements réguliers vers les crêtes du Jura et la chaîne des Alpes* » (VWA, Volet A, 2012 : 44). L'agriculture céréalière et l'élevage intensif y sont dominants. Le tout est ponctué d'un maillage régulier de bourgs villageois ainsi que de quelques fermes isolées.

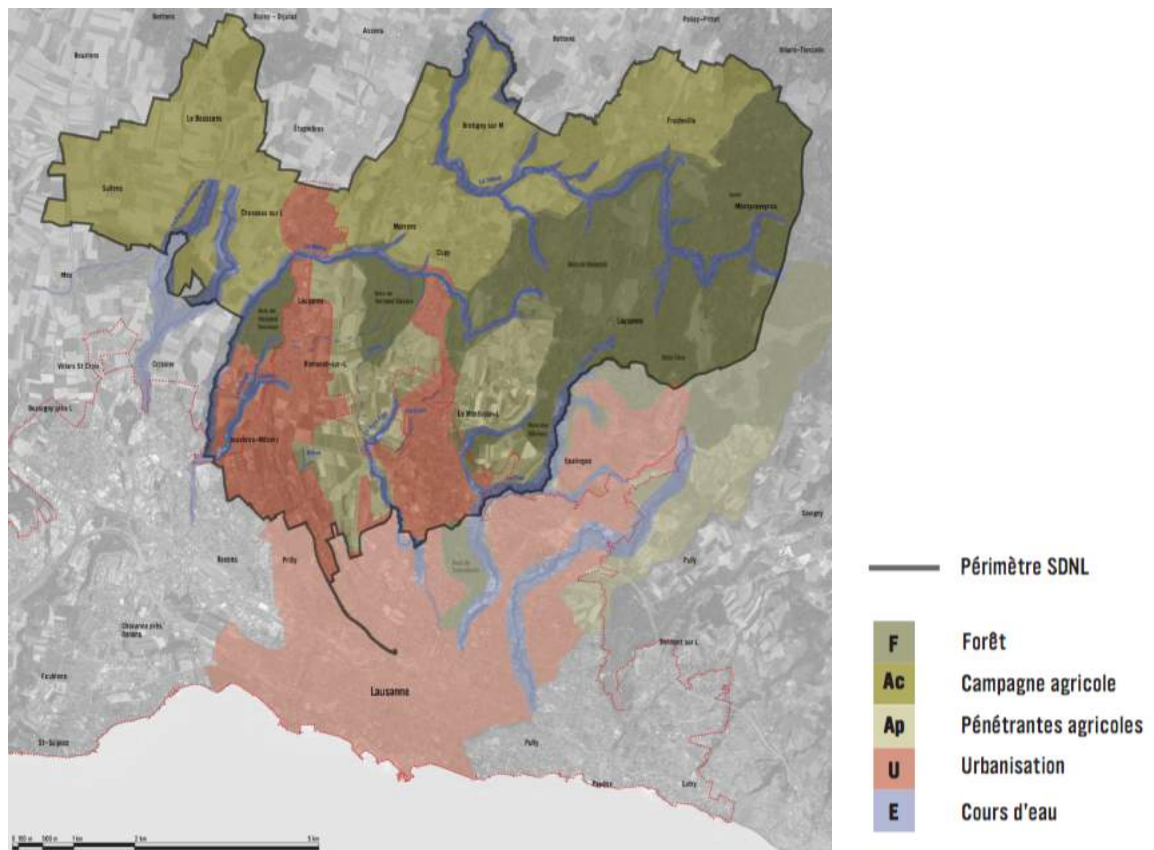


Figure 28 : Unités géographiques fonctionnelles définies pour le SDNL (Chantier 4a, Fiches de mesures nature et paysage, 2012)

Les pénétrantes agricoles « *forment quant à elles les vestiges de campagne agricole fragmentée par l'extension urbaine* » (VWA, Volet A, 2012 : 45). Perpendiculaires aux rives du Lac Léman, ces pénétrantes ont plusieurs caractéristiques, elles :

- « *surplombent l'agglomération lausannoise [et] offrent de manière récurrente des dégagements et échappées visuels intéressants sur le lac,*
- *scindent et séquentent le territoire, elles sont entourées par une urbanisation pressante,*
- *[sont] ponctuées par de l'habitat ou des corps de fermes isolées ».*

Principalement menacée par l'urbanisation, l'agriculture y est « *moins intensive, plus diversifiée et orientée vers les petites productions* » (VWA, Volet A, 2012 : 46).

Les mesures paysagères agricoles

Dans les mesures, on retrouve le rôle de la « campagne agricole » dans la fiche numéro 1 intitulée « *Maintien des dégagements visuels et points de vue* ». En effet, le territoire du SDNL y est décrit comme « *un contexte exceptionnel pour une entité urbaine, qui s'inscrit ainsi dans un déferlement de campagne – ville – lac – montagne* », où la campagne agricole joue le rôle de poumon vert (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n°1, 2012 : 1). La mesure avise dès lors que « *l'anticipation des échappées paysagères à promouvoir est un enjeu à long terme* », et ce dans la campagne agricole lointaine ou la périphérie urbaine proche. Pour cela, elle recommande d'identifier les portions de territoires où l'ouverture doit être conservée (dégagements paysagers, points de vues, etc.) et de les protéger, notamment par le maintien d'une affectation agricole (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n°1, 2012 : 1) (cf. figure 29).

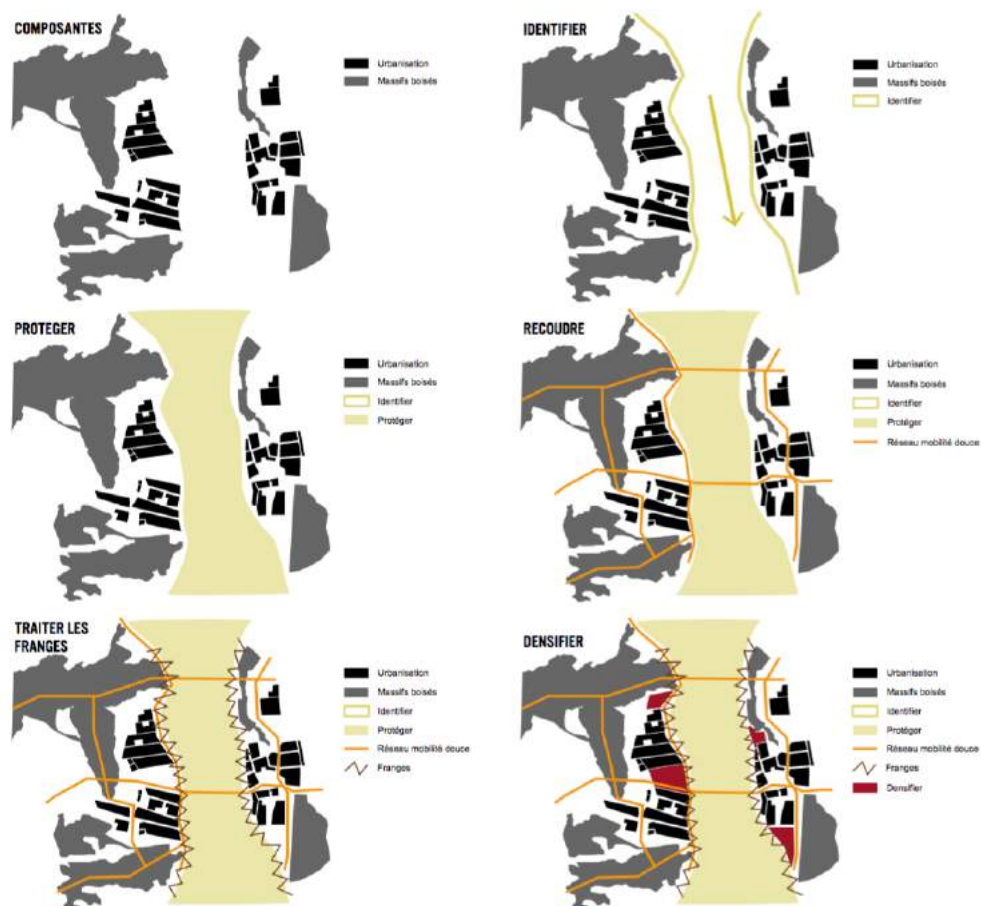
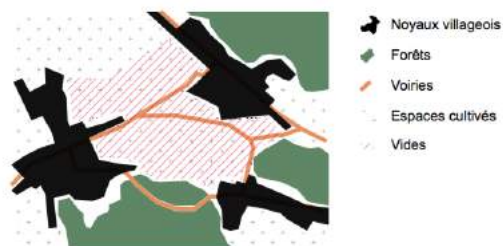


Figure 29 : Recommandations de la fiche de mesure « Maintien des dégagements visuels et points de vue » (Chantier 4a, Fiches de mesures nature et paysage n° 1, 2012 : 1)

Ces éléments sont repris dans la mesure n°7 intitulée « *Planification et urbanisme par le paysage* ». Dans un premier temps, cette mesure retranscrit les risques encourus par l'espace agricole dans le cas d'extensions urbaines : « *L'espace agricole n'est alors que résiduel (et n'est plus structurant) et, faute de trouver sa vocation, il finira par disparaître sous de nouvelles constructions.* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n° 7, 2012 : 1). A ce titre, la fiche rappelle l'importance de considérer les « vides » qu'il s'agit à la fois de conserver, mais également de traiter et valoriser : « *L'espace intermédiaire ne sépare pas, mais relie les deux communes et intègre des équipements partagés entre habitants et usagers des deux parties. (...) Les diverses composantes du paysage, considérées à l'échelle des deux communes, sont identifiées puis renforcées et clarifiées. Leur usage est diversifié. Le paysage devient ainsi le catalyseur du développement de l'entre-deux.* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n° 7, 2012 : 1). En tant que porteur de « vide », l'espace agricole a un rôle à jouer pour atteindre cet objectif (cf. figure 30). Toutefois, son apport ne se limite pas à cela puisqu'il peut également participer à la création d'un espace de rencontre original : « *Produire un cadre de vie et de travail agréable en intégrant des éléments naturels ou agricoles aux zones de développement industriel et d'habitat: renforcer les éléments du paysage naturels ou artificiels, agricoles ou forestiers, intensifier leurs caractéristiques et profiter des contrastes.* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n° 7, 2012 : 2). Finalement, la fiche propose également d'« *intégrer l'agriculture spécialisée sous forme d'espaces agro-industriels en composant une nouvelle urbanité avec ces éléments et en les structurant par des espaces ouverts de cultures ou de parcs et des liaisons attrayantes pour la mobilité douce.* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n° 7, 2012 : 2).

1 | CARTOGRAPHIER LES VIDES



2 | CRÉER UN SUBSTRAT



3 | FAVORISER L'HABITAT COLLETIF



4 | CRÉER UN PAYSAGE DE RENCONTRE



Figure 30 : Recommandations de la fiche de mesure « Planification et urbanisme par le paysage » (Chantier 4a, Fiches de mesures nature et paysage n° 7, 2012 : 2)

Synthèse : quels apports pour la thématique agricole ?

Le Volet A de la « *Stratégie de préservation et d'évolution de nature et du paysage* » pose un solide état des lieux quant à la place de l'agriculture dans le SDNL. Le rapport va bien plus loin en identifiant les différents enjeux que représentent les projets en cours sur le secteur et le rôle déterminant qu'ont les espaces agricoles à jouer dans la construction de ce nouveau territoire. A ce propos, l'agriculture y est abordée sous une double considération, avec d'une part la question du maintien de son activité économique, et d'autre part la question paysagère.

Les espaces agricoles sont tout d'abord appelés comme lieu de production qu'il s'agit de protéger face à une urbanisation galopante qui séquence, isole ou fait disparaître les espaces agricoles. Le rapport met bien en évidence les risques encourus à ce propos, surtout dans les espaces de première couronne. Les diverses mesures et recommandations mobilisent les mécanismes nécessaires pour le maintien de ces exploitations et mettent en avant les différentes synergies rendues possibles avec la proximité de la ville : « *Dans ces espaces, l'économie agricole peut bénéficier de la proximité d'une population capable d'établir une relation directe entre la qualité des paysages et la valeur des produits.* » (VWA, Volet A, 2012 : 52). A ce titre, la principale mesure retenue consiste notamment à approfondir cette thématique par la mise en place d'une part, d'un volet C intitulé « *Politique agricole* » et d'autre part, d'une mobilisation des agriculteurs par la création d'un groupement traduisant une volonté d'implication.

La question agricole revêt également une importance prépondérante dans la question paysagère, notamment au niveau des enjeux résultants des fortes extensions urbaines prévues sur le secteur concerné. Ainsi, outre le maintien des espaces agricoles pour l'activité économique en elle-même, la « *campagne* » est une source de nombreux apports pour la ville qui peut être à la fois paysage et espace de loisirs : « *On lui attribue deux attentes sociales fortes : d'une part l'affirmation du rôle*

primordial de l'agriculture comme maintien d'espaces ouverts dans les zones urbanisées et d'autre part le souhait de voir se développer des systèmes diversifiés dans lesquels l'image de nature est forte. » (VWA, Volet A, 2012 : 52). L'interaction ville-campagne y est traitée dans un certain nombre de mesures avec comme mot-clé de mettre en place des synergies entre les espaces agricoles et leur environnement proche. En effet, la croissance de l'agglomération pose certes des enjeux, mais offre également un certain nombre d'opportunités notamment par rapport à la densité et à la qualité urbaine : « *La mutation progressive de ces paysages pose la question de l'esthétique des nouveaux espaces en construction. L'agriculture encore prégnante en porte de ville offre bon nombre d'opportunités pouvant inspirer une esthétique urbaine nouvelle, tout en restant en accord avec les caractéristiques indigènes.* » (VWA, Volet A, 2012 : 52). A ce titre, il s'agit d'anticiper la rencontre de ces deux entités, élément qui se traduit par l'attribution d' « *un espace dédié à la nature et à l'agriculture dans les projets de planification* » ou encore par le fait de « *trouver l'équilibre nécessaire entre densification et ouvertures afin d'harmoniser les nouveaux espaces urbains avec leur paysage* » (VWA, Volet A, 2012 : 52).

Les différents états des lieux établis au sein de cette étude permettent d'esquisser l'intégration de l'agriculture au projet, mais c'est véritablement au travers de l'identification des enjeux et de leurs recommandations respectives que cette intégration prend sens. En effet, les mesures mises en évidence représentent un socle solide et concret pour la considération de ces espaces agricoles dans les développements annoncés.

2.3.5. « Volet B » : quand le parc d'agglomération devient le P.A.R.C.

Le volet B sur le parc d'agglomération de la Blécherette constitue un volet à part entière du Chantier 4A. Il a pour but de mener une étude plus détaillée sur le périmètre du parc d'agglomération afin de statuer sur son devenir. Le secteur du parc d'agglomération de la Blécherette se situe à l'extrémité sud du territoire du SDNL. Situé en frange de la ville, il est également l'une des portes d'entrée de l'agglomération.

Un parc d'agglomération à clarifier et sous pression

Le parc d'agglomération de la Blécherette a été défini en 2007 lors de la première version du projet d'agglomération. L'appellation de ce terme était alors très large : « *Le PALM définissait des parcs d'agglomération, dont celui de la Blécherette, qui étaient extrêmement peu définis et puis la question était de se dire, mais dans le fond, ces parcs ont quelle vocation, quelle identité, qu'est-ce que l'on pourrait donner comme objectifs et puis finalement, qui met en œuvre ?* » (Entretien, Adjoint technique, Service d'urbanisme de la Ville de Prilly, 2015). Comme introduit dans le cahier des charges, ces incompréhensions étaient telles qu'elles ont amené à une définition d'un périmètre divergeant selon l'acceptation du PALM ou du SDNL. De plus, les enjeux étaient particulièrement forts pour ce parc : « *Le parc d'agglomération de la Blécherette présentait un cas un peu particulier puisque c'est dans le fond un vide, aujourd'hui il est surtout exploité, certaines parties devaient se*

développer et il y avait encore tout à faire. » (Entretien, Adjoint technique, Service d'urbanisme de la Ville de Prilly, 2015).

Le parc de la Blécherette était donc un cas d'étude particulier dont les enjeux pouvaient se montrer contradictoires. A la fois site stratégique paysager, il devait également répondre aux attentes d'un parc d'agglomération ainsi qu'accueillir un certain nombre d'installations. Le Chantier 4a avait donc pour but dans son Volet B de clarifier ces nombreuses interrogations quant au développement de ce parc d'agglomération. En effet, la seule entente au sein du SDNL revenait à dire : « *Que fait-on de ce secteur ?* » (Entretien, Chef de projet, SDNL, 2015). En somme, il cherchait à donner une cohérence à l'ensemble du parc d'agglomération : « *Le but était de définir des règles d'usages à tout cet espace, de définir le critère de ce que l'on pourrait y faire et d'anticiper sur les différents projets pour leur donner une cohérence et un emplacement judicieux.* » (Entretien, Collaborateur, Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne, 2015).

Premièrement, le caractère exceptionnel de ce lieu avait été relevé par l'étude « *Parcs-Nature-Paysage* » menée par le PALM qui avait identifié le parc de la Blécherette comme un « *grand espace non bâti dont l'intégrité doit être préservée* » (VWA, Volet B, Parc d'agglomération de la Blécherette : 2) (cf. figure 31). Cet élément avait été repris dans le Chantier 4a, pour qui les qualités paysagères retrouvées au sein de ce secteur étaient multiples et lui conféraient un caractère singulier dans l'agglomération en présentant d'importantes échappées visuelles, une forte identité agricole ou encore une zone de transition entre la ville et la campagne (VWA, Volet B, Parc d'agglomération de la Blécherette : 5) : « *Un exemple de dégagement visuel remarquable se trouve dans le Parc d'agglomération de la Blécherette. Les pressions qui s'exercent sur ce site pourraient compromettre l'image frappante de contraste net entre campagne et ville aux portes mêmes de Lausanne. Rares sont les villes qui aujourd'hui peuvent encore se vanter d'un tel panorama perceptible depuis leurs échangeurs autoroutiers. Que ce soit en périphérie urbaine ou dans la campagne agricole du Nord l'anticipation des échappées paysagères à promouvoir est un enjeu à long terme.* » (VWA, Fiches de mesures nature et paysage n° 1 : 1).



Figure 31 : Parc d'agglomération de la Blécherette vu du ciel
(www.lausanne-airport.ch)

Deuxièmement, le caractère exceptionnel de ce lieu ne s'arrêtait cependant pas uniquement au critère paysager, puisque ce territoire d'entrée de ville et de frange prévoyait également d'accueillir un certain nombre de projets d'infrastructure d'envergure. A ces projets en cours lors de l'établissement du cahier des charges (DMEX, parking « grandes manifestations », dédoublement de la bretelle autoroutière de la Blécherette, terrains de sports de La Tullière et centrale de biométhanisation), allait bientôt se rajouter la volonté de créer une cuisine froide pour la préparation des mets du CHUV. Or, la localisation de ces infrastructures ne trouvait guère de consensus au sein du SDNL. En effet, certains représentants des communes ne comprenaient pas réellement qu'un parc d'agglomération puisse contenir des infrastructures, surtout d'une telle envergure.

Bien que les deux parties de ce mandat étaient appelées à évoluer de manière parallèle et que la phase de diagnostic précède généralement celle de projet, c'est le Volet B qui a été traité et débattu en premier au sein de ce Chantier 4a. La raison en était la situation d'urgence quant aux choix de localisation de ces importantes infrastructures dans ce site d'importance paysagère stratégique : « *Les motivations c'est les infrastructures particulières qui étaient planifiées sur le PARC en amont même du projet. C'est ça qui a donné lieu au PARC.* » (Entretien, Adjoint au chef de projet, SDNL, 2015).

Les espaces agricoles comme lien

Forts des enjeux définis pour ce secteur, les différentes intentions pour ce parc d'agglomération sont traduites par la mise en place d'un document directeur qui définit les grandes lignes directrices pour le secteur du parc d'agglomération. Comme tout autre document du SDNL, le rapport n'a pas de force contraignante, mais cherche à discuter des principaux enjeux de ce territoire.

Le projet propose une vision originale de ce parc d'agglomération en le définissant en tant que Parc Agricole, Récréatif et Culturel (P.A.R.C.). En plaçant au centre de son développement le postulat que agriculture et ville ne sont pas antagonistes, il cherche à renforcer les caractéristiques existantes de ce territoire et ses liens à la ville, le tout en proposant une triple entrée économique, sociale et environnementale : « *Ainsi le parc d'agglomération peut devenir l'ambassadeur d'une nouvelle manière de considérer le rapport ville-campagne en limite de ville, et ceci à trois niveaux : au niveau des interactions économiques entre les producteurs agricoles et les consommateurs urbains, au niveau de la continuité entre les espaces publics urbains et des espaces de délasserment plus ruraux et naturels, ainsi qu'en terme d'interface paysagère entre le bâti (la ville) et le non bâti (la campagne), entre le culturel et le cultural.* » (VWA, Volet B, 2012 : 8).

Cette vision, apportée par le bureau mandataire pilote de ce chantier, positionne ainsi l'agriculture comme lien pour ce territoire. Plusieurs éléments concordent à ce choix. La composante agricole s'est tout d'abord imposée d'elle-même de par sa présence actuelle sur le territoire : « *C'est vrai qu'elle apparaissait dans le sens que c'était l'évidence, même l'espace aujourd'hui est un espace agricole.* » (Entretien, VWA, 2015). Deuxièmement, l'agriculture apportait une plus-value à ce paysage à la fois de par son caractère cultivé et à la fois de par sa situation en frange : « *Il est sublime partiellement parce qu'il est cultivé et parce qu'il est à deux pas de la ville.* » (Entretien, VWA, 2015). De plus, le choix de la conservation de la composante agricole permettait de répondre aux objectifs du

mandat, à savoir « d'aménager le territoire en organisant les vides » de « garantir de grands espaces libres de construction » ou encore « d'offrir aux citoyens de belles perspectives en respectant l'histoire du paysage et la diversité de ses composantes » (VVA, Volet B, 2012 : 2). Finalement, ce document traduit également une certaine sensibilité à son sujet chez le bureau mandataire, qui n'en est pas à ses débuts quant à la considération de cette question dans les projets de développement urbain : « Le bureau VVA est un mandataire sensible à la question agricole et donc ils ont mis en place une étude sur l'agriculture du périmètre et un certain nombre d'enjeux identifiés » (Entretien, Chef de projet, Agridea, 2015).

A partir de là, le projet propose de composer l'espace avec une identité agricole pour le parc d'agglomération qui est pensé comme une interface, un lieu de rencontre entre le monde rural et le monde urbain : « Ce parc pouvait être un lieu de compréhension mutuelle et de sensibilisation à la problématique de l'agriculture. » (Entretien, Adjoint technique, Service d'urbanisme de la Ville de Prilly, 2015). Pour ce faire, onze recommandations sont établies dans le document et ont pour souci de préserver les ouvertures paysagères, de maintenir les cultures au sein du secteur, de qualifier les franges et territoires de transition entre le parc et les quartiers avoisinants, de qualifier les futures zones d'activités, d'assurer des liaisons de mobilité douce au sein du secteur et de ses connexions externes, de valoriser le bâti existant ou encore d'offrir des secteurs à des espaces publics et des zones de délasserment. Le projet propose ainsi un parc d'agglomération en valorisant la pratique agricole, jugée essentielle quant au maintien de ce paysage de qualité, mais vise également à optimiser son intégration au tissu urbain existant et futur (cf. figure 32).

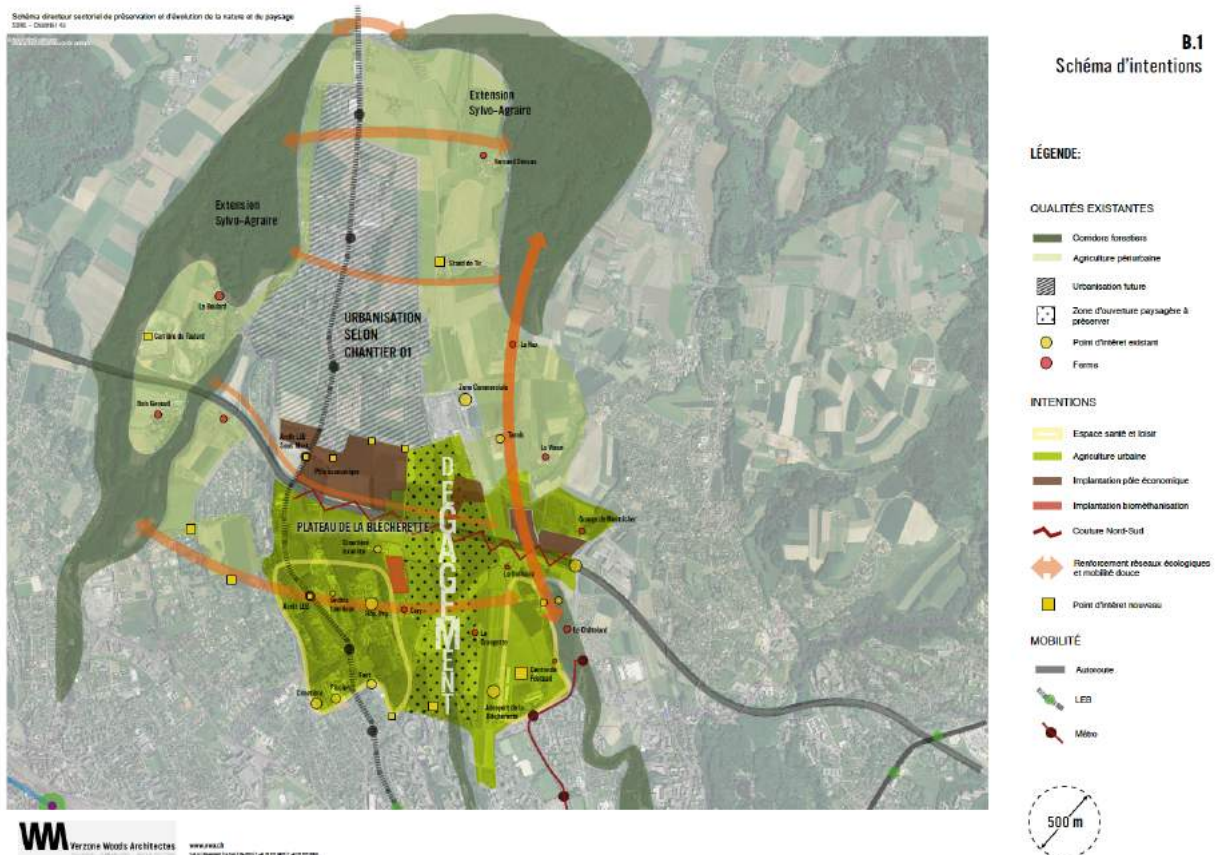


Figure 32 : Schéma d'intentions du P.A.R.C. (VVA, Volet A, 2012)

Redéfinition du périmètre en trois périmètres et localisation des infrastructures

Afin de traiter de la problématique de la définition de la délimitation du parc d'agglomération, ce n'est pas un seul périmètre qui a été déterminé, mais trois emboîtés : le cœur du P.A.R.C., le périmètre de transition et le celui de continuité. Chacun de ces périmètres possède ses caractéristiques et exigences (VWA, Volet B, 2012 : 11) :

- Le cœur du P.A.R.C. est considéré comme le poumon vert du parc. Principalement cultivé, il est souhaité que ce secteur propose également des zones de délasserment et que les constructions soient limitées à l'existant.
- Le périmètre de transition accueille les futures implantations prévues dans le secteur du parc d'agglomération et porte une attention particulière sur la perméabilité avec le cœur du P.A.R.C.
- Le périmètre de continuité dépasse quant à lui le périmètre défini précédemment par le SDNL ou le PALM et assure la transition du parc avec l'échelle régionale.

La définition de ces trois périmètres permet également de rediscuter de la place de certaines infrastructures planifiées sur le périmètre du P.A.R.C. : « Je dirai que la carte la plus importante pour les communes, c'est la carte des différents périmètres qui nous dit un petit peu, ce qu'on peut faire dans chacun des périmètres et comment on doit intégrer d'éventuelles constructions, objets qui seraient développés. Et je dirai que ce qui a fait le plus l'objet de négociation, de discussion, c'est vraiment cette carte-là. » (Entretien, Collaborateur, Service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne, 2015). A terme, la délimitation proposée pour le parc d'agglomération au sein de cette étude est également celle retenue pour le PALM 2012 (cf. figure 33).

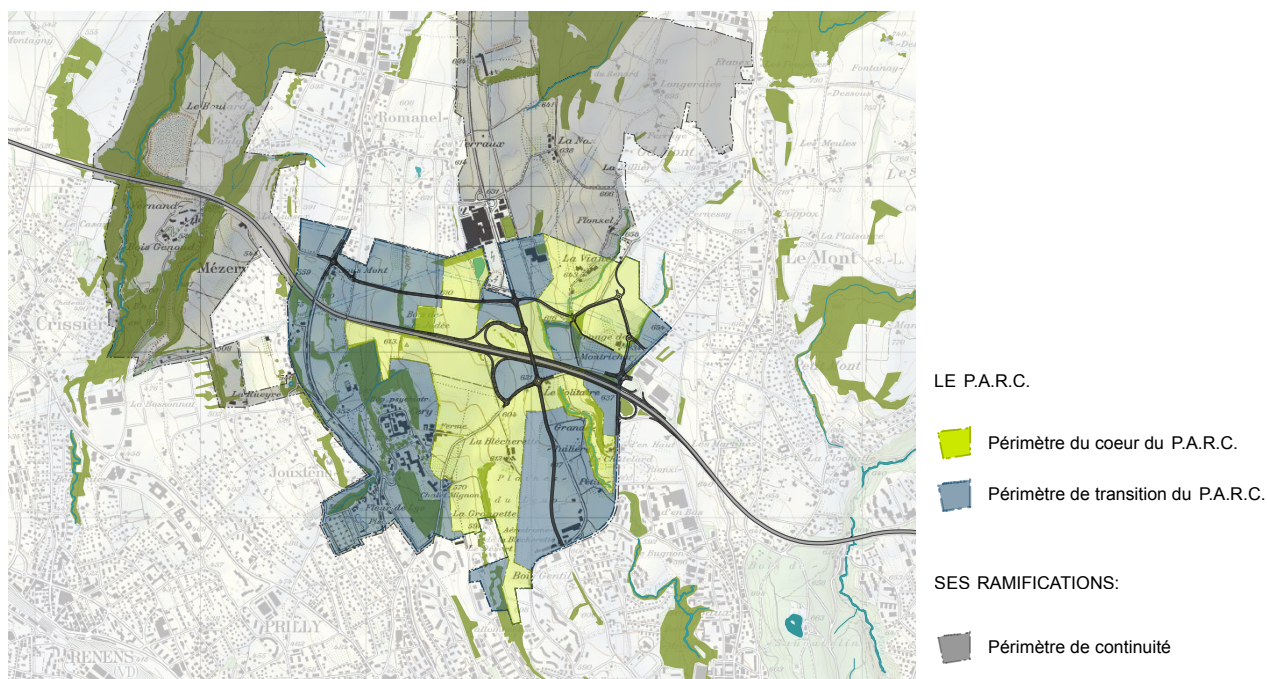


Figure 33 : Définition des périmètres du P.A.R.C.
(VWA, Volet B, 2012)

L'identité agricole de ce territoire a assez rapidement créé un consensus au sein des différents groupes de suivi : « *Il y avait un consensus pour la conservation de l'agriculture et la question était de savoir comment on pouvait ne pas trop les déranger. Comment est-ce que l'on peut mettre en place un parc d'agglomération qui ne sera pas trop contraignant pour eux.* » (Entretien, Adjoint technique, Service d'urbanisme de la Ville de Prilly, 2015). En effet, l'espace agricole joue un rôle prépondérant dans la construction d'une agglomération : « *L'espace agricole a pour fonction première de structurer l'aménagement, de donner de l'espace au grand paysage, elle empêche de densifier cet espace. En milieu périurbain, elle anime, ça c'est clair. Elle diversifie le paysage. On n'est pas en ville. On construit des portions de ville et à l'intérieur de ces portions de ville, on conserve de l'agriculture qui mute plutôt sur du maraîchage. Elle (l'agriculture) structure, dégage, anime et crée aussi une identité, c'est très identitaire.* » (Entretien, Chef de projet, SDNL, 2015). De plus, l'agriculture a comme avantage de conserver et structurer l'espace sans pour autant qu'il y ait de coûts d'entretien pour les communes concernées. En ce sens, la recevabilité au sein du groupe technique a été qualifiée de « meilleure » à celle du groupe de pilotage, et ce par l'ensemble des personnes interrogées, dans le sens où la question de l'engagement n'entraîne pas en jeu : « *Le chantier 4a a été validé et il est passé devant les décideurs au GROFIL et le volet A est relativement inoffensif, mais le volet B a suscité beaucoup de tensions et d'incompréhensions de la part des politiques.* » (Entretien, Adjoint au Chef de projet, SDNL, 2015). En complément, le chef de projet du SDNL conclut que « *le débat majeur pour ces parcs est de savoir qui va entretenir et qui va les payer.* » (Entretien, Chef de projet, SDNL, 2015). Il semble effectivement difficile de débloquer un financement pour « un vide ».

La question de la cohabitation entre les activités urbaines et rurales a été une seconde thématique fortement débattue au sein des rencontres entre les différents groupes techniques et décisionnels ainsi que les mandataires : « *Il y a un aspect assez important qui est que ce parc devait être un lieu de détente et de divertissement pour les différents habitants du Nord.* » (Entretien, Adjoint technique, Service d'urbanisme de la Ville de Prilly, 2015).

Un élément également important à relever est le rôle du représentant du Service de l'agriculture (SAGR) qui participait pour la première fois au suivi d'un chantier dans le cadre du PALM et siégeait dans ce groupe technique. Sa position au sein de ce groupe était claire : « *Il prenait très à cœur son rôle de protection du secteur agricole.* » (Entretien, architecte, VWA, 2015). Ainsi, quelque peu distant au début, et positionné surtout en tant qu'observateur, c'est lors de la planification suivante (Planification agricole) que le SAGR a réellement participé : « *Cette première étude a permis de nouer les contacts, mais on a vraiment commencé à travailler avec eux lors de l'élaboration du cahier des charges de la planification agricole.* » (Entretien, Chef de projet, SDNL, 2015).

Le P.A.R.C., un élément clef de la planification agricole du SDNL ?

Suite à cette étude, le SDNL a mis en place le Volet C « Planification agricole », un volet complémentaire adopté en 2014 et qui a notamment été recommandé lors du Volet A. Intitulée « *Vers une agriculture diversifiée, un métier reconnu et un espace agricole partagé* », l'étude a été attribuée à un autre mandataire (Agridea) que celui des volets précédents et s'inscrit dans la continuité des

travaux réalisés jusque-là au sein du Chantier 4a. A ce titre, il répond notamment à la mesure n°6 du Guide environnemental du PALM qui demandait de redéfinir la place de l'agriculture périurbaine dans l'agglomération (Agridea, Volet C, 2014 : 4). Plus concrètement, ce volet a pour but de :

- « *Permettre aux agriculteurs de formuler des réponses concrètes aux opportunités et aux contraintes du contexte, en particulier à la mise en œuvre du SDNL,*
- *Intégrer de manière concrète l'agriculture dans les planifications directrices,*
- *Sensibiliser la population à l'importance d'une agriculture de qualité et de proximité aux abords de la ville ».*

Il s'agit dès lors de ne pas s'attarder sur cette étude mais plutôt de se questionner sur son lien avec le Volet B du P.A.R.C. A ce titre, et dans un premier temps, il est essentiel de préciser que cette étude C de planification agricole a permis d'une part, d'affiner l'évaluation de la faisabilité de l'intégration de l'agriculture au projet urbain et d'autre part d'intégrer les agriculteurs, alors fédérés pour l'occasion en un groupement. Ces derniers se sont en effet organisés en 2012 en une association au travers du Groupement des agriculteurs du nord lausannois (GANL). Leur intégration s'est déroulée en deux étapes avec d'un côté la mise en place de trois ateliers participatifs en début de processus et d'autre part l'intégration du président du groupement ainsi que d'un autre représentant au sein du groupe technique de l'étude.

Toutefois, la reprise du projet du P.A.R.C. dans ce nouveau document directeur est très faible. En effet, bien que le parc d'agglomération y soit défini comme « opportunité » dans le SWOT⁶, aucune des personnes interrogées n'est en mesure de justifier ce classement. Les agriculteurs rencontrés ironisent même à ce sujet précisant que ce n'est certainement pas les agriculteurs qui l'ont classé dans cette catégorie.

Il en va de même pour les fiches de mesures où le projet de parc d'agglomération n'est mentionné qu'à deux reprises. Tout d'abord, dans la fiche n°3 « *Accueil et activités de sensibilisation et d'éducation* » qui appelle à la coordination avec les projets en cours et cite à ce titre le projet du P.A.R.C. : « *La participation des agriculteurs du périmètre aux prestations d'accueil et de promotion du P.A.R.C. est à promouvoir. La sensibilisation et l'éducation sont des fonctions prioritaires du parc d'agglomération. La promotion de l'offre existante et de nouvelles offres devront être intégrées dans la documentation et la communication sur le parc d'agglomération.* » (Agridea, Volet C, Fiche de Mesure 3 : 2).

Cet élément est également repris dans la fiche n°7 « *Informers sur les points de vente des produits locaux (y compris les prestations)* » qui n'exprime rien de plus par rapport au rôle ou à la place du P.A.R.C. qu'une demande de coordination avec ce dernier. Il est toutefois surprenant qu'aucune autre coordination ne soit prévue dans ce document, notamment par rapport aux fiches numéro 1 « *Infrastructures pour cadrer et faciliter les mobilités de loisirs et assurer la bonne cohabitation entre activités de loisirs et agricoles* » ou encore celle numéro 10 « *Nature et paysage de qualité* », les deux traitant de deux points essentiels soulevés dans le cadre du projet P.A.R.C..

⁶ Méthode d'analyse basée sur la mise en évidence des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour un objet et un contexte donné (Le SWOT étant l'acronyme anglais de référence)

Quel avenir pour le P.A.R.C. ?

La faible considération du Volet C pour le Parc Agricole, Récréatif et Culturel défini au sein du parc d'agglomération en dit long sur l'état actuel du projet. En effet, bien que la thématique de l'agriculture ait été intégrée à la planification directrice au sein du SDNL, les réalisations peinent à se concrétiser : « *L'étude a permis une certaine sensibilisation mais elle n'a pas mené à une mise en œuvre pour l'instant.* » (Entretien, architecte, VWA, 2015). En effet, jusque-là aucun acteur ne s'est mobilisé voir annoncé comme porteur de projet : « *Lors des séances participatives pour le Volet C, il y a eu une discussions entre les agriculteurs et Monsieur Baudet, pour savoir ce que l'on faisait avec ce projet de P.A.R.C. et ça a été un peu botté en touche et on a dit : « Mettons-le de côté », aussi parce que les exploitants qui sont sur le périmètre, étaient peu motivés ou enclins à vouloir développer quelque chose là-dessus* » (Entretien, Chef de projet, Agridea, 2015). De ce fait, aucune opérationnalisation n'est prévue et la question du financement n'a pas été abordée à ce stade de la réflexion : « *Dans sa configuration, on sait ce que ça doit devenir. C'est sa mise en œuvre qui pose problème. Ça va certainement se faire par de petits ouvrages mis bout à bout pour aménager ce parc.* » (Entretien, Chef de projet, SDNL, 2015). En ces termes, le chef de projet du SDNL sous-entend que ce n'est pas une prise en charge générale qui est actuellement prévue, mais qu'il est plus probable que certaines réalisations ponctuelles voient le jour sous l'impulsion de quelques communes.

2.4. CONCLUSION

Cette dernière partie propose de discuter des principaux éléments qui ont concouru à la conception du P.A.R.C. de la Blécherette au moyen des quatre leviers de la chronique de dispositif.

> Contexte

Les éléments contextuels ont une importance considérable pour l'émergence du concept de ce parc. En effet, l'avènement de ce parc public agricole est concomitant avec une démarche de préservation de paysages de qualité au sein du territoire du SDNL, et ce en réaction avec une forte densification annoncée. En recherche de traitement paysager, le Chantier 4a propose d'inverser le regard et ainsi « *de penser l'urbanisme par le paysage, de penser la ville par l'agriculture, de penser le civisme par la nature.* » (VWA, Volet A, 2012 : 9). L'incertitude qui régnait à propos de ce parc d'agglomération (dimensions, fonctions, etc.) a également joué un rôle conséquent pour la mise en place de cette étude qui a abouti à questionner le rôle de l'agriculture au sein de cet espace.

> Action

Le Chantier 4a a été l'action principale dans le processus d'intégration de l'agriculture au projet urbain : d'une entrée paysagère principalement développée dans le cadre du Volet A, l'agriculture a eu un rôle identitaire au sein du Volet B. En effet, cette dernière a joué un rôle supplémentaire en allant au-delà de la simple considération paysagère : « *Elle a réellement été le moteur de tout ce qui s'est passé après.* » (Entretien, Chef de projet, SDNL, 2015). De ce changement de paradigme est née une considération progressive pour les espaces agricoles et l'agriculture au fur et à mesure des volets du SDNL : « *A ce niveau-là, l'agriculture est une préoccupation parmi d'autres. On évoque vraiment des choses complètement différentes qui sont très ciblées comme par exemple les palettes végétales, d'autres beaucoup plus larges comme la densité et la qualité... et au fond une des thématiques*

touchées c'est celle de l'agriculture qui est très présente dans le nord lausannois. Ensuite, l'agriculture prend un peu plus de place dans le P.A.R.C., contenu de l'identité que l'on veut lui donner, ce parc agricole, récréatif et culturel et ensuite elle [l'agriculture] devient centrale dans le Volet C. » (Entretien, Adjoint technique, Service d'urbanisme de la Ville de Prilly, 2015). Ainsi, l'agriculture a continué de gagner en importance au fil des études directrices du SDNL.

> Acteurs

Vient alors le rôle essentiel des différents acteurs. En effet, il importe tout d'abord de relever le rôle déterminant qu'a joué le chef de projet du SDNL pour la mise en place et le suivi de cette étude paysagère. En effet, la thématique paysagère a pris une importance considérable à l'échelle du SDNL, alors qu'elle était décrite comme le point faible du projet de première génération à l'échelle du PALM. Deuxièmement, c'est chez le mandataire pilote de l'étude qu'a réellement émergé la volonté d'intégrer l'agriculture au projet urbain : *« On était en train d'inventer le programme. Le programme n'existait pas, il n'y avait pas une volonté qui venait de la part soit de l'Etat soit, de la Ville soit des exploitants. »* (Entretien, architecte, VWA, 2015). Le cahier des charges n'imposait en effet pas de contraintes à ce sujet lors de son élaboration.

> Controverses

Enfin, l'outil du parc d'agglomération et la large acceptation qui le définissait ont également été des éléments déclencheurs dont les controverses ont particulièrement nourri la réflexion. En effet, le but recherché était de définir une vocation, une identité pour ce territoire : *« Le parc d'agglomération devait avoir une véritable identité. Il devait devenir une véritable pièce du puzzle de l'agglomération. »* (Entretien, Adjoint technique, Service d'urbanisme de la Ville de Prilly, 2015). L'agriculture, en permettant de préserver cet espace ouvert à moindre coût, a rapidement créé le consensus au sein du SDNL. Toutefois, le projet ne propose pas le statut quo, bien au contraire. Le Volet A du Chantier 4a rappelle quant à lui également le risque de déclin pour les activités au sein de cet espace et l'importance des pratiques agricoles au travers desquelles le projet prend racine. Le projet pose donc les bases d'une intégration de l'agriculture au milieu urbain en proposant un modèle d'agriculture urbaine qui n'existe actuellement que sur papier. La fédération des agriculteurs du SDNL aurait à ce titre pu être un élément déclencheur pour la reprise de ce projet, mais ces derniers ne se sont montrés que peu intéressés jusqu'à présent.

3. Le parc agro-urbain de Bernex

Ce deuxième cas d'étude débute par la présentation de la chronique de dispositif. Son contenu est ensuite détaillé par une mise en contexte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG). Cette étape contextuelle est nécessaire pour mener par la suite une analyse plus détaillée quant aux différents éléments, événements et acteurs qui ont permis l'émergence du parc agro-urbain de Bernex et Confignon. A toutes les échelles de planification, il s'agit alors de questionner la place et le rôle de l'agriculture.

3.1. CHRONIQUE DE DISPOSITIF

Tout comme pour le premier cas d'étude, la chronique de dispositif présentée ci-dessous (cf. figure 34) regroupe les divers leviers impliqués dans l'analyse de ce deuxième cas d'étude qui ont contribué à la conception du parc agro-urbain. Elle a pour rôle de proposer une synthèse de l'ensemble des éléments contextuels, acteurs, actions et controverses qui ont participé à intégrer la problématique agricole à ce projet urbain.

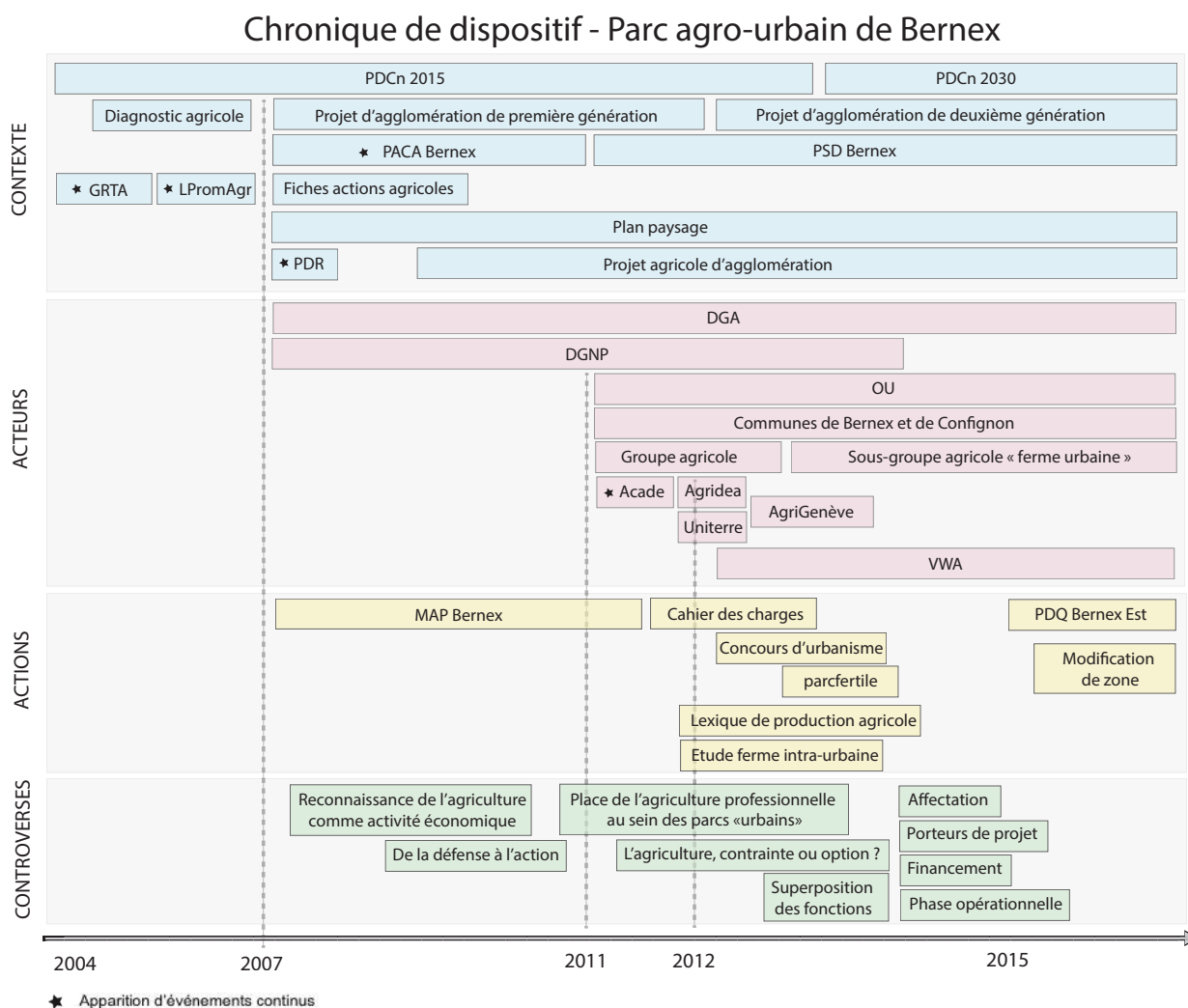


Figure 34 : Chronique de dispositif pour le parc agro-urbain de Bernex (Diane Lamon, 2015)

La partie descriptive et analytique développée dans ce chapitre propose de narrer l'histoire de l'émergence du parc agro-urbain de Bernex, le tout en mettant l'accent sur les éléments identifiés et reportés dans le cadre de cette chronique de dispositif. Dans le but de détailler l'ensemble de ses composantes, le parti pris a consisté à les décrire et les analyser à la fois sous un angle chronologique, mais également en respectant un principe d'échelle, pour aller du plus général au plus particulier. Pour ce faire, la première partie propose de s'attarder sur les « éléments contextuels » à l'échelle du projet d'agglomération. Le discours est ensuite resserré à une échelle territoriale plus fine et permet de questionner l'émergence du parc à proprement parlé. Là encore, des éléments contextuels sont présentés et les « acteurs » ainsi que les « actions » occupent une place plus importante dans l'argumentaire. Enfin, les principaux questionnements qui ont dicté la conception de ce parc sont repris dans la catégorie « controverses » et intégrés tout au long du propos. A terme, la conclusion reviendra sur les quatre leviers d'analyse que propose cet outil méthodologique.

3.2. LE CONTEXTE DE L'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

Cette première partie a pour but de présenter succinctement le projet d'agglomération au travers de son rôle, de la portée de ses documents ainsi que de son organisation générale. Il s'agira ensuite d'analyser la place de l'agriculture au sein de ses documents cadres et de comprendre de quelle manière ces derniers ont influé sur la mise en place du parc agro-urbain.

3.2.1. Présentation du projet d'agglomération

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois lancé en 2004 donne suite à la Politique des agglomérations de la Confédération élaborée en 2001. Transfrontalier, le projet regroupe du côté suisse le district de Nyon ainsi que l'ensemble des communes genevoises et du côté français, dix intercommunalités réunies dans l'Association régionale de coopération (ARC) (cf. figure 35). A ses débuts, le projet d'agglomération regroupait en 12 identités les 204 communes signataires. Désormais appelée « Grand Genève », l'agglomération en regroupe 212.

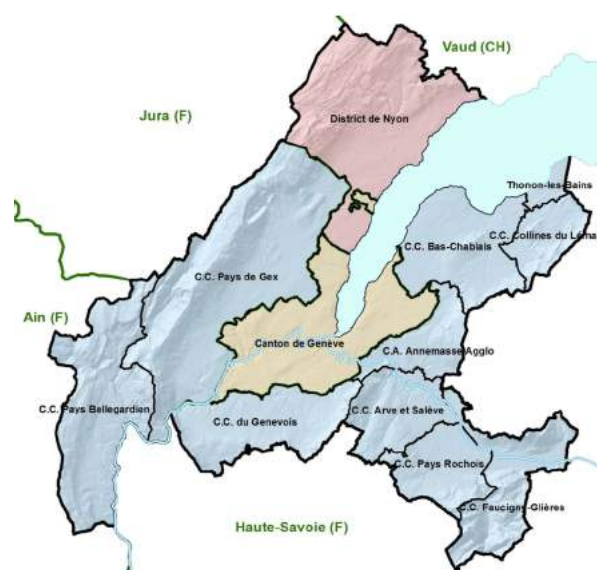


Figure 35 : Le territoire du Grand-Genève
(www.grand-geneve.org)

Le projet d'agglomération n'émerge cependant pas de nulle part, mais concrétise des relations régionales de longue date. En effet, il résulte de la mise en place de nombreuses structures de partenariats et de coopérations transfrontalières alors déjà établies lors de la création de ce projet d'agglomération : « *Cette multiplication de structures de coopération, souvent composées d'instances diverses vu les différences de périmètres et de compétences, a permis une diffusion progressive des problématiques transfrontalières dans le quotidien des institutions, ce qui a favorisé la genèse du Projet d'agglomération.* » (PAFVG, Annexe 2, 2007 : 7).

Transfrontalier, la spécificité de ce projet d'agglomération consiste au fait que ce dernier regroupe trois systèmes règlementaires différents. En effet, au niveau suisse, le système fédéral des politiques à incidence spatiale est décliné différemment entre le Canton de Vaud et celui de Genève : alors que le premier offre une importante autonomie communale, le système genevois alloue de fortes compétences au Canton. A ces deux systèmes vient s'ajouter la législation française qui s'inscrit dans un héritage centralisé ainsi qu'un système de départements et de régions différent du système cantonal suisse.

Gouvernance

Le pilotage du projet d'agglomération prend originellement forme dans le Comité régional franco-genevois (CRFG). Créé en 1973, cet organe regroupait initialement l'Etat Suisse au travers du Canton de Genève et l'Etat français avec les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Depuis, ce comité a été complété chronologiquement par la Région Rhône-Alpes (2004), l'ARC (2006) et le Canton de Vaud (2007). Au début du projet d'agglomération, le CRFG se déclinait en :

- un comité de pilotage qui assurait la conduite et la coordination du projet d'agglomération,
- un comité de projet, soit un organe technique qui avait un rôle de suivi et de coordination technique,
- une équipe « projet » qui assurait la production du projet d'agglomération et qui pouvait faire appel à des mandataires spécialisés. Ces derniers ont soit été des services de l'Etat, soit des mandataires externes.

Depuis 2013, le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) remplace le Comité de pilotage du projet d'agglomération et a pour rôle d'assumer la gouvernance du projet d'agglomération. Il se compose de 26 membres, représentants de l'entière des territoires impliqués dans le projet, et garantit un équilibre entre les acteurs suisses et français. Il a pour objectif selon l'art.1 de « *Réaliser, organiser et gérer le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement* »⁷.

⁷ Grand Genève, Agglomération franco-valdo-genevoise (s.d.). *Organisation* [Page Web]. Disponible sur : <http://www.grand-geneve.org/grand-geneve/organisation/schema-dorganisation>

Les périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, des périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) ont été mis en place. Ces derniers sont des échelons de gouvernance intermédiaires entre l'agglomération et les communes. Introduits comme outil de planification dès la première génération du projet d'agglomération, ils ont pour but de poursuivre l'approfondissement du schéma d'agglomération à une échelle plus locale : « de veiller au suivi et à la coordination de la mise en œuvre du Projet d'agglomération, de conduire des démarches tests et d'approfondissements sur des sujets à enjeux (ex. économie, logement, mobilité, paysage, etc.) et d'être une plateforme d'échanges et de discussions pour les démarches et projets menés à l'échelle locale. »⁸.

Les PACA sont au nombre de huit et consistent en des périmètres d'étude en référence aux différentes thématiques abordées dans le projet d'agglomération (cf. figure 36). Chaque PACA est concerné par une « étude test » qui permet de confronter les projets sur un territoire spécifique. De là, ont émergé des recommandations générales qui ont guidé et précisé le projet d'agglomération de deuxième génération. La démarche visée consiste à mettre en relation plusieurs projets de territoire, mais également plusieurs acteurs, dans le but de construire un langage et une vision commune à ce territoire, tant sur la thématique d'urbanisation que de mobilité ou encore d'environnement⁹. Les projets stratégiques de développement (PSD) constituent quant à eux des zooms au sein même des PACA, et visent ainsi à préciser leur programme. Pour ce faire, ils font appel à des outils réglementaires variables selon le contexte vaudois, genevois ou encore français (cf. figure 37).

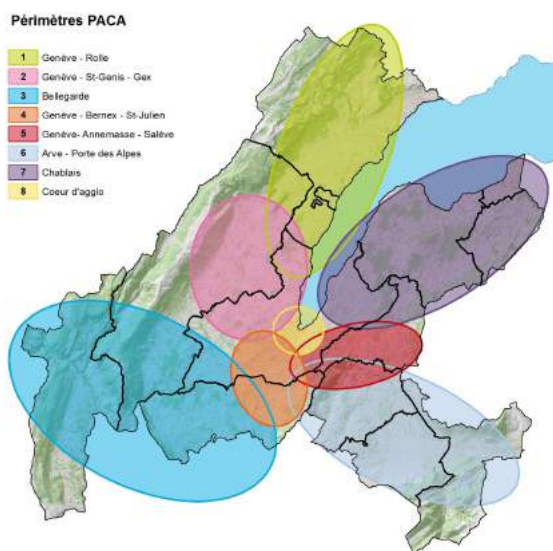


Figure 36 : Répartition spatiale des 8 PACA (<http://www.grand-geneve.org>)

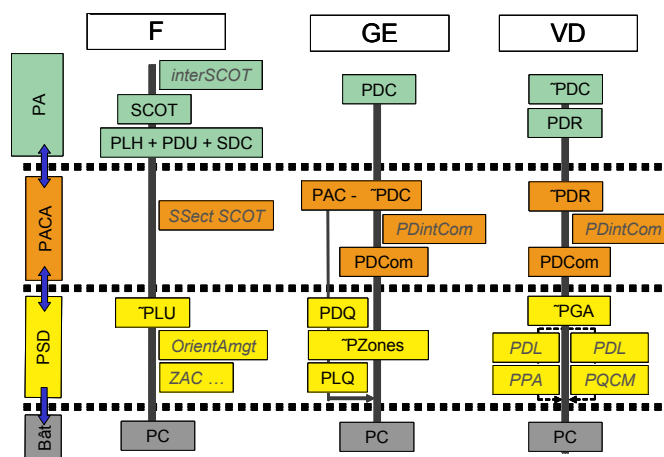


Figure 37 : Echelle de planification et outils réglementaires (PAFVG, Cahier annexe 7, 2007 : 15)

⁸ Grand Genève, Agglomération franco-valdo-genevoise (s.d.). *Près de chez vous* [Page Web]. Disponible sur : <http://www.grand-geneve.org/concretement/pres-de-chez-vous/presentation-des-territoires>

⁹ Coordination économique sociale et transfrontalière (CEST) (s.d.). PACA - PSD - Grand projets [Page Web]. Disponible sur : <http://www.coordination-transfrontaliere.org/paca-psd-grands-projets/>

3.2.2. Place et évolution de la thématique agricole

La thématique agricole est une question historiquement présente dans le territoire genevois. En effet, cette dernière avait déjà été traitée au début du 20^{ème} siècle avec la mise en place du Plan Braillard. Elaboré entre 1933 et 1936, ce plan propose un plan de zones et est composé d'un double maillage orthogonal qui structure la ville dans la campagne (Barthassat, 2011 : 116). Y était ainsi recherchée une distinction entre les espaces ruraux et les espaces urbains, élément encore perceptible actuellement et qui a été renforcé par l'instauration en 1952 de la zone agricole genevoise à l'échelle cantonale.

Dans le contexte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, la thématique agricole a trouvé son essence dès le premier projet d'agglomération au travers de deux études menées conjointement : dès 2007, le Plan paysage venant compléter les approches en termes d'urbanisation et de mobilité, et une démarche agricole initiée en 2008 aboutissant au Projet agricole d'agglomération (PAA) : « *Ces deux démarches parallèles et complémentaires ont un objectif commun, celui de valoriser les forts atouts de l'agriculture de l'agglomération franco-valdo-genevoise, en préservant les espaces nécessaires à la production et en promouvant les projets et structures nécessaires à son développement.* » (Barthassat, 2011 : 112). Il s'agit dès lors de s'intéresser à ces deux travaux de manière chronologique, bien que leur évolution soit conjointe, et de comprendre leurs différentes implications quant à la question de l'intégration de l'agriculture dans le projet d'agglomération.

Le projet d'agglomération de première génération

Le premier projet d'agglomération avait comme slogan de proposer une ville « *multipolaire, compacte et verte* ». Comme la majorité des projets d'agglomération du pays, il était principalement orienté vers les thématiques d'urbanisation et de mobilité : « *A l'origine du schéma d'agglomération 2007, nous n'étions pas obligés d'initier une démarche sur les espaces ouverts de la nature et de l'agriculture en rapport à l'espace public urbain.* » (Barthassat, 2011 : 115). Toutefois, qui dit développement urbain, dit impacts sur l'environnement, le paysage et l'agriculture (Entretien, Chef de projet, OU, 2015). Un troisième volet intitulé « *Paysage, espaces naturels et agricoles* » a ainsi pris place au sein de ce premier projet d'agglomération. C'est toutefois de manière un peu précipitée et tardive que l'agriculture a été intégrée dans le projet d'agglomération. Pour l'ensemble de l'intégration de la thématique agricole au projet d'agglomération, ce sont les membres de la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) du Canton de Genève qui ont été sollicités.

La première version de ce projet d'agglomération se compose de neuf documents, allant du diagnostic au schéma directeur accompagné de ses mesures. La question agricole prend tout d'abord place dans le diagnostic sous le chapitre n°4 intitulé « *Diagnostic et enjeux environnementaux* » qui fait un état des lieux de l'importance des espaces agricoles au sein de l'agglomération : « *La métropole franco-valdo-genevoise s'inscrit dans un environnement naturel de grande qualité, qui contribue fortement à sa notoriété : bénéficiant de zones « vertes » et agricoles de qualité, environnées par de grands espaces naturels entre Alpes et Jura dans l'écrin formé par le bassin lémanique.* » (PAFVG, annexe 1, 2007 : 77). L'agriculture se voit également dédier un chapitre qui rappelle l'importance de la présence de cette activité professionnelle qualifiée de dynamique

puisqu'elle « *occupe, gère, entretient près de la moitié du territoire transfrontalier (43%) et regroupe 1300 entreprises agricoles, représentant 6000 emplois directs et 30'000 emplois indirects.* » (PAFVG, annexe 1, 2007 : 78). La priorité de ces espaces est ainsi donnée à son rôle de production de denrées alimentaires que le rapport incite à renforcer. Le rôle de l'agriculture défini au sein de ce travail ne s'arrête cependant pas à cet élément économique puisque l'agriculture est également reconnue sur un plan spatial et paysager : « *L'activité agricole, constitue également un élément déterminant de structuration des espaces naturels du territoire transfrontalier et participe pleinement à la définition du riche patrimoine paysager de la région.* » (PAFVG, annexe 1, 2007 : 78). Le diagnostic avait également révélé la forte proximité de ces territoires avec les zones urbaines et les différents enjeux qui y étaient liés (enclavement, déstructuration, disparition, etc.), si bien que l'objectif principal retenu pour l'agriculture consiste à « *maintenir une agriculture viable et de proximité, en conservant les grandes entités agricoles* » (PAFVG, annexe 1, 2007 : 78).

Pour cette partie, le rapport se base également sur un diagnostic transfrontalier détaillé de la question agricole intitulé « *L'agriculture dans l'aménagement du territoire franco-valdo-genevois* » et commandé en 2006 par le Comité régional franco-genevois (CRFG). Le document y avait déjà recensé les principaux enjeux de l'agriculture dans ce contexte territorial et définit des recommandations pour y répondre. Ces enjeux consistent notamment à :

- *Renforcer le rôle premier des espaces agricoles transfrontaliers : une production de proximité,*
- *Intégrer l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage,*
- *Orienter les espaces agricoles périurbains vers une multifonctionnalité organisée, en mobilisant les acteurs urbains, ruraux, associatifs et les collectivités autour d'un concept d'aménagement,*
- *Conserver de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles : des exploitations fonctionnelles et pérennes,*
- *Assurer une zone agricole préservée des constructions non agricoles.*

Le schéma d'agglomération fait suite au diagnostic en proposant des principes directeurs pour l'ensemble des trois thématiques sectorielles définies. Les objectifs généraux concernant les espaces agricoles consistent à :

- *Préserver et valoriser les espaces naturels et paysagers et intégrer l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage,*
- *Orienter les espaces agricoles périurbains vers une multifonctionnalité organisée, en mobilisant les acteurs urbains, ruraux, associatifs et les collectivités autour d'un concept d'aménagement.*

Ces objectifs sont par la suite déclinés selon un concept paysager directeur qui est une synthèse du Plan paysage (décrit ci-après). Initié pour le projet d'agglomération, ce dernier a été mené par la suite en parallèle. Il a pour objectif de définir les « *espaces ouverts, soit les périmètres à ne pas urbaniser, et coulées vertes pour favoriser la pénétration de la nature en ville* » (PAFVG, annexe 3, 2007 : 15).

Le schéma d'agglomération est finalement complété par un certain nombre de mesures qui s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été établi jusqu'à présent. En ce qui concerne l'agriculture, deux « *fiche-action* » ont été réalisées durant l'été 2007 par les membres de la DGA. Ces deux fiches ont émergé de la rencontre des représentants d'AgriGenève, du district de Nyon et des chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie et traitent des questions de valorisation et

d'approvisionnement des produits agricoles dans l'agglomération (fiche 110) ou encore des thématiques foncières ou d'aménagement du territoire (fiche 111).

La fiche 110 « *Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale, approvisionnement local en produits agricoles* » rappelle le rôle que possède l'agriculture d'agglomération en termes de production. Cette fonction doit alors impérativement être soutenue afin de garantir une alimentation de proximité. La fiche rappelle à ce titre l'existence du label Genève « Région - Terre Avenir » (GRTA), source de perspectives de développement pour le secteur.

La fiche 111 « *Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire* » appelle à approfondir le volet environnemental du schéma d'agglomération en traitant à la fois de la préservation ainsi que de la mise en valeur des espaces agricoles. Il est annoncé qu'une « *approche spécifique relative à l'agriculture sera conduite pour être au final croisée dans une pesée d'intérêt globale avec les questions d'urbanisation, de transport, d'environnement et de paysage* », approche qui se traduira dès 2008 sous le Projet Agricole d'Agglomération (décrit ci-après).

Le Plan paysage

Le Plan paysage initié en 2007 constitue le troisième volet du projet d'agglomération de première génération. Il regroupe les thématiques « nature, agriculture et paysage » qui, « *réunies en un même plan, constituent la matrice des espaces ouverts du projet d'agglomération* » (Barthassat, 2011 : 119). Le projet propose ainsi de mettre en place une charpente paysagère dont les bases structurantes sont les trois composantes territoriales suivantes : les réseaux hydrographiques, les espaces forestiers et les espaces agricoles (cf. figure 38).



Figure 38 : Les trois composantes territoriales de la charpente paysagère (PAFVG, Cahier annexe n°3 : 60)

Il est précisé dans le Plan paysage que ces espaces font souvent référence aux « espaces ouverts » et le projet s'inscrit de ce fait dans une approche basée sur une « inversion du regard » en mettant en avant les composantes du « vide ». La création de cette trame verte poursuit trois objectifs, à savoir maintenir et valoriser les grands espaces agricoles, connecter les corridors biologiques et mettre en connexion les espaces verts que Barthassat qualifie « *d'espace public rural* » (Barthassat, 2011 : 120). Ainsi, outre la mise en évidence de ces trois composantes territoriales, est également requise leur mise en relation qui peut amener à des situations hybrides, notamment dans le cas des franges urbaines : « *Entre les espaces urbains, le plan formalise l'établissement de connexions ou d'interrelations entre des entités territoriales (reliefs, hydrographie, végétation et espaces agricoles) et*

des situations plus hybrides appelées à se transformer, comme par exemple la périphérie urbaine appelée à se densifier. Il sera alors question de suburbanisme c'est à dire de repenser ces franges entre la ville et la campagne. » (Barthassat, 2011 : 119). Une coexistence entre ces composantes territoriales et l'urbanisme est alors proposée dans le Plan Paysage, tout comme le fait de dépasser la catégorisation de zones d'affectation pour « *mettre en place une mixité et diversité des usages et des paysages qui s'engageraient vers une politique d'interrelation entre les sites urbanisables avec les bassins de vie et les espaces ouverts naturels et agricoles* » (Barthassat, 2011 : 120). Le Plan paysage propose deux catégories d'espace : les composantes paysagères à pérenniser et protéger ainsi que les mesures paysagères qui nécessitent des revalorisations ou des requalifications amenant à des projets de transformation.

La question agricole trouve sa source dans celle du rapport ville-campagne : « *Avant la question de l'agriculture se posait la question du lien ville-campagne.* » (Entretien, Barthassat, 2015). Toutefois, comme relevé lors du diagnostic transfrontalier, l'agriculture est également un élément central du fait qu'elle constitue une activité importante au sein de l'agglomération : « *Mais c'est aussi dans l'élaboration du volet paysage que la question agricole s'est révélée de la plus haute importance, non seulement dans son enjeu de souveraineté alimentaire, mais aussi dans sa capacité à structurer - socialement, culturellement et économiquement - l'espace régional de l'agglomération.* » (Barthassat, 2011 : 121). Ainsi, la multifonctionnalité étant au cœur de cette activité, l'agriculture est définie au sein de ce Plan Paysage comme un levier d'action, au même titre que l'eau, la biodiversité et l'espace public : « *L'agriculture comme activité donnant sens à la sauvegarde des espaces ruraux est une fonctionnalité permettant d'assurer, à moyen terme, les objectifs du développement durable (encouragement à la production et consommation locale de saison).* » (PAFVG, annexe 3, 2007 : 78). Le levier de l'agriculture peut également être couplé à celui de l'espace public puisque ce dernier « *représente la connexion et l'extension de réseaux, de places, de parcs par lesquels peuvent transiter les relations de quartier, les rapports entre la ville et la campagne et inversement.* » (PAFVG, annexe 3, 2007 : 79).

A terme, différents points de frottement ont été mis en évidence (26 au total). Ces derniers représentent des espaces fortement menacés car soumis à une importante pression et composés d'espaces naturels et agricoles périurbains (PAFVG, annexe 3, 2007 : 80). Lors de l'élaboration du premier projet d'agglomération, le Plan paysage avait été intégré de manière un peu hâtive et précipitée. Celui-ci a ainsi fait l'objet d'une étude plus approfondie qui s'est terminée en 2010 et qui a notamment permis de nourrir le projet d'agglomération 2012. Cette deuxième version s'est attelée à traduire les points de frottement définis dans le premier projet d'agglomération en mesures concrètes : « *La poursuite du plan paysage dans le cadre du Projet d'agglomération devra à la fois identifier plus spécifiquement et hiérarchiser les « lieux de frottements ou de contradictions » en fonction de leurs intérêts écologiques, agricoles ou paysagers.* » (PAFGV, Annexe 3, 2007 : 81). A ce titre, la question de la limite et des franges ont notamment joué un rôle central : « *Cette critique a mis le doigt sur la question du traitement des limites, en particulier dans les franges suburbaines, dans cet entre-deux où se frottent ville et campagne.* » (Barthassat, 2011 : 125). Le rapport a approfondi la mise en place de projets sectoriels, correspondants à des mesures appelées mesures d'aménagement paysage (MAP). Ces dernières ont permis de faire coïncider la thématique agricole avec les enjeux en termes

d'urbanisation et de mobilité. A ce titre, la Confédération en a retenu deux du premier projet d'agglomération pouvant bénéficier d'un financement : la MAP Foron et la MAP Bernex. Cette dernière sera notamment décrite ci-après.

Le Projet agricole d'agglomération

L'agriculture avait trouvé place dans le projet d'agglomération de première génération, mais de manière très sommaire puisque l'envie d'intégrer cette thématique était apparue peu avant le rendu à la Confédération. En effet, l'agriculture n'était pas réellement développée, bien qu'il était requis dans l'une des fiches de mesures de poursuivre cette analyse. Ceci a été fait premièrement au travers d'une analyse des impacts du projet d'agglomération sur l'agriculture et deuxièmement avec la mise en place du Projet agricole d'agglomération (PAA). L'ambition de ce projet visait alors à renforcer la place des agriculteurs et de l'agriculture au sein du projet d'agglomération : « *Le Projet agricole poursuit comme objectifs de créer une force de proposition de façon à ce que la profession agricole se positionne en tant qu'acteur du développement régional et de développer une vision commune de l'évolution des rôles, fonctions et perspectives de l'agriculture.* » (PAFVG, annexe 1, 2012 : 29). Il s'agit dès lors de s'intéresser à ce document et au renforcement progressif de la position agricole dans le projet d'agglomération du Grand Genève.

Les membres de l'organe CRFG de l'agglomération ont tout d'abord commandé en juin 2008 une étude détaillée de l'agriculture intitulée *Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture*. Cette étude a nécessité la mise en place d'un groupe spécifique, un comité composé des représentants des organisations agricoles des quatre entités territoriales concernées par le Projet d'agglomération (AgriGenève, Prométerre (Vaud) et les Chambres d'agriculture de la Haute-Savoie et de l'Ain) ainsi que des responsables des différents services chargés de l'agriculture et du paysage, à savoir la Direction générale de l'agriculture (DGA) de l'Etat de Genève, les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Direction générale de l'aménagement du territoire de Genève et la Direction générale de la nature et du paysage de Genève. Un groupement de mandataires spécialisés en ingénierie agronome (Acade et Indiggo) a également été sollicité pour le déroulement de cette étude.

Cahier n°13-1 : Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture

Le rapport avait pour but de questionner et mesurer les différents impacts et incidences du Projet d'agglomération sur l'agriculture et les espaces agricoles, mais également d'identifier les enjeux des zones de frottement ainsi que les différentes mesures à prendre. La démarche était alors à ce moment très réactive : « *La dynamique d'élaboration du schéma d'agglomération orientée essentiellement par des objectifs d'urbanisation et de mobilité exigeait une réaction rapide du secteur agricole afin d'être reconnu et considéré comme partenaire à part entière dans cet ambitieux Projet d'agglomération.* » (PAFVG, Cahier 13-1, 2009 : 35). L'enjeu était toutefois de comprendre la place de l'agriculture au sein de ce projet d'agglomération : « *Dans la pratique, cette étude cherche à intégrer l'agriculture de manière systématique et organisée dans les processus de réflexion et d'élaboration du schéma d'agglomération.* » (PAFVG, 13-1, 2009 : 9). Parue en 2009, cette étude tenait le rôle de « *socle de base consensuel* » pour la question de l'intégration agricole dans le projet d'agglomération, dont l'approbation et la validation générale permettaient d'introduire la question des mesures

d'accompagnement (PAFVG, 13-1, 2009 : 9). L'évaluation de ces impacts s'est faite sur la base d'indicateurs définis avec les représentants de la profession agricole selon les fonctions des espaces agricoles (fonction de production, de préservation des ressources, de préservation du paysage et du patrimoine, de loisirs et de délasserment, fonction sociale, etc.).

La méthodologie consistait par la suite à confronter cette grille d'indicateurs à l'échelle des PACA afin de questionner les projets sous l'angle des préoccupations agricoles : « *Il s'agit de proposer une lecture des projets sur la base de la grille d'indicateurs agricoles et de formuler des recommandations en regard des préoccupations de l'agriculture.* » (PAFVG, Cahier 13-1, 2009 : 20). De plus, il était également prescrit que les représentants de l'agriculture participent aux tables rondes des différents PACA. Les résultats obtenus démontraient qu'il existait encore un nombre important de recommandations à fournir, comme par exemple : « *clarifier la définition et l'usage des zones proposées (parcs urbains, liaisons vertes, franges, lisières urbaines, ...), préserver les espaces agricoles faisant l'objet de protections spécifiques, localiser et délimiter les différents types d'espaces verts/agricoles, favoriser la lisibilité des espaces agricoles conservés : privilégier des coupures paysagères bien marquées, etc.)* » (Projet agricole d'agglomération, 2010 : 14).

La logique adoptée était plutôt défensive puisqu'il s'agissait surtout d'évaluer les impacts du projet d'agglomération et d'y proposer des moyens pour que l'urbanisation n'empiète pas trop sur le territoire agricole. Toutefois, un important changement de paradigme a eu lieu au sein de ce projet. L'approche défensive a laissé place à une stratégie de participation, notamment grâce aux tables rondes : « *Dans la pratique, les partenaires agricoles se sont rapidement rendu compte qu'il était beaucoup plus profitable de tenter d'influencer les projets à l'amont en introduisant d'emblée dans les processus d'élaboration un regard agricole à travers la diffusion des préoccupations de l'agriculture.* » (PAFVG, Cahier 13-1, 2009 : 35). A partir de ce constat, les acteurs retrouvés autour des tables rondes ont cherché à « *proposer un nouveau « contrat » entre l'agriculture de la région et l'agglomération qui puisse se décliner au niveau local et avoir une cohérence d'ensemble qui garantisse sa durabilité* » (PAFVG, Cahier 13-1, 2009 : 36). Cette perspective proactive a ainsi donné lieu au Projet agricole d'agglomération (PAA).

Cahier n°13-2 : le Projet agricole d'agglomération

Riche des résultats obtenus dans la première étape de ce travail, la seconde phase a abouti en 2010 à la mise en place du Projet agricole d'agglomération. Réalisé en collaboration avec les agriculteurs, le projet visait à renforcer la place de l'agriculture dans le développement de la région en poursuivant les objectifs suivants (Projet agricole d'agglomération, 2010 : 18) :

- *Créer une force de proposition agricole au niveau du Projet d'agglomération de façon à se positionner en tant qu'acteur du développement de la région,*
- *Développer une vision commune (élus, acteurs agricoles) de l'évolution souhaitée de l'agriculture de la région (rôles, fonctions, perspectives),*
- *Renforcer les arguments en faveur de la préservation des espaces agricoles,*
- *Définir en concertation avec les acteurs agricoles et les collectivités des mesures d'atténuation, de réduction et de compensation des incidences du projet sur l'agriculture.*

Il s'agit dès lors de positionner l'agriculture face au Projet d'agglomération franco-valdo genevois principalement orienté vers les thématiques d'urbanisation et de mobilité : « *L'agriculture sera d'autant plus forte et reconnue comme réel partenaire qu'elle aura des projets concrets à proposer.* » (Projet agricole d'agglomération, 2010 : 19).

En effet, le développement d'un projet agricole est défini comme particulièrement pertinent pour les secteurs de :

- *Promotion*, en permettant de valoriser de manière coordonnée les produits locaux notamment par la mise en place de différents outils de communication,
- *Aménagement du territoire*, en proposant des instruments de planification territoriale ayant pour but la préservation à son terme de l'agriculture et de ses espaces fonctionnels,
- *Structure*, en renforçant des filières via le développement de projets pensés à l'échelle de l'agglomération,
- *Agro-environnemental*, en accompagnant la mise en place de projets dans les espaces agricoles.

Six axes de travail sont également identifiés dans le projet d'agglomération (Projet agricole d'agglomération, 2010 : 31) (cf. figure 39) :

1. *La distribution des produits régionaux par le développement des circuits courts.*
2. *Le projet régional maraîcher.*
3. *La promotion des réseaux agro-environnementaux.*
4. *Le renforcement de l'agriculture régionale par la communication et la promotion des produits locaux.*
5. *La préservation des espaces agricoles dans le PAgglo 2.*
6. *La poursuite de la concertation et de l'accompagnement de la profession agricole.*

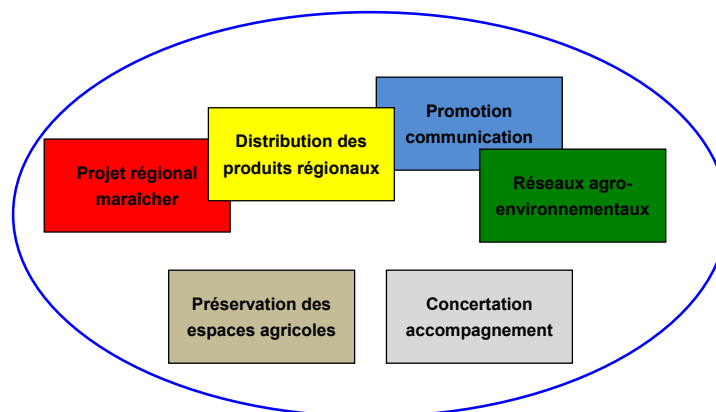


Figure 39 : Les axes de travail du Projet agricole d'agglomération (Projet agricole d'agglomération, 2010 : 18)

Alors que les quatre premiers projets proposent des leviers d'actions concrets, les deux derniers relèvent plus de « projets stratégiques » dont les modalités demandent à être reprises dans le cadre du projet d'agglomération de deuxième génération.

Dans le Projet agricole d'agglomération, le renforcement de la filière agricole aura ainsi été traité à la fois sous un angle territorial en questionnant l'intégration de l'agriculture au projet urbain et à la fois

avec une approche économique : « *Pour cela, il s'attache à préserver et à mettre en valeur les espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire, à renforcer les structures et les filières de production ainsi que la multifonctionnalité et finalement à valoriser et promouvoir les produits locaux.* » (PAFVG, Annexe 1, 2012 : 29). Cet aspect économique se traduit par une volonté de renforcer les filières, de promouvoir la multifonctionnalité de l'agriculture et ses produits. Ce dernier point fait ainsi référence à la Loi de promotion sur l'agriculture (LPromAgr) introduite dans la législation genevoise en octobre 2004. Elle a pour but de « *promouvoir, dans le canton de Genève, une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement et répondant aux normes sociales et aux besoins du marché et de la population.* » (LPromAgr, Art.1, al. 1).

Le projet d'agglomération de deuxième génération

Les deux études présentées ci-avant, soit le Plan Paysage et le Projet Agricole d'agglomération, ont offert un socle à la question agricole pour le projet d'agglomération de deuxième génération. En effet, les deux projets ont posé à la fois les bases en termes de paysage et de conservation d'espaces ouverts, mais également d'intégration, de valorisation et de promotion de l'activité et de ses produits.

Le projet d'agglomération de deuxième génération est introduit au moyen d'un diagnostic. La question agricole y est traitée avec une brève description de la profession et des terrains à disposition. L'influence des documents décrits précédemment y est également rappelée, à savoir l'*Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture et le Projet Agricole d'Agglomération* : « *Ils constituent le socle des modalités d'intégration de la problématique agricole dans l'élaboration du Projet d'agglomération.* » (PAFVG, Annexe 1, 2012 : 28). Ce document rappelle certes les principaux éléments descriptifs de la situation agricole dans le secteur de l'agglomération, mais introduit également l'importance de la préservation et du développement d'une agriculture multifonctionnelle : « *La multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces agricoles est une composante essentielle du bassin de vie de l'agglomération franco-valdo-genevoise qui doit être promue et développée.* » (PAFVG, Annexe 1, 2012 : 30). De plus, le changement de paradigme est également confirmé avec l'évolution de la position du monde agricole : « *D'une approche au départ réactive et prudente, le monde agricole est passé à une démarche de participation active et constructive vis-à-vis du Projet d'agglomération.* » (PAFVG, Annexe 1, 2012 : 29). A ce titre, y est également promue l'intégration systématique du secteur agricole dans le but de procéder à des projets co-construits et non plus basés sur une logique de confrontation ou réaction : « *A partir de 2011, chaque projet stratégique de développement (PSD) doit intégrer la thématique agricole en prenant spécifiquement en compte les impacts du projet sur l'agriculture et éviter, réduire ou compenser les incidences identifiées.* » (PAFVG, Annexe 1, 2012 : 33). Cette considération doit notamment se faire en visant à limiter l'impact de la consommation d'espace par l'étalement urbain dans le but de conserver des entités agricoles cohérentes, mais également au travers de la mise en place de différents points de vente. En se basant sur l'ensemble de ces éléments, le document d'introduction composé d'un diagnostic invite le projet d'agglomération de deuxième génération à renforcer la prise en compte de l'agriculture dans le schéma de deuxième génération. Il introduit également la nécessité de rapprocher les consommateurs du monde agricole et appelle à la création d'une nouvelle forme d'agriculture : « *De nouvelles formes d'agriculture doivent être imaginées, qui tiennent compte des évolutions des modes*

d'exploitation dans les contextes urbains et périurbains et du potentiel de diversification des prestations que l'agriculture peut offrir (accueil, tourisme, entretien du paysage, valorisation des milieux naturels, production énergétique, etc.). » (PAFVG, Annexe 1, 2012 : 36). Il est ainsi stipulé que la profession agricole doit être apte à répondre aux nouvelles attentes urbaines en termes de produits locaux et de services.

Le schéma du projet d'agglomération de deuxième génération est décliné selon quatre stratégies sectorielles : l'urbanisation, la mobilité, le paysage et l'environnement. Les espaces agricoles sont cités à de multiples reprises tout au long de ce rapport dans leur dimension paysagère, mais également pour leur importance quant au renouveau du lien ville-campagne : « *Aujourd'hui, fort des hypothèses testées et développées dans les PACA, la reconnaissance des espaces naturels et agricoles ainsi que des espaces publics urbains, donne au projet transfrontalier une troisième «dimension» : une relation renouvelée entre la ville et la campagne.* » (PAFVG, Annexe 3, 2012 : 51). C'est toutefois le contenu du volet paysage qui fait mention du Projet agricole d'agglomération en définissant l'objectif d' « *assurer la pérennité de l'agriculture et souveraineté alimentaire* » (PAFVG, Annexe 3, 2012 : 172). Ainsi, en plus de leur dimension paysagère, est également retrouvée dans le volet Paysage du schéma directeur « *la vocation nourricière et multifonctionnelle des espaces ruraux et du rôle structurant dans l'aménagement du territoire* » mise au préalable en évidence par le Projet agricole d'agglomération (PAFVG, Annexe 3 : 173).

Les espaces agricoles sont également cités dans la question de la relation ville-paysage qui vise à identifier le rôle du maillage vert par rapport à la ville (cf. figure 40). A ce titre, il est relevé que ce dernier joue un rôle structurant pour l'urbanisation, qu'il est soumis à un certain nombre d'usages et qu'il permet la connexion à la fois « *des espaces publics urbains aux espaces ouverts* » ainsi qu'entre les espaces ouverts eux-mêmes (PAFVG, Annexe 3, 2012 : 173).

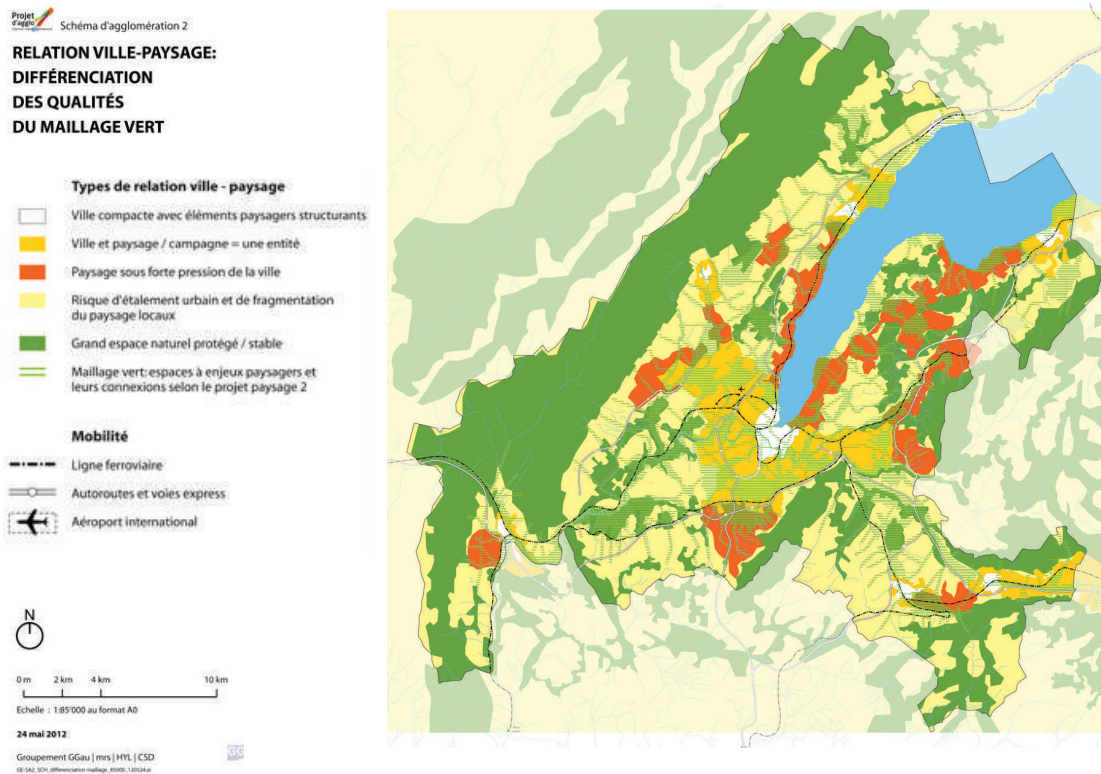


Figure 40 : Relation ville-paysage (PAFVG, Annexe 3, 2012 : 180)

De plus, l'intégration progressive de ces espaces ouverts à la ville, des usages et attentes que cette nouvelle proximité engendre sont également relatés dans ce rapport, tout comme le traitement particulier que ces espaces nécessitent : « *Les espaces ouverts, constitutifs de la charpente paysagère et du maillage vert à l'échelle de l'agglomération, sont ici progressivement intégrés à la ville. Les usages des espaces ouverts se multiplient : usages traditionnels agricoles ou naturels et superposition de l'utilisation par la population ; la préservation des espaces ouverts et la gestion du public dans ces milieux exigent une attention renforcée.* » (PAFVG, Annexe 3, 2012 : 173).

Ainsi, en termes de mise en œuvre du Plan paysage, le schéma d'agglomération propose la mise en place de mesures basées notamment sur le Projet agricole d'agglomération, mais également sur des mesures d'accompagnement paysage (MAP) (PAFVG, Annexe 3, 2012 : 173). Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- *Qualifier des espaces publics des différentes centralités et mettre en place des liens urbains à l'échelle des quartiers,*
- *Conforter des espaces à enjeux paysagers et mettre en place un maillage vert à l'échelle des agglomérations et des connexions vertes à l'échelle des quartiers pour permettre une connexion des espaces publics aux espaces ouverts du territoire.*

Pour répondre à ces objectifs, les espaces agricoles sont ainsi mobilisés : « *Pour les espaces agricoles, il s'agit de pérenniser leurs fonctions nourricières et productives (préservation des espaces agricoles, maintien et développement des outils de production) en conciliant ces exigences avec les différents usages des espaces agricoles (production, biodiversité, loisirs, délasserment, ...).* » (PAFVG, Annexe 3, 2012 : 189). La deuxième partie de ce chapitre s'attèlera notamment à analyser la mise en place de l'une de ces mesures d'accompagnement paysage, la MAP Bernex.

3.2.3. Influence des projets d'agglomération sur les autres documents cadres

L'influence des deux documents de référence quant à l'agriculture dans l'agglomération du Grand Genève (Plan paysage et Projet agricole d'agglomération) ne s'est pas limitée à nourrir le projet d'agglomération de deuxième génération, mais a également eu des impacts sur le Plan directeur cantonal (PDCn) ainsi que sur le Projet de développement régional (PDR) de l'agriculture genevoise. Ainsi, traiter de la question agricole au sein de l'agglomération du Grand Genève amène également à s'intéresser au contenu « agricole » de ces deux documents cadres.

Le Plan directeur cantonal (PDCn)

Conformément aux directives fédérales, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois s'inscrit dans le cadre du Plan directeur cantonal (PDCn). Ce dernier énonce les directives quant à l'organisation future du territoire et est contraignant pour les autorités. Le premier Plan directeur cantonal (PDCn) du Canton de Genève date de 1989. Différentes révisions ont eu lieu par la suite dont l'avant-dernière en 2006 avec un avenir de planification fixé à 2015. Dans ce document, la question agricole était abordée principalement sous l'angle des SDA, des zones agricoles spéciales ou encore des mesures de compensation. Plus récemment, le PDCn a été mis à jour et validé en 2013 pour un horizon temporel à 2030. Le document est articulé autour de quatre concepts : l'urbanisation, la mobilité, l'espace rural et les objectifs transversaux. La partie « espace rural » est caractérisée par la reconnaissance de la

dimension structurante et du rôle multidimensionnel des espaces agricoles assurant une fonction de production, de préservation des ressources naturelles, de protection pour les dangers, d'accueil pour des activités en plein air ou encore de zone tampon (PDCn, 2013 : 24) (cf. figure 41). Un certain nombre d'objectifs stratégiques sont énoncés, tels que de :

- *Garantir et promouvoir les productions agricoles de l'espace rural genevois,*
- *Organiser et gérer la multifonctionnalité de l'espace rural,*
- *Protéger et valoriser le paysage rural,*
- *Préserver, gérer et mettre en réseau les espaces naturels.*

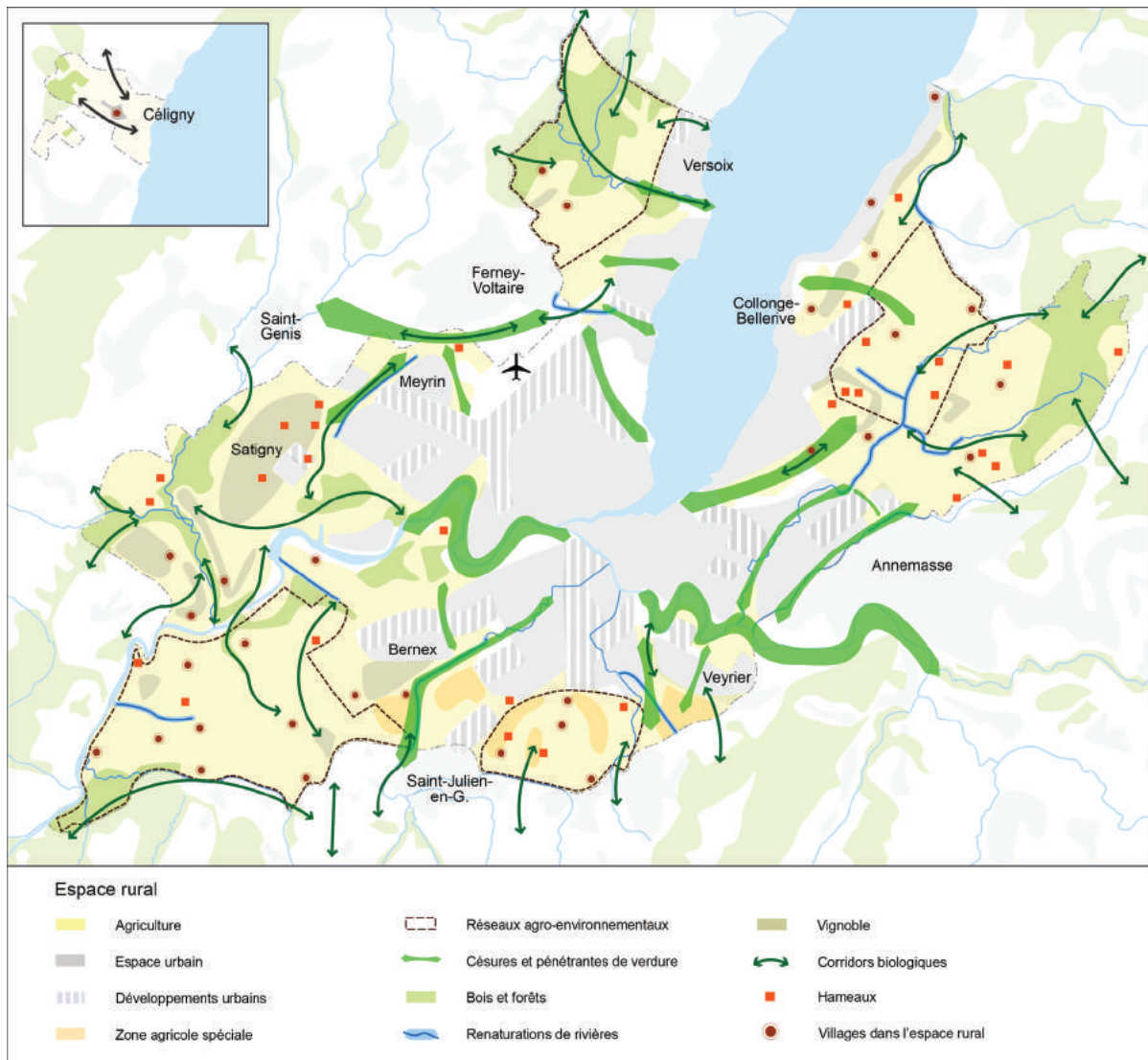


Figure 41 : Schéma directeur « Espace rural »
(PDCn, 2013 : 29)

Le PDCn est ensuite complété par différentes mesures dont neuf composent le volet « Espace rural ». Parmi ces dernières, l'agriculture est présente dans les trois premières, les autres touchant aux problématiques du paysage, des espaces naturels ou encore des liaisons biologiques.

La fiche C01 « *Préserver les espaces de production agricole et garantir les surfaces d'assolement (sda)* » vise à assurer des espaces agricoles suffisants permettant à l'agriculture de remplir sa fonction première de production.

La fiche C02 « *Maîtriser l'impact des extensions urbaines sur la zone agricole* » a pour but de limiter l'emprise des zones urbaines sur les espaces agricoles et demande d'associer les milieux agricoles dès le début d'un projet de développement urbain. Cette fiche fait également référence à l'importance de la conservation de pénétrantes vertes qui sont à pérenniser et à assurer au travers de projets d'aménagement.

La fiche C03 « *Soutenir le développement de l'activité agricole locale* » a pour but d'offrir les opportunités nécessaires en termes d'infrastructures agricoles et de pérenniser les zones d'affectation spéciales (ZAS).

Les différentes analyses menées dans le cadre des projets d'agglomération ont permis de renforcer le rôle de ces « vides », nécessitant eux aussi une planification : « *Elle a accompagné une évolution nette des sensibilités, qui permet désormais de considérer l'espace rural non pas comme la toile de fond de l'urbanisation, mais comme un territoire en soi pour lequel une planification est également nécessaire.* » (PDCn, 2013 : 24). Les principaux éléments développés au sein de ces différentes études ont ainsi été repris dans la révision du PDCn : « *Ce qui est sûr, c'est que pour le PDC cantonal 2030, c'est essentiellement tout repris du Projet agricole d'agglomération.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015).

Le Projet de développement régional (PDR) de l'agriculture genevoise

Le Projet de développement régional (PDR) est un outil de financement de la Confédération disponible depuis 2007 visant à soutenir des projets de développement régional menés de manière collective et participant à la promotion des produits régionaux. Les membres de la Direction générale de l'agriculture ont mis en place dès 2009 un projet de développement régional basé sur le maraîchage. Ce dernier a par la suite évolué en 2012 en un projet intitulé « *Agriculture genevoise : partenaire indispensable du développement de l'agglomération* » et propose 21 projets basés sur différentes filières (maraîchage, fleurs, lait, céréales) (DGA, 2012 : 5). Le projet est piloté par une association composée de « *trois coopératives agricoles (Union Maraîchère de Genève, Cercle des Agriculteurs de Genève et environs, Laiteries Réunies de Genève), huit maraîchers, la Fondation pour les zones agricoles spéciales et AgriGenève (organisme faîtier de l'agriculture genevoise)* » et la mise en œuvre est prévue par les trois coopératives agricoles (DGA, 2012 : 1).

Le PDR est un élément déterminant dans le cas de Genève puisqu'il a pour but de renforcer les différentes filières agricoles et ainsi de « *concrétiser le travail des milieux agricoles du canton, qui se positionnent en tant qu'acteurs du développement durable de l'agglomération, et de manière à répondre à la demande des consommateurs pour des produits de proximité.* » (DGA, PDR, 2012 : 1). En ces termes, ses objectifs sont très proches du Projet agricole d'agglomération. Cependant, le projet est apparu chronologiquement bien avant le projet d'agglomération de première génération : « *Tout le monde a dit que c'était le projet d'agglomération qui a insufflé le PDR, mais c'est faux puisque c'est le PDR qui a été fait avant, qui a été intégré pour ouvrir le Projet agricole d'agglomération.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). A ce titre, le PDR est repris dans le projet d'agglomération comme une opportunité puisqu'il permet « *des relais opérationnels importants pour la mise en œuvre des fiches actions* » (PAFVG, Annexe 1, 2012 : 33).

3.2.4. Un lexique pour dialoguer et des fermes urbaines pour aller plus loin

L'intégration de l'agriculture en milieu urbain ne s'est pas limitée à un développement dans le cadre des différents projets d'agglomération, mais prend également racine au sein de l'Etat de Genève avec comme principal acteur les membres de la Direction générale de l'agriculture (DGA). En effet, ces derniers travaillent sur les différentes manières qui permettraient à la ville et à la campagne de rediscuter avec comme élément central l'agriculture. Il s'agit dès lors de s'intéresser à la mise en place d'un lexique portant sur les différentes typologies agricoles rencontrées (urbaines ou périurbaines) ainsi que sur l'étude des fermes urbaines.

Lexique genevois : la production agricole d'agglomération

La question agricole prenant de l'ampleur au sein de l'agglomération du Grand Genève, les membres de la Direction générale de l'agriculture (DGA) ont décidé d'établir en 2012 un lexique pour permettre aux différents acteurs de partager un vocabulaire commun lors de leur discussions : « *C'était super compliqué de discuter avec les gens d'agriculture urbaine, c'est pour ça aussi qu'on a mis en place ce lexique en septembre 2012.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). En effet, les questions de terminologies étaient notamment des freins à l'échange, les significations étant différentes du côté urbain ou agricole : « *Loin d'être anodines, les questions terminologiques et de définition sont porteuses d'enjeux.* » (Ernwein et Salomon Cavin, 2014 : 37). Les membres de la DGA ont ainsi voulu offrir une « *clef de compréhension commune* » sur les différentes typologies rencontrées en termes d'agriculture urbaine ou périurbaine sur le territoire genevois (Ansaldi et Wegmüller, 2012 : 2).

Une première version de ce lexique a été proposée en 2012 sous l'appellation « *Lexique de l'agriculture urbaine* ». Ce titre n'a cependant pas suscité l'adhésion escomptée auprès des différents acteurs : « *Il a en effet fait face à un vent de critiques : les agriculteurs tiennent à différencier leurs pratiques professionnelles des pratiques amatrices de jardinage et ne souhaitent pas voir leur pratique qualifiée d'urbaine ; quant aux urbanistes de la ville, pour la plupart d'entre eux l'agriculture au sens propre ne peut se faire en zone urbaine mais en zone agricole.* » (Ernwein et Salomon Cavin, 2014 : 38). L'agriculture urbaine était une notion délicate avec laquelle il fallait savoir jongler à la fois du côté des agriculteurs et du côté des aménagistes : « *Et c'est là que au départ, l'agriculture urbaine là où elle était placée, ça ne convenait pas du tout, à la fois à la profession et l'aménagement qui ne s'y retrouvait absolument pas. Chamboulement et nouvelle version et c'est parti comme ça.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015).

Le lexique a alors changé d'appellation pour désormais se nommer « *Lexique genevois. La production agricole d'agglomération* ». Le lexique propose une distinction entre deux catégories principales : l'agriculture et le jardinage. L'agriculture est pratiquée par des professionnels et est définie comme « *une activité dont la fonction est de produire un revenu financier à partir de l'exploitation de la terre. Cette activité se réalise dans le cadre d'une exploitation agricole et permet la production de denrées alimentaires.* » (Ansaldi et Wegmüller, 2012 : 4). L'agriculture d'agglomération renvoie à de l'agriculture périurbaine ou urbaine (cf. figure 42). Cette dernière peut prendre forme soit en zone agricole, soit en zone à bâtir et fait notamment appel à la notion de ferme urbaine, un projet en cours d'élaboration (ci-après).

Le jardinage fait quant à lui référence à « une activité dont les finalités principales portent sur des fonctions sociales, environnementales, vivrières et/ou de loisirs. Cette activité se réalise principalement dans des structures de type associatif. » (Ansaldi et Wegmüller, 2012 : 4). Il vise à remplir des fonctions sociales, environnementales, de loisirs ou encore d'auto-production. Le jardinage tel que défini dans le lexique peut être cultivé individuellement (jardins familiaux, vivriers ou privés) ou collectivement (plantages, jardins d'insertion sociale, jardins collectifs) (Ansaldi et Wegmüller, 2012 : 10).

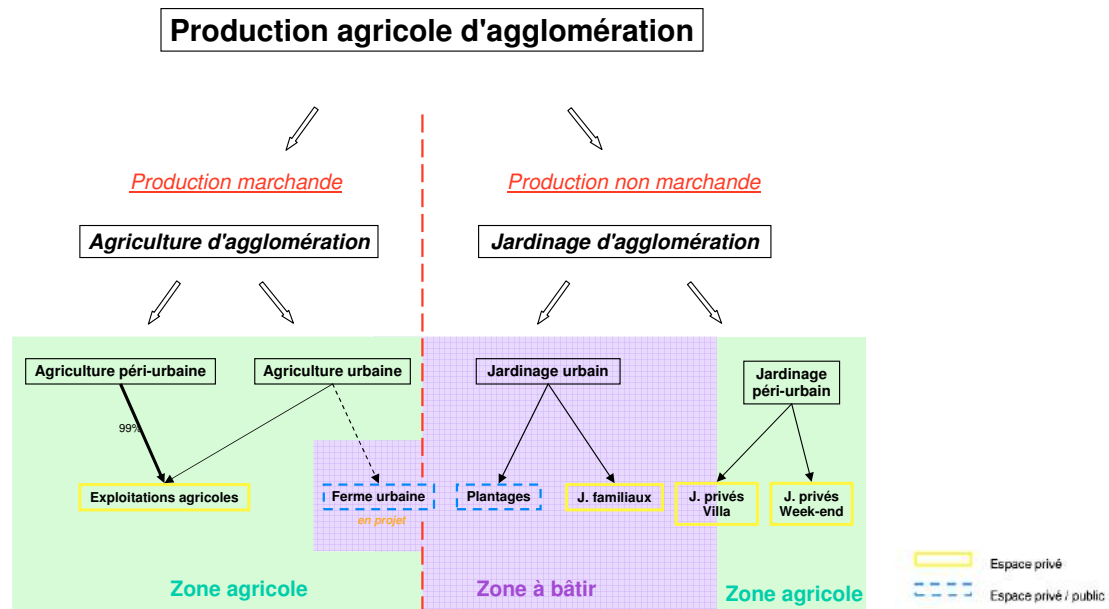


Figure 42 : Schéma résumant le lexique de production agricole d'agglomération (Ansaldi et Wegmüller, 2012 : 3)

Etude sur les fermes intra-urbaines

Les fermes urbaines ont dans un premier temps été introduites dans le lexique présenté précédemment. Ce dernier en identifiait deux principales typologies : la ferme urbaine telle que définie pouvait prendre forme sur les toits de certains bâtiments ou alors se développer en zone à bâtir. Dans ce dernier cas, il s'agissait d'intégrer à l'espace public des zones de production : « L'idée est d'installer une "exploitation agricole" sur un parc urbain (zone de verdure au sens de la LAT) afin de proposer un mode alternatif au mode de gestion habituel des espaces verts des villes. » (Ansaldi, 2012 : 8). Ainsi, le rôle des fermes urbaines est pluriel puisque ces espaces ont comme vocation d'être un parc public cultivé, de proposer une multitude de fonctions (nourricière, délasserment, pédagogique, etc.) mais également de jouer le rôle de vitrine pour l'ensemble de la production agricole genevoise : « Un élément fort du concept est que cette ferme urbaine soit une vitrine de l'agriculture genevoise, afin notamment de sensibiliser les citoyens à l'importance d'une production agricole de proximité (péri-urbaine). » (Ansaldi, 2012 : 9).

En parallèle de la mise en place du Lexique genevois, les membres de la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) ont mandaté deux bureaux spécialisés (Agridea et Uniterre) afin de réaliser une étude sur les fermes urbaines. Cette étude intervient dans une volonté de questionner la place de l'agriculture au sein de la création des nouveaux quartiers planifiés : « De nouveaux quartiers

d'habitations sont en phase de planification dans le canton de Genève, des espaces verts sont ainsi souvent prévus à des fins de délasserment et de loisirs. L'agriculture intra-urbaine pourrait s'inviter dans ces nouveaux quartiers en mettant en valeur ces espaces au travers de la production agricole. » (Ansaldi, 2012 : 1). La spécificité de ce projet venait à interroger l'intégration d'une agriculture professionnelle au sein même d'un espace public afin de proposer une alternative aux espaces verts généralement retrouvés en milieu urbain (parc à plantes ornementales, etc.) : « Cette étude aurait pour finalité d'apporter à la DGA les éléments nécessaires au développement éventuel de ce type d'activités dans les futurs quartiers projetés dans le canton de Genève » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015).

Le concept élaboré pour répondre à cette attente est celui de la ferme intra-urbaine que l'étude a définie comme : « Un espace de production de denrées alimentaires et un espace vert en partie accessible au public. Il est généré par un ou plusieurs paysans qui tirent un revenu de la mise en valeur de cet espace au travers de la vente de produits agricoles et en offrant des services aux habitants. » (Ansaldi, 2012 : 1) (cf. figure 43). L'étude a ainsi choisi de se centrer sur ce cas d'étude afin « d'identifier les potentiels, d'imaginer des modèles d'exploitations et d'identifier les points-clés en termes de processus de planification et de développement de projets de fermes intra-urbaines » (Ansaldi, 2012 : 1). Les principales caractéristiques de ce concept de ferme intra-urbaine consistent en :

- un espace semi-public, nécessitant une différenciation des espaces au moyen d'un traitement spécifique des différents aménagements ;
- une production principalement orientée vers des légumes, voire des petits fruits, réalisée sur place ;
- une commercialisation des produits auprès de la population locale ;
- une offre de services (pédagogiques, éducatifs, sociaux, loisirs, de vente, etc.) ;
- une gestion collective dans le but de regrouper les compétences et répartir les tâches (production, vente, communication, etc.)
- un classement en zone de verdure appartenant à une collectivité qui proposerait un droit de superficie ou un bail de location;
- une surface disponible avec un minimum 4 hectares de production pour une revente réalisée directement sur place, et 1 hectare si la revente se fait au travers d'un partenariat avec une ferme-relais (ex : Budé).



Figure 43 : Concept de ferme intra-urbaine (Ansaldi, 2012 : 2)

La ferme intra-urbaine ne serait cependant pas appelée à être une réalisation unique puisque les membres de la DGA ont pour souhait d'en développer plusieurs dans le canton de Genève. En effet, le projet prévoit à terme de proposer une Maison de l'Agriculture Urbaine qui serait un lieu d'échange, de partage et d'innovation en matière d'agriculture urbaine et ses applications seraient déclinées dans un réseau de fermes intra-urbaines. A l'heure actuelle, la ferme de Budé est l'unique modèle existant. Située à proximité du centre-ville, dans l'espace public du Parc de Budé, la ferme cultive des fruits et légumes sur une superficie de 4000m² et propose un marché à la ferme de manière pluri-hebdomadaire. Dans un avenir proche, une ferme intra-urbaine est également projetée dans le quartier de Bernex (cf. figure 44).

RÉSUMÉ DU PROJET

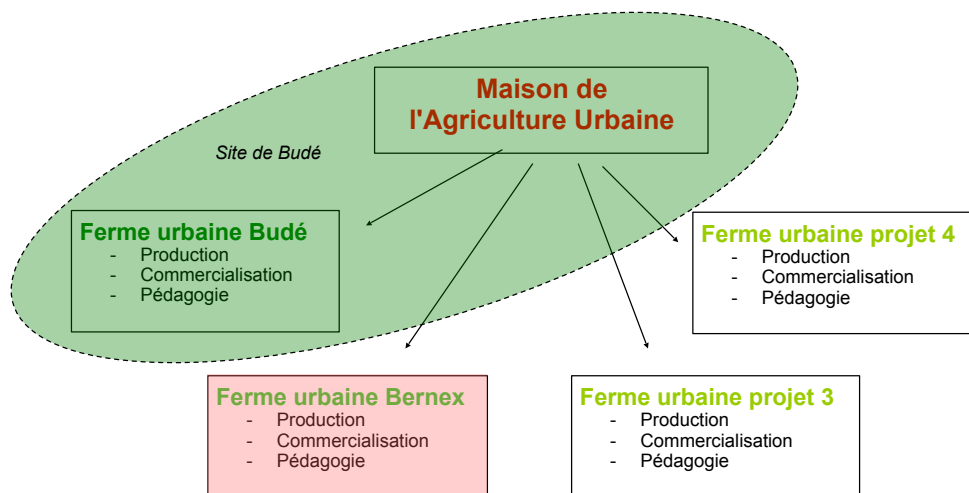


Figure 44 : Résumé du projet de ferme intra-urbaine (Ansaldi, 2012 : 6)

3.2.5. Synthèse

Avant même l'apparition des projets d'agglomération, la question agricole avait un ancrage assez important dans le contexte genevois. En effet, non seulement un label de promotion avait été initié, mais ce dernier avait été renforcé par la mise en place de la Loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr) l'année suivante. L'avènement des projets d'agglomération est venu renforcer ces éléments et traduire cet ancrage dans la relation ville-campagne en contribuant à l'intégration de l'agriculture au projet urbain.

Tout d'abord, le projet d'agglomération de première génération intègre l'agriculture à son schéma directeur en tant que composante paysagère, permettant de maintenir des espaces ouverts. Certes, le rapport rappelle fréquemment l'importance de son activité à l'échelle de l'agglomération, mais généralement sous ses propriétés paysagères. Le Projet agricole d'agglomération est véritablement l'élément déclencheur quant à l'intégration complète de l'agriculture en milieu urbain puisque, plus pragmatique que le Plan paysage, il propose une intégration basée sur son activité même : « Une autre manière de placer l'agriculture au centre du Projet d'agglomération consiste à la positionner comme un acteur du développement. » (Plan paysage, 2010 : 39). L'ensemble des processus mis en place quant à cette intégration a de plus permis d'inverser la position du monde agricole par rapport à

ce projet d'agglomération qui souhaite désormais être intégré en amont des différents projets. Ce travail aura notamment un impact majeur sur les documents cadres qui suivront. En effet, le projet d'agglomération 2012 reconnaît une agriculture urbaine multifonctionnelle en intégrant notamment sa fonction productive : « *Ainsi, le lien entre planification territoriale et développement économique sera assuré.* » (Barthassat, 2011 : 112). La mise en place de ces différents travaux traitant de la question agricole, et notamment le Projet agricole d'agglomération, a ainsi permis de renforcer la place des préoccupations agricoles au sein des projets urbains : « *On constate une évolution significative de la prise en compte des préoccupations de l'agriculture dans les réflexions sur les mesures d'aménagement envisagées, et une meilleure reconnaissance de la position des représentants du secteur agricole. On peut dès lors affirmer que l'agriculture est actuellement reconnue comme un partenaire incontournable et indispensable pour construire le Projet d'Agglomération.* » (Projet agricole d'agglomération, 2010 : 42). La reconnaissance de ce partenaire agricole pour le développement de l'agglomération ne s'arrête cependant pas à ces éléments puisque la réflexion se poursuit au sein de la Direction générale de l'agriculture (DGA) de l'Etat de Genève avec les études menées sur les fermes intra-urbaines. Les questions soulevées consistent ainsi à créer des alternatives agricoles quant à la gestion des espaces verts en milieu urbain ainsi que de promouvoir les différentes productions de proximité. La généralisation de cet outil est visée avec la mise en réseau de différentes fermes urbaines. Pour l'heure, le concept est en cours de concrétisation, notamment avec la mise en place d'une ferme intra-urbaine dans l'espace public de l'extension urbaine prévue à Bernex, cas d'étude qu'il s'agit de détailler dans le chapitre suivant.

3.3. LE PARC AGRO-URBAIN « PARCFERTILE » DE BERNEX

Après une description du contexte général du projet d'agglomération du Grand Genève ainsi que de la place de l'agriculture au sein de ce dernier, ce chapitre propose de se concentrer sur le contexte local d'émergence du projet du parc agro-urbain de Bernex ainsi que sur les différents éléments qui ont abouti à la proposition de ce projet. Il s'agira de retracer la genèse et les différentes modalités qui ont guidé la conception et la concrétisation progressive de cette structure d'agriculture urbaine au sein de ce nouveau quartier.

3.3.1. Bernex, du PACA au PSD

Contexte général

La Commune de Bernex fait l'objet d'un périmètre d'aménagement concerté d'agglomération (PACA) et d'un Projet stratégique de développement (PSD). Pour rappel, ces deux échelles ont pour but d'approfondir les principes du schéma d'agglomération, les PSD représentant des zooms spécifiques à l'intérieur même des PACA en précisant leurs recommandations. De plus, c'est à cette échelle spatiale que devait être développée la mise en œuvre des mesures d'accompagnement paysage (MAP) relatives aux césures vertes des lieux de frottement relevés dans le volet « Paysage, Nature et Agriculture » du projet d'agglomération 2007.

Le PACA de Bernex a été défini dès le premier projet d'agglomération et portait sur les communes de Bernex, Confignon, Onex et Lancy. Ces dernières avaient en effet une croissance prévue de 17'000

emplois et 18'000 à 21'000 habitants à l'horizon 2030. Il s'agissait dès lors de réfléchir aux capacités d'accueil en traitant des questions d'urbanisation et de mobilité. De plus, les capacités de développement étaient renforcées par la construction d'un tramway long de 6.5 km.

Bernex a également fait l'objet depuis 2011 d'un Projet stratégique de développement (PSD), aussi appelé Grand Projet, en étant l'une des communes de l'agglomération du Grand Genève qui est appelée à connaître un fort développement estimé à 5'700 logements et 5'700 emplois d'ici 2030. Il est l'un des neufs projets identifiés dans le cadre du PDCn dès sa mise à jour et a été défini comme un centre régional de première importance dès le projet d'agglomération de 2007 (cf. figure 45).

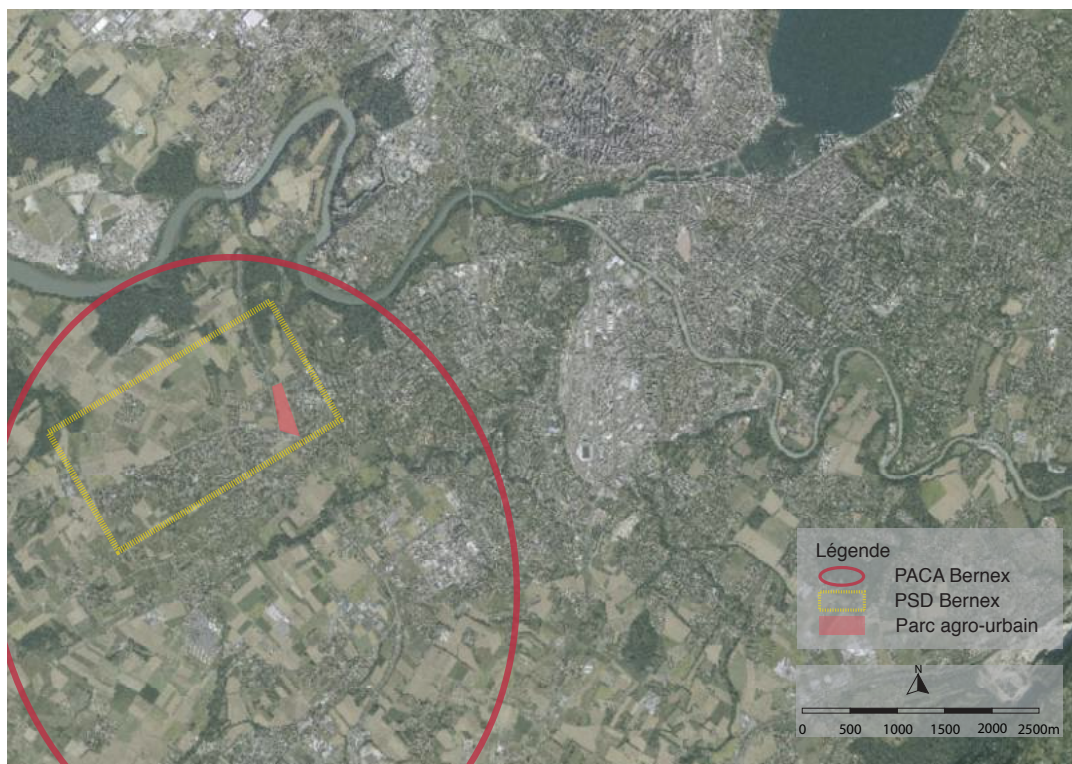


Figure 45 : Plan de situation de Bernex : PACA, PSD et parc agro-urbain
(Diane Lamon)

Située au cœur de l'agglomération, à l'Ouest de la ville de Genève, la Commune de Bernex a plutôt une orientation rurale : « *Situé pour l'essentiel en zone agricole, le périmètre présente une superficie totale d'environ 150 hectares dont 40 ha pour les parcs (césure verte comprise).* » (PDCn, 2013 : 301). Le fort développement planifié implique ainsi une réflexion concertée en matière d'urbanisation, de mobilité ainsi que d'environnement et de paysage. Concernant le dernier volet, les recommandations étaient multiples mais consistaient notamment à proposer un réseau d'espaces publics paysagers ou encore à questionner l'agriculture urbaine (PDCn, 2013 : 302) :

- *Développer un travail sur l'intégration dans la campagne, structuré autour du réseau de mobilité douce avec des promenades paysagères et des césures vertes où se lieront espaces de détente et rapport au grand paysage,*
- *Intégrer dans le maillage des espaces verts la future voie verte et le parc sur la césure verte reliant le parc des Evaux à la pénétrante de verdure de l'Aire, avec des ouvertures paysagères sur l'espace agricole,*
- *Etudier l'intégration de plantages dans les quartiers : investiguer les notions de jardins partagés et tester des potentiels d'agriculture urbaine, en compensation aux surfaces agricoles prélevées.*

Le volet environnement et paysage est particulièrement fort dans le cadre de ces PSD puisqu'il comporte l'une des mesures d'aménagement paysager (MAP) retenue par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération de première génération. Cet élément est notamment développé plus bas.

Suivi du Projet stratégique de développement (PSD) de Bernex

La poursuite de la bonne mise en œuvre de ce projet a nécessité de déterminer une structure de pilotage. Cette dernière est premièrement composée d'un comité de pilotage (COPIL) tripartite regroupant le Chef du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et des maires de Bernex et de Confignon.

Les membres de la Direction de projet assurent la mise en œuvre du PSD. Cette direction est composée des représentants des principaux services techniques des deux communes concernées ainsi que de ceux du Canton de Genève. Sont notamment présents les représentants de l'Office de l'Urbanisme (OU) qui assure la Direction des Grands Projets (DGP), la Direction générale de l'agriculture (DGA), la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP), la Direction générale de Mobilité (DGM) ou encore le Service d'étude de l'impact sur l'environnement (SEIE).

Finalement, un groupement de mandataires pluridisciplinaires composés de différents spécialistes a été constitué pour assurer la maîtrise d'œuvre urbaine. Sont notamment présents des experts dans le domaine de l'urbanisme et du paysage, de la mobilité, de la planification financière, de la géologie urbaine, de l'ingénierie civile, de l'aménagement foncier, de l'environnement ou encore de l'agriculture. Le volet décisionnel est quant à lui du ressort du Grand Conseil et du Conseil d'Etat du Canton de Genève.

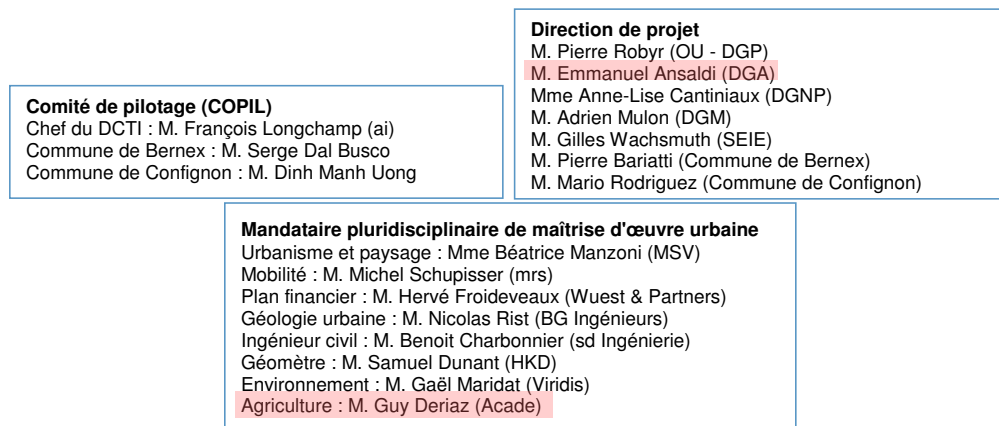


Figure 46 : Composition du groupe de suivi pour le PSD Bernex
(Compte rendu des tables rondes, 2012 : 7)

Les éléments à relever à propos de la composition de cette structure de suivi est la représentation double du monde agricole, à la fois au sein des membres de la Direction de projet ainsi que dans l'équipe de mandataires pluridisciplinaires de la maîtrise d'œuvre urbaine (cf. figure 46). Concernant la Direction de projet, l'intégration de l'agriculture au travers de la DGA résulte de la spécificité que tout PSD regroupe l'ensemble des services de l'Etat (Entretien, Chef de projet, OU, 2015).

3.3.2. La MAP Bernex

La mesure d'accompagnement paysage (MAP) de Bernex a été identifiée en 2007 dans le premier projet d'agglomération. Retenue par la Confédération, elle a ensuite été documentée dans le Plan paysage et complétée dans le cadre du schéma d'agglomération de 2012. Les mesures paysagères ont pour rôle d'accompagner les projets paysage prioritaires (PPP) en précisant leur mise en œuvre.

Dans le cas de la MAP Bernex, il est important de préciser que, même si les acteurs interrogés s'accordent sur le fait que cette MAP découle du projet d'agglomération, la volonté de maintenir cette césure verte lui est quant à elle antérieure : « *C'est vrai qu'avant le projet d'agglomération, il y avait quand même déjà des réflexions sur Bernex et le fait de maintenir cet axe non construit, le Plan paysage a repris cet élément qui avait été identifié avant.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). Cette identification n'avait par ailleurs jamais abouti et c'est véritablement lorsqu'elle a été reprise dans le projet d'agglomération que cette césure a pris sens.

La MAP Bernex consiste en une césure verte à préserver dans le secteur est du PSD, entre Bernex et Confignon (cf. figure 47). Cet espace tampon est un espace ouvert agricole « *bordé à l'ouest par l'autoroute, à l'est par un quartier de villas, et au sud par la route de Chancy.* » (PAFVG, Annexe 2, 2012 : 53). Il est prévu que cet espace ouvert soit préservé et que les parcs des Evaux, de Cressy-Murcie et de Vuillonex soient connectés : « *Donc l'origine de ce projet... On était vraiment dans la notion de continuité paysagère, de zone tampon. Cette MAP identifiait de maintenir cette continuité entre le Rhône et l'Arve. Voici l'origine du projet.* » (Entretien, Collaboratrice, DGNP, 2015).

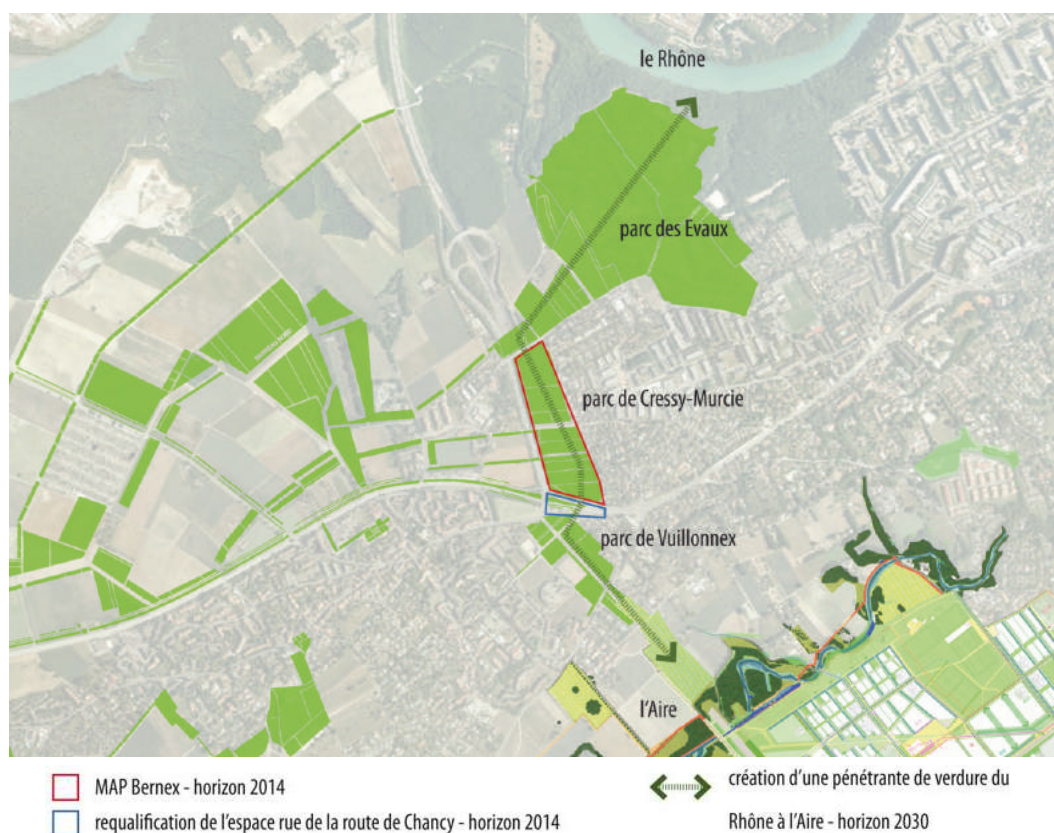


Figure 47 : Localisation de la césure verte de Bernex (PAFVG, Annexe 2, 2012 : 53)

Définie comme prioritaire, la MAP Bernex a fait l'objet dans le cadre de sa mise en œuvre d'un soutien financier prévu par la loi « H 1 70 » (Loi sur les infrastructures de transport issues du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (LITAgglo)), la loi cantonale de 2011 liée aux mesures d'agglomération. En effet, cette loi a pour but de « *mettre en œuvre la réalisation sur le territoire cantonal genevois des mesures d'infrastructures issues du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.* » (Art.1, al.1). Pour ce faire, cette dernière prévoit une subvention fédérale chiffrée à 40% issue du Fonds d'infrastructures pour le trafic d'agglomération. Selon l'art.4 al.2, d'autres contributions pourront également être perçues concernant des mesures de protection de la nature ou du paysage : « *D'autres subventions fédérales pourront être allouées, notamment aux mesures d'accompagnement paysagères au titre de la protection de la nature et du paysage.* » (Art.4, al.2, LITAgglo).



Figure 48 : Vue aérienne sur la césure verte entre Bernex et Confignon (PAFVG, Annexe 2, 2012 : 53)

Cette mesure d'accompagnement paysage a obtenu un financement à hauteur de 6.1 millions de francs. Les mesures d'aménagement paysage (MAP) sont généralement réalisées au sein de la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP), mais cela n'a pas été le cas pour la MAP Bernex. En effet, l'importance de l'investissement générerait une charge de travail trop importante pour être supportée uniquement par les membres de la DGNP : « *Ce que j'ai envie de dire à ma connaissance, c'est que pour ces deux MAP, le pilotage est important parce que la MAP Foron a été pilotée par quelqu'un de la DGNP, mais le problème pour la MAP Bernex c'est qu'il n'y avait pas de ressources, pas assez de personnes qui pouvaient piloter et la mesure a été remise à l'office de l'urbanisme.* » (Entretien, Collaboratrice DGNP, 2015). La question du pilotage est alors essentielle dans le cas de la MAP Bernex puisque d'un pilotage quasiment unidirectionnel tel qu'il aurait dû l'être, on est passé à un pilotage au sein de la Direction de projet à l'échelle du Projet stratégique de développement (PSD) de Bernex, qui pour rappel rassemble une pluralité de services de l'Etat ainsi que les deux communes concernées. Ainsi, ce sont les membres de l'Office de l'urbanisme (OU) qui ont piloté la réalisation de cette MAP, sous l'appui de ceux de la DGNP. A partir de là, plusieurs discussions informelles ont eu lieu entre les représentants de ces différents services quant au devenir de cette MAP et rapidement l'idée du concours est intervenue.

3.3.3. Concours international d'espaces publics

Cahier des charges du concours

Initié en 2011, un concours international a été lancé fin 2012 pour la réalisation de cette MAP sous la direction des représentants de l'Office de l'urbanisme (OU). Ce concours était destiné à des architectes-paysagistes qui devaient jouer le rôle de pilote et qui pouvaient ensuite s'entourer d'un groupement de collaborateurs (spécialistes des questions agricole, architecte, ingénieur civile). Intitulé « *Parc agro-urbain, espaces publics et ouverts de Bernex-Confignon* », sa vocation agricole semblait alors s'imposer d'elle-même. Cela n'a cependant pas toujours été le cas et la question agricole s'est intégrée au fur et à mesure des versions du cahier des charges du concours : « *Ce qu'il faut comprendre c'est que l'agriculture s'est imposée peu à peu et est maintenant devenue l'une des pièces majeures. Ce qui est important c'est que le premier cahier des charges ne comprenait pas le volet agricole et le dernier volet du cahier des charges comprend le volet agricole, mais en tranche optionnelle.* » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015). Ainsi, l'idée du concours a été lancée dans un premier temps sans intégrer la composante agricole qui s'est au fur et à mesure des versions affinée et imposée : « *Une fois qu'on avait ces éléments techniques de faisabilité, le concours était lancé sans l'agriculture et petit à petit cette idée prenant sens, corps.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). Il s'agit dès lors de s'intéresser à l'évolution de la place de l'agriculture au sein de ce concours selon les différentes versions du cahier des charges. Ce dernier ayant connu au total une évolution en 8 étapes intermédiaires, les trois principales évolutions seront relatées de manière synthétique dans les lignes suivantes.

Première version

Le premier projet du concours date de juin 2012 et est intitulé « *Césure verte sur la couverture autoroutière du tunnel de Confignon* ». Le but recherché imposait un double volet, à savoir de proposer un projet pour la structuration (aménagement partiel) du futur parc de Cressy-Murcie et de concevoir un espace public sur la route de Chancy en connexion avec ce parc (OU, Cahier des charges, juin 2012 : 8). Le projet de parc urbain était alors mentionné et il jouait un double rôle selon l'échelle concernée entre tantôt une zone de loisirs et tantôt une continuité verte : « *A l'échelle du nouveau pôle, un parc est donc nécessaire pour le délassement et la récréation des habitants comme à l'échelle de l'agglomération le parc urbain viendra relier plusieurs entités paysagères structurantes de la plaine de l'Aire au Rhône.* » (OU, Cahier des charges, juin 2012 : 14). La thématique agricole était cependant présente lors de cette première version, bien qu'introduite de manière indirecte : « *Le thème d'un parc rural peut être superposé à celui d'un parc urbain. En effet la relation Ville campagne pourrait trouver son expression autour du thème du monde agricole. Cela pourrait se manifester par des cultures témoins (carrés plantés) ou des jardins (plantages) ou des lieux d'échanges (ferme urbaine ou marché de saisons) ? C'est une piste possible.* » (OU, Cahier des charges, juin 2012 : 14). A ce titre, la collaboratrice de la DGNP interrogée rappelle que cette notion agricole était présente depuis le début, bien que l'on ne savait pas encore réellement ce que l'on pouvait entendre par « parc rural » qui n'était alors rural que par l'étiquette que l'on souhaitait lui attribuer : « *C'est le premier document et le parc agricole urbain était déjà là, mais dans la dimension on était vraiment dans des images où c'était un peu alibi, ce n'était pas vraiment de l'agriculture. Il n'y avait pas de compétences professionnelles, c'était dans le décor. On voulait garder cette dimension agricole via la notion*

visuelle. » (Entretien, Collaboratrice, DGNP, 2015). Ainsi, le parc en question a été proposé pour accueillir une vocation agricole dans son décor, vocation qui évoluera par la suite en ferme urbaine.

Deuxième version

La deuxième version du cahier des charges transmise par un représentant de l'Office de l'Urbanisme date de juillet 2012 et intègre pour la première fois la notion agricole dans son titre : « *Parc agro-urbain de Cressy-Murcie et requalification de la route de Chancy* ». La dimension agricole n'apparaissait cependant pas dans les critères d'appréciation des projets et n'était ainsi pas jugée comme élément central dans le projet. La thématique agricole gagnait du terrain puisqu'était ajoutée dans le descriptif des objectifs, la volonté d'y superposer un programme test d'une agriculture agro-urbaine (OU, Cahier des charges, juillet 2012 : 3). A ce titre, un chapitre encore blanc à propos d'un parc agro-urbain devait être complété par le représentant de la DGA. Le cahier des charges questionnait pour la première fois l'opportunité de maintenir un « *travail de la terre à des fins de productions agricoles* » et introduisait la notion de « ferme urbaine » et notamment d'agriculture professionnelle intra-urbaine (OU Cahier des charges, juillet 2012 : 22). Cet élément est ainsi concomitant des études menées sur les fermes urbaines au sein de la DGA : « *Donc on a mandaté en 2011 Agridea et on a fait une vérification pour savoir si ça pouvait fonctionner. Quand on a eu cette info que oui, c'est là qu'on a beaucoup commencé à discuter dans la direction de projet.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). La ferme urbaine faisait alors, dans le cadre de ce cahier des charges, référence à un espace agricole partagé qui permettrait de donner une vocation à ce parc (OU, Cahier des charges, juillet 2012 : 25).

Troisième version

Dans la version finale datant de novembre 2012, l'objectif de ce concours était de fournir la « *Conception et réalisation d'espaces publics avec composante agricole.* » (OU, Cahier des charges, novembre 2012 : 2). Le cahier des charges projetait ainsi les objectifs suivants à propos de la thématique agricole : « *En partenariat avec le monde agricole, l'ambition est de caractériser le parc public en parc agro-urbain et de le doter d'un lieu d'échange* » ainsi que d'« *Instaurer de nouveaux lieux d'échanges entre les citoyens et le monde agricole* » (OU, Cahier des charges, novembre 2012 : 5). La notion agricole entraînait alors dans les critères d'appréciation des projets puisque qu'une cohabitation et des relations entre les activités agricoles et les espaces publics étaient requises, tout comme l'intégration de la ferme intra-urbaine dans le projet. L'ensemble se voulait de poursuivre une « *vision novatrice et exemplaire des relations entre villes et champs* » (OU, Cahier des charges, novembre 2012 : 11). Ainsi, les trois composantes du projet concernaient à la fois l'espace ouvert de Bernex-Confignon, la requalification de l'espace rue de la route de Chancy à Bernex et la ferme intra-urbaine intégrée au parc public.

La question agricole telle que soulevée trouvait ainsi une justification dans l'importance de l'agriculture aux stratégies de développement urbain, que ce soit une activité périurbaine ou intra-urbaine. L'installation agricole déployée au cœur de ce parc urbain avait alors pour vocation de devenir une fenêtre de l'agriculture genevoise : « *Véritable agrafe entre l'agriculture genevoise et la population locale, cette "ferme urbaine" doit être représentative de l'activité agricole du Canton.* » (OU, Cahier des charges, novembre 2012 : 27). L'ensemble devait également être pensé pour proposer une gestion innovante d'un parc public basé sur une activité économique.

Synthèse

Au terme de l'analyse du processus de la réalisation du cahier des charges, il apparaît essentiel de rappeler les différents éléments qui ont amené à l'intégration de la dimension agricole au sein de ce projet. Il y a premièrement la question du pilotage. En effet, le fait que ce projet ait été repris par les représentants de la Direction du projet stratégique de développement (PSD) de Bernex, avec à sa tête les membres de l'Office de l'urbanisme, a été un élément déclencheur quant à l'intégration de la composante agricole à ce concours et projet : « *Je pense que si c'était resté DGNP, on était vraiment pas dans une optique de paysage, de continuité verte, mais le fait que ce soit revenu à l'Office de l'urbanisme, avec une vision plus transversale, je pense que comme ça l'idée d'intégrer la notion agricole est venue.* » (Entretien, Collaboratrice, DGNP, 2015). La question du pilotage a également une seconde implication qui est celle de la définition des acteurs en présence en tant que personne et non pas en tant que représentant d'une fonction : « *Donc la direction de projet en tant que outil a vraiment permis ça et ensuite la question des personnes joue aussi un rôle important.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015).

Deuxièmement, la question de la temporalité de ce concours en lien avec les éléments contextuels présentés précédemment est prépondérante : « *Les mesures du schéma d'agglomération ont été inscrites en 2008. On avait l'obligation de les réaliser pour 2018 avec à la clé un cofinancement, notamment de la Confédération pour la route, etc. Et en rétroplaning, on a fait ce concours en 2012, 2013 avec les échanges des demandes d'autorisation, des changements du régime de zones, ça nous ordonnait de commencer notre chantier début 2017 pour arriver à livrer début 2018. L'organisation du concours est arrivée en pleine réflexion agricole.* » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015).

Troisièmement, un élément central qui a été présent tout au long de l'élaboration de ce cahier des charges est la question de la superposition des fonctions : « *On a déterminé une superposition de fonctions entre des territoires agricoles qui pourraient rester des territoires ouverts, non pas asphaltés, des espaces verts, dans lesquels on pourrait produire de l'agriculture et qui pourraient recevoir ou accueillir les habitants qui se rassembleraient. Pour moi, c'est le point de départ de cette idée de MAP, c'est que ce travail de superposer les fonctions, de réunir les gens et trouver l'identité du lieu qui est agricole pourrait se manifester au travers des franges de la ville, des micros-plantages et puis ce parc à thème.* » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015). Cet objectif voulait notamment répondre à l'utilisation mesurée du sol prescrite dans la loi et la multifonctionnalité que ce parc se devait d'accueillir en étant un justificatif : « *Le devoir d'économie du sol qui s'est imposé oblige qu'un espace ne soit pas monofonctionnel. Et c'est dans cette tendance que la direction de projet... chacun des m² que l'on prélève doit avoir une justification plurielle. Et c'est vrai que ce thème de l'agriculture est devenu une évidence parce que ça apportait une plus-value à ce projet de paysage, tout en maintenant une caractéristique du lieu indéniable.* » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015). Ainsi, ce parc se devait de devenir un parc à thème proposant une multifonctionnalité et c'est l'agriculture qui a pris place au sein de ce projet pour remplir ce rôle : « *On ne peut pas que parler de production agricole, notamment en terme économique. Il faut vraiment que ce soit lié à d'autres facettes, d'autres offres, par rapport à ce nouvel équipement agricole comme l'accueil, la revente, etc. Ils ne peuvent pas vivre que de l'agriculture. On ne peut pas financer un tel projet. Donc il faut inventer des nouvelles*

formes de la valorisation des savoir-faire de la promotion de l'agriculture, mais ça ne sera pas de l'agriculture intensive comme on pourrait l'imaginer. » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015).

Projet lauréat

Parmi les 49 projets soumis à candidature, l'équipe lauréate est le bureau VWA qui a été officiellement récompensé en juin 2013 avec le projet « *parcfertile* » (cf. figure 49). Ce dernier consiste en la création d'un parc public de 8 hectares accueillant en bordure une ferme urbaine qui sera le lieu de vente et de valorisation des produits agricoles. La ferme urbaine occupera un ensemble d'environ 3-4 hectares de production avec « *un terrain entièrement occupé par une suite de champs en lanière pouvant accueillir des affectations diverses, agricoles ou non agricoles, en fonction des besoins des populations des futurs quartiers voisins* » (Rapport du Jury, 2013 : 18). Le parc s'organise autour d'une pluralité d'espaces différenciés permettant d'accueillir des loisirs, mais l'agriculture est considérée comme l'élément central : « *L'agriculture est ici mise en scène au cœur du parc, alors que les espaces d'accueil l'encadrent, lui donnant un caractère singulier.* » (VWA, 2013 : 2). La production agricole envisagée sur le site était variée : surfaces maraîchères, espaces en jachère, permaculture, vergers et jardins potagers. Cela permettait ainsi de maintenir une agriculture professionnelle avec une activité plus propre aux loisirs de jardinage. La ferme urbaine était quant à elle localisée au Sud du parc, à proximité de la route qui lui offrait une bonne accessibilité.



Figure 49 : Ambiance prévue par le projet « *parcfertile* »
(VWA, 2013 : 3)

Le parc agro-urbain se veut également un lieu d'accueil pour la population locale. Pour ce faire, trois espaces publics sont projetés au Nord, au Sud et au centre du parc. De plus, le projet propose la mise en place d'un mobilier éphémère, permettant la rotation des cultures, et également d'un parcours de signalétique didactique. Ce dernier permet de fournir des indications d'orientation au sein du parc ainsi que des informations sur les différentes cultures rencontrées sur le site. A terme, le projet vise à concilier les activités de loisirs avec celles agricoles. Il s'agit de mettre l'agriculture au centre et de penser cet espace sous l'angle de la multifonctionnalité avec notamment l'intégration d'une ferme urbaine : « *L'exploitation agricole, d'échelle suffisante à soutenir au moins deux professionnels, repose sur un modèle de diversification des activités et savoir-faire: production, vente, encadrement et prestations pour visiteurs, entretien des espaces publics, service écologique, etc.* » (VWA, 2013 : 2).

3.3.4. Intégration des agriculteurs

L'intégration des agriculteurs a été un facteur clé tout au long de ce projet et s'est réalisée en deux phases distinctes. La première consiste en la mise en place d'un groupe agricole au sein du PSD de Bernex et la seconde concerne le concours en lui-même de la mesure d'accompagnement paysage (MAP), au niveau de la participation au concours mais également de la composition du jury.

Groupe agricole

Lors de l'élaboration du PSD de Bernex en 2011, les membres de la Direction de projet avaient affirmé la volonté de constituer un groupe d'agriculteurs pour travailler la question agricole : « *Du moment qu'il y a eu le Grand Projet [de Bernex], la première chose que l'on a souhaité au sein de la Direction de projet, c'est d'avoir un référent au niveau de l'agriculture.* » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015). Il a donc été décidé de mandater un bureau (Acade) à la fois pour animer ce groupe et à la fois pour effectuer un diagnostic de l'impact de ce projet sur l'agriculture. Ce groupe évoluait ainsi en parallèle de la Direction de projet et le mandataire avait pour rôle de tenir informés les propriétaires et fermiers de Bernex tout au long du processus du projet : « *C'était important d'informer parce qu'on sait que le monde agricole, en tant que propriétaire et utilisateur aussi de cet espace, était déterminant dans le processus du projet.* » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015).

Ce groupement d'agriculteurs était composé d'une quinzaine de membres et comprenait parmi eux Marc Favre, le Président d'AgriGenève, l'association faîtière de l'agriculture genevoise. De par sa double casquette, ce dernier va jouer au rôle primordial dans la communication entre ce groupe agricole et la Direction de projet. Cela lui vaudra d'être intégré au jury du concours : « *Je pense que là on a eu une bonne dynamique avec l'Etat, le Service de l'agriculture et le Département d'urbanisme.* » (Entretien, Agriculteur et Président d'AgriGenève, 2015). A ce titre, ce dernier soulève et salue la prise en considération immédiate des agriculteurs dans le cas du développement de Bernex : « *Nous à Bernex, la chance qu'on a maintenant par rapport à tout ce qui se fait comme développement de ville, extension de nouvelles constructions en zone périurbaine, ou là [dans les cas de Bernex] presque en campagne, ils [les urbanistes] associent beaucoup les agriculteurs et puis les exploitations agricoles. On a tout de suite eu un contact avec un chef de projet, avec la commune aussi pour essayer de trouver les solutions et pour avoir aussi le moins possible de pertes de zone agricole.* » (Entretien, Agriculteur et Président d'AgriGenève, 2015).

Intégration au jury du concours

Tout comme pour l'intégration de la composante agricole au cahier des charges qui s'est déroulée par étape, le jury du concours de la MAP Bernex a également connu une évolution. En effet, lors des premières versions du cahier des charges, le jury était composé uniquement par des professionnels du monde « urbain » avec l'exception du représentant de la Direction générale de l'agriculture (DGA) de l'Etat de Genève. Toutefois, lors de la parution officielle du concours de la MAP, le cahier des charges affichait dans son jury en tant que « membre professionnel indépendant » un ingénieur agronome, un agriculteur de la région bernésienne ainsi que le président d'AgriGenève.

L'annonce du projet de ferme urbaine et du parc agro-urbain a été perçue chez les agriculteurs de ce groupe comme une véritable opportunité. En effet, ces derniers pratiquaient depuis quelques années un système de vente à la ferme avec le Panier Bernésien qui regroupait la production de plusieurs agriculteurs locaux. Les agriculteurs de ce panier étaient alors en recherche d'un nouveau local pour prendre de l'ampleur et ont perçu la mise en place de cette ferme comme une solution envisageable. De plus, la ferme a été vue comme une sorte de compensation par rapport à la perte de surfaces agricoles et un outil permettant de valoriser leurs produits : *« D'accord, on va perdre de la zone agricole mais par contre on va être intégrés dans un projet qui est cohérent et porteur pour nous. On veut valoriser nos produits sur un futur développement comme ça se fait à Bernex. »* (Entretien, Agriculteur et Président AgriGenève, 2015). A partir de là, c'est non seulement une approbation qui a été perçue au sein du groupe d'agriculteurs de la région de Bernex, mais également une réelle appropriation. En effet, ces derniers se sont montrés très proactifs et une partie d'entre eux va même participer au concours de la MAP Bernex en proposant un projet de parc agro-urbain. Ils se sont pour cela associés avec les mandataires pilotes du groupe agricole (Acade) et ont proposé leur vision du parc agro-urbain.

A la suite de l'annonce des résultats du concours, les agriculteurs, n'ayant alors pas été retenus, se sont organisés en un sous-groupe nommé « ferme urbaine ». Composé de 3 agriculteurs du groupe ment d'agriculteurs et du président d'AgriGenève, il était *« un comité plus restreint, mais plus dynamique »* (Entretien, Agriculteur et Président AgriGenève, 2015). Le but recherché était alors de définir l'implication de l'agriculture de Bernex dans ce projet (Entretien, Collaboratrice Acade, 2016). Ce sous-groupe s'est alors associé au projet lauréat : *« Sur la base de ce concours, on a utilisé le groupe agri et le sous-groupe ferme urbaine où on a essayé de voir comment on pouvait travailler le projet de Verzone et Woods, pour voir comment on pouvait le faire correspondre aux souhaits des agriculteurs locaux qui se sont appropriés ce projet. »* (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). Le sous-groupe d'agriculteurs relève notamment la mise en place constructive de ce projet avec les mandataires : *« Toutes les idées qu'on a mises en place pour mettre la ferme en avant sont reprises par les mandataires qui sont dans le parc urbain donc on a vraiment un bon dialogue et une bonne dynamique avec eux. »* (Entretien, Agriculteur et Président AgriGenève, 2015).

L'appropriation de ce projet a été un élément extrêmement fort de la part des agriculteurs qui se positionnent à son origine : *« Ce projet est venu gentiment, c'est parti de nous mais après on s'est fait écouter »* ou encore *« Sur la césure verte, nous on a mis en place un projet avec les agriculteurs de Bernex de faire une ferme didactique et de vente de produits du territoire. »* (Entretien, Agriculteur et Président AgriGenève, 2015). Un membre des mandataires ayant accompagné le groupe d'agriculteurs tout au long du processus a toutefois estimé que la ferme urbaine de Bernex résulte véritablement d'un processus de concertation entre les agriculteurs et le Canton, et notamment la Direction générale de l'agriculture (DGA). L'ensemble des acteurs interrogés ont cependant relevé que l'appropriation de ce projet était un élément essentiel, sinon *sine qua non* pour que le projet aboutisse : *« On est quand même dans cette idée de volontariat et la conjonction de bonnes énergies. S'il n'y avait pas eu les agriculteurs locaux porteurs de la démarche, jamais moi-même je ne l'aurais porté. Ma responsabilité était quand même de fabriquer des logements et des activités et finalement*

c'est en construisant ce projet que les énergies se sont cristallisées autour. » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015).

3.3.5. Mise en œuvre

La problématique de la mise en œuvre est un point essentiel pour l'opérationnalisation de ce projet. En effet, il s'agit de concrétiser les grands principes du schéma d'agglomération et de leur traduction dans les différentes étapes menant à une planification locale : « *Du schéma d'agglomération, on est passé au PACA avec des secteurs, on a alimenté des plans directeurs cantonaux pour arriver à la planification localisée qui pose la question de la mise en œuvre de ces stratégies.* » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015). A l'échelle des PSD, il s'agit dès lors de s'intéresser aux planifications de type Plan directeur de quartier (PDQ) ainsi qu'à l'affectation envisagée. La mise en œuvre appelle également à questionner les porteurs de projet ainsi que le financement.

Plan directeur de quartier (PDQ)

Les Plans directeurs de quartiers (PDQ) sont une catégorie des plans directeurs localisés définis par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et ont pour but « *d'instituer une vision d'ensemble du futur quartier* » (PDQ Bernex Est, 2015 : 8). Ils définissent ainsi « *la charpente nécessaire au fonctionnement du quartier dans son ensemble (accessibilité, modes doux, environnement, qualité paysagère, etc.).* » (PDQ Bernex Est, 2015 : 8).

Dans un horizon temporel fixé à 2025, il est prévu, selon le PSD de Bernex, de développer la partie Est de son secteur ainsi que de réaliser un quartier d'habitation à Vailly (cf. figure 50). Alors que ce dernier fera l'objet d'un autre Plan localisé de quartier prochainement, le Plan directeur de quartier (PDQ) de Bernex Est a été soumis à la consultation publique du 29 mai au 29 juin 2015. Elaboré conjointement par les membres de l'Office de l'urbanisme de l'Etat de Genève et les Communes de Bernex et Confignon, il vise notamment à prolonger la ligne de tram 14, à construire un premier tronçon du Boulevard des Abarois et à créer le parc agro-urbain.



Figure 50 : Localisation des premières mises en œuvre
(Diane Lamon, 2015)

Le parc agro-urbain est décrit en tant que principe directeur A10 du PDQ : « *Préserver l'ouverture paysagère des Evaux à la plaine de l'Aire, et y intégrer une ferme urbaine au centre d'un parc agro-urbain.* » (PDQ Bernex Est, 2015 : 99) (cf. figure 51). Un chapitre est ainsi consacré au parc agro-urbain en lui-même comme lieu de transition alors qu'un second l'est pour détailler la ferme urbaine, présentée comme vitrine de la production agricole locale.

Le PDQ annonce notamment que, parmi les 50 hectares de zone agricole déclassée pour permettre la réalisation de logements et infrastructures, plus de 7 ha le seront pour être dédiés à l'aménagement du parc agro-urbain (PDQ Bernex Est, 2015 : 38). Cette notion amène ainsi la question de l'affectation traitée ci-après.

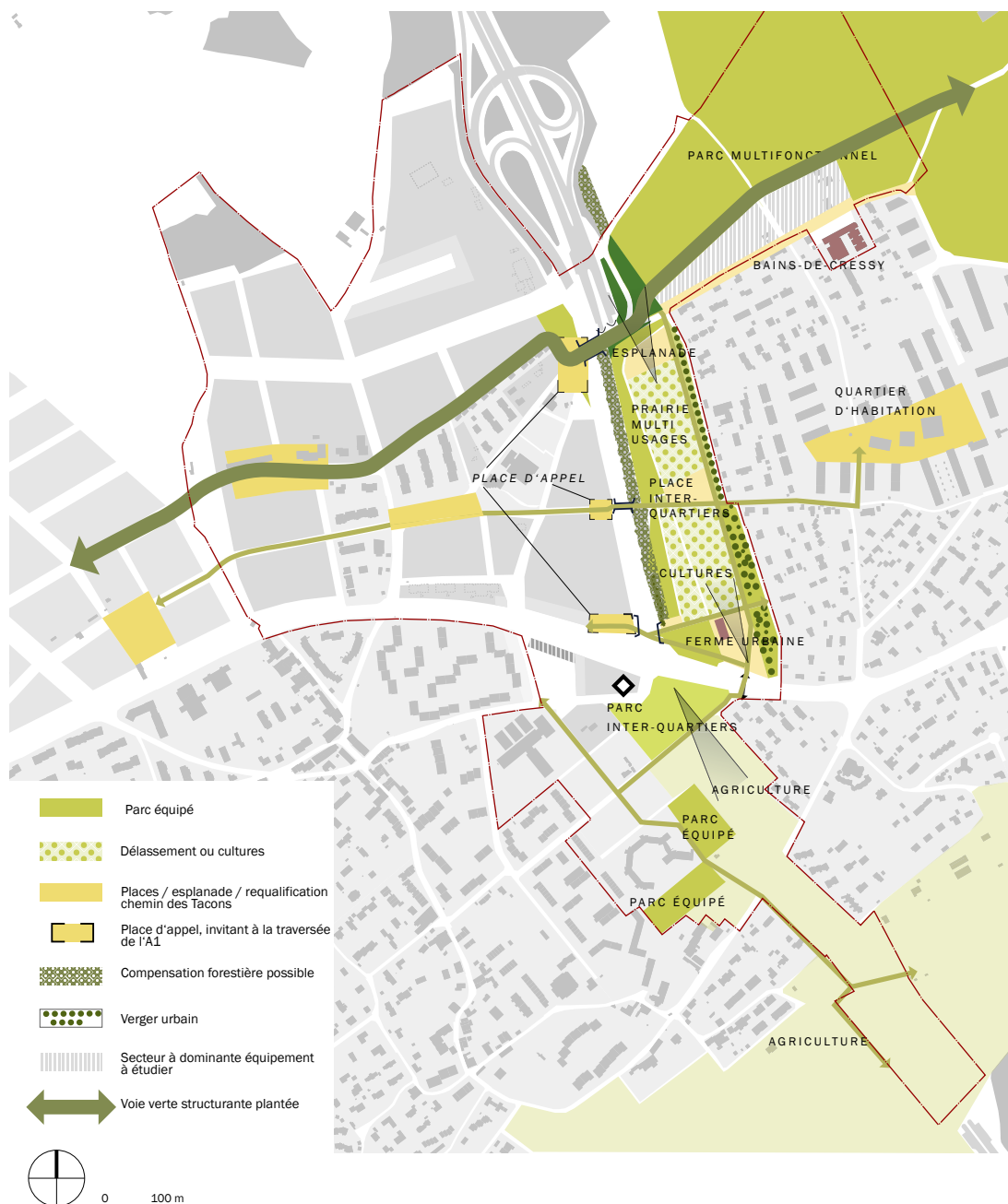


Figure 51 : Schéma du principe directeur A10 (PDQ Bernex Est, 2015 : 103)

La ferme urbaine pouvait, selon le rapport établi par Agridea sur les fermes intra-urbaines, soit se trouver en zone agricole, soit en zone de verdure. Dans le premier cas, la collectivité ne pouvait pas imposer la mise en place d'activités ou d'accès public mais cela était du ressort du propriétaire, alors que dans le deuxième il était possible de procéder à une planification garantissant le volet espace public et la mise en place d'une ferme urbaine. *In fine*, le rapport conseillait de constituer cette ferme en zone de verdure : « *La seule solution garantissant une maîtrise foncière et par la même la possibilité de planifier la ferme intra-urbaine spatialement est que le terrain soit classé en zone de verdure et que la commune ou le canton soit propriétaire.* » (DGA, 2012 : 17). Toutefois, de nombreuses interrogations ont pris part au sein de ce processus : « *Du moment où on a parlé de l'agriculture, ça a posé toutes ces questions du type de zones : est-ce que ça doit rester agricole ? est-ce que ça doit passer en zone de verdure ? Pourquoi va-t-on dézoner ? Tout a été mélangé. C'était compliqué de trouver une entente sur l'affectation. Si c'est de l'agriculture, ce n'est pas un parc public, et pourquoi on ferait de l'agriculture parce que c'est déjà en mains d'agriculteurs ? Il y a eu ce débat de fond.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). En effet, certaines personnes au sein de la Direction de projet proposaient de laisser cet espace en zone agricole afin d'économiser des SDA. De plus, un terrain en zone agricole ne pouvant être racheté par une collectivité publique, il fallait impérativement changer la zone pour l'acquérir. Ce sujet a notamment été délicat en fonction des coûts engagés : « *Expliquer que l'on va acheter du terrain avec des fonds publics qui aujourd'hui vaut 2 francs CHF le m², et que l'on va l'acheter 50 francs CHF mais que la valeur d'usage sera moins de 2 francs CHF, c'est assez compliqué. Donc on achète cher, ça vaut rien aujourd'hui, et la valeur d'usage final vaut moins que rien.* » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015). Cet élément a donc été délicat à faire passer d'autant plus que l'argent était prévu pour la réalisation du parc mais qu'il n'avait pas été comptabilisé pour l'acquisition du foncier. A terme, l'Etat de Genève va se porter acquéreur et va mettre ce terrain à la disposition de la Commune.

La question de la ferme a été présentée comme un élément intervenu dans un second temps puisqu'il fallait tout d'abord s'assurer de la nécessité d'un espace public : « *Ce qu'on avait peur c'est que la ferme urbaine soit à côté, en zone agricole. Et non, nous la ferme urbaine on voulait venir qu'en deuxième étape. Si on voyait qu'il y avait un réel besoin d'espace public au bon fonctionnement de l'urbanisation parce que l'urbaniste dit qu'il faut tant d'espace pour le délasserment, alors on vient et on propose une gestion de cet espace.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). En effet, ce parc étant avant tout un espace public, ce dernier a pour thème l'agriculture. La ferme a cependant été un véritable élément déclencheur : « *Donc on peut en conclure que s'il n'y avait pas eu la ferme, il n'y aurait pas eu le parc.* » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015). Cet avis est partagé au sein des personnes interrogées : « *A chaque fois que nous on se retirait en disant si ça reste de la zone agricole, il y aura pas de ferme, revenait la question de savoir s'il y aurait un parc public ou pas.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). La ferme a ainsi été un élément porteur pour la réalisation de ce parc. A terme, la ferme sera quant à elle classée en zone à bâtir : « *Dès l'instant où on a eu des activités (accueil à la ferme, restauration, etc.) on n'est pas dans une zone de verdure, mais dans une installation qui va rapporter de l'argent à son exploitant et nos juristes n'ont pas souhaité que l'on fasse du commerce en zone de verdure et donc on a mis ça en zone à*

bâtir. » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015). Plus, précisément, il est prévu que la ferme soit intégrée au projet en tant que zone de développement réservée à l'équipement public.

La procédure en matière d'affectation est récente puisque la modification de zone pour Bernex-Est a été soumise à l'enquête publique du 17 novembre au 17 décembre 2015. A contrario du PDQ de Bernex Est décrit précédemment, la modification de zone est opposable aux tiers et devra ainsi traiter des observations avant de pouvoir continuer la procédure et transmettre le dossier comme préavis au Conseil Municipal, puis au Conseil d'Etat.

Financement

La problématique du financement a également été discutée au cours de l'élaboration de ce projet, mais n'est intervenue que tard dans le processus du projet. En effet, la réalisation du parc était assurée par les fonds perçus au sein de la MAP mais ces derniers ne prévoient pas de budget pour la ferme : « *Puis, la grosse question c'est quid du financement? Là, c'était un gros déficit.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). Un certain nombre de discussions avec les représentants des communes et du Canton ont donc été nécessaires pour statuer sur les coûts qu'allait engendrer la réalisation de cette ferme et réfléchir aux différentes sources de financements possibles. A terme, il a été convenu que l'Etat de Genève s'occupe du foncier et que ce dernier serait mis à disposition des agriculteurs moyennant un droit de superficie, mais cet élément est encore en cours de discussion et n'a donc pas été formellement validé. La Commune de Bernex va quant à elle être le maître d'ouvrage de la réalisation du bâtiment de la ferme et pourra percevoir des subventions avec le fond de la Loi sur la promotion de l'agriculture. La ferme étant estimée à 1.5 millions de francs CHF, il est prévu qu'elle en assume 900'000 francs CHF, le reste étant assuré par la Direction générale de l'agriculture (DGA). Pour ce qu'il en est des équipements de l'exploitation de la ferme estimés à 400'000 francs CHF, ils seront assurés par les coopérateurs, à savoir les agriculteurs : « *C'est pas un équipement public que l'on met à disposition, mais c'est un outil de travail.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). Cette participation demandée aux agriculteurs a été nécessaire pour leur matériel privé, mais il importait de ne pas leur demander une participation supérieure : « *Revenir auprès des agriculteurs pour leur dire : voilà la ferme, etc. vous avez de sous ? Leur demander des sous, pour un truc qu'ils avaient envisagé comme une compensation, c'était pas question. Donc il fallait réfléchir et la loi sur la promotion de l'agriculture qui instaure une compensation, etc. ... il fallait voir s'il y avait possibilité. Et là oui, il y avait une possibilité.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015).

La ferme apparaît ainsi comme une gestion intéressante en termes d'espace public puisque certes un investissement de base est nécessaire, mais la gestion coûte moins chère à la commune sur le long terme : « *Tu fais une économie de 60'000.- par année et tu amortis les 900'000.- de la commune en 15 ans. Ce qu'ils auraient dépensé en fonctionnement, ils le dépensent en investissement et l'amortissent au bout de 15 ans. C'est un truc intéressant.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015).

Portage du projet

La question du portage du projet est encore en cours de discussion au sein des différents acteurs qui regroupent désormais les représentants de l'Office de l'urbanisme (OU), de la Direction générale nature et paysage (DGNP), de la Direction générale de l'agriculture (DGA), de la Direction générale du génie civil (DGGC), des deux communes de Bernex et Confignon, les lauréats du concours (VWA) ainsi que le groupement des agriculteurs au travers du sous-groupe « ferme urbaine ». Il y a cependant un consensus quant au rôle déterminant du groupement des agriculteurs au sein de ce projet : « *Nous [différents services de l'Etat et communes concernées], on souhaite qu'ils montent une entreprise et donc une unité avec une indépendance d'entrepreneurs. Il va y avoir une coopérative des agriculteurs locaux.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). En effet, le groupement des agriculteurs est en train de chercher un porteur de projet, c'est-à-dire un exploitant pour le parc, mais veulent garder la main mise sur ce projet : « *On veut que ce soit nous qu'on pilote le projet, et qu'on soit à même de faire un peu ce qu'on veut comme production et comme développement. On ne veut pas que ce soit une fondation ou un gros truc lourd et qu'on soit l'image et que ce soit la Commune ou l'Etat qui gère. On veut garder la bonne dynamique. Je pense qu'il y aura un ou deux gérants pour cette exploitation et que nous on sera un peu derrière et qu'on chapeautera.* » (Entretien, Agriculteur et Président d'AgriGenève, 2015). A la question de savoir s'il était également prévu de lancer un concours à ce sujet, la réponse est claire et se base sur les synergies mises en place depuis le début de ce projet : « *Comme on est dans une démarche de volontariat, de conjonction d'énergie positive et que ça marche, pourquoi donc irait-on chercher ailleurs ?* » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015). La question de l'organisation de cette ferme est ainsi en cours de discussion entre les membres de la Direction de projet et ceux du Groupement des agriculteurs. Pour le reste, il est prévu que la ferme soit également un point relais de vente des produits sous le label Genève « Région - Terre Avenir » (GRTA).

3.4. CONCLUSION

Cette dernière partie propose de discuter des principaux éléments qui ont concouru à la conception du parc agro-urbain au moyen des quatre leviers de la chronique de dispositif.

> Contexte

Le parc agro-urbain de Bernex est un projet concerné par la majorité des éléments présentés dans la mise en contexte de ce cas d'étude. En effet, premièrement ce projet s'inscrit dans le Plan paysage en étant intégré comme mesure d'accompagnement paysage (MAP) et permet de conserver un espace ouvert à domination agricole en maintenant la césure verte. Deuxièmement, ce projet est une mise en application du Projet agricole d'agglomération (PAA) mais également de la Loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr) en proposant la ferme intra-urbaine comme point de vente et de promotion de l'agriculture genevoise. Ce concept qui s'impose désormais comme l'outil central de ce parc a pourtant connu une longue émergence, ce qui nous amène à traiter de la question des actions qui ont guidé ce projet.

> Actions

Avant même que le concept de ferme intra-urbaine ne connaisse le jour, la première question a consisté à comprendre l'enjeu de l'intégration de l'agriculture au milieu urbain et notamment la place d'une agriculture intra-urbaine professionnelle. La nécessité du *Lexique genevois sur la production agricole d'agglomération* démontre également bien que les questions sous-jacentes à ce terme n'étaient pas anodines. L'ensemble du travail et les démarches effectuées au préalable ont cependant été le socle essentiel pour la concrétisation de la ferme urbaine de Bernex.

Un élément déclencheur pour permettre l'impulsion de ces études et réflexions a été le concours de la MAP. En effet, le fait que cette mesure d'accompagnement paysage se soit retrouvée sous le coup d'un concours dirigé par les membres de la Direction de projet regroupant une diversité de services a permis de lui donner une ampleur importante et d'y intégrer une pluralité de fonctions qui a pu convaincre l'ensemble des administrations présentes : « *Celle-ci [l'agriculture] reste parce que elle a une valeur ajoutée qui touche de très nombreuses politiques publiques : accueil à la ferme, œuvre d'art Beautiful bridge, on a les agriculteurs, on a la direction générale des transports avec la requalification de la route de Chancis. On a une dizaine de services publics qui y trouvent leur compte et c'est tout l'intérêt de faire du multi.* » (Entretien, Chef de projet, OU, 2015). La superposition des fonctions qu'offrait le concept de ce parc a alors été un élément central.

> Controverses

De plus, l'arrivée de ce concours était concomitante avec de nombreuses réflexions menées de manière plus ou moins sectorielle sur le rapport entre l'agriculture et la ville. La thématique agricole a ainsi petit à petit été intégrée à ce projet : « *Pendant toute la phase du cahier de charges, ça a été l'horreur. Comment on le place, est-ce qu'on le place ? A la fin, ça a été oui on le place et on le met en titre, c'est vraiment l'accroche de ce que l'on veut faire, etc.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015). A terme, l'agriculture y aura trouvé place en tant que mode de gestion alternative des espaces publics, mais cet élément n'aurait cependant pas été possible sans l'engagement des agriculteurs locaux : « *Le parc public n'était pas remis en cause parce qu'il y avait déjà le cahier de charges qui avait été établi, mais la question de l'agriculture elle était en train de mûrir au sein de la Direction de projet et après, il fallait que ce soit venu au sein des exploitants, mais aussi des communes. Et c'est là où il y a eu tout un gros travail.* » (Entretien, Adjoint scientifique, DGA, 2015).

> Acteurs

Un élément important dans le cadre de ce projet est la participation des agriculteurs ainsi que leur appropriation du projet. Loin de l'opposition, ces derniers sont en effet rentrés en dialogue avec la profession urbaine et relèvent la collaboration constructive qui a pris place au sein des démarches : « *Là il y a eu une sensibilité et un rapprochement entre l'agriculteur, le monde agricole et l'agriculture et puis le développement, les urbanistes et les promoteurs.* » (Entretien, Agriculteur et Président d'AgriGenève, 2015). La concrétisation de ce projet a ainsi été permise par l'implication et la volonté d'un certain nombre d'acteurs à la fois agricoles et urbains ainsi qu'aux synergies qui ont guidé ce projet.

Cinquième partie

Discussion



1. Rappel des objectifs de la recherche

Cette recherche avait pour objectif de questionner l'intégration de l'agriculture au projet urbain au travers de la question de la limite et de l'interface qui prend lieu dans la relation ville-campagne. Cette étude proposait dans un premier temps, de traiter de cette thématique avec un point de vue théorique pour exposer au moyen d'un état de l'art les principaux concepts, et dans un deuxième temps, de se focaliser sur l'évolution de cette relation et de l'intégration de la composante agricole au projet urbain à la lumière des deux cas d'étude présentés.

La première partie théorique s'est ainsi attachée à mettre en exergue les différentes notions et concepts mobilisés pour d'une part, discuter de la relation ville-campagne et d'autre part, recentrer la problématique sur la thématique agricole. Il s'agissait alors d'offrir une synthèse de l'historique des rapports qui avaient dicté la relation ville-campagne, de l'émergence des villes jusqu'à l'état actuel. Cette mise en contexte a permis de révéler le caractère prépondérant de l'agriculture au sein de cette relation et a amené à s'intéresser à de nouveaux types de relations ou encore d'espaces marqués par le métissage des deux entités. La notion d'agriculture urbaine est ainsi intervenue dans la réflexion en bouleversant cette relation et en proposant un modèle basé sur la mixité des espaces et des fonctions. De là, la problématique de la limite ou encore de la transition entre ces entités a permis de révéler le potentiel des franges urbaines pour questionner la traduction de la limite entre les entités « rurales » et « urbaines ». Ces espaces, porteurs d'hybridation, représentaient alors des figures caractéristiques des nouveaux rapports qui régissent désormais la ville étalée de l'ère périurbaine. Ce sont sur les espaces agricoles ouverts des franges urbaines qu'il a ensuite été choisi de s'attarder. Ils ont ensuite mené à la question de l'interpénétration de ces deux entités par le biais de l'intégration de l'agriculture au projet urbain. L'approche sélectionnée a ainsi conduit à se concentrer sur des projets de territoires agri-urbains, notamment dans le cas des parcs agricoles ou encore des espaces publics agricoles. L'exposition de ces champs théoriques a alors été le fondement du cadre analytique.

Dans un deuxième temps, la recherche empirique avait comme objectif de relater l'intégration de l'agriculture dans les deux cas d'étude sélectionnés avec une analyse basée sur deux échelles, touchant à la fois celle de l'agglomération et celle du projet en lui-même. Afin de mieux appréhender la thématique agricole dans le contexte suisse, une partie introductive a permis de définir la place de l'agriculture dans le contexte de la Politique des agglomérations. L'étude ambitionnait par la suite d'esquisser une analyse contextuelle de la dynamique d'intégration de la composante agricole au sein des projets d'agglomération des régions lausannoise et genevoise. Suivait finalement une description plus locale du contexte d'émergence des projets des parcs urbains agricoles sélectionnés par la mise en évidence des principaux acteurs et mécanismes ayant aboutis à l'intégration de l'agriculture à ces espaces urbains.

2. Analyse comparative et retour sur les questions de recherche

L'exposition des deux cas d'étude a permis de mettre en évidence un certain nombre d'éléments centraux concernant la problématique de l'intégration de l'agriculture au projet urbain. Ces derniers seront discutés au moyen d'une analyse comparative entre les deux cas étudiés, mais également au regard des différents concepts théoriques explicités dans l'état de l'art. L'éclairage de ces éléments empiriques au moyen des concepts théoriques permet notamment de revenir sur les différentes questions de recherche qui ont guidé ce travail.

Il s'agit alors de discuter des principaux résultats obtenus dans le questionnement de l'intégration de l'agriculture au projet urbain, et plus précisément dans le cas de ces parcs publics agricoles, en insistant sur les divers éléments qui ont concouru à l'aboutissement de ce processus. Cette étape permet de revenir sur les acteurs, actions, éléments contextuels ou encore thématiques et questionnements qui ont contribué à la conception de ces parcs publics agricoles. En d'autres termes, cette partie vise à discuter de manière comparative les grandes étapes de la genèse de ces deux projets étudiés et de comprendre les différents mécanismes qui les ont amené au résultat tel qu'il est aujourd'hui appréhendable, le tout au regard des concepts théoriques.

2.1. DES CONTEXTES D'AGGLOMÉRATION FAVORABLES À L'INTÉGRATION DE L'AGRICULTURE ?

La première partie des deux cas d'étude visait à mettre en exergue l'intégration de l'agriculture dans le contexte global de l'agglomération, et ce respectivement pour chacun des projets. L'analyse a toutefois révélé une intégration bien différente entre les deux agglomérations lémaniques. En résumé, les deux schémas d'agglomération ont suivi, pour leur projet de première génération, un schéma classique basé sur les thématiques de mobilité et d'urbanisation. La question agricole n'est intervenue que plus tard dans l'évolution de ces projets d'agglomération, et généralement sous une entrée paysagère. Le cas du Genève se démarque toutefois de celui de Lausanne en offrant à l'agriculture une accroche à la fois territoriale et économique.

2.1.1. Faible intégration dans le contexte du PALM

Le cas de l'agglomération lausannoise se distingue dans un premier temps avec un volet environnemental jugé faible par la Confédération pour la première génération de son projet d'agglomération. Afin de pallier ce manque, deux études complémentaires (PNP et EES) se mettent en place, où seule l'une des deux traite de la thématique agricole. Cette dernière représente alors le premier document au sein du projet d'agglomération qui considère l'agriculture en milieu urbain sur la base d'un diagnostic et qui définit des objectifs et recommandations quant à la place et au rôle de cette dernière au sein de l'agglomération. Ce document pose certes les jalons de la question agricole

au sein de l'agglomération, mais ne sera jamais publié et aura pour ainsi dire quasiment aucun impact sur la révision du projet de deuxième génération.

Un important moteur quant à la question de l'intégration de l'agriculture au projet urbain proviendra alors de l'un des schémas directeurs de l'agglomération, ces derniers possédant une importante marge de manœuvre. En effet, la question agricole connaît une réelle émergence au sein du Schéma directeur nord lausannois (SDNL), résultat d'une succession d'études où la problématique agricole devient de plus en plus affinée. Ces travaux seront notamment une base enrichissante pour le deuxième projet d'agglomération qui fera à plusieurs reprises référence aux démarches en cours dans le SDNL et les autres schémas seront invités à en faire de même. L'importance du maintien d'une agriculture urbaine et de la multifonctionnalité qui la caractérise sera ensuite brièvement relevée dans le projet d'agglomération 2012. Ce point ne sera cependant pas plus développé, tout comme les parcs agricoles qui, énoncés, ne fourniront pas plus d'informations. Déjà définies en 2007, les attentes envers les parcs d'agglomération seront précisées en relevant que ces derniers sont un moyen de pérenniser les espaces ouverts à proximité de la ville. Ils pourraient alors permettre de conserver les espaces agricoles et ainsi constituer un premier levier d'intégration de l'agriculture au projet urbain, à l'image du cas de la Blécherette. La thématique agricole est ainsi une problématique qui peine à s'intégrer au niveau de l'agglomération, bien que le sujet porte à réflexion pour la troisième révision du projet. Son contexte d'émergence est alors assez local et résulte d'une étude paysagère pour un espace spécifique de l'agglomération. A ce titre, les mécanismes et acteurs propres à cette étude et ayant amené à cette intégration seront analysés dans la deuxième partie de cette discussion.

2.1.2. L'agriculture, une composante du projet du Grand Genève

A contrario, l'agriculture a été positionnée au sein du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sur la base d'une toute autre dynamique. En effet, alors que le premier projet d'agglomération était également principalement orienté vers le couple urbanisation-mobilité, l'intégration de la problématique agricole y était toutefois abordée selon une entrée paysagère. Cette approche aura comme principale caractéristique de définir des éléments pour réouvrir la porte à la discussion du lien ville-campagne : « *La superposition d'un troisième volet, le « Plan paysage », à ceux de l'urbanisation et de la mobilité vise un développement qui pose à nouveau la question de la relation ou le renouveau qui aurait lieu d'être entre la ville et la campagne.* » (Barthassat, 2011 : 119). Dans le premier projet d'agglomération étaient également retrouvées deux fiches de mesures pour l'agriculture qui constitueront le socle de son processus d'intégration. En effet, outre la volonté de préserver et conserver ces espaces agricoles pour répondre à des attentes paysagères, elles traduisaient la volonté de renforcer les filières agricoles sur la base de la valorisation et de la promotion de leurs produits. Cet élément s'est notamment appuyé sur des outils de promotion déjà présents en amont du projet d'agglomération (label GRTA, LPromAgr et PDR). De là, l'agriculture a été traitée sous une double entrée : d'une part, sa composante paysagère a été affinée dans le Plan paysage qui a relevé son rôle prépondérant pour la conservation d'espaces ouverts dans l'agglomération et, d'autre part, sa fonction production a été valorisée au sein du Projet agricole d'agglomération qui a véritablement constitué l'élément déclencheur quant à l'intégration de l'agriculture en milieu urbain. En effet, ce dernier a eu comme objectif de valoriser l'agriculture sur la base de ses activités et de ses productions et ainsi de la positionner comme un acteur de développement pour l'agglomération. Ce document a

également permis de relever la position du monde agricole dans le cadre du projet d'agglomération et d'intégrer les préoccupations de l'agriculture dans les mesures d'aménagements urbains prévus. Cette première étape de reconnaissance est un élément essentiel quant au processus d'intégration de l'agriculture au projet urbain en la positionnant comme partenaire et sera un levier important pour la mise en place du parc agro-urbain. A terme, les recommandations du projet d'agglomération traduisent cette double considération de l'agriculture à la fois en demandant la préservation des espaces agricoles en tant que composante paysagère structurant le territoire, et à la fois en reconnaissant la multifonctionnalité propre à ces espaces agricoles périurbains, élément nécessitant une gestion coordonnée entre l'ensemble des acteurs (urbains, agricoles, associatif, etc.) pour un projet d'aménagement.

2.1.3. Une intégration par phases

Les degrés d'intégration de l'agriculture ne semblent ainsi pas équivalents d'un projet à l'autre, bien que tous deux mobilisent son caractère multidimensionnel en proposant une diversité d'offres et de services (récréatives, pédagogiques, etc.). D'une part le projet de Lausanne propose certes dans son concept des éléments allant dans le sens d'un rapprochement entre l'agriculture et la ville, mais le manque de formalisation, de contractualisation ou encore d'intérêt de la part des parties prenantes ne permet pas réellement d'en conclure que le P.A.R.C. amène actuellement à un réel processus d'intégration de l'agriculture au milieu urbain. En effet, Duvernoy et al. postulaient alors de la nécessité d'intégrer un partenariat avec les instances professionnelles du monde agricole pour dépasser la simple intégration environnementale ou paysagères de l'agriculture au projet urbain (Duvernoy et al., 2005 : 95). D'autre part, le parc agro-urbain de Bernex propose un réel développement d'une agriculture urbaine en entretenant des rapports fonctionnels réciproques avec la ville selon la définition de Donadieu et Fleury (Fleury et Donadieu, 1997 : 1). En effet, outre la production locale qui est prévue sur le secteur, la ferme telle que projetée propose un lien qui dépasse la simple production locale en se voulant être une vitrine de la production régionale. Le développement escompté va plus loin encore puisque, selon la définition de Nahmias et Le Caro, l'agriculture urbaine s'insère dans le cas de Bernex en proposant une nouvelle forme agri-urbaine dans le tissu de la frange urbaine (Nahmias et Le Caro, 2012 : 13).

A terme, il est important de relever que la genèse de l'intégration de l'agriculture au projet d'agglomération connaît un processus distinct en deux phases, tout comme cela avait été défini par Poulot (Poulot, 2014 : 15). La première étape consiste à reconnaître le sens de la conservation de l'agriculture dans la ville ou à sa proximité, et cela souvent via une approche paysagère ou encore environnementale. En effet, l'agriculture est de plus en plus intégrée à la planification urbaine, mais cette intégration est souvent réalisée de manière indirecte, notamment au moyen de la thématique environnementale ou encore paysagère : « *En l'absence d'un partenariat initial avec les instances professionnelles, c'est le plus souvent à partir de préoccupations environnementales, ou sur la place des espaces naturels dans la trame urbaine, que les agriculteurs périurbains sont sollicités à posteriori pour « entretenir l'espace » et adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, en réponse aux demandes urbaines.* » (Duvernoy et al., 2005 : 95). La deuxième étape d'intégration appelle à dépasser cette simple reconnaissance pour procéder à la mise en place d'un dialogue commun pour

l'ensemble des acteurs concernés à propos des différentes modalités que peut connaître l'intégration de l'agriculture au projet urbain, ce qui appelle notamment à des discussions et négociations serrées. C'est en ce sens que le cas de l'agglomération du Grand Genève se distingue de celui de Lausanne avec la mise en place de son Projet agricole d'agglomération (PAA) qui a permis de sensibiliser le monde urbain aux problématiques agricoles, et vice-versa. Cet élément est renforcé par la création du Lexique sur la production agricole d'agglomération réalisé par des membres de la Direction générale de l'agriculture (DGA) pour définir les différents types de production rencontrés au sein de cet espace et notamment pour introduire la notion d'agriculture urbaine. Ce lexique ambitionnait alors de fournir un vocabulaire commun à l'ensemble des acteurs, ce qui semble être une base élémentaire pour procéder par la suite à un projet intégrant l'entièreté des parties concernées.

Les deux agglomérations ont toutefois en commun la volonté de conserver leurs espaces ouverts et de considérer la composante agricole. Ces éléments n'étant en effet pas formellement demandés dans les directives de la Confédération pour les agglomérations, l'agriculture connaît une émergence suite à un intérêt local : *« Il y n'a que sur une base volontaire que certains périmètres ont décidé de l'intégrer. Il y a aucune pression au niveau national pour que ça se réalise. Dans les projets d'agglomération tels que formulés maintenant, il y a Genève qui a un volet agricole très fort, tardivement celui de Lausanne-Morges »* (Entretien, Chef de projet, Agridea, 2015). En ce sens, ces espaces, décrits comme *« mi-urbains, mi-ruraux »* par Vanier dans son concept du Tiers espace, contribuent sous l'impulsion d'un développement ou d'une extension urbaine, à dessiner la forme urbaine, voire le système urbain, en imposant un caractère hybride. Ainsi, la proximité de ces espaces impulse un dialogue quelque peu forcé entre le monde urbain et rural. Selon Fleury et Vidal, ce dernier est nécessaire pour autant que l'on veuille stabiliser cette interface et nécessite la mise en place de projets co-construits (Fleury et Vidal, 2009 : 1). Il s'agit alors de continuer cette discussion sur la base des deux cas d'étude.

2.2. DES PROJETS DE PARCS AGRI-URBAINS ?

A l'image des deux projets d'agglomération exposés précédemment, la genèse des parcs connaîtra une évolution similaire quant à l'intégration de l'agriculture aux projets d'agglomération. En d'autres termes, le cas d'étude de Bernex est le projet étant le plus abouti pour le moment. En effet, bien que ce dernier ne soit pas encore réalisé puisqu'il est actuellement encore en phase d'opérationnalisation, le projet est toutefois à un stade bien plus avancé que celui développé dans le parc d'agglomération du PALM, qui n'en est resté qu'à l'étape du concept. Ces projets ayant été conçus par le même bureau mandataire, il s'agit alors de discuter des modalités qui ont concouru à intégrer au sein de ces espaces ouverts la composante agricole ainsi que les éléments et faits déclencheurs qui ont permis, ou non, l'aboutissement des projets tels qu'ils sont aujourd'hui.

2.2.1. Origine des projets : des territoires sous pression

A la question de comprendre dans quel contexte ces parcs publics agricoles ont émergé, il est important de remarquer que tous deux avaient comme motivation de base de préserver des espaces ouverts, l'un étant un parc d'agglomération et l'autre une césure verte. En effet, la pression urbaine

sur ces territoires agricoles était particulièrement forte puisque tous deux étaient — directement ou indirectement — concernés par des extensions urbaines.

Le parc d'agglomération la Blécherette connaissait pour sa part une pression directe et indirecte. En effet, le développement d'infrastructures d'envergure au sein de son périmètre venait entacher le paysage et ainsi compromettre l'identité de cet espace. Ainsi, l'étude paysagère aura d'une part permis de démontrer que les propositions d'emplacement de certaines de ces infrastructures n'étaient pas adéquates telles que pensées préalablement à cette étude, et d'autre part de conserver l'entité agricole présente en ce lieu. En effet, il était prévu de préserver pour cet espace un cœur agricole, libre de toute construction. La pression indirecte qui a été exercée sur ce territoire résultait des deux sites stratégiques (B et C). Ces derniers, tels que planifiés, prévoient en effet un fort développement dont la pression sur les espaces agricoles avoisinants se fera certainement ressentir dans un futur proche.

Le parc agro-urbain de Bernex connaissait quant à lui une pression urbaine extrêmement forte. En effet, le développement annoncé pour ce nouveau quartier genevois devait conduire à une lourde disparition des terres agricoles. Ainsi, le maintien de la césure verte a été une véritable opportunité pour les agriculteurs. Ces derniers, bien que perdants quantitativement, l'ont perçue comme une compensation. Ainsi, cette césure qui, d'origine était prévue uniquement comme une entité paysagère, permet à la fois de perpétuer, tel un palimpseste, l'identité du lieu et à la fois de proposer la création d'une ferme intra-urbaine pour la promotion des produits de la région.

2.2.2. Intégration de l'agriculture, résultat d'actions concrètes et d'acteurs clés

Hormis l'objectif commun de la préservation d'espaces ouverts, de nombreux éléments quant au déroulement du processus d'intégration divergent entre ces deux cas d'étude.

Pour le Parc Agricole, Récréatif et Culturel (P.A.R.C.) de la Blécherette, la question de base consistait à déterminer une identité, une fonction à ce parc d'agglomération. Le projet ne contenait pas dans son processus de base de conditions, voire de demandes, d'intégrer la dimension agricole comme thématique principale. Ainsi, c'est un cahier de charges assez « blanc » qui a été fourni aux mandataires dans le sens où ils avaient le champ libre pour intervenir sur ce territoire : « *Donc il n'y avait pas de commande. On était en train d'inventer ce que pourrait être un parc agro-urbain, on était en train d'inventer le programme de Bernex mais c'était les mandataires qui apportaient l'idée.* » (Entretien, architecte, VWA, 2015). La valorisation de cet espace et l'intégration de la thématique agricole est le résultat d'un projet mené par le mandataire qui a consisté à réfléchir à ce qui pourrait prendre place en ce lieu. Cet élément traduit les propos de Chalas, pour qui le débat était ouvert sur les nouvelles figures de la ville contemporaine (Chalas, 2000). En effet, le chef de projet du SDNL, en procédant à cet appel d'offre, a voulu statuer sur le devenir de cet espace périurbain à caractère hybride qu'était le parc d'agglomération de la Blécherette pour comprendre quelles seraient ses fonctions. Cela démontre ainsi la fragilité de ces espaces et l'importance de statuer sur ces lieux de transition pour pouvoir garantir leur protection.

Le cas du parc agro-urbain de Bernex se différencie puisque le programme du concours de la MAP souhaitait traiter de la thématique agricole. Cette dernière est toutefois venue s'intégrer pas à pas en parallèle des études en cours sur les thématiques agricoles menées au sein de la Direction générale de l'agriculture (DGA) de l'Etat de Genève. Ainsi, la question des acteurs en présence a joué un rôle essentiel dans le contexte du parc agro-urbain. Premièrement, si la gestion de la mesure d'aménagement paysage (MAP) n'avait pas été transférée à l'Office de l'urbanisme du Canton de Genève et intégrée au sein du Projet stratégique de développement (PSD) de Bernex, les membres de la Direction générale de l'agriculture (DGA) n'auraient probablement pas travaillé sur le cahier des charges et n'auraient pour ainsi dire pas amené les informations que l'on connaît sur les fermes intra-urbaines. Cet élément fait appel à l'argument relevé par Banzo qui avançait qu'un espace ouvert est un bien commun à construire à travers l'action publique (Banzo, 2009 : 16). En effet, les membres de la Direction générale de l'agriculture (DGA) ont joué un rôle essentiel dans le cadre de ce projet en apportant des éléments concrets quant à la viabilité d'une ferme urbaine : « *A Genève, il y a eu un contexte politique différent. Le fait que le Canton de Genève ait été intégré totalement et que la DGA et AgriGenève ont réagi de manière assez proactive avec les Français.* » (Chef de projet, Agridea, 2015).

Le portage de l'action publique est en effet un élément essentiel qui a permis de mener le concours du parc agro-urbain au-delà du concept, contrairement au parc de la Blécherette où aucun membre de la fonction publique ne s'est engagé pour l'opérationnalisation du P.A.R.C. Alors que les membres de la DGA s'étaient montrés extrêmement proactifs dans le cas de Bernex, ceux du Service de l'agriculture du Canton de Vaud n'avaient pas su dépasser leur position de défenseur de la profession et des terrains : « *Je pense que le service de l'agriculture prend très au sérieux son rôle de protection du secteur agricole professionnel et du coup, ces idées alternatives d'agriculture péri-urbaines et urbaines au départ, il les voyait un petit peu d'un mauvais œil un peu comme des élucubrations d'illuminés qui clairement ne connaissent pas le vrai métier d'agriculteur (...) il n'y avait pas nécessairement une grande ouverture de leur part mais à partir du moment où l'on parlait de vitrine ou d'opportunités pour la transformation ou la distribution des produits de proximité, là ça devenait intéressant.* » (VWA, 2015). A ce propos, Duvernoy et al. relevaient notamment l'importance du rôle du Service de l'agriculture pour la prise en compte de l'agriculture comme bien public : « *Les services déconcentrés de l'Etat, notamment ceux du ministère de l'agriculture, sont en bonne position pour défendre l'agriculture multifonctionnelle dans les projets de territoire en général, et dans la planification urbaine en particulier.* » (Duvernoy et al., 2005 : 100).

2.2.3. Intégration des agriculteurs et développement agri-urbain

La mise en évidence des principaux acteurs vise également à interroger la présence et la place des agriculteurs dans l'émergence de ces parcs publics agricoles. Le P.A.R.C. de la Blécherette n'a pas connu de participation active de la part des agriculteurs concernés. En effet, leur intégration aux projets agricoles menés dans le cadre du Schéma directeur nord lausannois (SDNL) a eu lieu *a posteriori* du projet de parc d'agglomération avec la planification agricole basée sur un processus participatif dans lequel les agriculteurs ont été conviés. Ainsi, cette étude est certes venue compléter les réflexions en cours quant à l'intégration de l'agriculture au projet urbain mais n'a aucunement

repris l'outil du parc public agricole qui avait été défini au préalable. En effet, cet élément a été mis de côté lors de la réflexion sur le volet C de la Planification agricole, notamment à cause du fait que « *les exploitants qui sont sur le périmètre, étaient peu motivés ou enclin à vouloir développer quelque chose là-dessus* » (Entretien, Chef de projet, Agridea, 2015). Il est quelque peu difficile de comprendre et d'expliquer le fait que les agriculteurs se soient montrés si réfractaires par rapport à cet outil qui était déjà à leur disposition. Les intégrer en amont du parc agricole de la Blécherette aurait-il permis de les intéresser, voire de les solliciter comme porteurs de projet ? Cette question restera sans réponse dans le cadre de cette étude, mais il est également important de relever que les éléments et les personnes en présence sont certes importants, mais que la synergie est également une composante essentielle : « *Ce qui fait que dans certains endroits ça se fait parce qu'il y a les bonnes personnes qui se rencontrent au bon moment et que dans d'autres, ça ne va pas du tout se faire. Mais c'est quelque part dans l'ère du temps car il y a une sensibilité des professionnels de l'urbanisme et du paysage par rapport à ces questions-là.* » (Entretien, Chef de projet, Agridea, 2015).

A contrario, le parc agro-urbain genevois a connu et connaît une participation active de la part des agriculteurs. En effet, c'est notamment un groupe agricole qui a été créé lors de la planification du Projet stratégique de développement (PSD) de Bernex, mais c'est aussi un sous-groupe qui a pris part au concours de la MAP ainsi qu'au projet du parc agro-urbain tel qu'il a été conçu. Ces éléments permettent alors de définir que le parc agro-urbain de Bernex s'apparente clairement à un projet de territoire agri-urbain, dans le sens où il est le fruit d'une co-construction entre le monde rural et le monde urbain. Cet élément a d'ores et déjà été retrouvé au sein du contexte de l'agglomération avec la mise en place du Projet agricole d'agglomération (PAA) qui avait permis au monde agricole de se positionner de manière proactive et non plus réactive. Il est ainsi possible d'affirmer que ce projet n'aurait pu être possible sans la motivation et la volonté des agriculteurs.

En référence à Giacché, il paraît ainsi essentiel d'intégrer les agriculteurs et cela, dès le début du processus (Giacché, 2014 : 28). Ce point permet notamment une appropriation du projet, ce qui a été observé dans le cas de Bernex et qui induit une importante différence avec le parc de la Blécherette : « *Ce qui est le plus dommage finalement c'est d'être arrivé après et que ça n'ait pas été intégré après. A contrario, ça a été plus le cas à Genève dans les projets stratégiques de développement où dans ces projets, c'est la même situation, on est dans la création d'un nouveau quartier, où quand il y avait un impact sur la zone agricole, ils ont demandé à qu'il y ait un mandataire agricole qui fasse partie du groupement urbaniste, ingénieur civil, etc. qui allait faire des propositions d'urbanisation pour tenir compte dès le départ de l'impact sur l'agriculture. C'est une autre logique de planification.* » (Entretien, Chef de projet, Agridea, 2015). En effet, selon Poulot, ces espaces appellent à dépasser la simple définition de la continuité verte, mais également à établir des modalités inédites entre les cultures agricoles et citadines par la mise en place de nouvelles imbrications à la fois en termes d'espaces, mais également de gouvernance (Poulot, 2008 : 275).

2.2.4. Mutation de l'agriculture

Il faut également relever le contexte plus solide en termes d'intégration de l'agriculture dans le projet d'agglomération du Grand Genève qui a permis l'introduction d'un outil économique qui agit comme

un véritable élément déclencheur. En effet, outre l'élément paysager relevé au sein des deux cas d'étude, le parc agro-urbain a introduit l'outil essentiel de la ferme intra-urbaine qui a véritablement permis de fédérer les agriculteurs au projet.

Ainsi, au regard du phénomène d'urbanisation de l'agriculture tel que défini par Salomon Cavin et Ernwein, il s'en suit que l'agriculture se transforme au contact des nouvelles extensions urbaines et offre ainsi un nouveau panel d'opportunités en termes de promotion et de vente (Salomon Cavin et Ernwein, 2014 : 31). C'est exactement en ces termes qu'a été perçue la ferme intra-urbaine de Bernex de la part des agriculteurs qui y ont vu un moyen de valoriser leurs produits ainsi que d'offrir une vitrine pour l'ensemble de l'agriculture de la région. En ce sens, cette adaptation de l'agriculture au contact des villes fait également référence aux hypothèses définies par Bonerandi, Landel et Roux sur le devenir et la place de l'agriculture dans ces espaces ouverts de transition (Bonerandi, Landel et Roux, 2003 : 67). Il semblerait alors que le cas de Bernex regroupe les deuxième et troisième hypothèses. En effet, il correspond au cas de figure où l'agriculture s'adapterait en partie aux attentes urbaines en fournissant des produits labellisés de qualité de type vente directe, ou encore en offrant des activités pédagogiques ou récréatives. C'est également le cas pour l'hypothèse où les espaces ruraux s'intègrent complètement aux logiques urbaines en servant par exemple de coupures vertes ou encore de zones de détente et loisirs. Le manque d'engagement des différents partis limite pour le moment le P.A.R.C. de la Blécherette à n'offrir qu'une coupure verte ou encore une zone de détente et loisirs puisque les modalités agricoles restent encore à définir.

Le phénomène d'agrarisation de la ville est également retrouvé au sein du parc agro-urbain de Bernex dans le sens où l'agriculture est insérée en milieu urbain en proposant une alternative de gestion des espaces publics. En ce sens, elle contribue à faire évoluer la dimension « nature » en milieu urbain et cherche à réinventer le lien ville-campagne. Cette intégration est elle aussi un facteur de mutation pour l'agriculture qui se voit désormais également valorisée par les aspects paysagers et récréatifs qu'elle a à offrir en milieu urbain. Cet élément fait alors référence aux espaces publics émergents définis par Delbaere (2010), Poulot (2014) ou encore Banzo et Valette (2006), pour qui les espaces ouverts peuvent devenir des parcs urbains ou parcs de campagne caractérisés par des situations de co-présence ou encore de mixité.

2.2.5. Superposition des fonctions

Comme relevé dans l'état de l'art, l'agriculture urbaine possède un caractère multifonctionnel (Giacché, 2014 : 28) et multidimensionnel (Duchemin, 2010 : 3). Ces propriétés ont été reconnues dans les documents directeurs de chacun des cas d'étude, mais jouent un rôle particulièrement important dans celui de Bernex. En effet, il a été relevé à plusieurs reprises que ce projet était particulièrement intéressant de par la superposition des fonctions qu'il proposait. Ce point a même été défini comme point de départ pour la conception du parc agro-urbain.

Cet élément est central dans la conception d'un projet urbain de par la rareté du territoire. En effet, la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) préconise de penser le territoire de manière mesurée. En ce sens, la superposition des fonctions est un excellent outil qui permet de répondre à ce devoir

d'économie du sol. Il n'entre toutefois pas complètement en accord avec le principe du zonage qui régit actuellement l'aménagement du territoire. En effet, en catégorisant les différents types de territoires (zone à bâtir, zone protégée, zone agricole, etc.), il restreint quelque peu ces possibilités de superposition de fonctions. Ainsi, le territoire ayant une dimension donnée, son utilisation parcimonieuse est toujours plus imposée au fil des développements et force inévitablement à l'évolution des principes d'aménagement : « *Il s'agit de dépasser effectivement la simple cohabitation de zones d'affectations pour mettre en place une mixité et diversité des usages et des paysages qui s'engageraient vers une politique d'interrelation entre les sites urbanisables avec les bassins de vie et les espaces ouverts naturels et agricoles.* » (Barthassat, 2011 : 120).

2.2.6. Franges urbaines

Les deux cas d'étude ont également pour similitude de se situer en bordure de ville, à savoir dans un territoire de frange agricole. De ce fait, tous deux viennent confirmer les éléments vus dans l'état de l'art au sujet de la forte pression que subissent ces espaces face aux extensions urbaines qui les gagnent peu à peu.

Il apparaît également que les franges sont également un levier intéressant quant à l'intégration de l'agriculture au projet urbain. En référence à la définition du front et de la frange urbaine, ces espaces sont véritablement conçus comme un lieu de rencontre. En effet, les deux cas d'étude proposent des espaces issus d'une culture à la fois urbaine et rurale. La mise en place d'un parc public agricole en frange permet en effet de partir de l'existant, à savoir de l'agriculture, pour appréhender la manière dont les nouvelles extensions urbaines pourraient venir s'implanter. Ainsi, ils jouent le rôle de « témoin » en proposant de conserver, dans un espace urbain, une trace de la trame agricole qui avait jusque-là prévalu. Bien loin de proposer une composante agricole figée au sein d'un tissu urbanisé, ils sont conçus de telle manière à encourager un dialogue réciproque. Dans le cas de Bernex par exemple, il est prévu que les habitants puissent aller se délasser dans un parc à caractère agricole. En retour, ce dernier et notamment la ferme intra-urbaine, proposent différents services à la population. A terme, ces parcs ambitionnent alors de dépasser l'opposition qui a longtemps prévalu entre ces deux entités et ainsi de proposer un espace de rencontre où la distinction des deux ne prévaut plus.

Au regard des études menées par Raffestin, pour qu'une limite se stabilise, des projets doivent impérativement prendre source de part et d'autre de cette dernière. Les projets des cas d'étude n'étant pas encore réalisés, nous ne bénéficions pas d'un recul suffisant pour véritablement affirmer que la mise en place de ces parcs permet de protéger sur le long terme ces espaces de transition. Toutefois, il importe de remarquer que ces parcs amènent une vision nouvelle pour ces territoires, à savoir que ses « deux côtés » s'accordent sur un projet commun. Ainsi, ces lieux sont désormais des espaces stratégiques à considérer dans tout développement urbain et posent la question de leur transformation, résultat de l'arrivée massive de nouveaux logements. En effet, tout développement implique nécessairement une fréquentation plus importante et nécessite la mise en place de principes de cohabitation entre l'ensemble des différents usagers.

2.3. CONCLUSION : L'OUTIL DU PARC PUBLIC AGRICOLE

Les deux cas d'étude exposés proposent tous deux un parc public agricole dont le contexte d'émergence et le processus de conception divergent, tout comme l'aboutissement connu au jour d'aujourd'hui. La dimension agricole n'a en effet été mobilisée dans le cas du parc la Blécherette que sous une entrée paysagère alors que cette dernière est complétée dans le cas de Bernex par un outil économique de promotion et valorisation de l'agriculture. Les parcs sont ainsi quelque peu le reflet des éléments contextuels relevés quant à l'intégration de l'agriculture à l'échelle de l'agglomération.

Tous deux proposent de procéder à une « inversion du regard » pour planifier la ville par les « vides ». En effet, au regard des éléments énoncés par Banzo (2009) dans ces recherches, le parc d'agglomération et la césure verte ne sont plus uniquement pensés comme la résultante d'une diffusion urbaine éparpillée, mais ces espaces ouverts viennent désormais se positionner comme un outil stratégique des aménagistes. Il s'agit alors de faire de ces espaces un projet et c'est l'option du parc public agricole qui a été privilégié dans les deux cas.

Le parc agro-urbain de Bernex se rapproche alors d'un parc agricole au sens où Giacché le définit, à savoir que la construction de cet espace est la résultante d'une co-construction alliant les acteurs institutionnels et les agriculteurs (Giacché, 2014 : 28). Seuls les citoyens manquent à l'appel pour remplir l'ensemble des conditions requises, mais cet élément est quelque peu délicat à l'heure actuelle et dans le contexte de ce nouveau quartier, mais interviendra peut-être à *posteriori*. Dans son processus de construction, et en référence à Branduini et Scazzosi, le parc agro-urbain de Bernex impose une double posture (Branduini et Scazzosi, 2011 : 44). Il traduit à la fois une émergence « *de l'urbain vers le rural* » où les institutions urbaines souhaitent protéger et conserver des espaces naturels en bordure de ville, avec la MAP de Bernex. Ce processus implique alors un dialogue avec les agriculteurs concernés afin de parvenir à une gestion commune du territoire permettant à la fois de conserver les espaces agricoles et à la fois de fournir un espace public vert en les rendant accessibles aux habitants. Une seconde dynamique, proche du processus « *de l'agricole vers l'urbain* » qui prévaut que ce sont les agriculteurs qui engendrent le processus de concertation, est également observée. En effet, bien que la demande formelle de ferme urbaine n'ait pas émané uniquement des agriculteurs, leur impulsion n'est pas à minimiser au sein de ce projet.

Le cas du P.A.R.C. de la Blécherette au sein du PALM traduit quant à lui une émergence basée sur le processus « *de l'urbain vers le rural* » qui n'a pour le moment pas abouti et ne peut de ce fait pas être actuellement qualifié de parc agricole. En effet, seule la volonté des institutions urbaines de protéger et conserver des espaces naturels en bordure de ville émane actuellement de ce projet et le dialogue avec les agriculteurs manque alors pour concrétiser ce concept.

Ainsi, au regard de l'ensemble des éléments de réponses mis en évidence, la mise en place de ces parcs publics agricoles apparaît être un outil intéressant pour rediscuter du lien ville-campagne et favoriser l'intégration de l'agriculture au projet urbain. En effet, ces espaces prennent généralement place dans les franges et permettent à la fois de protéger et valoriser ce lieu de subtile rencontre entre l'espace urbain et l'espace rural. En outre, ils présentent comme avantage de fournir à moindre coûts

une gestion qualifiée des espaces verts et publics en milieu urbain. La protection de ces espaces est ainsi basée sur une intégration de la dimension agricole en milieu urbain, et cela sous son caractère multidimensionnel. Les parcs publics agricoles servent alors au développement urbain en proposant un outil de protection de l'espace agricole où ville et campagne ne se tournent plus le dos, mais collaborent dans une quête commune.

Sixième partie

Conclusion



La construction actuelle des villes pousse les territoires agricoles dans leur retranchement et démontre toute la fragilité de la situation agricole actuelle, et ce particulièrement aux abords des villes. De nouvelles formes urbaines naissent de cette imbrication mêlant poches agricoles et noyaux urbanisés, ou vice versa. La proximité spatiale de ces espaces est une caractéristique importante dans la construction du territoire suisse. Les rapprochements successifs entre ces territoires provoquent leur intégration en tant qu'infrastructures au système des villes. Toutefois, pour permettre à l'agriculture de devenir un outil d'aménagement, un dialogue s'impose entre ces deux espaces qui s'ignorent.

Les franges urbaines sont les premiers territoires menacés par ces extensions spatiales. Ces zones d'interface n'ont pendant longtemps que peu intéressé les aménagistes qui n'y voyaient pas la nécessité de développer des projets sur des espaces vides à urbanisation programmée. Il existe cependant des alternatives pour la gestion de ces espaces au moyen de la création de projets de territoires agri-urbains. Les formes que peuvent prendre ce type d'espace sont multiples et c'est notamment là tout l'intérêt pour les professions urbaines et agricoles. La mise en place de tels projets implique nécessairement de procéder à de nouvelles modalités de gestion territoriale en générant un processus multi-acteurs conviant au processus autant le pôle urbain qu'agricole.

A cette mobilisation doit être rajoutée l'implication particulière des agriculteurs, sans qui ce type de projet n'a que peu de sens. Les parcs agricoles sont ainsi de nouvelles formes hybrides qui peuvent émerger de ces collaborations naissantes et ainsi être d'importants générateurs quant à l'intégration de l'agriculture en milieu urbain. En effet, ces territoires nécessitent une co-production qui se traduit par un droit de regard réciproque entre ses usagers issus ou non du monde agricole. Ce type de planification doit impérativement être basé sur une approche négociée, mais également évolutive permettant tant aux attentes urbaines qu'aux pratiques agricoles de s'accorder au grès du temps. L'agriculture a ainsi tout à gagner de s'allier avec la société urbaine pour construire un espace de partage plutôt que de revendiquer un espace qui lui est propre. Elle pourra certes fournir un certain nombre de services à la société urbaine, mais gagnera également en reconnaissance envers une population pour qui les problématiques agricoles sont bien loin de leurs intérêts quotidiens.

Grâce à quelques précurseurs, la thématique agricole a gagné du terrain chez les urbanistes qui sont toujours plus sensibilisés à cette question. L'inversion du regard, ou la planification par les « vides », est une pratique de plus en plus courante puisqu'il ne s'agit plus de considérer uniquement l'espace propre au tissu bâti mais bien de pratiquer l'environnement dans son ensemble. Reste à savoir quelles sont les véritables motivations derrière ce changement de paradigme. En effet, la prise en considération croissante de l'agriculture dans les programmes urbains se limite trop souvent à un objectif, et surtout un moyen, de préservation des espaces ouverts ou encore de la biodiversité. L'agriculture urbaine a, de par sa multifonctionnalité, bien plus à offrir dans l'environnement urbain que de remplir sa fonction paysagère, à commencer par sa dimension productive. En effet, les différents scandales alimentaires qui surgissent dans les médias démontrent l'importance de soutenir une production agricole locale.

Il est désormais essentiel de sensibiliser les aménagistes et urbanistes à l'activité agricole au travers de l'ensemble des fonctions qui la caractérise. Cela implique inévitablement des contraintes que les aménagistes doivent apprendre à intégrer dans leur logique de planification, le fonctionnement du monde agricole n'étant pas toujours à similaire celui requis par le monde urbain. L'adaptation ne doit ainsi plus émaner uniquement du monde agricole. De plus, la sensibilisation doit dépasser l'échelon des administrations techniques pour remonter jusqu'aux prises de décisions des politiques qui doivent désormais intégrer ce nouvel enjeu à leur programme. La société civile en tant que consommatrice a elle aussi un rôle important à jouer dans la conservation de ces espaces à proximité des villes à travers ses choix de consommation. Les projets agri-urbains ont ainsi comme principal enjeu en milieu urbain de fédérer les cultures autour de son objectif commun d'intégration.

Septième partie

Bibliographie



- ADEUS (2014). *Lisière urbaines. Typologies et propositions de préconisations d'aménagement pour les documents cadre [Document de présentation]*. Disponible sur : <http://www.adeus.org/productions/lisieres-urbaines>
- ADEUS (2013). *Lisières urbaines. Exploration pour construire le dialogue ville-nature. Les notes de Adeus*, 111.
- ANTONI, J.-P. (2009). *Lexique de la ville*. Paris : Ellipses-Marketing
- ASCHER, F. (1995) *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris : Odile Jacob.
- AUBRY, C. (2013). *L'agriculture urbaine, contributrice des stratégies alimentaires des mégapoles ?* 24^{èmes} Journées Scientifiques de l'Environnement - La transition écologique des mégapoles. Créteil : France
- AUBRY, C. et POURIAS, J. (2013). *L'agriculture urbaine fait déjà partie du « métabolisme urbain ». Demeter. Nature et agriculture pour la ville. Les nouveaux désirs des citoyens s'imposent.*
- BAYLE, C. et al. (2010). *L'interface rural/urbain des grandes métropoles. Cas d'application à l'Est du Grand Paris. Les Ateliers Internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine. 28^{ème} session des Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine.*
- BANOS, V. et SABBATIER, B. (2010). *Les espaces périurbains non bâtis en France : entre publicisation « urbaine » et privatisation « rurale » ?* *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], Special issue 3. Disponible sur : <http://articulo.revues.org/1524>.
- BANZO, M. (2015). *L'espace ouvert pour recomposer avec la matérialité de l'espace urbain. Articulo - Journal of Urban Research, Special issue 6*
- BANZO, M. (2009). *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité (dossier d'habilitation à diriger des recherches)*. Géographie Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, France.
- BARTHASSAT M., BEUCHAT S., DERIAZ G. (2011). *Agriculture, ville et paysage : enjeux du projet d'agglomération franco-valdo genevois. Urbia, agriculture urbaine*, 12, pp. 107–136.
- BERQUE, A., BONNIN, P., GHORRA-GOBIN, C. (2006). *La Ville insoutenable*, Paris, Belin.
- BERTRAND, N. et al. (2006). *Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ?* *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3, pp. 329-353.
- BERTRAND, N. et MARCELPOIL, E. (2001). *L'environnement, support de l'autonomie des territoires périurbains. Quel périurbain aujourd'hui. Géocarrefour*, 76(4), pp. 319-325.
- BOHN, K., VILJOEN, A. (2011). *The Edible City : Envisioning the Continuous Productive Urban Landscape (CPUL). FIELD : a free journal for architecture*, 4(1), pp.149-161.
- BONERANDI, E., LANDEL, P.-A., et ROUX, E. (2003). *Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville ?* *Revue de géographie alpine*, 91(4), pp. 65-77.
- BONZANI, S., FUZESEY, S. et SIEVERTS, T. (2011). *Entre ville et campagne, l'avenir de nos métropoles. Métropolitiques* [En ligne]. Disponible sur : <http://www.metropolitiques.eu/Entre-ville-et-campagne-l-avenir.html>
- BOURDIN, D., RUEGG, J., SALOMON CAVN, J. (2008). *De l'agriculture périurbaine au projet ville-campagne: quels enjeux pour la Suisse ?* *Dans FLEURY A., M. Poulot, VIDAL R. (eds.) : Vers des projets de territoires, vol.2. des actes du colloque Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville.* ENSP, Université de Nanterre, France.

- BRANDUINI, P. et SCAZZOSI, L. (2011). Les paysages agraires périurbains: vers la co-construction du territoire. *Urbia, agriculture urbaine*, 12, pp. 39-65.
- CLEMENT, C. (2012). *La publicisation des espaces agricoles périurbains : du processus global à la fabrique du lieu (thèse)*. Université Paul Valéry, Montpellier III, France.
- CHALAS, Y. (2011). L'invention de la ville-nature contemporaine. Dans *La ville, phénomène de représentation*. Presses de l'Université du Québec, Canada, pp. 199-213.
- CHALAS, Y. (2010). La ville de demain sera ville-nature. *L'observatoire. La revue des politiques culturelles*, pp. 3-11.
- CHALAS, Y. (2003). Préface : Les agriculteurs dans la cité. Urbanisation de la nature et ruralisation de la ville. *Revue de géographie alpine*, 91(4), p.7.
- CHOAY, F. (1994). Le règne de l'urbain et la mort de la ville. *La Ville. Art et architecture en Europe*. Paris, éditions du Centre Pompidou, pp. 26-35.
- DA CUNHA, A. (2013). *Régimes d'urbanisation, âges et métamorphoses de la ville. Urbanisme durable, formes et structures de la ville contemporaine [Notes de cours, non publié]*. Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Institut de géographie et de durabilité, Suisse.
- DAUNE, L. et MONGE, N. (2011). L'agriculture urbaine, un fondement dans le projet de territoire. *Urbia, agriculture urbaine*, 12, pp. 85-106.
- DELBAERE, D. (2010). *La fabrique de l'espace public : ville, paysage et démocratie*. Paris : Ellipses.
- DIAS, D., LANGUMIER, J. et DEMANGE, D. (2008). Mutabilité du périurbain. Le modèle pavillonnaire face aux crises énergétique et environnementale. *Les annales de la recherche urbaine*, 104, pp. 149-156.
- DONADIEU, P. (2003). La construction actuelle des villes-campagnes. De l'utopie aux réalités. *Histoire urbaine*, 8, pp. 157-170.
- DONADIEU, P. et FLEURY, A. (2003). La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe. *Revue de géographie alpine*, 4, pp. 19-29.
- DUCHEMIN, E. et WEGMULLER, F. (2010). Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2).
- DUNLOP, J. (2009). *Les 100 mots de la géographie (2e éd.)*. Que sais-je ? Le point des connaissances actuelles. Paris : Presses universitaires de France.
- DUVERNOY, I., JARRIGE, F., MOUSTIER, P., SERRANO J. (2005). Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ? *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, 8, pp. 87-104.
- FLEURY, A., DONADIEU, P. (1997). De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 31, pp. 45-61.
- FLEURY, A., DONADIEU, P. (1997). L'agriculture, une nature pour la ville ? *Nature en villes. Les annales de la recherche urbaine*, 74, pp. 31-39.
- FOLLEA, B. (2008). *A l'articulation de la ville et de la nature : le paysage comme mode d'aménagement durable du territoire*. DIREN Aquitaine. Les espaces naturels, agricoles et forestiers dans les projets d'aménagement durable du territoire aquitain.

- FUSSEN, D. et al. (2003). Impact de l'étalement urbain [document de séminaire]. Forum environnement : développement urbain durable. Sous la direction de Da Cunha & Von Ungern-Sternberg. Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Suisse.
- GEORGE, P. et VERGER, F. (2009). *Dictionnaires de la géographie* (10e éd. mise à jour). Paris : Presses universitaires de France.
- GIACCHE, G. (2014). L'expérience des parcs agricoles en Italie et en Espagne : vers un outil de projet et de gouvernance de l'agriculture en zone périurbaine. *Géocarrefour*, 89/1-2-3.
- HENRI, M. (2014). Les agriculteurs vaudois prennent en main le devenir de leur espace de travail. *Collage*, 6/14, pp. 20-24.
- IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France) (2010). Comment traiter les fronts urbains ? *Les Carnets pratiques*. Paris.
- LARDON, S. et LOUDIYI, S. (2014). Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales. *Géocarrefour*, 89/1-2-3, pp.3-10.
- LE CARO, Y. (2007). *Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- LE GRAND LYON (2011). *La nature en ville*. Notes sur le séminaire « Quelles natures en ville ? ».
- LEVY J. et LUSSAULT M. (2013). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- MARCHAND, C. et CHARLAND, J. (1993). *La frange périurbaine : revue des modes et des coûts de développement*. CIRUR, Toronto, Canada.
- MEHDI, L., WEBER C., DI PIETRO, F. et SELMI, W. (2012). Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]*, 12(2). Disponible sur : <http://vertigo.revues.org/12670>
- MATTHEY, L. (2011). « DUMONT, M., HELLIER, E. (2010). Les nouvelles périphéries urbaines : formes, logiques et modèles de la ville contemporaine. Rennes : Presses universitaires de Rennes. ». *Cybergeog*. Disponible sur : <http://cybergeog.revues.org/23491>
- MERLE, A. (2011) De l'inclassable à « l'espèce d'espace » : l'intermédialité et ses enjeux en géographie. *L'Information géographique*, 75, pp. 88-98.
- NAHMIAS, P. et LE CARO, Y. (2012). *Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales*. Environnement urbain/Urban Environment, 6, pp. 1-16.
- NOVARIA, G. (2003). Ville diffuse et système du vert. *Revue de géographie alpine*, 91(4), pp. 9-17.
- PAQUOT, T. (2009). Introduction. *L'espace public*. Paris, La Découverte.
- PAQUOT, T. (2004). Ville et nature, un rendez-vous manqué ? *Diogène*, 207, p. 83-94.
- PINSON, D. (2009). Histoire des villes, histoires de villes. Dans Stébé, J.-M. et Marchal, H (Ed). *Traité sur la ville*. Paris : Presses universitaires de France.
- J.-M. Stébé, H. Marchal (Ed) *Traité sur la ville*,
- POULOT, M. (2013). Du vert dans le périurbain. *Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens)*. Association Espaces temps.net. [En ligne]. Disponible sur : www.espacestems.net/articles/du-vert-dans-le-periurbain-les-espaces-ouverts-une-hybridation.
- POULOT, M. (2014). L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture. *Géocarrefour*, 89/1-2-3, pp. 11-19.

- POULOT, M. (2008). Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? *Géocarrefour*, 83/4, pp. 269-278.
- POULOT, M. et ARAGAU, C. (2012). Habiter en périurbain ou réinventer la qualité de la ville. *Historiens et Géographes*, p. 119-126
- QUIVY, R. et VAN CAMPENHOUDT, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales* (3ème éd.). Paris : Dunod.
- RAFFESTIN, C. (1986). Eléments pour une théorie de la frontière. *Diogène*, 134, p. 3-21.
- REMY, J. (2004). *La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication*. *Espaces et Sociétés*, 118, pp. 251-266.
- RERAT, P. (2006). Etalement urbain et mutation démographique ou le paradoxe de la densification et de la déprise d'un centre-ville. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 5, pp. 725-750.
- REY-VALETTE, H. et al. (2011). *Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires*. Cemagref, CNRS, Geysier, Inra, Supagro, Université de Montpellier 1. Diffusion INRA-Montpellier
- RUEGG, J. (2006). *Où est la ville ? Pour une prise en compte de l'hybride* [En ligne]. Disponible sur : <http://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/files/shared/Colloque%202005/Communications/A%20Ecologie%20urbaine/A1/J.%20Ruegg.pdf>
- RUEGG, J. (2009). *Politiques territoriales I. Session 2 : Politique de la Confédération en faveur des agglomérations urbaines [Slides de cours]*. Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Institut de géographie, Suisse.
- SABATIER, B. (2007). De l'impossible espace public à la publicisation des espaces privés. *CAPRON, G. et HASCHAR-Nœ, N. (Ed.) : L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction*. Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- SAFFACHE, P. (2003). *Dictionnaire simplifié de la géographie*. Paris : Publibook.
- SALOMON CAVIN, J. (2012). *Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse*, *Environnement urbain/Urban Environment*, 6, pp. 17-31.
- SALOMON CAVIN, J. (2007). *Les cités-jardins de Ebenezer Howard : une œuvre contre la ville ?* Université de Lausanne, Suisse.
- SALOMON CAVIN, J. et ERNWEIN, M. (2014). Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois. *Géocarrefour*, 89-1-2-3, pp. 161-170.
- SALOMON CAVIN, J., ERNWEIN, M. et DONADIEU, P. (Ed.) (2014). La ville fertile : nouveau mythe fondateur pour l'agriculture urbaine à Genève ? *L'agriurbanisation, rêves ou réalités ?* Paris : Editopics, pp. 18-35.
- SALOMON CAVIN, J. (2006). La ville-campagne, ville insoutenable ? *Natures Sciences Sociétés*, 14, pp. 409-415.
- SALOMON CAVIN, J. et NIWA, N. (2011). Agriculture urbaine en Suisse : au-delà des paradoxes. *Urbia*, 12, pp. 3-16.
- SALOMON CAVIN, J. et RUEGG, J. (2007). Maîtriser l'étalement urbain : de la stratégie agricole au pas de deux ville-campagne. *L. Monteventi Weber, C. Deschenaux et Tranda-Pittion M. (eds). Campagne-Ville : le pas de deux*. PPUR, Lausanne, pp. 147-156.
- SERRANO, J. et VIANEY, G. (2008). *Les Zones Agricoles Protégées (ZAP) : un outil pour un urbanisme agricole ?* Poulot M. (dir.) : *Agriculteurs et agricultures dans leur relation à la ville*,

- vol.1 des actes du colloque Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville. ENSP, Université de Nanterre.
- SOULARD, C.-T. (2014). *Pratiques, politiques publiques et territoires : construire une géographie agricole des villes*. Geography. Université Michel de Montaigne. Bordeaux.
- SOULARD, C.-T. et PAOLI (2003). *Note d'organisation du groupe dispositif RIDT (GDR)*. Grille d'aide à l'analyse des dispositifs. INRA Systèmes Agraires et Développement. Projet Inter-Unités RIDT.
- TORRE, A. (2013) Natures urbaines : l'agriculture au cœur des métropoles ? Introduction du dossier Demeter : Nature et Agriculture pour la Ville. *Les nouveaux désirs des citoyens s'imposent, Demeter*, pp.1-26.
- THENTZ, C. (2011). *La nature en ville comme élément de requalification des espaces publics et de création de lien social. L'exemple du plantage de l'Avenue Victor-Ruffy à Lausanne* (mémoire de master). Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Institut de géographie, Suisse.
- VAN OORT, G. (1996). *Changement de fonction du bâti agricole dans la frange urbaine de la ville d'Utrecht* [En ligne]. Consulté sur : <http://popups.ulg.ac.be/0770-7576/index.php?id=3391>
- VANBUTSELE, S. et DECLEVE, B. (2015). La lisière des espaces ouverts : support de densification qualitative des métropoles. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne]. Disponible sur : <http://vertigo.revues.org/15700>
- VANIER, M. (23 février 2011). La périurbanisation comme projet. *Métropolitiques*. Disponible sur : <http://www.metropolitiques.eu/La-periurbanisation-comme-projet.html>
- VANIER, M. (2005). *La relation « ville / campagne » excédée par la périurbanisation*. Cahier français, La Documentation Française, pp.13-17.
- VANIER, M. (2003). Le périurbain à l'heure du crapaud buffle: tiers espace de la nature, nature du tiers espace. *Revue de Géographie Alpine, Institut de Géographie Alpine*, 91 (4), pp.79-89.
- VANIER, M. (2000). Métropolisation et tiers espace, quelle innovation territoriale ? *Rencontres scientifiques franco-Sud-Africaines de l'innovation territoriale*. Grenoble - Avignon, France.
- VANIER, M. (2000). Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique. *Revue de géographie alpine*, 88(1), pp. 105-113.
- VIDAL, R. (2009). Construire des territoires partagés entre la ville et l'agriculture. *Entre ville et campagne, un paysage à inventer*. Coll. « Ateliers techniques du paysage », Conseil Régional de Bretagne, Rennes.
- VIDAL, R. et FLEURY, A. (2009). *Aménager les relations entre la ville et l'agriculture. De nouveaux enjeux territoriaux et une nouvelle approche "agriurbaniste"*. Urbia, n°8, pp. 127-142.
- VIDAL, R. et FLEURY, A. (2009). La cité agriurbaine, ville nature ou ville agricole ? *Mager, C. (Dir.). Le développement territorial, enjeux et méthodes*. PPUR, Université de Lausanne.
- VIDAL, R. et VILAN, L. (2008). L'agriurbanisme : une spécialité professionnelle à construire. *Anthos*, 3, pp. 56-57.
- VERZONE, C. et J.-P. DIND (2011). De l'agriculture urbaine au food urbanism : état des lieux et perspectives pour la Suisse. *Urbia, agriculture urbaine*, 12, pp. 137-159.
- WACKERMANN, G. (2005). *Dictionnaires de géographie*. Paris : Ellipses
- WOLF, S. (2011). Franges urbaines. *Anthos*, 3.

- Ansaldi, E. (2013). *L'agriculture urbaine. Une opportunité pour replacer l'alimentation au cœur des préoccupations [Document de travail non publié]*. Direction générale de l'agriculture (DGA).
- Ansaldi, E. et Wegmüller F. (2012). *Lexique genevois. La production agricole d'agglomération [Document de travail non publié]*. Direction générale de l'agriculture (DGA).
- Agridea (2014). *Planification Agricole du Nord lausannois. Vers une agriculture diversifiée, un métier reconnu et un espace agricole partagé*. Volet C. Schéma directeur nord lausannois (SDNL).
- Agridea et Uniterre (2012). *Agriculture intra-urbaine à Genève. La ferme intra-urbaine, une alternative agricole aux espaces verts en ville*. Direction générale de l'agriculture. République et Canton de Genève.
- Berz Hafner + Partner AG et Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) (2009). *Accorder politique des agglomérations et politique de l'espace rural. Rapport à l'attention de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)*.
- Conseil Fédéral (2001). *Politique des agglomérations de la Confédération*.
- Conseil fédéral suisse (2015). *Politique des agglomérations 2016+ de la Confédération*. Rapport du 18 février 2015. Berne.
- CSD Ingénieurs (2011) *Projet d'agglomération Lausanne-Morges. Etude environnementale stratégique*. Rapport final.
- CSD Ingénieurs (2014). *Guide Environnemental*. Annexe au Projet d'agglomération Lausanne-Morges.
- Comité régional franco-valdo-genevois (2007). *L'agriculture dans l'aménagement du territoire franco-valdo-genevois. Synthèse du diagnostic de l'espace agricole transfrontalier réalisé sous l'égide du CRFG*.
- Département de l'urbanisme (DU) (juin 2012). *Cahier des charges (non publié)*. Concours international. Césure verte sur la couverture autoroutière du tunnel de Confignon. République et Canton de Genève.
- Département de l'urbanisme (DU) (juillet 2012). *Cahier des charges, version 6 (non publié)*. Concours international d'espaces publics. Parc agro-urbain de Cressy-Murcie et requalification de la route de Chancy. République et Canton de Genève.
- Département de l'urbanisme (DU) (novembre 2012). *Cahier des charges (non publié)*. Concours international d'espaces publics. Parc agro-urbain, espaces publics et ouverts de Bernex-Confignon. République et Canton de Genève.
- Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) (2015). *Directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération de 3^{ème} génération*. Office fédéral du développement territorial (ARE).
- Direction du développement urbain (2014). *Grand projet Bernex*. République Canton de Genève.
- Direction du développement urbain (2015). *Plan directeur de Quartier. Bernex Est*. Version du 11 mai 2015. Consultation publique. République Canton de Genève.
- Département de l'urbanisme (2013). *Rapport du Jury. Concours international parc agro-urbain de Bernex et Confignon*. République et Canton de Genève.

Ecoplan SA (2012). *Les défis urbains, du point de vue de la Confédération. Contribution au débat sur la suite de la politique des agglomérations*. Office fédéral du développement territorial (ARE) et Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Fonds suisse pour le paysage (2015). *Exigences FSP concernant les projets-pilotes « Frange urbaine »*. La frange urbaine au centre de l'attention. Disponible sur : <http://www.flis-fsp.ch/22.php?page=2280>

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) (1979). Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire.

Loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr) (2004). Loi cantonale du 21 octobre 2004.

Loi sur les infrastructures de transport issues du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (LITAgglo) (2011). Loi cantonale H 1 70 du 27 janvier 2011.

Metron (2012). *Aménagement de l'espace non construit en milieu suburbain*. Rapport de synthèse.

Office de l'urbanisme (OU), Direction des Grands Projets (2012). Compte rendu des tables rondes. *Projet Stratégique de Développement PSD Bernex*.

Office fédéral du développement territorial (ARE) et Office fédéral de l'environnement (OFEV) (2015). *Nature et paysage dans les projets d'agglomération : aide à la mise en œuvre*.

Office fédéral du développement territorial (ARE) et Office fédéral du logement (OFL) (2014). *Les espaces ouverts dans les agglomérations*.

Office fédéral du développement territorial (ARE) et Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) (2011). *Evaluation et suite de la politique des agglomérations de la Confédération*. Rapport à l'attention du Conseil fédéral.

Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (2009). *Analyse des impacts du projet d'agglomération sur l'agriculture*. Rapport d'étape. Cahier 13-1.

Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (2007). *Etat de la question et diagnostic détaillé*. Cahier annexe 1.

Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) (2007). *Organisation et démarche participative du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois*. Cahier annexe 2.

Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) (2007). *Le Schéma d'agglomération et ses mesures*. Cahier annexe 3.

Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) (2012). *Diagnostic*. Cahier annexe n°1.

Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) (2009). *Projet agricole d'agglomération*. Cahier 13-2.

Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) (2011). *Projet agricole d'agglomération, Préservation des espaces agricoles*. Cahier 13-25.

Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) (2012). *Projet paysage 2012*. Cahier annexe 2.

Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) (2012). *Schéma d'agglomération 2012*. Cahier annexe 3.

Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) (2011). *PACA Genève / Bernex / St-Julien . Rapport de synthèse des études 2008 - 2010*. Cahier 41-1.

Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG) (2010). *Projet paysage de l'agglomération franco-valdo-genevoise*. Cahier 13-7.

- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) (2011). *Parcs, Nature et Paysage Atelier du 16.11.2010*.
- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) (2007). *Pour un développement équilibré à l'horizon 2020*. Rapport final.
- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) (2012). *Projet d'agglomération Lausanne-Morges de 2ème génération révisé, Volume A*.
- République et Canton de Genève (2015). *Plan directeur cantonal Genève 2030*.
- République et Canton de Genève (2012). *Projet de Développement Régional (PDR) Genève 2012-2018*.
- Schéma Directeur du Nord Lausannois (2007). *Le Nord lausannois en projet. Présentation résumée pour la consultation du 1er février au 16 mars 2007*.
- Schéma Directeur du Nord Lausannois (2010). *Cahier des charges*. Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage. Chantier 4a.
- Service du développement territorial (SDT) (2011). *Plan directeur cantonal, un porte pour le canton de Vaud. Volet stratégique*. Canton de Vaud.
- Schuler, M., Joye, D., Dessemontet, P., (2005). *Recensement fédéral de la population 2000*. Les niveaux géographiques de la Suisse, OFS, Neuchâtel
- Urbaplan (2007). *Schéma directeur du Nord lausannois*. Rapport final.
- Verzone Woods Architectes (s.d.). *Planches « parcfertile »* (non publié). Concours international espace public.
- Verzone Woods Architectes (2012). *Volet A. Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage*. Chantier 4a. Schéma directeur du nord lausannois (SDNL)
- Verzone Woods Architectes (2012). *Volet B. Parc d'agglomération de la Blécherette*. Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage. Chantier 4a. Schéma directeur du nord lausannois (SDNL)

SITES INTERNET

- Chapuis R. (2014). Hypergéô. *Espace rural* [Page Web]. Disponible sur : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article481>
- Coordination économique sociale et transfrontalière (CEST) (s.d.). *PACA - PSD - Grand projets* [Page Web]. Disponible sur : <http://www.coordination-transfrontaliere.org/paca-psd-grands-projets/>
- Eidgenössische Technische Hochschule Zürich (ETHZ) (2012). *Planning of Landscape and Urban design. Aménagement de l'espace non construit en milieu suburbain*. [Page Web]. Disponible sur http://www.irl.ethz.ch/plus/research/decision_support/SUFE/index_fr
- Fleury A. (2014). Hypergéô. *Espace public* [Page Web]. Disponible sur : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article482>
- Grand Genève, Agglomération franco-valdo-genevoise (s.d.). *Organisation* [Page Web]. Disponible sur : <http://www.grand-geneve.org/grand-geneve/organisation/schema-dorganisation>
- Grand Genève, Agglomération franco-valdo-genevoise (s.d.). *Près de chez vous* [Page Web]. Disponible sur : <http://www.grand-geneve.org/concretement/pres-de-chez-vous/presentation-des-territoires>

Ville de Lausanne (s.d.). *Parc d'agglomération de la Blécherette* [Page Web]. Disponible sur <http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-demain/culture-nature-paysage/parc-d-agglomeration-de-la-blecherette.html>

Projet d'agglomération Lausanne Morges (s.d.). *Territoires et projets* [Page Web]. Disponible sur : <http://www.lausanne-morges.ch>

Tables des illustrations

Figure 1 : Schéma d'organisation radioconcentrique des couronnes agricoles d'après le modèle de Von Thünen	18
Figure 2 : La ville linéaire de Soria	20
Figure 3 : La cité jardin de Howard Ebenezer	20
Figure 4 : Exemples de marchés à la ferme	21
Figure 5 : Exemple de mise en culture du sol urbain	22
Figure 6 : Domaines de définition de l'agriculture urbaine selon Nahmias et Le Caro	26
Figure 7 : Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine	27
Figure 8 : Faire de la limite un projet	29
Figure 9 : Epaisseur de la zone de contact ville-campagne	30
Figure 10 : Echanges ville-campagne dans leur zone de transition	31
Figure 11 : Les espaces ouverts des franges, des réalités à l'échelle infra-locale	34
Figure 12 : Exemples d'inversion du regard pour le cas de Bordeaux	35
Figure 13 : Construction de l'espace ouvert	36
Figure 14 : Définitions des parcs agricoles	43
Figure 15 : Parc de la Deûle, Lille	44
Figure 16 : Exemples de chroniques de dispositif	52
Figure 17 : Structure des espaces ouverts dans les agglomérations	63
Figure 18 : Chronique de dispositif du P.A.R.C. de la Blécherette	64
Figure 19 : Les cinq secteurs du PALM	65
Figure 20 : Gouvernance du PALM	66
Figure 21 : Méthodologie générale pour l'EES et la PNP	67
Figure 22 : Localisation des parcs d'agglomération	70
Figure 23 : Périmètre du Schéma directeur nord lausannois (SDNL)	72
Figure 24 : Gouvernance du Schéma directeur nord lausannois (SDNL)	73
Figure 25 : Typologies des paysages du SDNL	74
Figure 26 : Localisation des sites stratégiques B et C	76
Figure 27 : Présentation du contexte global et situation du P.A.R.C.	78
Figure 28 : Unités géographiques fonctionnelles définies pour le SDNL	82
Figure 29 : Recommandations de la fiche de mesure « Maintien des dégagements visuels et points de vue »	83
Figure 30 : Recommandations de la fiche de mesure « Planification et urbanisme par le paysage »	84

Figure 31 : Parc d'agglomération de la Blécherette vu du ciel	86
Figure 32 : Schéma d'intentions du P.A.R.C.	88
Figure 33 : Définition des périmètres du P.A.R.C.	89
Figure 34 : Chronique de dispositif pour le parc agro-urbain de Bernex	94
Figure 35 : Le territoire du Grand-Genève	95
Figure 36 : Répartition spatiale des 8 PACA	97
Figure 37 : Echelle de planification et outils règlementaires	97
Figure 38 : Les trois composantes territoriales de la charpente paysagère	100
Figure 39 : Les axes de travail du Projet agricole d'agglomération	104
Figure 40 : Relation ville-paysage	106
Figure 41 : Schéma directeur « Espace rural »	108
Figure 42 : Schéma résumant le lexique de production agricole d'agglomération	111
Figure 43 : Concept de ferme intra-urbaine	112
Figure 44 : Résumé du projet de ferme intra-urbaine	113
Figure 45 : Plan de situation de Bernex : PACA, PSD et parc agro-urbain	115
Figure 46 : Composition du groupe de suivi pour le PSD Bernex	116
Figure 47 : Localisation de la césure verte de Bernex	117
Figure 48 : Vue aérienne sur la césure verte entre Bernex et Confignon	118
Figure 49 : Ambiance prévue par le projet « parcfertile »	122
Figure 50 : Localisation des premières mises en œuvre	125
Figure 51 : Schéma du principe directeur A10	126

Annexes

Guide d'entretien pour le parc de la Blécherette

Présentation de l'interviewer : formation, contexte de l'étude, choix du sujet

Présentation de l'interviewé : formation, fonction, rôle dans le projet concerné

PARTIE 1 : CONTEXTE D'INTÉGRATION DE L'AGRICULTURE DANS LE PALM

A.1. Pouvez-vous me parler de la genèse de l'intégration de l'agriculture dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges ? Selon vous, quand et comment a évolué la place de l'agriculture dans le projet d'agglomération ?

A.2. Quel rôle donnez-vous à ces documents directeurs sur l'émergence des idées d'intégration de l'agriculture au projet urbain ?

PARTIE 2 : LE P.A.R.C. DE LA BLÉCHERETTE

B.1. Quelle est selon-vous l'origine du Parc agricole récréatif et culturel ? Pouvez-vous me faire une genèse de ce projet ?

B.2. De quelle manière s'est déroulé l'appel d'offre et le mandat ?

B.3. De quelle manière a évolué l'intégration de la composante agricole au sein de ce projet ?

B.4. Quels ont été les principaux acteurs à contribuer à la conception de ce projet ? Quels ont été leurs rôles ?

B.5. Les agriculteurs ont-ils été intégré à l'élaboration de ce projet, si oui de quelle manière et à quel moment ? Quels ont été leurs rôles ?

B.6. Comment jugez-vous l'intégration des espaces agricoles ouverts en milieu urbain ? Selon vous, quel rôle doit jouer un espace agricole et quelles fonctions doit-il remplir ?

B.7. Comment se passe la concrétisation de ce projet (portage, suite des démarches et opérationnalisation) ?

B.8. Estimez-vous que la création de ce parc soit une manière de pérenniser les territoires agricoles ?

Guide d'entretien pour le parc agro-urbain de Bernex

Présentation de l'interviewer : formation, contexte de l'étude, choix du sujet

Présentation de l'interviewé : formation, fonction, rôle dans le projet concerné

PARTIE 1: CONTEXTE D'INTÉGRATION DANS L'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO GENEVOISE

A.1. Pouvez-vous me parler de la genèse de l'intégration de l'agriculture dans le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ? Selon vous, quand et comment a évolué la place de l'agriculture dans le projet d'agglomération ?

A.2. Comment est-on arrivé au Projet agricole d'agglomération ?

A.3. Quel rôle donnez-vous à ces documents directeurs sur l'émergence des idées d'intégration de l'agriculture au projet urbain ?

PARTIE 2 : LE PARC AGRO-URBAIN DE BERNEX

B.1. Selon vous, quelle est l'origine du projet de parc agro-urbain de Bernex ? Pouvez-vous me faire une genèse de ce projet ?

B.2. De quelle manière s'est déroulé le concours et le mandat ?

B.3. De quelle manière a évolué l'intégration de la composante agricole au sein de ce projet ?

B.4. Quels ont été les principaux acteurs à contribuer à la conception de ce projet ? Quels ont été leurs rôles ?

B.5. Quand et comment les agriculteurs ont-ils été intégrés à l'élaboration de ce projet ? Quels ont été leurs rôles ?

B.6. Comment se passe la concrétisation de ce projet (portage, suite des démarches et opérationnalisation) ?

B.7. Estimez-vous que la création de ce parc soit une manière de pérenniser les territoires agricoles ?